Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE

2025

CC GUILLESTROIS – ASSAINISSEMENT



saur France

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

Table des matières

EDITORIAL **5**

LA VIE DE VOTRE CONTRAT **7**

Les conventions du contrat 7

LES REPRESENTANTS DU CONTRAT **8**

LES CHIFFRES CLES **11**

COMPARATIF DES CHIFFRES CLES AVEC L'ANNEE ANTERIEURE **12**

SYNTHESE DU CONTRAT 2025 ..... **13**

Le patrimoine de votre contrat 13
Le bilan de l'activité 13
La qualité du traitement 13
La consommation d'énergie 13

LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNEE **14**

STEP DE VARS : 14
STEP DE GUILLESTRE : 16

LE CARE **22**

METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE **23**

LE DETAIL DE VOTRE CONTRAT **26**

LES INSTALLATIONS **28**

Les stations d'épuration 28
Les postes de relevage 28

QUALITE DU TRAITEMENT **30**

La charge hydraulique annuelle 30
La charge polluante annuelle 30
Les volumes d'effluents épurés dans l'année 31

LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES **31**

Les consommations d'énergie calculées à partir de la facturation 31

CONSOMMATION D'ENERGIE **31**

LES BOUES ET LES SOUS-PRODUITS **31**

Production de boues 31
Evacuation des boues 31
Les sous-produits : Refus de Dégrillage 32
Les sous-produits : Graisses 32
Les sous-produits : Sables 32

DETAIL DE LA CONFORMITE PAR SYSTEME DE TRAITEMENT **32**

Nombre de bilans 24h acceptables par système de traitement durant l'année 32
Taux de conformité par système de traitement 32

LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION **34**

LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE **34**

Les interventions de maintenance 2ème niveau 34
Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques 37
Les interventions de contrôle réglementaire sur les appareils de levage 37
Les interventions de contrôle réglementaire des ouvrants automatiques 38

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT 39

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE : 42

A.1. NOTRE RAISON D'ETRE, NOTRE BOUSSOLE A LONG TERME 44

ANNEXES COMPLEMENTAIRES 53

ATTESTATIONS D'ASSURANCES 53

Attestation Dommages aux Biens 53
Responsabilité civile 54
Attestation Responsabilité civile décennale obligatoire (bâtiment) 55
Attestation Responsabilité civile Atteinte à l'Environnement 59
Attestation Tous risques chantiers 60

L'INVENTAIRE 61

B. INFORMATIONS GENERALES - STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE 91

B.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE 91
B.2. ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE 92
B.3. RAPPEL DES EXIGENCES REGLEMENTAIRES 95
B.3.1. Le diagnostic permanent des systèmes d'assainissement 95
B.3.2. L'analyse de risque de défaillance 95

C. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE 96

C.1. LOCALISATION DU SYSTEME DE COLLECTE 96
C.2. LES RACCORDEMENTS 99
C.2.1. Les raccordements domestiques 99
C.2.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements 99
C.3. LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE 99
C.4. LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE 101
C.4.1. Les contrôles de raccordements 101
C.4.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra 101
C.4.3. Diagnostics eaux claires parasites 101
C.4.4. Les ouvrages de gestions des eaux pluviales 105
C.5. L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE 105
C.5.1. Les postes de relèvement 106
C.5.2. Récapitulatif des opérations d'entretien 106
C.5.3. Localisation des opérations d'entretiens 107
C.5.4. Amélioration des connaissances des réseaux et mise à jour du SIG 112
C.5.5. Quantité et destination des sous-produits évacués au cours de l'année 112
C.6. BILAN DES DEVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTEME DE COLLECTE 113
C.6.1. Bilan sur les volumes déversés au milieu par le système de collecte 113
C.6.2. Tableau récapitulatif des déversements par mois en point A1, R1 et la pluie 113
C.6.3. Bilan sur les charges de pollution déversées au milieu par le système de collecte 115
C.7. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE 115
C.8. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE 116

D. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT 118

D.1. LOCALISATION DU TRAITEMENT 118
D.2. CARACTERISTIQUES DU SYSTEME DE TRAITEMENT 118
D.3. BILAN SUR LES VOLUMES 119
D.3.1. Volume entrant dans le système de traitement 119
D.3.2. Volume sortant du système de traitement 122
D.3.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant 122
D.4. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE 124
D.4.1. Evolutions des charges entrantes annuelles 125
D.4.2. La pollution entrante dans le système de traitement 127
D.4.3. La pollution déversée en tête de station 129
D.4.4. La pollution sortante du système de traitement 130

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

D.4.5. Le calcul des rendements 133
D.4.6. Le suivi bactériologique 134
D.4.7. Le suivi du milieu récepteur 135
D.5. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS 136
D.5.1. Les boues 136
D.5.2. Les autres sous-produits 139
D.5.3. Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU 139
D.6. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET DE REACTIFS 140
D.6.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année 140
D.6.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année 140
D.7. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE 142
D.7.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement 142
D.7.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement 144
D.7.3. Bilan des alertes du protocole de protection des usages sensibles en aval du rejet 145
D.8. RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE 146
Paramètres physicochimiques 146
D.9. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE 148
D.9.1. Ecart des systèmes de comptage entrée/sortie 148
D.9.2. Contrôle du dispositif d'autosurveillance 148
D.10. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT 150

E. ANNEXES 151

E.1. RAPPORTS D'ANALYSES DES BOUES ENVOYEES AU CENTRE DE COMPOSTAGE 151

F. INFORMATIONS GENERALES - STEP - 22 000 EH - VARS 162

F.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE 163
F.2. ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE 164
F.3. RAPPEL DES EXIGENCES REGLEMENTAIRES 165
F.3.1. Le diagnostic permanent des systèmes d'assainissement 165
F.3.2. L'analyse de risque de défaillance 166

G. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE 166

G.1. LOCALISATION DU SYSTEME DE COLLECTE 167
G.2. LOCALISATION DU SYSTEME DE COLLECTE 168
G.2.1. Les raccordements domestiques 168
G.2.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements 168
G.3. LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE 168
G.4. LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE 168
G.4.1. Les contrôles de raccordements 168
G.4.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra 169
G.4.3. Diagnostics eaux claires parasites 169
G.4.4. Les ouvrages de gestions des eaux pluviales 173
G.5. L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE 174
G.5.1. Les postes de relèvement 174
G.5.2. Récapitulatif des opérations d'entretien 174
G.5.3. Quantité et destination des sous-produits évacués au cours de l'année 175
G.6. BILAN DES DEVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTEME DE COLLECTE 175
G.7. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE 175
G.8. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE 175

H. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT - STEP - 22 000 EH - VARS 176

H.1. CARACTERISTIQUE DU SYSTEME DE TRAITEMENT 176
H.2. BILAN SUR LES VOLUMES 177
H.2.1. Volume entrant dans le système de traitement 177
H.2.2. Volume sortant du système de traitement 178
H.2.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant 178
H.3. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE 182
H.3.1. Evolutions des charges entrantes annuelles 183

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

H.3.2. La pollution entrante dans le système de traitement 185
H.3.3. La pollution déversée en tête de station 187
H.3.4. La pollution sortante du système de traitement 189
H.3.5. Le calcul des rendements 192
H.3.6. Le suivi bactériologique 193
H.3.7. Le suivi du milieu récepteur 193
H.4. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS 194
H.4.1. Les boues 194
H.4.2. Les autres sous-produits 198
H.4.3. Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU 199
H.5. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET DE REACTIFS 199
H.5.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année 199
H.5.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année 199
H.6. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE 203
H.6.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement 203
H.6.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement 204
H.6.3. Bilan des alertes du protocole de protection des usages sensibles en aval du rejet 204
H.7. RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE 206
Paramètres physicochimiques 206
H.8. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE 207
H.8.1. Ecart des systèmes de comptage 207
H.8.2. Contrôle du dispositif d'autosurveillance 207
H.9. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT 209

I. ANNEXES 210

I.1. RAPPORTS D'ANALYSES DES BOUES ENVOYEES AU CENTRE DE COMPOSTAGE 210

LE GLOSSAIRE 222

LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES 227

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

EDITORIAL



Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous adresser le Rapport Annuel du Délégataire pour l'année 2025. Ce document illustre avec précision l'activité et l'engagement du Groupe Saur sur le territoire que vous administrez, en pointant les actions conduites pour préserver et valoriser la ressource en eau, ce bien commun essentiel qui connaît, dans notre pays, des tensions grandissantes sur sa qualité et sa disponibilité.

Ainsi, cette édition reflète les défis et les transformations auxquels nous sommes confrontés. Si l'année 2022 a été marquée par une sécheresse sans précédent, l'année 2025 a été traversée par de nombreux aléas climatiques, d'une intensité et d'une répétition inédites. Ces désormais réalités imposent aux collectivités comme à leurs délégataires de s'adapter pour assurer une gestion performante et durable de la ressource en eau.

Face à ces défis, le Groupe Saur s'engage aux côtés des collectivités, en mettant à leur disposition les savoir-faire et expertises de ses collaborateurs ainsi que des solutions adaptées, qu'il s'agisse de traiter les micropolluants, de réutiliser les eaux usées traitées (REUT), ou encore de favoriser la gestion circulaire de l'eau et la production d'énergie renouvelable.

Notre organisation décentralisée, soutenue par nos 16 Centres de Pilotage Opérationnels répartis sur tout le territoire hexagonal, est le gage d'une forte proximité et la garantie d'une collaboration étroite et continue avec vos équipes.

Cette gouvernance partagée, dont le Groupe Saur a toujours été promoteur, et qu'entretient une diffusion transparente des données des services d'eau, est un atout pour la déclinaison opérationnelle de la transition hydrique de nos territoires.

En effet, nous avons la conviction que cette dernière repose sur une approche concertée avec l'ensemble des parties prenantes.

À travers ce rapport, nous souhaitons favoriser un moment d'échange privilégié avec vous et vos équipes, pour imaginer ensemble les meilleures perspectives pour votre service public. Nos équipes locales restent pleinement disponibles pour accompagner votre collectivité dans la mise en œuvre des solutions les plus adaptées à vos besoins et à ceux de vos administrés.

Au nom des collaborateurs du Groupe Saur qui interviennent chaque jour à votre service, je vous remercie de la confiance que vous leur accordez, et nous nous engageons à continuer à œuvrer, avec détermination et en partenariat avec vous, pour préserver durablement notre ressource en eau.

Je vous souhaite une excellente lecture.

Avec mes salutations respectueuses.

Estelle Grelier
Présidente de Saur France

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE



1 LE CONTRAT

Le respect des obligations contractuelles, notre principale préoccupation

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

LA VIE DE VOTRE CONTRAT

Le service de l'assainissement du contrat CC GUILLESTROIS EU DSP est délégué à SAUR dans le cadre d'un(e) Délégation de service public. Le contrat, signé à la date du 1 janvier 2026, arrivera à échéance le 31 décembre 2028.

L'EXPLOITATION DES STATIONS D'EPURATION DE VARS ET DE GUILLESTRE, POSTES DE RELEVAGE ET RESEAU DE TRANSFERT

L'exploitation des stations d'épuration de Vars et de Guillestre, postes de relevage et réseau de transfert a été confiée à SAUR dans le cadre d'un Marché Public de prestation de service notifié le 28 novembre 2025 pour une période d'exécution de 3 ans avec possible reconductions de 1 an 2 fois.

Le marché prévoit une tranche conditionnelle de trois ans ; avec la reconduction pour la tranche opérationnelle, le marché arrivera à échéance le 31 décembre 2028.

Les conventions du contrat

- Le 4 mars 2026 : signature d'une convention spéciale autorisant le déversement de lactosérum d'origine animale à la station d'épuration de Vars. Cette convention est valable jusqu'au 31 décembre 2026.



Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

LES REPRESENTANTS DU CONTRAT

saur
France

Vos interlocuteurs privilégiés



Mélanie TEYSSIER

Directrice des Exploitations
Provence Alpes Côte d'Azur
07 65 15 03 27
melanie.teyssier@saur.com



Nicolas BRAS

Responsable de Territoire
Provence Alpes
07 60 30 30 88
nicolas.bras@saur.com



Stephane Bertin

Chef de Secteur
Hautes Alpes
06 87 73 45 20
stephane.bertin@saur.com

Vos numéros utiles

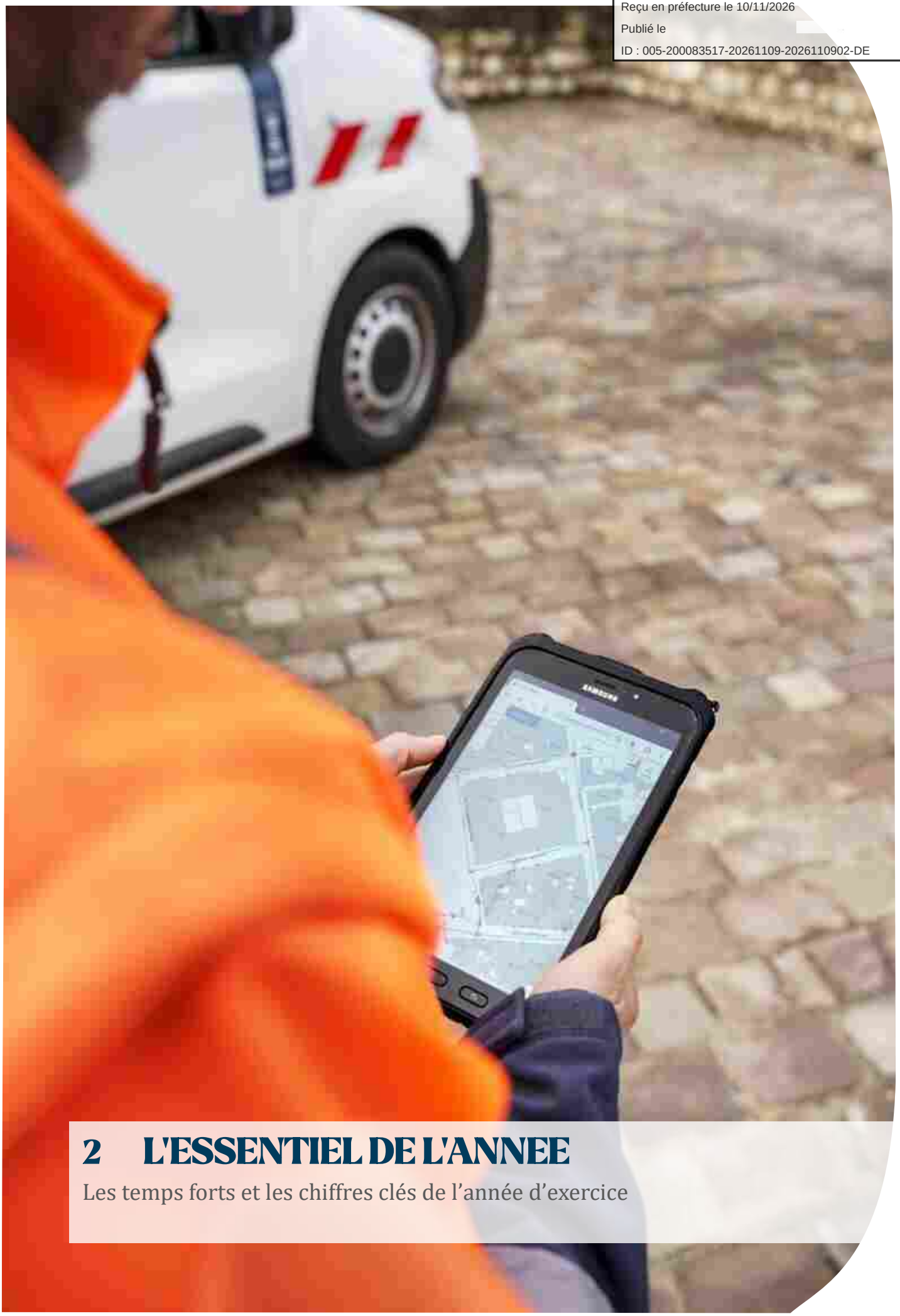
Service Clientèle	Dépannage
04 83 06 70 00	04 83 06 70 06
de 8h à 18h	24h/24 – 7 j/7
du lundi au vendredi	

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

LA SYNTHESE DE VOTRE CONTRAT



Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE



2 L'ESSENTIEL DE L'ANNEE

Les temps forts et les chiffres clés de l'année d'exercice

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

LES CHIFFRES CLES



2 stations d'épuration

46 000 équivalent habitants (EH)

6 Postes de relèvement

75,5% des bilans réalisés sont conformes

1 145 041 m³ d'effluents épurés

142,718 tMS de boues évacuées

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

COMPARATIF DES CHIFFRES CLES AVEC L'ANNEE ANTERIEURE

Volumes	2024	2025	Evolution N/N-1
Volumes épurés (m^3)	1 104 799	1 145 041	3,6%

Patrimoine	2024	2025	Evolution N/N-1
Nombre de stations	2	2	-

Qualité du traitement	2024	2025	Evolution N/N-1
Quantité de boues évacuées (tMS)	180,876 tMS	142,718	-21,1%
Taux de conformité du contrat	100	75,5	-24,5%

Avis de confidentialité - Ce document contient des informations confidentielles, toute diffusion ou reproduction relève de la responsabilité de son destinataire.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

SYNTHESE DU CONTRAT 2025

Le patrimoine de votre contrat

Patrimoine	2025
Nombre de station(s) d'épuration	**2**
Capacité épuratoire totale en équivalents-habitants	**46 000**
Nombre de poste(s) de relevage	**6**
Nombre d'arrêtés d'autorisation de déversement du contrat	**0**

Le bilan de l'activité

Volumes	2024	2025	Evolution
Volumes épurés (en m^3)	1 104 799	**1 145 041**	3,64%
Quantité totale des boues issues des ouvrages d'épuration (en tonnes de matière sèche)	180,876	**142,718**	-21,1%
Quantité de boues évacuées (en tonnes de matière sèche)	180,876 tMS	**142,718 tMS**	-21,1%

La qualité du traitement

Qualité du traitement	2024	2025	Evolution
Charge totale entrante en DBO5 (en kg/j)	561,28	**598,63**	6,7%
Nombre de bilans 24 h acceptables	49	**49**	0%
Nombre de bilans 24 h conformes et acceptables	49	**37**	-21,3%
Taux de conformité du contrat	100%	**75,5%**	-21,3%

La consommation d'énergie

Consommation électrique	2024	2025	Evolution
Consommation (en kWh)	1 539 898	**1 576 545**	2,4%

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNEE

STEP DE VARS :

- 03/03/2025 : Mise en service inexpliquée de la pompe de retour du bassin tampon contenant le lactosérum, ayant entrainé une injection de 136 m3 de mélange d'effluent en tête de station. Cet incident a entrainé des non-conformités rédhibitoires sur les bilans 24h du 04/03 et 06/03/2025.



- 23/04/2025 : Arrêt de l'automate de la STEP suite à la carte d'alimentation de l'automate qui était HS. Remplacement immédiat de la carte.



- 06/12/2025 : Blocage de la herse du décanteur lamellaire, bien que le moteur soit opérationnel. Du 09/12 au 11/12, vidange du décanteur primaire avec intervention CATEC. Deux rideaux et une barre de fer tordue ont été trouvés au fond de l'ouvrage.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE



STEP	EH	DYSF	Date début	Installation	NC & DYSF 2025
Vars	22 000	1	04/03/2025	STEP	Injection Lactosérum Entrée STEP > Risque bilan 04/03/2025 NC
		2	04/03/2025	STEP	Bilan 24h du 04/03 non-conforme suite injection lactosérum
		3	06/03/2025	STEP	Bilan 24h du 06/03 non-conforme suite injection lactosérum
		4	23/04/2025	STEP	Panne carte automate: surverse A2 de 133m3 le 23/04/2025>changement carte le jour même
		5	12/06/2025	STEP	Ecart volumes entrée/sortie > 10%
		6	06/12/2025	STEP	Herse du décanteur primaire bloquée --> Vidange du décanteur

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

STEP DE GUILLESTRE :

- 27/02/2025 : Fuite sur la conduite de lavage ancienne




- 24/03/2025 : Réparation effectuée sur la conduite de lavage de l'ancienne file




- 20/03/2025 : un rat a mangé la fibre, liaison entre l'ancienne et la nouvelle STEP.



Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

- 09/04/2025 : Nouveau préleveur entrée



- 14/04/2025 : Renouvellement pompe Poste de relèvement entrée



- Curage préventif



- 15/07/2025 : Report du bilan 24h du 15/07 au 23/07 à la suite d'une erreur de programmation interne.
- 02/09/2025 : Moto-réducteur de la centrifugeuse n°2 H.S
- 15/10/2025 : Vanne pneumatique H.S : la membrane en plastique située à l'intérieur de la vanne était endommagée

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE



- 23/12/2025 : Arrivée d'un effluent anormal sur la STEP, avec pic de pH et de conductivité :



Synthèse des fiches de déclaration 2025 :

STEP	EH	NC	DYSF	Date début	Installation	NC & DYSF 2025
Guilllestre	24 000	1		01/01/2025	STEP	Non-conformité bilan 01/01/2025
			1	02/01/2025	STEP	Surverse en tete de station - compresseur gestion des vannes du SBR- Nouvelle file
			2	06/01/2025	STEP	Surverse en tete de station - défaut intensité des pompes
		2		07/01/2025	STEP	Non-conformité bilan 07/01/2025
			3	19/01/2025	STEP	Surverse en tête de station - pompes PR bouchées.
			4	25/01/2025	STEP	Surverse en tête de station - panne compresseur
		3		26/02/2025	STEP	Non-conformité bilan 26/02/2025
		4		02/03/2025	STEP	Non-conformité bilan 02/03/2025
			7	13/03/2025	STEP	Défaut comm Ancienne file
			8	20/03/2025	STEP	Défaut comm Ancienne file
			9	13/04/2025	STEP	Surverse A2: pompe défaut thermique
			10	15/05/2025	STEP	Arrêt ancienne file + surverse A2 le 18/05 : panne rack automate: effluebt traité sur nouvelle file +
			11	10/06/2025	STEP	Surverse en tête de station (A2) le 09/06/2025: colmatage dégrilleur
			12	19/06/2025	STEP	Arrêt SBR1 : Pompes à boues 1 et 2 HS
			13	15/07/2025	STEP	Erreur de programmation du bilan 24h du 15/07/2025 --> Bilan reporté au 23/07/2025
		5		23/07/2025	STEP	Non-conformité bilan 23/07/2025
			14	06/08/2025	STEP	Défaut supresseur Biofor et vanne + déversement A2 --> arrêt de l'ancienne file = effluent traité sur
			17	04/09/2025	STEP	Compresseur HS --> arrêt des Biofor et de l'ancienne file
			18	02/09/2025	STEP	Panne centrif + arrêt ancienne file
			19	04/10/2025	STEP	Surverses A2
			20	07/10/2025	STEP	Défaut SBR + Surverses A2
			21	15/10/2025	STEP	Défaut vanne pneumatique + surverses A2
			22	13/09/2025	STEP	Non-conformité bilan 13/09/2025
			23	23/12/2025	STEP	Arrivée d'effluent anormal
			24	11/11/2025	STEP	Non-conformité bilan 11/11/2025
			25	27/11/2025	STEP	Non-conformité bilan 27/11/2025
			26	25/12/2025	STEP	Non-conformité bilan 25/12/2025

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE



3 LES PROPOSITIONS D'AMELIORATION

Améliorer votre patrimoine, une priorité

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

Guillestre

- Installation d'une pompe de surface dans la bâche à boues de la nouvelle STEP afin d'extraire les eaux surnageantes et de les renvoyer en tête de traitement. Cette opération vise à augmenter la siccité des boues dirigées vers la filière de déshydratation en réduisant la proportion d'eaux claires résiduelles.

- Mise en place d'un panier dégrilleur en amont du poste de relevage. L'objectif est de capter les refus (lingettes, fibres, déchets) avant leur entrée dans les volutes des pompes. Actuellement, les 5 pompes doivent être extraites une fois par semaine (et deux fois en période haute) pour nettoyage manuel des volutes obstruées. L'ajout du dégrillage permettra de réduire fortement la maintenance corrective et d'améliorer la disponibilité hydraulique du poste.

- Installation d'une pompe de vidange de fond dans la nouvelle bâche d'eau traitée, avec refoulement vers la conduite du poste « toutes eaux ».Cette pompe permettra d'assurer une vidange complète de la bâche et d'évacuer les matières en suspension (MES) décantées, garantissant un maintien du volume utile et une meilleure qualité de l'eau stockée.

Vars :

- Modification des conduites de remplissage des bennes à boues

  Reconfiguration du réseau de transfert des boues afin de supprimer la nécessité de faire pivoter manuellement une conduite pleine lors du passage d'une benne à l'autre. Cette opération vise à éliminer les risques de chute, réduire la manipulation de charges lourdes et améliorer la sécurité des agents lors des opérations de vidange.

- Renouvellement des bennes à boues

  Remplacement des bennes actuelles par des modèles équipés de garde-corps intégrés, conformes aux exigences de sécurité pour les interventions en hauteur et les opérations de bâchage/débâchage.

- Installation d'un compresseur à vis

  Fourniture et mise en place d'un compresseur à vis afin de fiabiliser l'alimentation en air comprimé des vannes pneumatiques et du système de soufflage des boues. L'objectif est d'assurer une pression stable, réduire les arrêts intempestifs et améliorer la disponibilité des équipements.

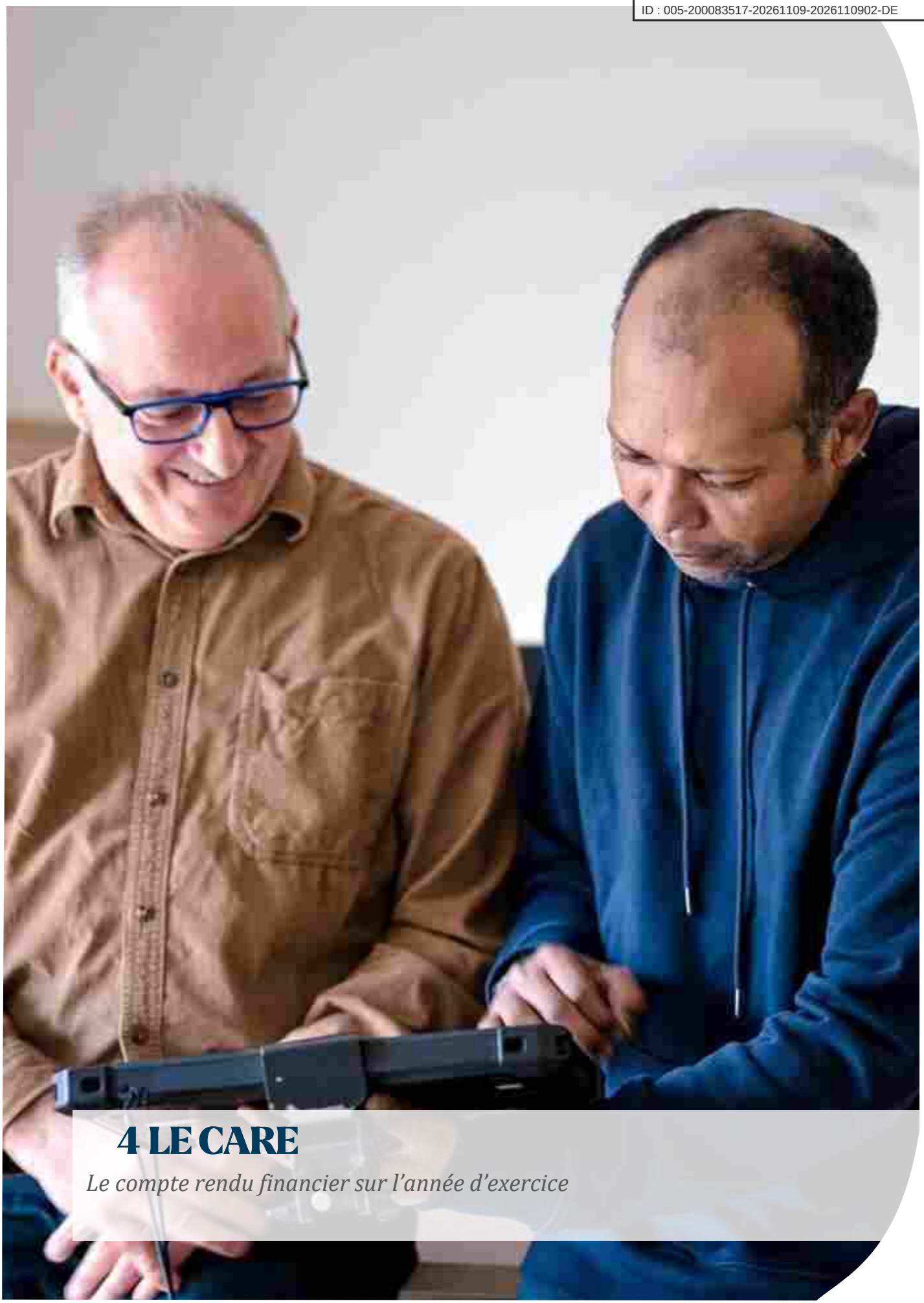
- Renouvellement de la préparante à chaux

  Remplacement de l'unité de préparation de lait de chaux pour garantir une homogénéité optimale du réactif, une meilleure précision de dosage et une réduction des dépôts dans les lignes d'injection.

- Déplacement de la préparante poly-eau

  Repositionnement de la préparante polymère à proximité de la préparante bicarbonate afin de regrouper les zones de préparation des réactifs, optimiser les circuits d'alimentation, faciliter la maintenance et améliorer l'ergonomie des interventions

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE



4 LE CARE

Le compte rendu financier sur l'année d'exercice

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

LE CARE

SAUR SAS

ANNEE 2025

Compte annuel de résultat de l'exploitation

COLLECTIVITE STEP VARS & GUILLESTRE
ACTIVITE Assainissement

En Application du décret du 14 mars 2005

En milliers d'euros	2024	2025	Ecart en %
PRODUITS	**719,2**	**617,2**	**-14,2**
Produits accessoires	719,2	617,2	
CHARGES	**996,5**	**823,7**	**-17,3**
Personnel	182,5	170,5	
Energie électrique	267,8	193,9	
Produits de traitement	46,2	42,8	
Analyses	9,7	2,8	
Sous-traitance, matières et fournitures	134,4	127,0	
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)	1,3	1,9	
Autres dépenses d'exploitation	123,7	75,0	
Télécommunications, poste et télégestion	*1,6*	*2,1*	
Engins et véhicules	*40,0*	*38,0*	
Informatique	*12,9*	*14,3*	
Assurances	*3,0*	*1,3*	
Locaux	*13,8*	*13,5*	
Divers	*52,4*	*5,9*	
Contribution des services centraux et recherche	36,0	44,0	
Charges relatives aux renouvellements	170,1	115,4	
Pour garantie de continuité du service	*68,9*	*49,9*	
Fonds contractuel	*101,2*	*65,6*	
Charges relatives investissements du domaine privé	10,2	10,8	
Pertes sur créances irrécouvrables & contentieux	14,5	39,6	
RESULTAT AVANT IMPOT	**-277,3**	**-206,5**	**-25,5**
RESULTAT	**-277,3**	**-206,5**	**-25,5**

Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2006
Réf : 02057001

Validé le 11/05/2026

(1) Si impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :
y compris redevance domaniale : département, région, Etat et redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE

Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) ci-joint est préparé conformément à l'article 2 de la loi du 08/02/1995, qui impose au délégataire de service public l'obligation de publier un rapport annuel. Ce rapport a pour objectif d'informer le délégant sur les comptes financiers, la qualité de service et l'exécution du service public délégué.

La présentation du CARE est en conformité avec les directives de la circulaire n° 740 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau, et elle tient compte des recommandations formulées par le Comité "Secteur public" de l'Ordre des experts-comptables, telles que présentées dans ses ouvrages "Le rapport annuel du délégataire de service public" et "L'eau et l'assainissement, déclinaison sectorielle du rapport annuel du délégataire de service public", publiés dans la collection "Maîtrise de la gestion locale".

En plus de cette circulaire, celle du 31/01/2006, en application du décret 2005-236 du 14/03/2005, a été ajoutée. Cette circulaire inclut les chiffres de l'année en cours, et à partir de l'exercice 2006, ceux de l'année précédente sont également mentionnés. La variation constatée (en pourcentage) entre l'année en cours et l'année précédente est systématiquement indiquée.

L'annexe au Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation a pour objectif d'expliquer les méthodes de préparation de la partie financière du rapport annuel, y compris ses composantes. Elle commence par présenter les différents niveaux d'organisation du rapport.

Modalités d'établissement du compte annuel du résultat de l'exploitation et composantes des rubriques :

Le CARE regroupe, par nature, l'ensemble des produits et des charges imputables au contrat de délégation de service public permettant de déterminer l'économie du contrat.

1) **PRODUITS** • la rubrique "Produits" comprend :

Exploitation du Service : le montant total, hors TVA, des produits d'exploitation (part fermière) se rapportant à l'exercice.

Collectivités et autres organismes publics : le montant total, hors TVA, des produits collectés pour le compte de la Collectivité ainsi que les diverses taxes et redevances perçues pour le compte des organismes publics.

Travaux attribués à titre exclusif : le montant total, hors TVA, des travaux réalisés dans le cadre du contrat, par application d'un bordereau de prix annexé à ce contrat.

Produits accessoires : les montants hors TVA facturés, conformément aux dispositions du contrat de délégation, aux clients abonnés au service, dans le cadre de prestations ponctuelles.

2) **CHARGES** • les charges relatives au contrat, reprises dans le CARE, conformément à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006 peuvent être classifiées de la manière suivante

Des charges directement affectées au contrat : il s'agit essentiellement des charges du Secteur, ainsi que celles des services mutualisés du Territoire. Elles comprennent :

- Des charges directes faisant l'objet d'une comptabilisation immédiate sur le contrat,
- Des charges réparties dont une quote-part est imputée au contrat en fonction de clés de répartition techniques, différentes selon la nature des charges afin de tenir compte de la clé économiquement la mieux adaptée (gestion technique, gestion clientèle, engins et véhicules…).
    - La gestion technique (ingénieurs et techniciens d'exploitation, chimistes, logiciels techniques, télégestion, cartographie…) est répartie sur chaque contrat en fonction du Chiffre d'Affaires du contrat par rapport au Chiffre d'Affaires du Territoire.
    - La gestion clientèle (frais de personnel du service clientèle, plateforme téléphonique, frais de facturation, frais d'affranchissement, frais de relance…) est imputée sur chaque contrat proportionnellement au nombre de clients du contrat.
    - Les frais « engins et véhicules » sont imputés sur chaque contrat du Territoire proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Territoire.
- Des Charges réparties entre les contrats : ces charges sont réparties au prorata de la Valeur Ajoutée Analytique (VAA) du contrat. Il s'agit notamment :
    - Des « Frais de Territoire et de secteur » représentant des frais d'encadrement du contrat répartis par nature de charge,
    - Des "Frais de structure centraux" représentant la contribution du contrat aux services Centraux et à la Recherche et Développement.
- Des Charges économiques calculées : il s'agit de charges (investissements réalisés par le délégataire) dont les paiements sont effectués à une périodicité différente de l'exercice. Afin de faire ressortir de façon régulière l'économie du contrat, ces charges sont lissées sur toute la durée de celui-ci.

CHARGES • La rubrique "charges" comprend :

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

Personnel : Cette rubrique correspond au coût du personnel de la société, incluant les salaires et charges sociales et les frais annexes de personnel (frais de déplacement, vêtements de travail et de sécurité, plan d'épargne entreprise…) ainsi qu'au coût du personnel intérimaire intervenant sur le contrat.
L'imputation des frais de personnel d'exploitation est réalisée sur la base de fiches de pointage. Cela intègre également une quote-part d'encadrement, de personnel technique et clientèle.
Cette rubrique comprend également la « Participation légale des salariés aux résultats de l'entreprise ».

Énergie électrique : Cette rubrique comprend la fourniture d'énergie électrique exclusivement dédiée au fonctionnement des installations du service.

Achats d'Eau : Cette rubrique comprend les Achats d'eau en gros auprès de tiers ou auprès d'autres contrats gérés par l'entreprise effectués exclusivement pour la fourniture d'eau potable dans le cadre du contrat.

Produits de traitement : Cette rubrique comprend exclusivement les produits entrant dans le process de production.

Analyses : Cette rubrique comprend les analyses réglementaires ARS et celles réalisées par le Délégataire dans le cadre de son autocontrôle.

Sous-traitance, Matières et Fournitures : Cette rubrique comprend :

- Sous-traitance : les prestations de sous-traitance comprennent les interventions d'entreprises extérieures (terrassement, hydrocurage, espaces verts, cartographie …) ainsi que des prestations réalisées par des services communs de l'entreprise telles que des prestations d'hydrocurage, de lavage de réservoir, de recherche de fuites par corrélation acoustique.
- Matières et Fournitures : ce poste comprend :
    - Les charges relatives au remplacement de compteurs qui ne sont pas la propriété de l'entreprise ;
    - La location de courte durée de matériel sans chauffeur ;
    - Les fournitures nécessaires à l'entretien et à la réparation du réseau ;
    - Les fournitures nécessaires à l'entretien du matériel électromécanique ;
    - Le matériel de sécurité ;
    - Les consommables divers.

Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles : Cette rubrique comprend :

- La contribution économique territoriale (CET) ;
- La contribution sociale de solidarité ;
- La taxe foncière ;
- Les redevances d'occupation du domaine public.

Autres dépenses d'exploitation :

- "Télécommunications, poste et télégestion" : ce poste comprend les frais de lignes téléphoniques dont ceux relatifs à la télésurveillance ainsi que les dépenses d'affranchissement (hors facturation).
- "Engins et véhicules" : ce poste comprend les charges de location longue durée des véhicules, consommation de carburant, entretien et réparations, assurances. Le total des charges de la section "Engins et véhicules" fait l'objet d'une imputation sur chacun des contrats du Territoire proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Territoire.
- "Informatique" : ce poste comprend les frais liés au matériel et logiciels des personnels intervenant sur le contrat. Il comprend également les frais liés aux logiciels métier, nécessaires à la réalisation du contrat ainsi que les frais de facturation :
    - SAPHIR et NAÏA, logiciel de gestion de la relation clientèle ;
    - QUALITE-PRODUIT, logiciel de suivi de la qualité ;
    - GAM&EAU et NEO, logiciel de suivi de la production, suivi de la force motrice et de planification ;
    - J@DE, logiciel de gestion et des achats ;
    - eSigis, logiciel de cartographie ;
    - GEREMI, logiciel de télésurveillance.
- "Assurances" : ce poste comprend :
    - La prime d'assurance responsabilité civile relative au contrat. Cette assurance a pour objet de garantir les tiers des dommages matériels, corporels et incorporels dont la responsabilité incomberait au délégataire ;
    - Les primes dommages ouvrages ;
    - Les autres primes particulières d'assurance s'il y a lieu ;
    - Les franchises appliquées en cas de sinistre.
- "Locaux" : ce poste comprend les charges relatives à l'utilisation des locaux.
- "Divers" : autres charges.

Frais de contrôle : Ces frais concernent le contrôle contractuel du service, lorsque sa charge incombe au délégataire.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

Contribution aux Services Centraux et Recherche : Une quote-part de frais de structures nationale et régionale, telle que décrite au chapitre 1, est imputée sur chaque contrat.

Collectivités et autres organismes publics : Ce poste comprend :

- La part communale ou intercommunale ;
- Les taxes (TVA) ;
- Les redevances (Agence de l'eau, voies navigables de France, etc).

Charges relatives aux Renouvellements : ce poste comprend plusieurs notions compatibles :

- « Garantie pour continuité de service » implique que le délégataire assume entièrement et à ses risques tous les coûts d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires pour maintenir la continuité du service. Ces dépenses doivent être couvertes par le délégataire sans qu'il y ait d'ajustement (à la hausse ou à la baisse) de sa rémunération contractuelle. Le montant indiqué dans cette rubrique comprend la somme des dépenses réelles pour le renouvellement non planifié et l'entretien électromécanique.
- "Programme contractuel de renouvellement" : cette rubrique correspond aux engagements contractuels du délégataire, sur un programme prédéterminé de travaux. Il s'agit généralement d'un lissage économique sur la durée du contrat.
- "Compte (ou Fonds contractuel) de renouvellement" : le délégataire est tenu de prélever régulièrement sur ses produits un certain montant et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans la mesure où l'obligation du délégataire au titre d'un exercice donné est strictement égale à la dotation au compte (ou fonds contractuel), c'est le montant de cette dotation qui doit alors figurer sur le CARE.

Charges relatives aux Investissements : Elles comprennent les différents types d'obligations existant dans le contrat :

- Programme contractuel d'investissements ;
- Fonds contractuel d'investissements ;
- Annuité d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire ;
- Investissements incorporels.

Les montants engagés par le délégataire au titre des investissements réalisés sur le contrat font l'objet d'un amortissement financier présenté sur le CARE sous forme d'une annuité constante.

Les charges relatives au remboursement d'annuités d'emprunts contractés par la collectivité et que le délégataire s'est engagé contractuellement à rembourser font l'objet d'un calcul actuariel consistant à ramener chaque annuité en investissement début de période et à définir le montant de l'annuité constante sur toute la durée du contrat permettant d'obtenir une Valeur Actuelle Nette (VAN) égale à zéro.

Charges relatives aux Investissements du domaine privé : Le montant de cette rubrique comprend l'amortissement du matériel, des engins et véhicules, du gros outillage et des compteurs propriété de l'entreprise affectés au contrat ainsi que les frais financiers relatifs au financement de ces immobilisations calculés sur la base de la valeur nette comptable moyenne de celles-ci.

Perte sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement : Ce poste comprend :

- Les annulations de créances incluant notamment celles au titre du Fonds de Solidarité Logement (FSL Eau) ;
- Les provisions pour créances douteuses ;
- Les frais d'actes et de contentieux.

3) RESULTAT AVANT IMPOT

Il s'agit de la différence entre les produits et les charges.

4) IMPOT SUR LES SOCIETES

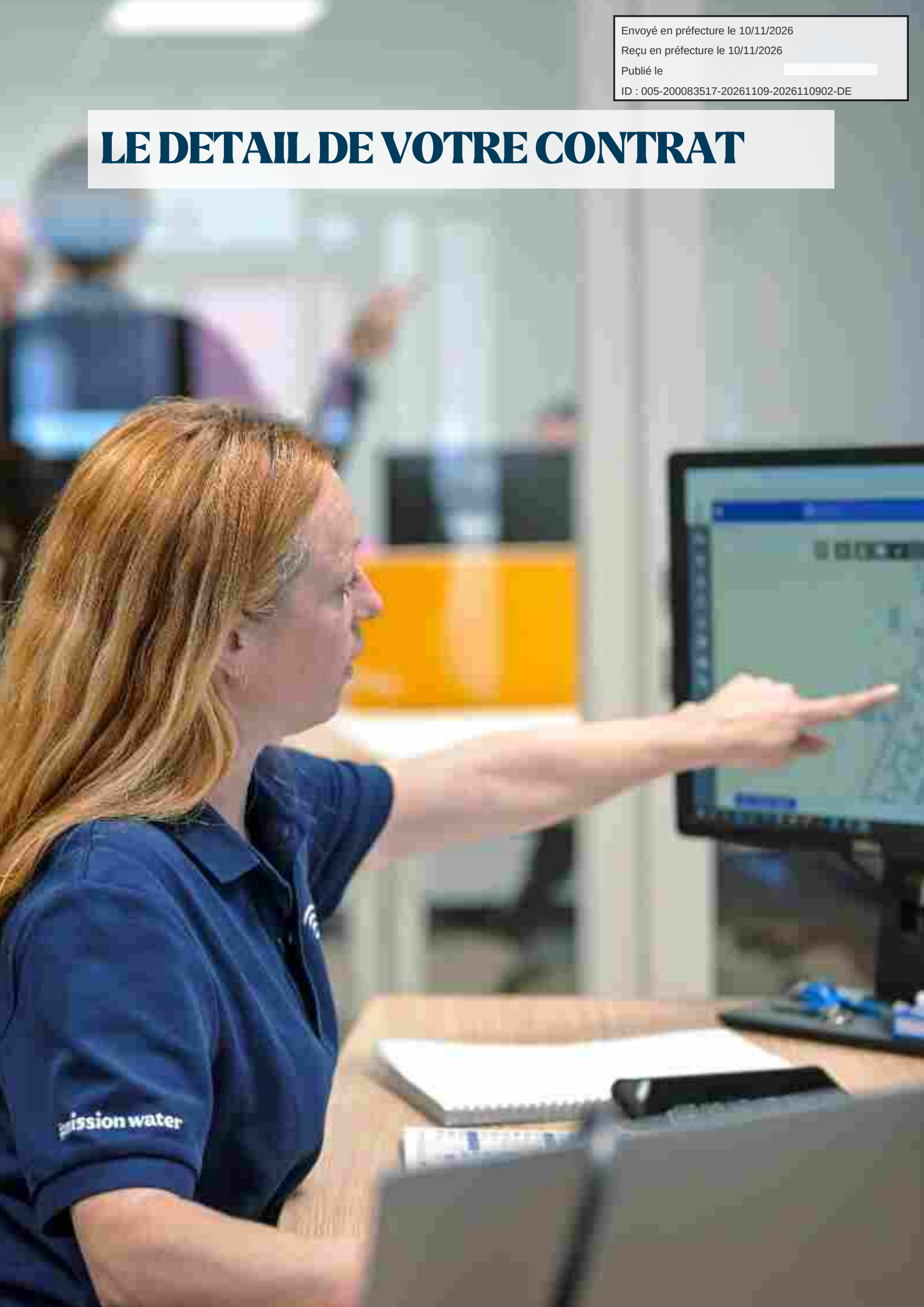
Cet impôt ne s'applique que pour les contrats ayant un Résultat avant Impôt bénéficiaire. Le taux d'impôt sur les sociétés appliqué au résultat des contrats est de 33.33%.

5) RESULTAT

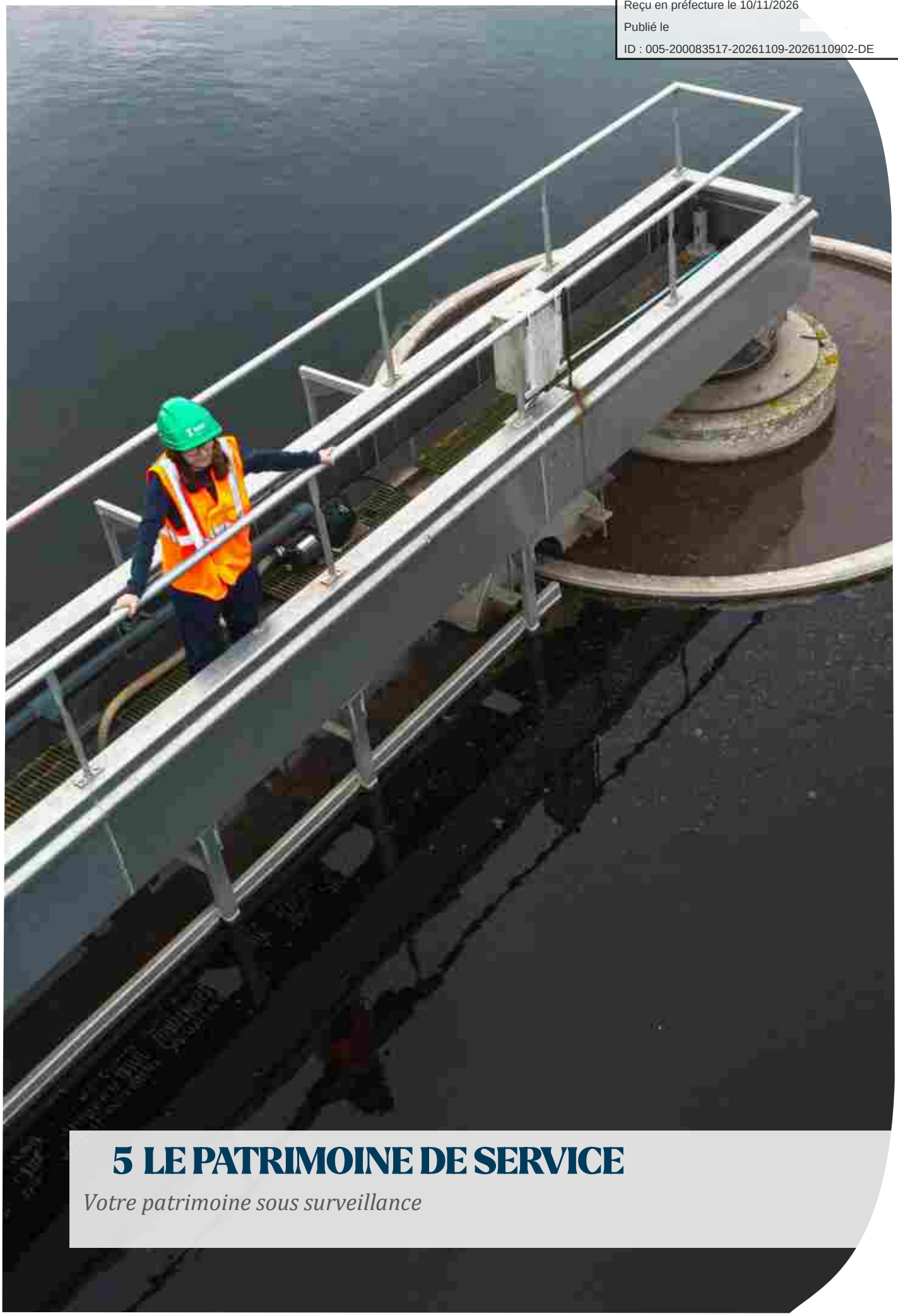
Il s'agit du Résultat restant après éventuel Impôt sur les Sociétés.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

LE DETAIL DE VOTRE CONTRAT



Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE



5 LE PATRIMOINE DE SERVICE

Votre patrimoine sous surveillance

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

LES INSTALLATIONS

Les stations d'épuration

Libellé	Date de mise en service	Capacité nominale (en eq.Hab)	Nature de l'effluent	Description	Télésurveillance	Groupe électrogène	Commune
VARS - STEP - 22 000 EH	1988	22 000	Domestique	Eaux usées_ Cultures mixtes et Traitement secondaire avec dénitrification et déphosphatation. Boues_ Déshydratation par centrifugeuse puis Compostage.	Oui	Oui	VARS
GUILLESTRE - STEP - 24 000 EH	1991	24 000	Domestique	Eaux usées_ Boues activées et Traitement secondaire. Boues_ Epaississement et Déshydratation par centrifugeuse.	Oui	Non	GUILLESTRE

Les postes de relevage

Commune	Libellé	Capacité nominale	Année de mise en service	Télésurveillance	Groupe électrogène
EYGLIERS	PR - EYGLIERS	40 m³/h	1991	Oui	Non
GUILLESTRE	STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	200 m³/h	1991	Oui	Non
SAINT-CREPIN	PR Les Hauches - ST CREPIN	40 m³/h	2012	Oui	Non
VARS	PR Refuge Napoléon - VARS	10 m³/h	1994	Oui	Non
	PR Saint-Marcellin - VARS	10 m³/h	2000	Oui	Non
	STEP - 22 000 EH - VARS	184 m³/h	1988	Oui	Non

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE



6 BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE

Un regard sur notre activité

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

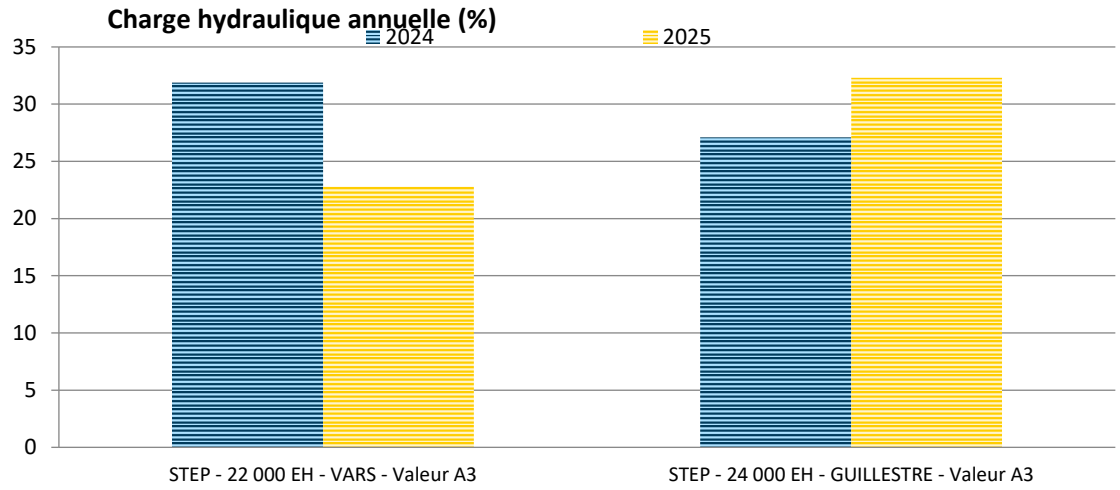
QUALITE DU TRAITEMENT

La charge hydraulique annuelle

Charge hydraulique annuelle = moyenne [Volumes entrants journaliers (m^3/j) / Débit nominal* de la station (m^3/j) x 100].
Selon les volumes journaliers enregistrés lors des bilans 24h

Selon les volumes journaliers enregistrés au débitmètre en entrée A3 de la station

Libellé de l'installation	2024	2025
STEP - 22 000 EH - VARS	31,89%	22,78%
STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	27,09%	32,29%

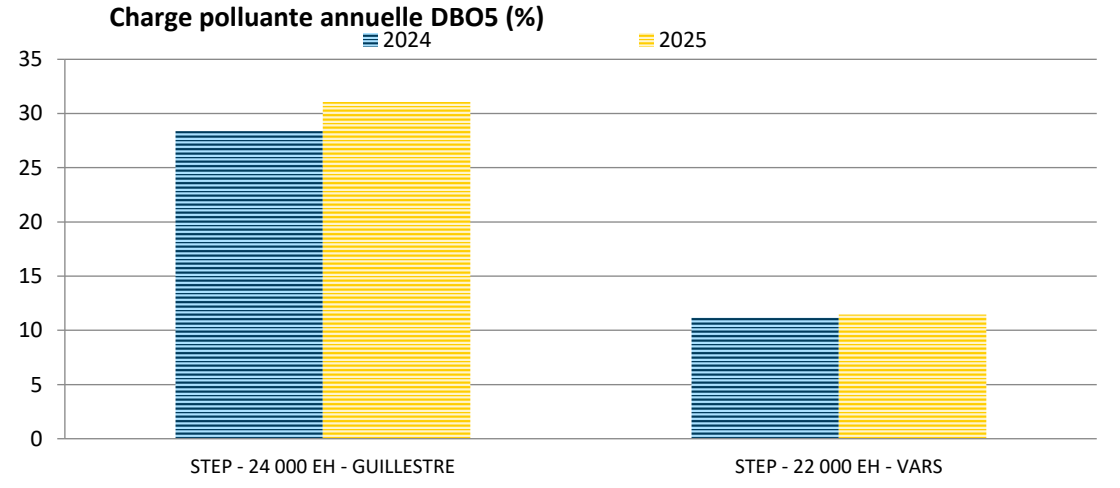


**Charge nominale définie dans l'acte préfectoral de la station.*

La charge polluante annuelle

Charge polluante annuelle = moyenne [(Volumes entrants journaliers (m^3/j) x concentration DBO5 (mg/l) /1000) / capacité nominale* DBO5 de la station x 100].

Libellé de l'installation	2024	2025
STEP - 22 000 EH - VARS	11,17%	11,47%
STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	28,39%	31,06%



**Capacité nominale définie dans l'acte préfectoral de la station.*

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

Les volumes d'effluents épurés dans l'année

Nom de l'installation	Situation du point mesuré	2024 m³	2025 m³
STEP - 22 000 EH - VARS	Entrée	385 209	274 365
STEP - 22 000 EH - VARS	Sortie	380 081	283 525
STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	Entrée	709 034	842 682
STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	Sortie	724 718	861 516

LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES

Les consommations d'énergie calculées à partir de la facturation

Calcul à partir de la facturation du distributeur pour l'ensemble du contrat au cours de l'exercice, prise en compte de toutes les corrections de facturation : avoirs et rattrapages.

	2024	2025
Consommation en KWh	1 539 898	1 576 545

CONSOMMATION D'ENERGIE

Consommation électrique en kWh	2021	2022	2023	2024	2025
PR - EYGLIERS	0	0	0	12 619	12 407
PR Les Hauches - ST CREPIN	23 233	21 788	23 487	45 562	45 367
PR Refuge Napoléon - VARS	1 801	1 823	1 937	4 021	4 455
PR Saint-Marcellin - VARS	4 804	5 447	4 122	8 179	5 248
STEP - 22 000 EH - VARS	522 575	538 578	662 857	665 393	749 769
STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	811 646	867 275	949 425	804 124	759 299
Total	**1 364 059**	**1 434 911**	**1 641 828**	**1 539 898**	**1 576 545**

Les consommations d'énergie présentées ci-dessus sont établies à partir de la facturation du distributeur pour l'ensemble du contrat au cours de l'exercice, et prennent en compte toutes les corrections de facturation : avoirs et rattrapages.

LES BOUES ET LES SOUS-PRODUITS

Production de boues

Nom de l'installation	2024 (tMS)	2025 (tMS)
STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	149,711	202,142
STEP - 22 000 EH - VARS	63,803	46,973

Evacuation des boues

Nom de l'installation	Destination	2024 (tMS)	2025 (tMS)
STEP - 22 000 EH - VARS	Boues traitées évacuées vers compostage produit (F)	59,948	39,081
STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	Boues traitées évacuées vers compostage produit (F)	120,928	103,636

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

Les sous-produits : Refus de Dégrillage

Nom de l'installation	Destination	2024 Kg	2025 Kg
STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	Refus dégrillage évacué vers décharge (F)	5 800	5 050
STEP - 22 000 EH - VARS	Refus dégrillage évacué vers décharge (F)	730	0

Les sous-produits : Graisses

Nom de l'installation	Destination	2024 (Kilogrammes)	2025 (Kilogrammes)
STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	Graisses évacuées en Transit	0	50
STEP - 22 000 EH - VARS	Graisses évacuées en Transit	4 800	9 600

Les sous-produits : Sables

Nom de l'installation	2024 (Kilogrammes)	2025 (Kilogrammes)
STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	4 000	5 800
STEP - 22 000 EH - VARS	5 650	2050

DETAIL DE LA CONFORMITE PAR SYSTEME DE TRAITEMENT

Nombre de bilans 24h acceptables par système de traitement durant l'année

Remarque : Pour les installations dont la capacité est inférieure à 30 kg de DBO5/j, le bilan de fonctionnement et les évaluations de conformité n'interviennent que tous les deux ans.

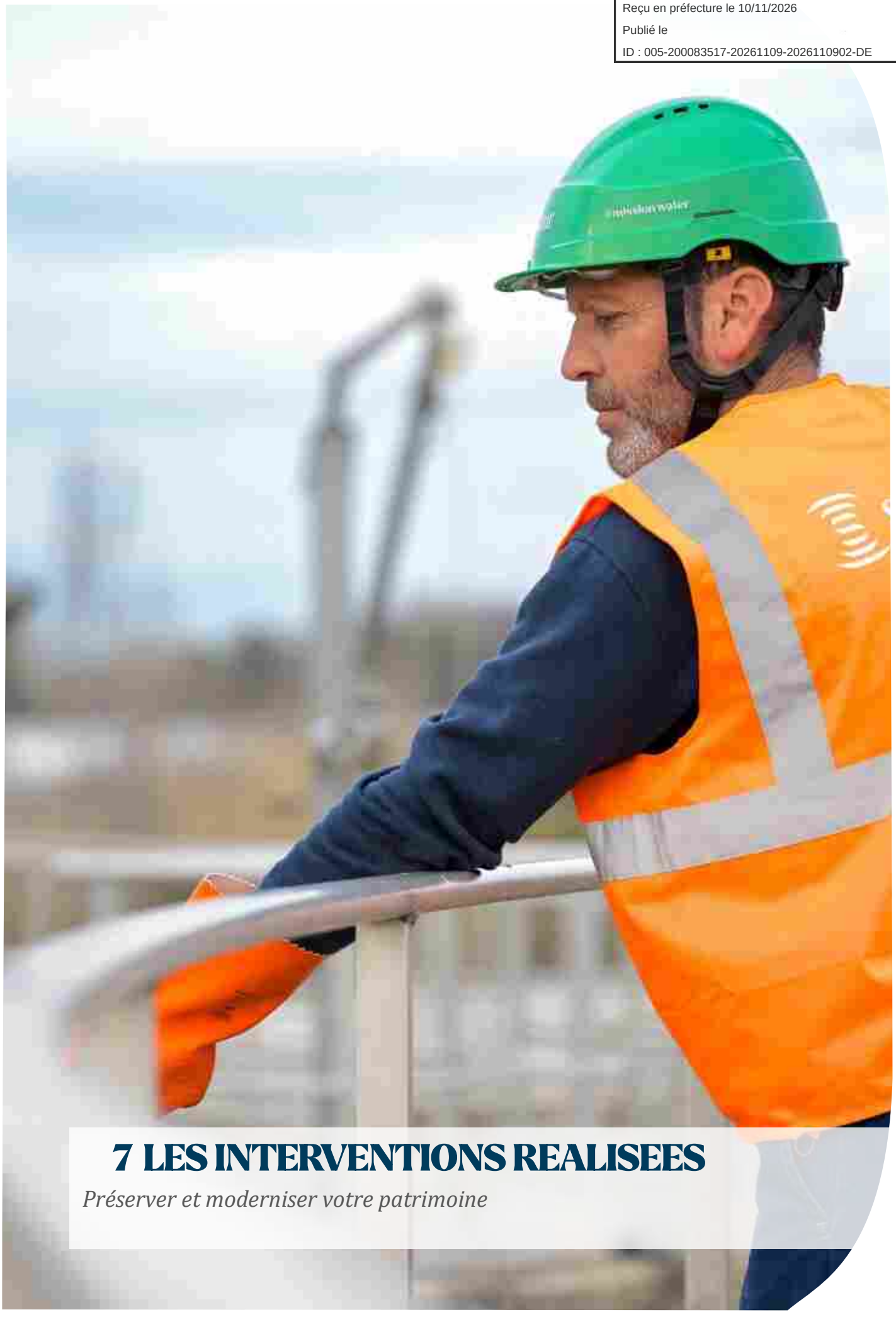
Libellé de l'installation	2024	2025
STEP - 22 000 EH - VARS	25	25
STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	24	24

Taux de conformité par système de traitement

Libellé de l'installation	2024	2025	Evaluation de la conformité par l'exploitant
STEP - 22 000 EH - VARS	100%	92%	Non Conforme
STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	100%	58,33%	Non Conforme

Le taux de conformité est calculé en divisant le nombre de bilans réalisés et conformes par le nombre total de bilans réalisés par système de traitement.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE



7 LES INTERVENTIONS REALISEES

Préserver et moderniser votre patrimoine

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

Opération sur postes de relevage

Synthèse des interventions sur les postes de relevage réalisées durant l'année :

Commune	Nombre
EYGLIERS	1
GUILLESTRE	1
SAINT-CREPIN	1
VARS	1
Total	**4**

Détail des interventions sur les postes de relevage réalisées durant l'année :

Commune	Date	Adresse
EYGLIERS	25/03/25	PR - EYGLIERS
GUILLESTRE	05/08/25	STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE
SAINT-CREPIN	08/08/25	PR Les Hauches - ST CREPIN
VARS	25/03/25	PR Refuge Napoléon - VARS

LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Les interventions de maintenance 2ème niveau

Synthèse des interventions de maintenance 2ème niveau :

Commune	Nombre d'interventions de type curatif	Nombre d'interventions de type préventif	Total
EYGLIERS	1	0	1
GUILLESTRE	65	0	65
SAINT-CREPIN	1	0	1
VARS	13	0	13
Total	**80**	**0**	**80**

Détail des interventions de maintenance 2ème niveau :

Commune	Libellé de l'installation	Equipement concerné	Date	Type d'intervention
EYGLIERS	PR - EYGLIERS	Télésurveillance	25/09/25	Curatif
GUILLESTRE	STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	Compresseur air de service	28/01/25	Curatif
	STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	Pompe N°1	06/01/25	Curatif
	STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	Pompe N°2	06/01/25	Curatif
	STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	Transmetteur de mesures MES	13/01/25	Curatif
	STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	Preleveur entree station	13/01/25	Curatif
	STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	Compresseur air de service	17/01/25	Curatif

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

Commune	Libellé de l'installation	Equipement concerné	Date	Type d'intervention
GUILLESTRE	STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	Pompe à boues N° 2 alimentation centrifugeuse N° 2	21/01/25	Curatif
	STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	Vannes (x3)	28/01/25	Curatif
	STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	JHD_Climatiseur local électrique Bureau	04/02/25	Curatif
	STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	JHD_Climatiseur local électrique Bureau	04/02/25	Curatif
	STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	Débimètre à ultra-sons sortie station	11/02/25	Curatif
	STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	Compresseur air de service	13/02/25	Curatif
	STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	Pompe relevage 3	17/02/25	Curatif
	STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	Pompe N°1	17/02/25	Curatif
	STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	Pompe relevage 2	17/02/25	Curatif
	STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	Pompe relevage 1	17/02/25	Curatif
	STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	Pompe N°2	18/02/25	Curatif
	STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	20/02/25	Curatif
	STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	Vannes (x3)	24/02/25	Curatif
	STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	Agitateur N° 1 biologique N° 2	24/02/25	Curatif
	STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	Pompe de lavage filtres 2	11/03/25	Curatif
	STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	Ordinateur de supervision	14/03/25	Curatif
	STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	Pompe de lavage filtres 2	24/03/25	Curatif
	STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	31/03/25	Curatif
	STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	Pompe N°1	15/04/25	Curatif
	STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	Pompe immergée monocanal bache eau sale	15/04/25	Curatif
	STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	Preleveur entree station	23/04/25	Curatif
	STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	Poste Local 0570 SE GUILLESTRE	24/04/25	Curatif
	STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	Vannes (x3)	25/04/25	Curatif
	STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	Automate UV	28/04/25	Curatif
	STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	22/05/25	Curatif
	STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	Poste Local 0570 SE GUILLESTRE	22/05/25	Curatif
	STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	Gavo pompe N° 1	30/05/25	Curatif
	STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	Pompe polymere boue	04/06/25	Curatif
	STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	Tuyauterie local bennes à boues et accessoires	04/06/25	Curatif
	STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	Pompe polymere boue	05/06/25	Curatif
	STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	Automate	06/06/25	Curatif
	STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	Sonde Piezo FMX 11	16/06/25	Curatif
	STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	Débimètre à ultra-sons sortie station	16/06/25	Curatif
	STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	Surpresseur d'air process N° 2 insonorisé	17/06/25	Curatif

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

Commune	Libellé de l'installation	Equipement concerné	Date	Type d'intervention
GUILLESTRE	STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	Preleveur entree station	24/06/25	Curatif
	STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	Tuyauterie local bennes à boues et accessoires	25/06/25	Curatif
	STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	Sonde Piezo FMX 11	15/07/25	Curatif
	STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	Vannes (x3)	18/07/25	Curatif
	STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	Surpresseur d'air process 1	06/08/25	Curatif
	STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	Agitateur N° 1 biologique N° 2	07/08/25	Curatif
	STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	Surpresseur d'air lavage	12/08/25	Curatif
	STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	Vannes (x3)	12/08/25	Curatif
	STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	Surpresseur d'air process 1	13/08/25	Curatif
	STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	Gavo pompe N° 2	14/08/25	Curatif
	STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	Gavo pompe N° 1	11/09/25	Curatif
	STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	Compresseur vannes biofiltre	11/09/25	Curatif
	STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	Inverseur normal secours groupe électrogène	11/09/25	Curatif
	STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	Compresseur vannes biofiltre	15/09/25	Curatif
	STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	Vanne pneumatique eaux de lavage (ACTAIR 250)	17/09/25	Curatif
	STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	Poste Local télésurveillance	25/09/25	Curatif
	STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	Aspirant immergé casse mousses	25/09/25	Curatif
	STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	Compresseur air de service	06/10/25	Curatif
	STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	Portes	06/10/25	Curatif
	STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	Variateur de fréquence Surpresseurs d'air (x3)	09/10/25	Curatif
	STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	EV09 - Vannes Air de lavage (Actair DN125)	09/10/25	Curatif
	STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	EV28 - Vanne Délestage surpresseur lavage (Actair DN50)	09/10/25	Curatif
	STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	Surpresseur d'air process N° 1 insonorisé	16/10/25	Curatif
	STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	Vannes papillon pneumatiques (x2)	04/11/25	Curatif
	STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	Surpresseur d'air process N° 1 insonorisé	18/11/25	Curatif
ST CREPIN	PR Les Hauches - ST CREPIN	Poste Local 0570 PR LES HAUCHES	25/09/25	Curatif
VARS	STEP - 22 000 EH - VARS	JHD_Climatiseur local électrique 3	04/02/25	Curatif
	STEP - 22 000 EH - VARS	JHD_Climatiseur local électrique 2	04/02/25	Curatif
	STEP - 22 000 EH - VARS	JHD_Climatiseur local électrique 1	04/02/25	Curatif
	PR Refuge Napoléon - VARS	Robinetterie	10/02/25	Curatif
	STEP - 22 000 EH - VARS	Centrale de préparation polymére boues (polyélectrolyte)	11/03/25	Curatif
	STEP - 22 000 EH - VARS	Pompe Relevage bassin tampon 1	16/04/25	Curatif

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

Commune	Libellé de l'installation	Equipement concerné	Date	Type d'intervention
VARS	STEP - 22 000 EH - VARS	Ordinateur	16/04/25	Curatif
	STEP - 22 000 EH - VARS	Débitmètre by-pass écrêtage (sonde US)	18/04/25	Curatif
	STEP - 22 000 EH - VARS	Automate	23/04/25	Curatif
	STEP - 22 000 EH - VARS	Sonde mesure PH tour de lavage 1	28/05/25	Curatif
	STEP - 22 000 EH - VARS	Vanne isolement PVC 4 (qté 8)	29/06/25	Curatif
	PR Saint-Marcellin - VARS	trappe et barreaudage	09/09/25	Curatif
	STEP - 22 000 EH - VARS	Sonde Piézométrique pour bassin tampon	23/09/25	Curatif

Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques

Commune	Libellé de l'installation	Equipement concerné	Date
EYGLIERS	PR - EYGLIERS	PR - EYGLIERS	20/05/25
GUILLESTRE	STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	20/05/25
ST CREPIN	PR Les Hauches - ST CREPIN	PR Les Hauches - ST CREPIN	20/05/25
VARS	STEP - 22 000 EH - VARS	STEP - 22 000 EH - VARS	21/05/25
VARS	PR Refuge Napoléon - VARS	PR Refuge Napoléon - VARS	21/05/25

Les interventions de contrôle réglementaire sur les appareils de levage

Commune	Libellé de l'installation	Equipement concerné	Date
EYGLIERS	PR - EYGLIERS	Potence	15/05/25
GUILLESTRE	STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	Potence de descente matériel biologique 1	15/05/25
	STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	Potence agitateur N°1 biologique 1	15/05/25
	STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	Potence agitateur N°2 biologique 1	15/05/25
	STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	Potence pompes de recirculation	15/05/25
	STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	Potence agitateur zone de contact	15/05/25
	STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	Potence agitateur N°2 biologique 2	15/05/25
	STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	Potence agitateur N°1 biologique 2	15/05/25
	STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	Monorail + chariot sur centrifugeuse N° 1	15/05/25
	STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	Monorail + chariot sur centrifugeuse N° 2	15/05/25
	STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	Potence avec treuil fil 1	15/05/25
	STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	Monorail + chariot à chaine (local Tré traitement)	15/05/25
	STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	Support de potence	15/05/25
	STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	Potence pompes de recirculation	15/05/25
	STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	Potence avec treuil fil 1	15/05/25
	STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	Rails de manutention (x4)	15/05/25
	STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	Monorail + chariot à chaine (au dessus pompe boue file 1)	15/05/25
	STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	Chariot basculant récupération sables	15/05/25
ST CREPIN	PR Les Hauches - ST CREPIN	Portique de manutention	15/05/25

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

Commune	Libellé de l'installation	Equipement concerné	Date
VARS	STEP - 22 000 EH - VARS	Treuil relevage grille de filtration eau brute	16/05/25
	STEP - 22 000 EH - VARS	LEVAGE CHARIOT/TREUIL /FOSSE A BOUE	16/05/25
	STEP - 22 000 EH - VARS	Palan électrique (chariot)(et grapin:800	16/05/25
	STEP - 22 000 EH - VARS	POUTRE ROULANTE ARTICULEE/CHARIOT MONORAIL/LOCAL TRATEMENT	16/05/25
	STEP - 22 000 EH - VARS	Palan manuel relevage eau brute	16/05/25
	STEP - 22 000 EH - VARS	Treuil relevage agitateur boues mixtes	16/05/25
	STEP - 22 000 EH - VARS	Potence agitateur boues mixtes	16/05/25
	STEP - 22 000 EH - VARS	Palan manuel bassin tampon	16/05/25
	STEP - 22 000 EH - VARS	Potence poste bassin tampon	16/05/25
	STEP - 22 000 EH - VARS	Palan manuel poste toutes eaux	16/05/25
	STEP - 22 000 EH - VARS	Potence poste toutes eaux	16/05/25
	STEP - 22 000 EH - VARS	Monorail local srpresseur	16/05/25
	STEP - 22 000 EH - VARS	Potence levage grille de filtration arrivée eau brute	16/05/25
	STEP - 22 000 EH - VARS	Ensemble manutention lamellaire	16/05/25
	STEP - 22 000 EH - VARS	Monorail + chariot sur conpacteur à déchet	16/05/25
	STEP - 22 000 EH - VARS	PALAN/CHARIOT/LOCAL DEGRILLAGE	16/05/25
	STEP - 22 000 EH - VARS	Palan manuel (traitement boues)	16/05/25
	STEP - 22 000 EH - VARS	Palan local déshydratation	16/05/25

Les interventions de contrôle réglementaire des ouvrants automatiques

Commune	Libellé de l'installation	Equipement concerné	Date
GUILLESTRE	STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	Portes sectorielles motorisées P3	15/05/25
	STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	Portes sectorielles motorisées P2	15/05/25
	STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	Porte coulissante P1	15/05/25
	STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	Détecteur gaz H2S	11/07/25
VARS	STEP - 22 000 EH - VARS	Barrière électrique	16/05/25
	STEP - 22 000 EH - VARS	Rideau électrique déroulant	16/05/25
	STEP - 22 000 EH - VARS	Rideau électrique déroulant	16/05/25
	STEP - 22 000 EH - VARS	Disconnecteur local dégrilleur	12/11/25

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT

Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du programme contractuel :

Un **Programme Contractuel de Renouvellement** implique un engagement de la part du Délégataire à exécuter un programme préétabli d'opérations de renouvellement. Une dotation annuelle lissée est définie à partir d'un calendrier prévisionnel détaillé des opérations de renouvellement.

Le montant des dépenses effectuées correspond à l'affectation des dépenses au Programme Contractuel. Le tableau de suivi englobe toutes les années depuis la signature du contrat jusqu'à l'année en cours, y compris le solde actuel du Programme.

Dotations non actualisées en Compte au : 31/12/2025	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total (€)
Dotations (€)	182 992	68 992	68 992	68 992	68 992	68 992	68 992	**596 944**

Coefficients en Compte au : 31/12/2025	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Coefficient de la dotation	1,000000	1,024000	1,053000	1,096000	1,171000	1,449500	1,200000
Coefficient de report de solde	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000

Bilan financier en Compte au : 31/12/2025		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total (€)
Dotation actualisée (€)		182 992	70 648	72 649	75 615	80 790	82 790	82 790	**648 274**
Report de solde actualisé (€)		0	120 129	42 478	21 980	23 151	-25 702	-24 827	
Non Programmé au contrat	PARTIEL	2 925	39 180	34 813	36 188	87 884	34 360	46 269	**281 619**
	TOTAL	59 938	109 119	58 333	38 256	41 759	47 555	18 697	**373 657**
Total renouvellement (€)		**62 863**	**148 299**	**93 146**	**74 444**	**129 643**	**81 915**	**64 966**	**655 276**
Solde (€)		**120 129**	**42 477**	**21 980**	**23 151**	**- 25 702**	**-24 827**	**-7002**	

Renouvellement Réalisé en compte année : 2025	Libellé Matériel	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant
STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	Agitateur N° 2 biologique N° 2	PARTIEL	10/03/2025	1 647
STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	Générateur Ultraviolets N° 3	PARTIEL	04/09/2025	11 720
STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	Surpresseur d'air process N° 2 insonorisé	PARTIEL	16/05/2025	14 524
STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	Preleveur entree station	TOTAL	09/04/2025	4 290
STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	Automate	PARTIEL	05/06/2025	6 599
STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	Gavo pompe N° 2	PARTIEL	04/11/2025	2 626
STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	Pompe N°2	TOTAL	18/04/2025	2 679
STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	Pompe recirculation N°2 SBR 1	TOTAL	11/07/2025	1 472

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

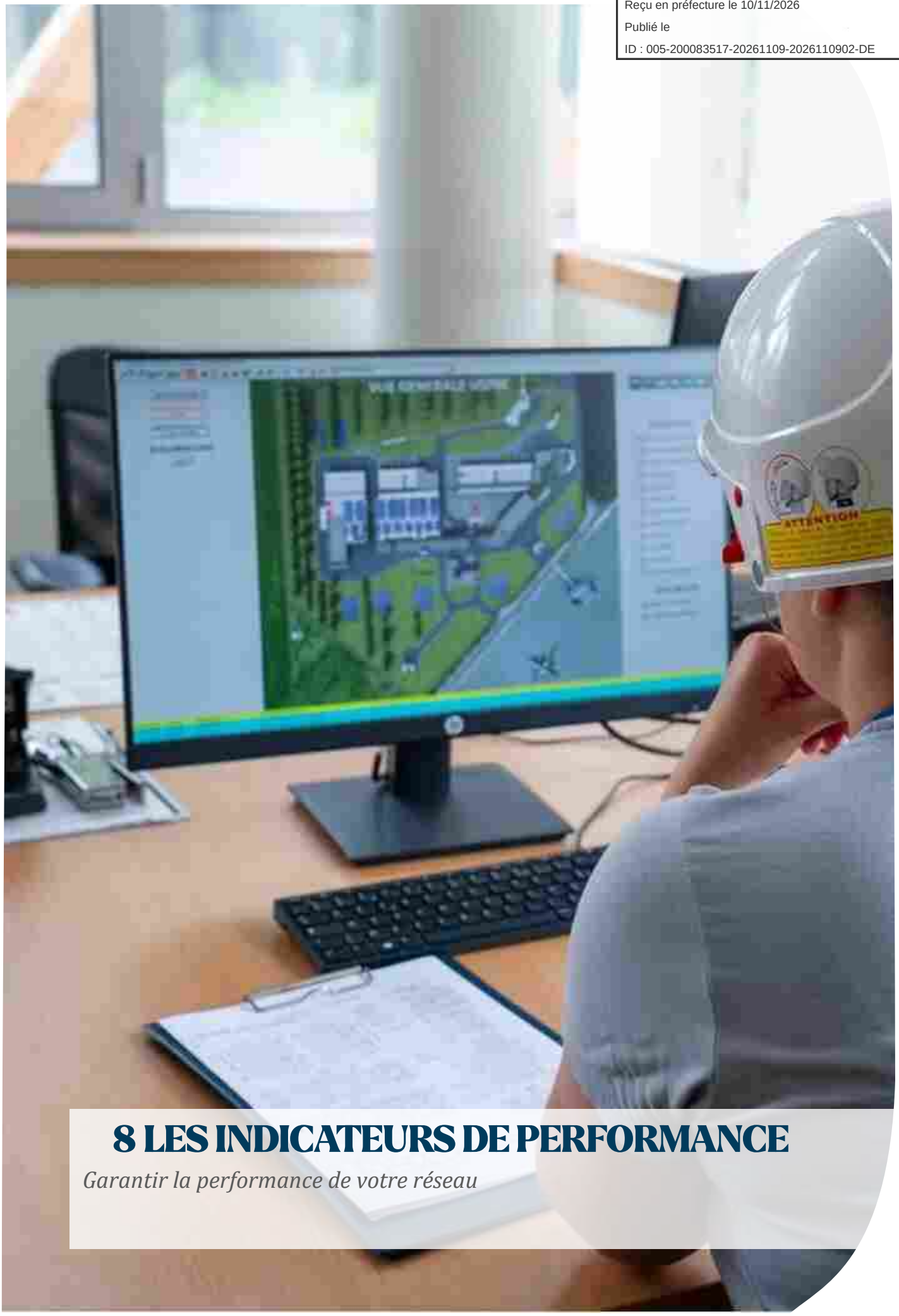
Renouvellement Réalisé en compte année : 2025	Libellé Matériel	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant
STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	Pompe recirculation N°2 SBR 2	TOTAL	11/07/2025	1 472
PR Refuge Napoléon - VARS	Robinetterie	PARTIEL	13/03/2025	403
STEP - 22 000 EH - VARS	Agitateurs coagulateur 1 (FeCl3)	PARTIEL	15/01/2025	1 887
STEP - 22 000 EH - VARS	Pompe doseuse Chlorure ferrique 4	TOTAL	19/04/2025	2 183
STEP - 22 000 EH - VARS	Surpresseur Carbonne n° 2	PARTIEL	09/07/2025	6 296
STEP - 22 000 EH - VARS	Boitier protection pompes doseuses 2	PARTIEL	19/04/2025	567
STEP - 22 000 EH - VARS	Pompe de lavage 2 tour 1	TOTAL	19/04/2025	6 601

La garantie pour la continuité de service :

Une **Garantie** est un renouvellement fonctionnel qui se traduit par un engagement contractuel visant à assurer le bon fonctionnement des installations. Elle est mise en place indépendamment d'un programme contractuel et ne nécessite pas le remboursement des montants non utilisés à la fin du contrat. C'est une « assurance » de bon fonctionnement pour la collectivité.

Pas d'opération en 2025.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE



8 LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Garantir la performance de votre réseau

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE :

Description du contrat
CC GUILLESTROIS EU DSP
Délégation de service public
Début contrat : 1 janvier 2026 Fin contrat : 31 décembre 2028

Epuration			
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive EU	Cet indicateur s'obtient auprès des services de la DDT.	
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive EU	Cet indicateur s'obtient auprès des services de la DDT.	
VP.176	Charge totale entrante en DBO5 à l'échelle du contrat. *Le détail par installation est présenté ci-après*	**598,63**	kg/j
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés acceptables dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	**37**	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés acceptables dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	**49**	
P254.3	**Conformité des performances des équipements d'épuration aux prescriptions de l'acte individuel**	**75,5**	**%**

Données exploitation par installation		
	STEP - 24 000 EH - GUILLESTRE	
VP.176	Charge entrante en DBO5	447,238
VP.208	Boues évacuées en tMS	103,636
VP.209	Tonnage total des boues admises par une filière conforme	103,636
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	14
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	24
Données exploitation par installation		
	STEP - 22 000 EH - VARS	
VP.176	Charge entrante en DBO5	151,389
VP.208	Boues évacuées en tMS	39,081
VP.209	Tonnage total des boues admises par une filière conforme	39,081
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	23
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	25

Boues			
VP.208	Quantité totale des boues évacuées (en Tonnes de Matière Sèches)	**142,72**	tMS
D203.0	Quantité totale des boues issues des ouvrages d'épuration (en Tonnes de Matière Sèches)	**142,72**	tMS
VP.209	Quantité totale des boues admises par une filière conforme (en Tonnes de Matière Sèches)	**142,72**	tMS
P206.3	**Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation**	**100%**	

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE



9 PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

Préserver la ressource la plus précieuse de notre planète

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

A.1. NOTRE RAISON D'ETRE, NOTRE BOUSSOLE A LONG TERME

La raison d'être de notre entreprise est de militer pour que tous les acteurs (municipalités, industriels, citoyens, agriculteurs, associations, société civile dans son ensemble) accordent à l'eau la valeur qu'elle mérite. Au-delà de notre métier d'origine, gérer l'eau de façon responsable, en qualité et en quantité suffisantes, nous nous engageons à agir et à convaincre, afin qu'ensemble, nous investissions pour économiser l'eau et que nous inventions de nouveaux modèles pour préserver la ressource la plus précieuse de notre planète. »

Lutter contre le stress hydrique mondial grâce à une approche client personnalisée

Les fortes précipitations, les cyclones, les sécheresses, les inondations, ou encore les variations de qualité de l'eau constituent autant de défis qui appellent des solutions adaptées.

Le Groupe Saur, acteur exclusif du secteur de l'eau en France et à l'international met son expertise au service de territoires très divers et contribue, sur plusieurs continents, à relever les défis du stress hydrique.

Doté d'une présence forte en **Péninsule ibérique, à Chypre, aux Antilles, au Moyen-Orient** et dans d'autres régions, Saur est un opérateur de pointe en infrastructures et en technologies hydriques**. En France**, Saur est le premier fournisseur d'eau des zones rurales confrontées à des enjeux majeurs de disponibilité et de qualité de la ressource.

En **Amérique du Nord comme en Europe,** le Groupe est un leader reconnu en solutions technologiques de pointe pour ses clients industriels.



Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

4 POLES POUR AGIR SUR CHAQUE ETAPE DU CYCLE DE L'EAU :

Municipal Water Services

- Gestion complète du service public de l'eau et/ou de l'assainissement, selon différents modèles contractuels (délégation, affermage, régie intéressée, PPP).
- Conception, entretien et modernisation des installations et systèmes de traitement de l'eau potable et des eaux usées.
- Prise en charge de la relation avec les usagers et du suivi des abonnements, de la qualité de service et de la satisfaction client.

Water Engineering

- Conception et réalisation d'ouvrages de traitement de l'eau potable et des eaux usées, en France et à l'international.
- Ingénierie technique, études, maîtrise d'œuvre et pilotage de projets clés en main.
- Développement de solutions innovantes et durables répondant aux enjeux climatiques et aux besoins locaux.

Industrial Water Solutions

- Solutions sur mesure pour la gestion et le traitement des eaux industrielles, adaptées aux spécificités de chaque secteur (agroalimentaire, chimie, énergie, etc.).
- Conception, exploitation et optimisation d'installations visant à améliorer la performance environnementale et opérationnelle des sites.
- Services contractuels flexibles (BOT, BOOT, O&M, etc.) intégrant innovation, conformité réglementaire et économie circulaire.

Saur Services

- Offre complémentaire aux activités cœur de métier, pour renforcer chaque étape du cycle de l'eau.
- Services spécialisés pour les collectivités, les industriels et les promoteurs : hydrocurage, valorisation des boues, réutilisation des eaux grises, gestion et traitement des déchets, etc.

Solutions ciblées pour renforcer la résilience des territoires et accompagner la transition écologique.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

ACCELERATEUR DE LA TRANSITION HYDRIQUE

Nous travaillons quotidiennement pour faire en sorte que ceux que nous desservons disposent de l'eau dont ils ont besoin, en quantité et en qualité adéquates.

Nous nous engageons pour la sobriété en amont et l'optimisation en aval, où chaque goutte d'eau prélevée est une goutte d'eau utile.

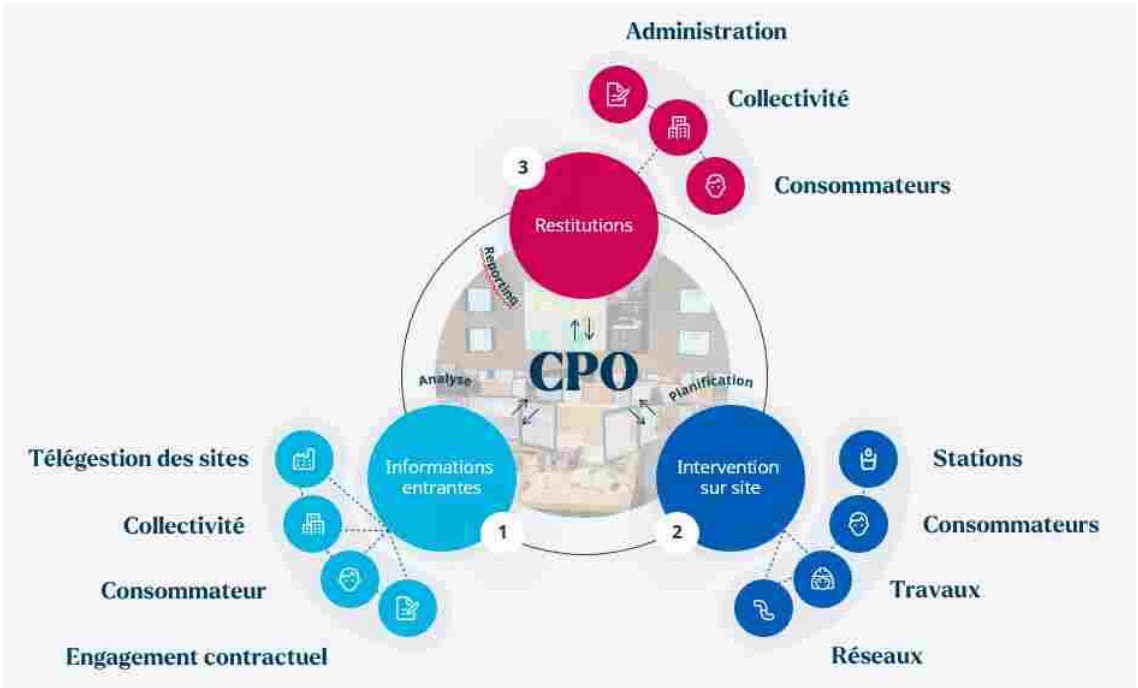


Nos forces pour une performance durable

Nos Centres de Pilotage Opérationnel (CPO) sont présents sur tout le territoire pour faciliter, optimiser et moderniser la gestion de l'eau par les collectivités.

Le CPO, c'est tout d'abord des milliers de capteurs judicieusement installés qui vont récolter, qualifier et détecter la moindre anomalie ou défaillance sur les installations.

Toutes ces données sont alors centralisées au CPO, véritable cerveau garant de chaque opération menée sur les installations.



Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

LA RESPONSABILITE SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE (RSE)

Pour un impact positif sur la société et l'environnement

Si notre raison d'être, #MissionWater, est la boussole qui guide nos choix stratégiques, notre feuille de route RSE - Responsabilité Sociétale de l'Entreprise - en est son incarnation opérationnelle. Guidés par des engagements RSE concrets, nous accélérons notre transformation pour vous proposer des modèles plus durables et plus résilients de gestion et d'usage de la ressource en eau.

Preuve de son engagement Saur a **lié sa performance financière à sa performance RSE** : en réalisant l'émission d'obligations durables, via notamment l'émission des premières Obligations Bleues du marché privé tricolore qui lient le coût de financement de notre dette à l'atteinte d'objectifs RSE sur le climat, la diversité et la transition hydrique.

Auditée chaque année, notre expertise RSE est garantie par **nos certifications ISO sur les 4 volets Qualité - Sécurité – Environnement - Énergie** et par **Ecovadis,** Agence référente pour l'évaluation de la performance de la **Responsabilité Sociétale de l'Entreprise.**

Des enjeux environnementaux

Le cœur de notre savoir-faire

Améliorer les rendements et optimiser l'assainissement : deux priorités pour conjuguer performance opérationnelle et respect de l'environnement.

Agir pour le climat

Nous accompagnons la transition énergétique et climatique des territoires. Notre objectif : réduire de 15 % nos émissions de gaz à effet de serre liées à la consommation d'électricité (scopes 1 et 2) d'ici 2032. Pour atteindre cette ambition, nous activons neuf leviers majeurs, dont la décarbonation de la mobilité, le développement et l'approvisionnement à 100 % en énergies renouvelables, l'amélioration des rendements des usines et réseaux, l'optimisation des processus d'assainissement et la décarbonation de notre chaîne d'approvisionnement. À horizon 2050, nous visons le "net zero".

Décarboner la mobilité

Saur France a par exemple engagé une politique d'électrification de sa flotte de véhicules légers, avec l'objectif d'atteindre un taux de 40% du parc en véhicules électriques, d'ici 2030.

Décarboner la consommation d'électricité

En complément d'actions d'efficacité énergétique, depuis 2023, SAUR a déployé une stratégie de décarbonation de sa consommation d'électricité. Ainsi, 100% de la consommation du Groupe est couverte par l'achat de certificats de garantie d'origine renouvelable.

SAUR accélère également la mise en place de projets de production d'électricité in-situ, avec par exemple l'inauguration de 25 nouvelles centrales solaires en 2025, soutenue par la création d'une cellule interne dédiée. Ces solutions permettent de produire de l'électricité verte, locale, et de limiter l'impact de potentielles futures crises énergétiques.

Notre enjeu est de consommer moins mais également mieux. Grâce à l'effacement électrique et à la tarification en « spot », SAUR peut ajuster ses usages pour soutenir le réseau national en période de tension. En été, consommer en journée est plus avantageux, car l'électricité solaire y est plus abondante, moins chère et moins carbonée qu'en heures creuses nocturnes.

Des enjeux sociaux

Assurer la sécurité des collaborateurs



La santé et la sécurité sont des valeurs fondamentales chez Saur, avec un objectif unique : zéro accident. L'entreprise déploie une politique proactive incluant :

- Formations et tests sur les 10 règles vitales pour les équipes terrain.
- Formation continue et vigilance partagée : chaque collaborateur est acteur de sa sécurité et celle des autres.
- Événements annuels (*Safety Event*) et journées sécurité pour sensibiliser à la prévention, aux risques métiers, au bien-être et aux gestes de secours.
- Intégration sécurisée des nouveaux arrivants via un accompagnement structuré par des mentors pendant 6 mois.

Engagement fort : respect strict des procédures, management impliqué, traitement des presqu'accidents et promotion d'une culture sécurité

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

Contribuer à l'insertion et l'emploi local

Chez Saur, nous plaçons le développement et l'épanouissement de nos talents au cœur de nos priorités. Former, accompagner et faire grandir les jeunes générations, c'est aussi contribuer à l'ancrage territorial de notre entreprise. Nous facilitons l'accès à l'emploi pour tous, via le recrutement sans période d'essai, des partenariats avec des acteurs locaux, des missions auprès d'ESAT, et la participation régulière à des événements emploi.

Saur s'engage aussi pour la formation locale, en accueillant des jeunes en stage ou alternance, organisant des visites de sites et menant des actions de sensibilisation scolaire pour mieux faire connaître les métiers et les enjeux de l'eau.

Favoriser la mixité et l'égalité

Depuis 2009, Saur est signataire de la charte de la diversité de l'IMS. La Charte de la diversité contribue à développer un management respectueux des différences et fondé sur la confiance. Elle améliore la cohésion des équipes, source d'un meilleur vivre ensemble et donc de performances.

Saur favorise la diversité et la parité via des politiques actives et une démarche continue pour l'égalité professionnelle. Depuis plusieurs année, Saur obtient la note globale de **99/100** pour **l'index de l'égalité professionnelle Femmes-Hommes** défini par le ministère du travail.

Favoriser l'inclusion

Le Groupe SAUR a signé en 2025 une convention de partenariat avec l'Agefiph (Association chargée de soutenir le développement de l'emploi des personnes en situation de handicap), afin de renforcer son accompagnement en matière de recrutement, de maintien dans l'emploi et de sensibilisation au handicap. Ainsi, par exemple, 100 % des recruteurs de Saur ont été sensibilisés au handicap.

Valoriser l'engagement professionnel

Un partenariat national avec le SDIS permet à nos collaborateurs de concilier leurs missions chez Saur et leur engagement comme sapeurs-pompiers volontaires, renforçant ainsi la sécurité des territoires et la solidarité au sein de nos équipes

Sensibiliser à la RSE

À l'occasion de la semaine du développement durable, plus de 1 700 collaborateurs ont participé à un challenge RSE collectif, via une application dédiée favorisant les éco-gestes, la mobilité douce et la sensibilisation aux enjeux environnementaux.

Des enjeux sociétaux

Accompagner les clients fragiles et donner un accès équitable à l'eau

Nous veillons à garantir l'accès au service pour tous, en adaptant nos modalités d'accompagnement aux situations de fragilité, notamment par la possibilité de plans de paiement personnalisés et la généralisation de prélèvements mensuels pour mieux gérer le budget. Nous multiplions également les actions de sensibilisation à la maîtrise des consommations d'eau.

Les conseillers clientèle sont également formés à l'accueil des personnes en situation de handicap, par notamment l'application des pratiques recommandées dans le guide élaboré par le ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires « Bien accueillir les personnes handicapées ».

Réaliser des achats durables

Nous privilégions les achats locaux et responsables, en intégrant systématiquement des critères de développement durable et en favorisant les acteurs de l'économie sociale et solidaire dans nos partenariats.

Solidarité & Engagement



Notre fonds Saur Solidarités soutient, via l'engagement de nos collaborateurs, des projets favorisant l'accès à l'eau, l'insertion et l'aide aux personnes en situation de handicap, en partenariat avec les associations locales.

Éthique et conformité

Saur garantit la transparence et l'intégrité de ses pratiques via sa certification ISO 37 001 et des programmes de formation à l'éthique et à la lutte contre la corruption. Un dispositif de signalement sécurisé est mis à disposition de tous les collaborateurs et partenaires.

Neutralité & Service public

Conformément aux dispositions de la Loi n°2021-1109 du 24 août 2021, nous sommes tenus d'assurer l'égalité des usagers devant le service public et de veiller au respect des principes de laïcité et de neutralité du service public. A cette fin, nos collaborateurs sont tenus lorsqu'ils participent à l'exécution du service public, de s'abstenir notamment de manifester leurs opinions politiques ou religieuses, de traiter de façon égale toutes les personnes et de respecter leur liberté de conscience et leur dignité.

Dans le cadre du dispositif de signalement public de Saur, un processus spécifique a été ajouté pour remonter les manquements éventuels concernant la neutralité du service public.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

GESTION ET COLLECTE DES EAUX RESIDUAIRES URBAINES

La nouvelle Directive européenne sur les eaux résiduaires urbaines (DERU) renforce les exigences d'exploitation des services d'assainissement, en élargissant la collecte et en encadrant la gestion des rejets par temps de pluie. Elle vise un assainissement universel et durable, garantissant la protection des milieux aquatiques.

Obligation de collecte : ce qu'en dit la DERU

La DERU abaisse le seuil d'application de la collecte à 1 000 équivalents-habitants, afin d'inclure les petites et moyennes agglomérations (article 3). D'ici 2035, 100% des agglomérations concernées devront disposer d'un réseau de collecte adapté ou, lorsque cela n'est pas possible, de systèmes individuels assurant un traitement équivalent.

Lorsque la topographie ou les coûts rendent un raccordement collectif impossible, des systèmes individuels appropriés pourront être mis en place, à condition d'assurer un niveau de traitement équivalent.

Réduction des rejets directs d'eaux usées par temps de pluie

Lors des épisodes pluvieux, les réseaux d'assainissement unitaires peuvent être saturés, entraînant le rejet direct d'eaux usées non traitées vers le milieu naturel.

La DERU (article 5) fixe des seuils maximaux de pollution pour les rejets d'eaux usées lors des épisodes pluvieux. Les collectivités devront :

- identifier les zones à risque où ces rejets se produisent ;
- mesurer les charges polluantes (matières organiques, nutriments, micropolluants) émises par les systèmes d'eaux usées ;
- mettre en œuvre des actions correctives : création ou agrandissement de bassins de rétention, gestion optimisée des déversoirs d'orage, désimperméabilisation ou infiltration à la source.

Objectif : réduire la pollution diffuse en milieu urbain et renforcer la résilience des réseaux d'assainissement.

Suivi et performance environnementale

La DERU renforce également les exigences de surveillance et de transparence environnementale, imposant aux exploitants un suivi plus précis des volumes collectés, des rejets et des performances énergétiques. Ces données devront alimenter les plans intégrés de gestion des eaux résiduaires urbaines, afin de permettre un pilotage plus efficace du service et une amélioration continue de sa performance environnementale.

Plans intégrés de gestion des eaux résiduaires urbaines (ERU)

Les États doivent élaborer des plans intégrés de gestion des eaux résiduaires urbaines, visant à réduire la pollution par temps de pluie (ruissellement, déversoirs d'orage).

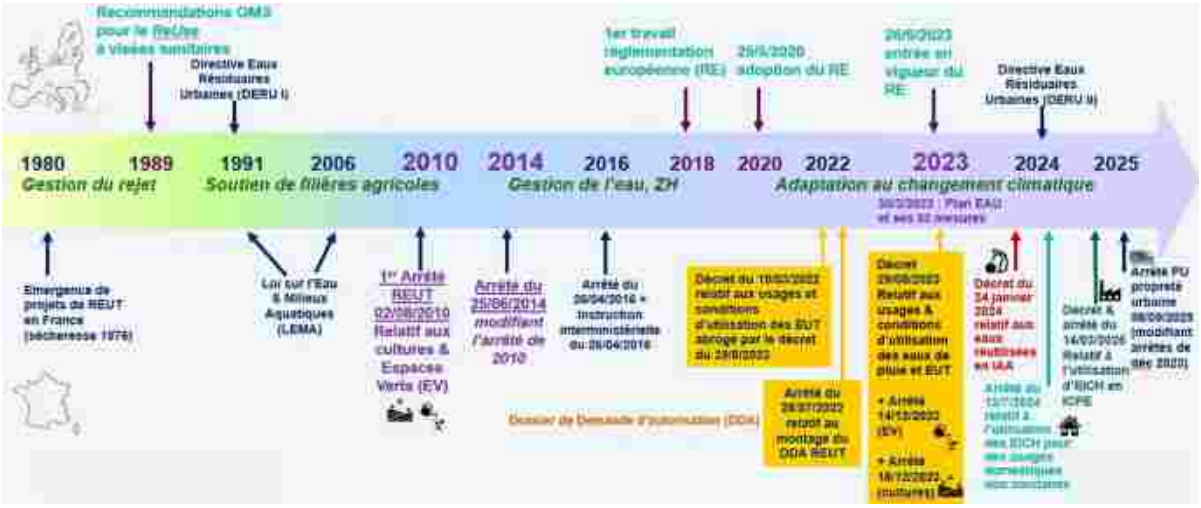
Ces plans comportent :

- un diagnostic complet de la situation existante ;
- des mesures de prévention contre l'introduction d'eaux pluviales non polluées ;
- des actions d'optimisation des réseaux et de réduction des macroplastiques.

Les agglomérations de plus de 100 000 EH devront avoir établi leur plan avant 2033, celles de 10 000 à 100 000 EH avant 2039, avec une révision tous les 6 ans.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

FOCUS REUTILISATION DES EAUX USEES TRAITEES (REUT)



Frise historique de la législation européenne et française : cas du recyclage des EUT et des ENC pour des usages variés

La réglementation concernant la réutilisation des eaux usées traitées (REUT) et le recours aux eaux non conventionnelles (ENC) au sens large, est en pleine évolution depuis ces dernières années, avec un Règlement Européen (RE) entré en vigueur le 25 juin 2023, ainsi que plusieurs décrets et arrêtés français publiés de 2022 à 2025, concernant tous types d'ENC pour de nombreux usages.

Historique des textes :

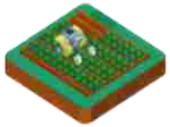
- 1er arrêté REUT français du **2 aout 2010 révisé le 25 juin 2014**, relatif au recyclage des EUT pour des usages « cultures » et « espaces verts EV ».
- Plan EAU gouvernemental du **30 mars 2023** et ses 53 mesures : *Réutiliser 10% des EUT d'ici 2030* (contre moins d'1% actuel)
- Arrêté du **28 juillet 2022** relatif aux modalités administratives de montage du DDA dossier de Demande d'Autorisation REUT
- Décret 2023-835 du **29 août 2023** (abrogeant le décret du **10 mars 2022)** relatif aux usages et conditions d'utilisation des eaux de pluie et des EUT, pour des usages non domestiques, appuyé par l'arrêté DDA du **28 juillet 2022**.
- **Arrêté du 14 décembre 2023 relatif aux conditions de production et d'utilisation des EUT pour l'arrosage d'espaces verts**
- **Arrêté du 18 décembre 2023 relatif aux conditions de production et d'utilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation de cultures**
- **Projets** de décret et arrêté du **19 décembre 2023** relatifs à l'utilisation d'eaux impropres à la consommation humaine (EICH) pour des usages domestiques non sanitaires
- Décret no 2024-33 du **24 janvier 2024** relatif aux eaux réutilisées dans les entreprises du secteur alimentaire (IAA) et portant diverses dispositions relatives à la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine (EDCH)
- Arrêté du **12 juillet 2024** relatif à l'utilisation d'EICH pour des usages domestiques non sanitaires
- **Dernier texte** : l'Arrêté du **8 septembre 2025** (modifiant les arrêtés des 14 et 18 décembre 2023) fixant les prescriptions applicables à l'utilisation d'EUT pour les usages liés à la propreté urbaine (PU), qui visent à garantir la protection de la santé publique, humaine et animale, et de l'environnement.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

		Classes d'eaux	Synthèse arrêtés 14 et 18 décembre 2023 et arrêté du 8 septembre 2025 (usages urbains)				
Paramètres		unités	A+	A	B	C	D
Physico-chimiques	MES (mg/l)	mg/l	< 10	< 10	= valeurs arrêté de la lastep concernée (hors période irrigation)		
	DBO5 (mg/l)	mg/l	<= 10	<= 10			
	Turbidité (NFU)	NFU	<= 5	<= 5			
Bactério, viro, parasitologiques	Ecoli	Nb/100 ml	**< 1**	<= 10	<= 100	<= 100	<= 10 000
		Abatt log	>= 5	>= 5	>= 3	>= 2	>= 2
	Bactériophages ARN-f	Nb/100 ml	<= 10	<= 10	<= 100	<= 100	<= 10 000
		Abatt log	>=6	>=6	>= 3	>= 2	>= 2
	Clostridium	Nb/100 ml	<= 10	<= 10	<= 100	<= 100	<= 10 000
	Perfringens ou spores ASR	Abatt log	>= 4 ou 5	>= 4 ou 5	>= 3	>= 2	>= 2
	Œufs d'Helminthe	Nb œufs/l	< 1 pour irrigation des pâturages et fourrages frais				
	Légionella spp	Nb/l	< 1000 si risque de formation d'aérosols				
Usages	**Propreté urbaine :**		Nettoyage des voiries **avec** aspersion Nettoyage d'ougrages d'art **ouverts** au public Nettoyages d'accottements **ouverts** au public	Nettoyage des voiries **sans** aspersion Nettoyage d'ougrages d'art **fermés** au public Nettoyages d'accottements **fermés** au public	**Sans traitement complémentaire à celui de la step :** - hydrocurage des réseaux EU - hydrocurage des réseaux eaux pluviales Opérations sur installations ANC Nettoyage des bennes à ordure Nettoyage des quais de déchetterie		
	Arrosage des espaces verts			EV ouvert au public	EV ouvert au public + barrière (accès restreint)	EV ouvert au public + barrière (accès restreint)	Interdit
	Irrigation agricole			Toute culture en contact avec eau	Toute culture en contact avec eau si barrière	Toute culture en contact avec eau si barrières renforcées	Cultures industrielles, énergétique et à semences







Exigences de qualité pour la REUT relative aux usages PU (arrêté septembre 2025), EV et cultures (arrêtés de décembre 2023

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

Les niveaux de qualité exigées en 2023 et 2025 sont bien plus drastiques que les exigences initiales de l'arrêté EV et cultures de 2010 révisé en 2014. Pour atteindre de tels niveaux de qualité, il est souvent nécessaire de compléter la filière d'épuration par un procédé de désinfection qui peut être mis en place sous forme de skid ou d'unité REUT.

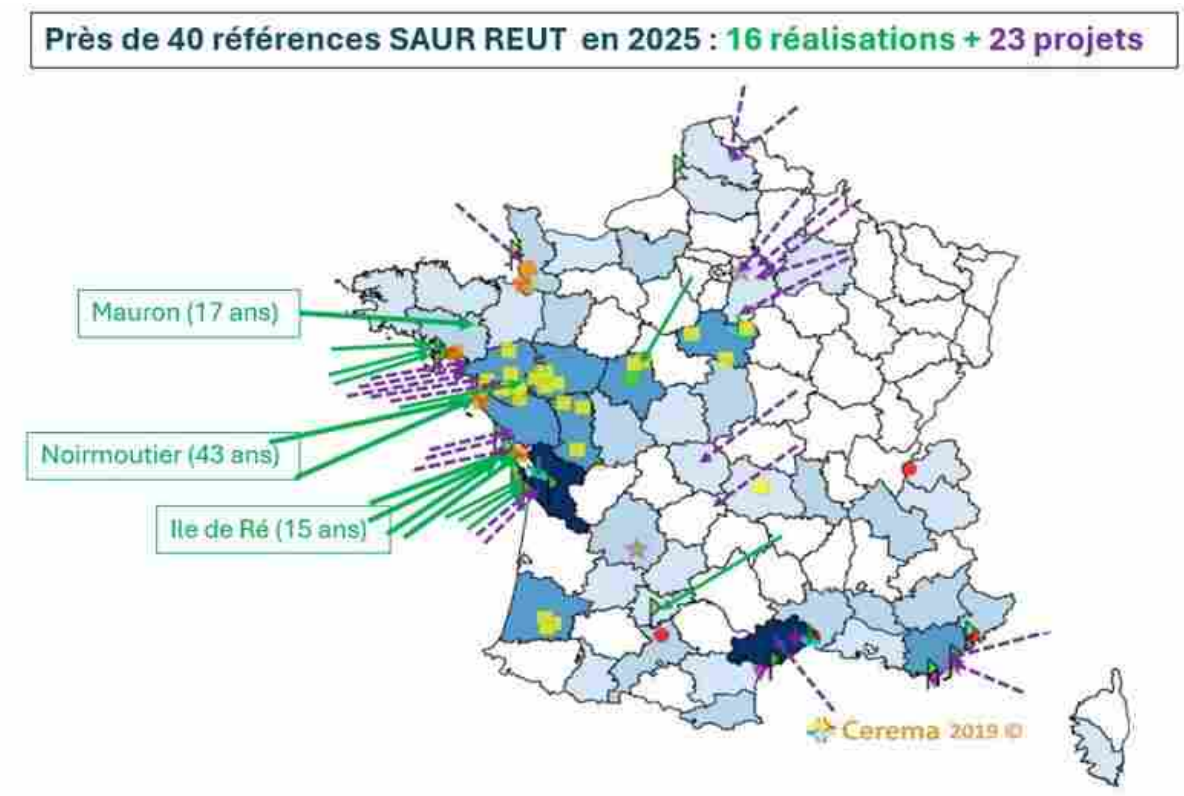
Le Groupe Saur développe donc des skids REUT afin de pouvoir répondre à ces exigences.
En région Sud Est, notamment le département de l'hérault (34) étant en souffrance hydrique depuis de longues années, des essais ont été menés sur deux stations d'épuration exploitées par Saur.
Ces tests ont mis en évidence une qualité B respectée sous conditions (doses UV…), un paramètre bactériologique déclassant (spores de BASR), et l'importance de l'hydraulique des réacteurs UV pour une efficience maximale.
Des essais complémentaires sont en discussion afin d'atteindre les qualités B, A, voire A+.

Références du groupe Saur en France et à l'international
Le savoir-faire REUT de Saur date de plusieurs décennies, avec 3 références historiques notables :

- **Noirmoutier (85)** avec ses 2 STEUs (La Salaisière et la Casie) pour irriguer ses pommes de terre primeurs « Bonnottes », depuis 43 ans
- **Mauron (56)** avec sa STEU du bois de la Roche pour irriguer de grandes cultures, depuis 17 ans
- **L'ile de Ré (17)** avec ses 4 STEUs (La flotte en Ré, Ars en Ré, St Clément des Baleines, Sainte Marie de Ré) pour pratiquer du multi-usages dont l'irrigation des pommes de terre primeurs, depuis 15 ans.

Les volumes REUT ont tendance à augmenter, mais dépendent des besoins, du nombre de sites et des conditions météorologiques, aussi bien en France qu'à l'international, avec des volumes plus conséquents en Europe du Sud et au Moyen Orient qu'en France :

- **2022 :**
  - 1.5 Mm3 en France concernant 18 réalisations
  - 6,8 Mm3 à Chypre concernant 2 réalisations
  - 7.4 Mm3 sur Las Palmas (Gran Canaria, Espagne) concernant 2 réalisations
- **2024 :**
  - 1,7 Mm3 en France en 2024 concernant 18 réalisations
  - 9,5 Mm3 à Chypre concernant 2 réalisations
  - 7.9 Mm3 sur Las Palmas (Gran Canaria, Espagne) concernant 2 réalisations
- **2025 :**
  - 2.2 Mm3 en France concernant 16 réalisations
  - 9,4 Mm3 à Chypre concernant 2 réalisations
  - 7.4 Mm3 sur Las Palmas (Gran Canaria, Espagne) concernant 2 réalisations
- **Et bientôt en 2026 au Qatar :** 90 à 95 Mm3 de TSE (treated Sewage Effluent) estimés



Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

ANNEXES COMPLEMENTAIRES

ATTESTATIONS D'ASSURANCES

Attestation Dommages aux Biens

Docusign Envelope ID: 6D7AF395-0F16-8677-8040-81E75E80023C

XL Insurance

ATTESTATION D'ASSURANCE

XL Insurance Company SE, Tour Majunga – La Défense 9, 6 Place de la Pyramide - 92800 PUTEAUX, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927, succursale française de **XL Insurance Company SE**, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée Wolfe Tone House, Wolfe Tone Street, Dublin 1D01HP90, Irlande sous le numéro 6416866, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie), en sa qualité d'Apériteur ou de Société apéritrice, agissant tant pour son compte que pour celui des autres sociétés ayant la qualité d'Assureur du contrat d'assurance visé ci-dessous atteste que la société :

SAUR SAS
11 Chemin de Bretagne
CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

A souscrit auprès de notre Société un contrat d'assurance Dommages et Pertes d'exploitation portant le n° **FR00046587PR** (LCI : 19.900.000 EUR).

Ce contrat garantit l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers :

- En propriété ou loués,
- Vendus avec une clause de réserve de propriété,
- Appartenant à autrui, lorsque l'assuré en est, à titre onéreux ou gratuit, utilisateur, occupant, gardien ou détenteur à quelque titre que ce soit,
- Appartenant au personnel de l'Assuré, lorsque que lesdits biens sont situés dans les établissements assurés,
- Tous titres de paiement désignés sous le titre générique de valeurs,

Ainsi que les risques locatifs, les recours des voisins et des tiers contre notamment les évènements suivants :

Incendie, Foudre, Explosions, Implosions et électricité, Chute d'appareils de navigation aérienne et franchissement du mur du son, Tempêtes, ouragans, cyclones, tornades, Grêle, chute et/ou poids de la neige et/ou de la glace, Ruissellement d'eau, de boue ou de lave, Glissements et effondrements de terrains, Inondation, Séismes, Eruption volcanique, Raz-de-marée, Chocs de véhicules terrestres à moteur, Fumées, Bris de glaces, Dégâts des eaux, Emeutes, Mouvements populaires, Vandalisme, Malveillance, Sabotage, Terrorisme et Attentats en France (art.L126-2 et L126-3 du Code des Assurances), Vol, Détériorations immobilières consécutives à un vol ou une tentative de vol, Gel (dommages aux installations), Bris de Machines, Catastrophes naturelles (art.L125-1 et suivants du Code des Assurances).

et ce, aux clauses et conditions du contrat cité en référence ci-dessus.

La présente attestation d'assurance, valable du 1er Avril 2026 au 31 Mars 2027 inclus, sous réserve du paiement de la prime, est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager les assureurs au-delà des limites de garanties de la police à laquelle elle se réfère.

Fait à Puteaux, le 1 avril 2026

Signed by:

XL Insurance Company SE
Tour Majunga – La Défense 9, 6 Place de la Pyramide - 92800 PUTEAUX
Téléphone: +33 1 56 92 90 00 axaxl.com

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

Responsabilité civile

Allianz

Attestation d'Assurance

Nous soussignés, **Allianz Global Corporate & Specialty SE Succursale en France** - 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex certifions par la présente que la société:

SAUR SAS
11, Chemin de Bretagne - CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex
France

est assurée auprès de notre compagnie par la police n° **FRL002815** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber dans l'exercice de ses activités.

La garantie s'exerce à concurrence des montants ci-après :

Responsabilité Civile Exploitation			
Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non)	20 000 000	EUR	Par sinistre et par année d'assurance
Responsabilité Civile Après Livraison			
Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non)	20 000 000	EUR	Par sinistre et par année d'assurance

Il est précisé que les montants indiqués ci-dessus s'entendent sans préjudice des sous-limitations telles que mentionnées au contrat et forment la limite des engagements de l'Assureur, quel que soit le nombre de personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'assuré, pour l'ensemble des réclamations formulées au cours d'une même année d'assurance.

Période d'assurance du 01/04/2026 au 31/03/2027

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris La Défense, le 31/03/2026

Pour la Compagnie,

Signature de l'assureur/ of the insurer :

Signature autorisée/ Authorised signatory :

S. PERREAU
Allianz
Allianz Global Corporate & Specialty SE

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

Attestation Responsabilité civile décennale obligatoire (bâtiment)

GENERALI

ATTESTATION D'ASSURANCE

L'entreprise d'assurance GENERALI Iard, dont le siège social est situé89 rue Taitbout - 75009 Paris, atteste que :

STE SAUR
11, CHEMIN DE BRETAGNE
CS40082
92442 ISSY MOULINEAUX CEDEX
SIREN 339.379.984

est titulaire d'un contrat d'assurance de responsabilité de nature décennale n° **AP392620** pour la période de validité **du 01/01/2026 au 31/12/2026** couvrant les activités professionnelles suivantes :

ENTREPRISE GÉNÉRALE
Réalisation de la totalité des travaux d'une opération de construction réalisés en tout ou partie par le personnel d'exécution de l'entreprise.

TERRASSEMENT
Défrichement, remise à niveau des terres, réalisation à ciel ouvert de creusement et de blindage de fouilles provisoire dans des sols, ainsi que des travaux de rabattement de nappes nécessaires à l'exécution des travaux, de remblai, d'enrochement non lié et de comblement (sauf des carrières) ayant pour objet soit de constituer par eux-mêmes un ouvrage soit de permettre la réalisation d'ouvrages. Cette activité comprend les sondages et forages.

VOIRIES RÉSEAUX DIVERS (V.R.D.)
Réalisation de réseaux de canalisations, de tous types de réseaux enterrés ou aériens, de systèmes d'assainissement autonome, de voiries, de poteaux et clôtures.
Réalisation d'espaces verts, y compris les travaux complémentaires de maçonnerie.
Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de terrassement et de fouilles.

CONTRACTANT GENERAL
Réalisation d'une opération de construction portant sur la maîtrise d'oeuvre et l'exécution des travaux tous corps d'état, cette exécution étant donnée intégralement en sous-traitance.
Ces marchés sont pris uniquement dans le cadre de réalisation d'ouvrage de :
Voiries Réseaux Divers:
- réseaux et canalisation d'eau potable ou incendie,
- réseaux d'évacuation des eaux usées et pluviales,
- les ouvrages de voiries y compris fondations et terrassements

Ouvrages d'hygiène publique :
- stations de pompage, réservoirs et château d'eau,
- stations d'épuration des eaux usées et résiduaires,
- Usines de traitement de résidus ou d'effluents urbains,
- Collecteurs d'eaux usées ou pluviales,
- Usines de traitement d'eau potable,
- ouvrages liés à des opérations de traitement et de valorisation des déchets dont la construction d'unité de tri, compostage, incinération, plateforme de traitement de boues.

1.PERIMETRE DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE ET DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DECENNALE

Les garanties objet de la présente attestation s'appliquent :

GENERALI
Generali Iard, Société anonyme au capital de 94 520 000 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 552 062 663 RCS Paris - IDU ADEME FR232327_01NBYI
Generali Vie, Société anonyme au capital de 341 059 460 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris - IDU ADEME FR232327_01NBYI
Generali Retraite, Société anonyme au capital de 213 341 820 euros - Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire régi par le Code des assurances - 880 265 418 RCS Paris - IDU ADEME FR232327_01NBYI
Siège social : 87 rue Taitbout - 75009 Paris - Sociétés appartenant au Groupe Generali Immobilier sur le registre fiscal des groupes d'assurances sous le numéro 226

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE



• aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I de l'article A. 243-1 du code des assurances.

• aux travaux réalisés en France Métropolitaine ou dans les Départements d'Outre-Mer.

• aux chantiers dont le coût total de construction TTC tous corps d'état, y compris honoraires, déclaré par le maître d'ouvrage n'est pas supérieur à la somme de 15.000.000 €.

• aux travaux, produits et procédés de construction suivants :
travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN), à des règles professionnelles acceptées par la C2P[1] ou à des recommandations professionnelles du programme RAGE 2012 non mises en observation par la C2P[1],

pour des procédés ou produits faisant l'objet au jour de la passation du marché :
- d'un Agrément Technique Européen (ATE) en cours de validité ou d'une Évaluation Technique Européenne (ETE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (ATec), validés et non mis en observation par la C2P[3] ,
- d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEx) avec avis favorable,
- d'un Pass'innovation « vert » en cours de validité.

(1) Les Règles professionnelles acceptées par la C2P (Commission Prévention Produits mis en oeuvre de l'Agence Qualité Construction) sont listées à l'annexe 2 de la publication semestrielle de la C2P et sont consultables sur le site de l'Agence Qualite Construction (www.qualiteconstruction.com).
(2) Les recommandations professionnelles RAGE 2012 (« Règles de l'Art Grenelle Environnement 2012 ») sont consultables sur le site internet du programme RAGE (www.reglesdelart-grenelle-environnement-2012.fr) et les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC (www.qualiteconstruction.com).
(3) Les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC (www.qualiteconstruction.com).

Dans le cas où les travaux réalisés ne répondent pas aux caractéristiques énoncées ci-dessus, l'assuré en informe l'assureur.

2.ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ DÉCENNALE OBLIGATOIRE

Nature de la garantie	Montant de la garantie



Generali Iard, Société anonyme au capital de 94 420 300 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 552 062 663 RCS Paris - IDU ADEME FR232327_01MBYI
Generali Vie, Société anonyme au capital de 341 059 468 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris - IDU ADEME FR232327_01MBYI
Generali Retraite, Société anonyme au capital de 213 541 820 euros - Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire régi par le Code des assurances - 880 385 418 RCS Paris - IDU ADEME FR232327_01MBYI
Siège social : 86 rue Taitbout - 75009 Paris - Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre tenu par les groupes d'assurances sous le numéro 029

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

GENERALI

Le contrat garantit la responsabilité décennale de l'assuré instaurée par les articles 1792 et suivants du code civil, dans le cadre et les limites prévus par les dispositions des articles L. 241-1 et L. 241-2 du code des assurances relatives à l'obligation d'assurance décennale, et pour des travaux de construction d'ouvrages qui y sont soumis, au regard de l'article L. 243-1-1 du même code. La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou de démontage éventuellement nécessaires. Elle est gérée en capitalisation.	○ **En Habitation :** Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage. ○ **Hors habitation :** Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de construction déclaré par le maître d'ouvrage et sans pouvoir être supérieur au montant prévu au I de l'article R. 243-3 du code des assurances. ○ **En présence d'un CCRD :** Lorsqu'un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale (CCRD) est souscrit au bénéfice de l'assuré, le montant de la garantie est égal au montant de la franchise absolue stipulée par ledit contrat collectif.
Durée et maintien de la garantie	
La garantie couvre, pour la durée de la responsabilité décennale pesant sur l'assuré en vertu des articles 1792 et suivants du code civil. Elle est maintenue dans tous les cas pour la même durée.	

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

3.GARANTIE DE RESPONSABILITÉ DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DÉCENNALE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
Cette garantie couvre le paiement des travaux de réparation des dommages tels que définis aux articles 1792 et 1792-2 du Code civil et apparus après réception, lorsque la responsabilité de l'assuré est engagée du fait des travaux de construction d'ouvrages soumis à l'obligation d'assurance, qu'il a réalisés en qualité de sous-traitant.	6.000.000 € par sinistre
Durée et maintien de la garantie	
Cette garantie est accordée, conformément à l'article 1792-4-2 du code civil, pour une durée de dix ans à compter de la réception.	

Fait pour servir et valoir ce que de droit à PARIS, le 02/01/2026

GENERALI
Generali Iard, Société anonyme au capital de 94 620 320 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 552 062 663 RCS Paris - IDU ADEME FR232327_01NBYI
Generali Vie, Société anonyme au capital de 541 009 468 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris - IDU ADEME FR232327_01NBYI
Generali Retraite, Société anonyme au capital de 212 541 820 euros - Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire régi par le Code des assurances - 600 265 410 RCS Paris - IDU ADEME FR232327_01NBYI
Siège social : 61 rue Taitbout - 75009 Paris - Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre tenu des groupes d'assurances sous le numéro 026

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE



Generali Iard
59 rue Taitbout
75009 Paris
Entreprise régie par le Code des Assurances
RCS PARIS B 552 062 663

Generali Iard, Société anonyme au capital de 94 630 000 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 552 062 663 RCS Paris | IDU ADEME FR232027_01NBYI
Generali Vie, Société anonyme au capital de 941 559 485 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris - IDU ADEME FR232027_01NBYI
Generali Retraite, Société anonyme au capital de 210 341 620 euros - Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire régi par le Code des assurances - 880 265 418 RCS Paris - IDU ADEME FR232027_01NBYI
Siège social : 59 rue Taitbout - 75009 Paris - Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre tenu par l'ACPR sous le numéro 526

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

Attestation Responsabilité civile Atteinte à l'Environnement

AIG

ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés, AIG Europe SA – Succursale pour la France – Tour CBX – 1 Passerelle des Reflets,92913 Paris La Défense Cedex, attestons par la présente que

SAUR SAS
11 Chemin de Bretagne - CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

agissant tant pour son compte que pour celui de ses filiales, sont assurés par la police n° **7 201 983**, souscrite par SAUR SAS contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité pouvant leur incomber en raison d'atteintes à l'environnement soudaines et accidentelles et/ou graduelles, de nuisances, de préjudice écologique ou de dommages environnementaux imputables à l'exercice de leurs activités et sites visés au contrat.

Garanties et limites :

Garanties	Limites par sinistre	Limites pour la période de garantie *
Tous dommages confondus :	**25.000.000 €**	**25.000.000 €**
- **dont Garantie Responsabilité Civile (A)** *y compris au titre du* ***préjudice écologique***	25.000.000 €	25.000.000 €
- *dont dommages matériels et immatériels*	*25.000.000 €*	*25.000.000 €*
- *dont dommages aux biens confiés et biens des préposés*	*5.000.000 €*	*15.000.000 €*
- *dont préjudice écologique du fait des produits, ouvrages ou déchets livrés*	*10.000.000 €*	*25.000.000 €*
- **dont Garantie Responsabilité Environnementale (B)**	15.000.000 €	15.000.000 €
- *dont dommages environnementaux en l'absence de pollution*	*15.000.000 €*	*15.000.000 €*
- **dont Garantie Frais de dépollution du Site (C)**	15.000.000 €	15.000.000 €
- *dont frais de décontamination et reconstruction y compris suite à une pollution subie*	*5.000.000 €*	*15.000.000 €*
- *dont frais relatifs à une pollution subie*	*15.000.000 €*	*15.000.000 €*
- **dont Garantie Frais de Prévention de dommages garantis (D)**	25.000.000 €	25.000.000 €
- **dont pour tout dommage ou tout frais générés par les substances perfluoroalkylées et/ou polyfluoroalkylées (PFAS) ou par tout produit qui résulterait de leur dégradation**	2.500.000 €	2.500.000 €
- **dont garanties relevant de l'annexe « Etudes et travaux »**	25.000.000 €	25.000.000 €
- **dont garantie du fait des activités d'épandage de boue**	5.000.000 €	15.000.000 €
- **dont dommages causés par l'amiante** selon les dispositions de l'article 12.1 ci-après	2.500.000 €	5.000.000 €
- **dont extension communication de crise en cas de fait de pollution ou de dommages environnementaux garantis**	150.000 €	500.000 €

* *Il est rappelé que la capacité est accordée en une seule enveloppe pour la* ***période d'assurance*** *sans reconstitution annuel des capacités*

Il est rappelé que sont inclus pour chaque garantie les Frais de défense associés (sans préjudice des dispositions de l'article 3.1.6. des Conditions générales relatif aux frais de défense lors de la mise en cause de la Responsabilité des dirigeants).

Territorialité : Monde hors Etats-Unis et Canada

Cette attestation est délivrée pour la période du **1er avril 2026** au **1er avril 2029 à zéro heure** pour servir et valoir ce que de droit. Elle est valable dans la seule limite des montants et conditions de garantie, franchises et exclusions du contrat précité et n'implique qu'une présomption de garanties à la charge de l'assureur sous réserve des réglementations locales applicables.

En cas de sinistre, les sommes dues par l'assureur au titre de la police citée ci-dessus seront payées au souscripteur du contrat.

Fait à Paris La Défense le 30 mars 2026

AIG Europe SA – compagnie d'assurance au capital de 47 776 220 euros, immatriculée au Luxembourg (RCS n° B 218806)
Siège social : 35 D Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg
Succursale pour la France : Tour CBX – 1 Passerelle des Reflets, 92913 Courbevoie – RCS Nanterre 838 136 462
Adresse Postale : Tour CBX – 1 Passerelle des Reflets, CS 60039, 92913 Paris La Défense Cedex – Téléphone : +33 1 49 02 42 22 – Facsimile : +33 1 49 02 44 44

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

Attestation Tous risques chantiers

GENERALI Iard

Police Tous Risques Chantier / Tous Risques Montage Essais

Police N° AH 116929 - Attestation

Assuré :
SAUR SAS
11 Chemin de Bretagne - CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

Police n° AH 116929

Période de validité :	Du 1er avril 2026 au 31 mars 2027
Fonctionnement de la garantie :	L'assurance s'applique aux marchés qui, au 1er avril 2026, sont en cours d'exécution ou de maintenance et/ou aux marchés dont l'exécution commencera après cette date, dès lors que, pour chaque chantier : • le coût estimé est inférieur à 40 000 000 euros. • la durée des travaux est inférieure à 40 mois • la durée des essais n'excède pas 12 mois Après réception (période de maintenance), les garanties se poursuivent sur une période de 12 mois.
Biens Assurés :	Tous travaux de construction, extension, réhabilitation, etc. de stations d'épuration, installations de traitement des eaux, usines de traitement de déchets, installations de traitement des résidus d'épuration, y compris par incinération.
Etendue de la garantie :	La prise en charge des frais de remplacement et/ou de remise en état des biens assurés et/ou de tout ou partie de ceux-ci qui seraient physiquement endommagés, détruits ou perdus de quelque manière et pour quelque cause que ce soit, sous réserve des exclusions spécifiques dans le contrat.
Territorialité :	Site du chantier ou abords immédiats pour les aires d'entreposage, pour des chantiers situés dans le monde entier, à l exception : • des ETATS-UNIS D'AMERIQUE, CANADA et AUSTRALIE • des pays sous embargo, et notamment des pays suivants : CORÉE DU NORD, SYRIE, CRIMÉE, IRAN et VENEZUELA

La présente attestation est valable pour la période du 1er avril 2026 au 31 mars 2027.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager **GENERALI Iard** au-delà des clauses, conditions et limites du contrat d'assurance auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 24 mars 2026

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

L'INVENTAIRE

05052PR00001 - Poste de relevage d'EYGLIERS

Code	Libellé	Marque
GBT00008794	Clôture	-
GOU00002297	Portail	-
ICA00003586	Sonde radar	VEGA
ICT00004512	Poires de niveau (x3)	FLYGT
KST00006189	Télésurveillance	SOFREL
KST00007105	Poste Local 0570 DO PR EYGLIER	SOFREL
NCA00004991	Armoire électrique extérieure	-
NPA00002967	Alimentation extérieure	-
PSB00004079	Pompe immergée 1	FLYGT
PSB00005254	Pompe immergée 2	FLYGT
TLV00004214	Potence	-
VAN00597637	Vannes	-
VCL00011203	Clapets	-
XTU00009108	Tuyauterie et accessoires	-

05065SE00001 - GUILLESTRE - STEP - 24000 EH

Code	Libellé	Marque
IQW00003167	Compteur Electrique	-

05065PR00001 - Relevage Entrée STEP GUILLESTRE

Code	Libellé	Marque
ICA00047034	Sonde radar	VEGA
PSB00003669	Pompe relevage 2	FLYGT
PSB00004502	Pompe relevage 1	FLYGT
PSB00007397	Pompe relevage 3	FLYGT

05065SE00001-0000-01 - Poste toutes eaux

Code	Libellé	Marque
PSB00007001	Pompe immergée poste toutes eaux	FLYGT

05065SE00001-0000-02 - Poste toutes eaux BIOFOR

Code	Libellé	Marque
PSB00006395	Pompe immergée retour eau vidange	FLYGT

05065SE00001-0000-04 - Forage eau de service

Code	Libellé	Marque

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

DAM00001281	Ballon de surpression eau de service	-
PIM00000967	Pompe forage pour eau de service	KSB

05065SE00001-0000-06 - Physico-Chimique

Code	Libellé	Marque
ATB00000848	Agitateur coagulateur (reacteur)	SEW USOCOME
ATB00000849	Agitateur coagulateur (flash mixing)	SEW USOCOME
BPD00001421	Pompe doseuse mécanique polymere eau	SEEPEX
BPD00001538	Pompe doseuse 1 fecl3	GRUNDFOS
BPD00011450	Pompe doseuse 2 fecl3	GRUNDFOS
PGA00000329	Pompe recirculation vers flasch mixing	-
RCB00000625	Cuve chlorure ferrique	-
RCB00008751	Préparante polymère 500 litres	TMI
VAN00592692	Electrovannedilution des polymeres eau	SOCLA

05065SE00001-0000-08 - Biofiltration

Code	Libellé	Marque
APB00000309	Gros entretien Biofiltre	-
CCO00000570	Compresseur vannes biofiltre	-
CSP00000258	Surpresseur d'air lavage	ROBUSCHI
CSP00000324	Surpresseur d'air process 2	HIBON
CSP00000521	Surpresseur d'air process 4	ROBUSCHI
CSP00000524	Surpresseur d'air process 1	ROBUSCHI
CSP00000535	Surpresseur d'air process 3	ROBUSCHI
GDD00001070	Prefiltre Biofiltre Inox	-
JHD00000340	Sécheur d'air	FAURE
JHD00002793	climatisation local électrique SBR	FUJITSU
JHD00002794	climatisation local électrique bureau	FUJITSU
JHD00002795	climatisation local électrique bureau	FUJITSU
PCS00003915	Pompe de lavage filtres 1	-
PCS00003916	Pompe de lavage filtres 2	-
PSB00003872	Pompe de lavage des rampes air process	FLYGT
PSB00004500	Pompe immergée monocanal bache eau sale	FLYGT
VAN00602224	Vanne Abaissement plan d'eau (Actair DN 125)	KSB
VAN00602225	4 Vannes purge Biofor/Purge goulotte (Actair DN65)	KSB
VAN00602226	2 Vannes Air de lavage (Actair DN125)	KSB
VAN00602227	4 Vannes Alimentation eau brute et eau traité (Actair DN200)	KSB
VAN00602228	2 Vannes Eaux de lavage (Actair DN250)	KSB

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

VAN00602229	Vanne Délestage surpresseur lavage (Actair DN50)	KSB

05065SE00001-0000-09 - Traitement Ultraviolet

Code	Libellé	Marque
BUV00000096	Réacteur UV 1	-
BUV00000111	Réacteur UV 2	-
DFF00000200	Filtre à tamis 2	-
DFF00000201	Filtre à tamis 1	-
ICA00003922	Sonde de niveau piezzo	-
IFE00003212	Débitmètre alimentation UV 2	ABB
IFE00003213	Débitmètre alimentation UV 1	ABB
NCA00006529	Armoire électrique 2	-
NCA00006530	Armoire électrique 1	-
PCS00004096	Pompe 2 alimentation réacteur	KSB
PCS00004097	Pompe 1 alimentation réacteur	KSB

05065SE00001-0000-10 - Filière Boues

Code	Libellé	Marque
ATB00000718	Agitateur boues+lait de chaux (dessus fo	LEROY SOMER
ATB00000719	Agitateur lait de chaux	DOSAPRO
ATB00000720	Agitateur cuve poly boue	-
ATB00001323	Agitateur fosse a boue	SULZER
BPD00001270	Pompe doseuse a lait de chaux	SEEPEX
BPD00001422	Pompe polymere boue	SEEPEX
CCO00000613	Compresseur presse a boue	CREYSSENSAC
PGA00000315	Pompe extraction boues vers fosse a boue	SEEPEX
PGA00000316	pompe deshydratation	SEEPEX
PGA00000560	pompe extraction recirculation	SEEPEX
PGA00000567	Gavopompe	SEEPEX
PGA00002454	Pompe boues sortie bâche de stockage	SEEPEX
PSB00006740	Pompe lavage bande presse	SALMSON
PSB00007318	Pompe immergée fosse matiere vidange	FLYGT
RCB00000626	Cuve polymere boue	-
RCB00000627	Cuve lait de chaux	-
RCB00000628	Silo de stockage de la chaux en poudre	LEROY SOMER
SBF00000032	Presse a boues (deshydratation)	ANDRITZ
TDA00000044	Dévouteur	VEV
TDT00000112	Vis d'extraction a chaux	VEV

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

VAN00592693	Electrovanne dilution des polymeres boue	SOCLA

05065SE00001-0000-12 - Electricité et Automatisme

Code	Libellé	Marque
HEC00000101	Ballon d'eau chaude	-
JCC00000831	Chauffage	AIRELEC
KNA00000459	Automate	TELEMECANIQUE
KNA00000460	Console TSX	TELEMECANIQUE
KNA00000814	Automate UV	-
KST00005896	Poste Local 0570 SE GUILLESTRE	SOFREL
NCA00004216	Pupitre de commande	-
NCA00004217	Synoptique	-
NCA00004218	Armoire électrique intérieure	-
NCA00004219	Coffret électrique intérieur presse	-
NCA00004220	Coffret électrique intérieur rechaufeur	-
NCA00004221	Coffret électrique intérieur pompe puits	GUINARD
NCA00051206	Coffret de commande pompes fecl3	GRUNDFOS
NEP00001023	Chauffage	-
NPO00000266	Batterie de condensateurs	SIEMENS

05065SE00001-0000-14 - Autosurveillance

Code	Libellé	Marque
ICA00002503	Déversoir d'orage	ENDRESS HAUSER
IFE00001986	Debitmetre electromagnetique boues	-
IRE00000194	Enregistreur de debit memographe	-
IRP00000231	Preleveur sortie station	HACH
IRP00000278	Preleveur entree station	HACH

05065SE00001-0000-16 - Menuiserie, Serrurrerie, Clôture

Code	Libellé	Marque
GBT00004435	Garde corps en aluminium	-
GBT00004436	Clôture en P.V.C	-
GBT00004437	Echelles en aluminium	MSU
GBT00004438	Escaliers en acier	-
GBT00004439	Fenêtres en aluminium	GEMAP
GBT00004440	Portes	-
GRC00783624	Caillebotis	-
GRC00784336	Plaques de couverture	-

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

05065SE00001-0000-18 - Robinetterie

Code	Libellé	Marque
VAN03492425	Vannes sur bioflitres N°4 (DN60)	-
VPU00068785	Vannes manuelle	-

05065SE00001-0000-20 - Tuyauterie

Code	Libellé	Marque
XTU00005245	Tuyau et Canalisation	-
XTU00091950	Canalisation matières de vidanges	-

05065SE00001-0000-22 - Mesures

Code	Libellé	Marque
ICT00003617	Régulateurs de niveau	SIEMENS
IFE00002133	Débimètre à ultra-sons entree station	SIEMENS
IFE00002134	Débimètre à ultra-sons sortie station	SIEMENS
IME00000253	Canal de mesure entree (360 M3/H)	TECHNIFLOW

05065SE00001-0000-24 - Désodorisation

Code	Libellé	Marque
JCE00000533	Ventilateur surpresseur	LEROY SOMER
JCE00000534	Ventilateur general	LEROY SOMER

05065SE00001-0000-27 - Piège à cailloux PR entrée_FILE 2

Code	Libellé	Marque
ICT00035960	20 Poire de niveau	-
UGD00002595	19 Détecteur gaz H2S	-
VAN03498490	18 Vanne murale (X2)	-

05065SE00001-0000-28 - Ouvrage de répartition entrée Station

Code	Libellé	Marque
ICA00047035	Sonde piezo By Pass	VEGA

05065SE00001-1000-01 - PR colatures Garage_FILE 2

Code	Libellé	Marque
TLV00026035	390 Potence	-
VAN03498549	381 Trappes de couvertures	-
VAN03498550	382 Poires de niveau (x4)	-
VAN03498551	383 Débitmètre	-
VAN03498552	384 Pompe N°1	-
VAN03498553	385 Pompe N°2	-

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

VAN03498554	386 Assises pompes DN80	-
VAN03498555	387 Vannes (x2)	-
VCL00084776	388 Clapets (x2)	-
XTU00091358	389 Tuyauterie et accessoires	-

05065SE00001-1000-02 - Poste colatures Usine_FILE 2

Code	Libellé	Marque
VAN03498538	369 Trappes de couvertures	-
VAN03498539	370 Pompe colatures N° 1	-
VAN03498540	371 Pompe colatures N° 2	-
VAN03498541	372 Assises pompes DN 100	-
VAN03498542	373 Vannes (x2)	-
VAN03498543	374 Clapets (x2)	-
VAN03498544	375 Débitmètre colatures	-
VAN03498545	376 Tuyauterie et accessoires	-
VAN03498546	377 Sonde US - mesure de niveau poste colatures	-
VAN03498547	378 Sonde de niveau piezzo	-
VAN03498548	379 Potence	-

05065SE00001-1000-03 - PR Sortie ET > Le Guil_FILE 2

Code	Libellé	Marque
GRC03108912	351 Trappes de couvertures	-
GSB00020945	356 Assises pompes DN 150 (x3)	-
PSB00070856	353 Pompe N°1	-
PSB00070857	354 Pompe N°2	-
PSB00070858	355 Pompe N°3	-
VAN03498527	357 Vannes (x3)	-
VAN03498528	358 Clapets (x3)	-
VAN03498529	359 Ventouses (x2)	-
VAN03498530	360 Vannes guillotines pneumatiques (x2)	-
VAN03498531	361 Tuyauterie et accessoires	-
VAN03498532	362 Sonde US - mesure de niveau poste sortie eaux traitées	-
VAN03498533	363 Sonde Piézométrique niveau	-
VAN03498534	364 Transmetteur de mesures multivoies	-
VAN03498535	365 Poires de niveau (x3)	-
VAN03498536	366 Preleveur sortie station	-
VAN03498537	367 Aérotherme	-
XTU00091357	352 Tuyauterie alim bache eaux traitées accessoires	-

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

05065SE00001-1000-04 - PR Matières de Vidange_FILE 2

Code	Libellé	Marque
ATB00009350	113 Agitateur Matières de Vidanges	-
GSB00020932	114 Assise agitateur	-
GSB00020933	121 Assise pompe DN 65	-
ICA00046694	116 Sonde US - mesure de niveau Matières de Vidanges	-
ICA00046695	117 Sonde de niveau piezzo	-
ICT00035964	115 Poires de niveau (x4)	-
IFE00031823	119 Débitmètre Matières de Vidanges	-
KMC00001765	110 Lecteur de badges	-
NCA00069432	109 Coffret électrique Lecteur de badges	-
NCA00069433	118 Coffret électrique commande graisses et sables	-
NEP00009298	108 Eclairage des locaux	-
PSB00070850	120 Pompe à Matières de Vidanges	-
SDG00003114	112 Tamis à vis matières de vidange	-
TLV00026020	125 Potence	-
VAN03498496	122 Vannes (x3)	-
VCL00084772	123 Clapets (x1)	-
XTU00091332	111 Tuyauterie alim Matières de Vidanges	-
XTU00091333	124 Tuyauterie et accessoires	-
XTU00091334	126 Tuyauterie d'air vicié	-

05065SE00001-1000-05 - PR entrée_FILE 2

Code	Libellé	Marque
DTA00000998	24 Caisson de désodorisation charbon actif	-
GRC03108910	22 Trappes de couvertures	-
GSB00020926	23 Garde corps	-
GSB00020927	28 Assises pompes DN 150	-
ICA00046689	37 Sonde US - mesure de niveau poste de relèvement	-
ICA00046690	38 Sonde de niveau piezzo	-
ICT00035961	36 Poires de niveau (x4)	-
IRE00005473	35 Transmetteur de mesures multivoies	-
JCE00005136	25 Ventilateur caisson de désodorisation	-
NCA00069426	32 Coffret élec Cde à distance ppes vers ancienne station	-
NCA00069427	33 Coffret élec Cde à distance ppes vers nouvelle station	-
PSB00070846	26 Pompe N°1	-
PSB00070847	27 Pompe N°2	-

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

UGD00002596	34 Détecteur gaz CH4	-
VAN03498491	29 Vannes (x2)	-
VCL00084770	30 Clapets (x2)	-
XTU00091327	31 Tuyauterie et accessoires	-

05065SE00001-1100-02 - Prétraitement

Code	Libellé	Marque
ASG00000222	Aérateur immergé type Aéroflot	R & O
CSP00000291	Surpresseur d'air à palette	GARDNER DENVER
SCS00000041	Classificateur à sable	FLYGT
SDG00000243	Dégrilleur courbe mécanisée	ANDRITZ
SDG00000365	Tamisage Aquaguard	ANDRITZ
SGT00000164	Pont racleur des graisses	SEW USOCOME
SXX00000032	Ensacheur Longofil	SERINOL
TBS00000040	Bande transporteuse vis sans fin	LEROY SOMER
TBS00000041	Bande transporteuse	-

05065SE00001-1110-01 - Réacteur à graisses_FILE 2

Code	Libellé	Marque
BPD00018046	92 Pompe doseuse N° 1 Alcali	-
BPD00018047	93 Pompe doseuse N° 2 Acide phosphorique	-
GDD00024942	95 Aspirant immergé casse mousses	-
GSB00020931	97 Assise pompe DN 65	-
IAN00022967	101 Sonde mesure PH réacteur à graisses	-
ICA00046693	103 Sonde de niveau piezzo	-
ICT00035963	99 Poire de niveau	-
IFE00031822	98 Débitmètre réacteur à graisses	-
IME00005950	102 Sonde - mesure Température réacteur	-
IRE00005475	104 Transmetteur de mesures multivoies	-
IRE00005476	105 Transmetteur de mesures multivoies	-
JCE00005137	106 Aérotherme	-
NCA00069431	91 Coffret électrique Cde à distance	-
PSB00070849	96 Pompe réacteur à graisses	-
SGF00000527	94 Aérateur aspirant immergé type Aéroflot	-
UGD00002598	100 Détecteur gaz H2S	-

05065SE00001-1110-02 - PR Graisses extérieures_FILE 2

Code	Libellé	Marque

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

ATB00009349	76 Agitateur graisses ext	-
GOU00019118	89 Portes sectorielles motorisées	-
GSB00020928	70 Garde corps PR graisses	-
GSB00020929	77 Assise agitateur	-
GSB00020930	82 Assise pompe DN 65	-
ICA00046691	78 Sonde US - mesure de niveau graisses ext	-
ICA00046692	79 Sonde de niveau piezzo	-
IFE00031821	80 Débitmètre graisses ext	-
NCA00069430	72 Coffret électrique Lecteur de badges	-
NEP00009297	71 Eclairage des locaux	-
PSB00070848	81 Pompe à graisses ext	-
SBD00000030	75 Broyeur entrée graisses extérieures	-
TLV00026019	86 Potence	-
UEI00001502	87 RIA enrouleur eau nettoyage	-
VAN03498494	74 Vanne guillotine pneumatique Alim graisses extérieures	-
VAN03498495	83 Vannes (x3)	-
VCL00084771	84 Clapets (x1)	-
XTU00091329	73 Tuyauterie alim graisses extérieures	-
XTU00091330	85 Tuyauterie et accessoires	-
XTU00091331	88 Tuyauterie d'air vicié	-

05065SE00001-1110-03 - Dégraisseur_FILE 2

Code	Libellé	Marque
API00001115	65 Turbiflot	-
GDD00024941	67 Equipements séparateur à graisses	-
SFS00001092	66 Racleur de surface à graisse	-
VAN03498493	68 Vannes guillotines (x2)	-

05065SE00001-1110-04 - Dégrillage_FILE 2

Code	Libellé	Marque
GDD00024940	42 Batardeaux (X4)	-
GRC03108911	43 Couvertures	-
IAN00022965	54 Sonde mesure Conductivité alim dégrillage	-
IAN00022966	55 Sonde mesure PH alim dégrillage	-
ICT00035962	58 Poires de niveau (x6)	-
IFE00031820	46 Débitmètre alim dégrillage	-
IME00005948	53 Sonde mesure Température alim dégrillage	-
IME00005949	56 Sonde mesure Température alim dégrillage	-

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

IRE00005474	57 Transmetteur de mesures multivoies	-
IRP00003845	60 Preleveur entree station	-
NCA00069428	44 Coffret électrique Cde à distance Dégrilleurs	-
NCA00069429	45 Coffret électrique Dégrilleurs	-
NEP00009295	40 Eclairage des locaux	-
NEP00009296	41 Eclairage de secours	-
RBE00000655	52 Container à déchets	-
SDG00003112	48 Dégrilleur vertical fin N° 1	-
SDG00003113	49 Dégrilleur vertical fin N° 2	-
SXX00000139	51 Ensacheur à déchet	-
TDT00001883	50 Vis à déchets	-
TLV00026018	61 Pont de manutention dégrillage	-
UEI00001501	62 RIA enrouleur eau nettoyage	-
UGD00002597	59 Détecteur gaz H2S	-
VAN03498492	47 Vannes guillotines pneumatiques (x2)	-
XTU00091328	63 Tuyauterie d'air vicié	-

05065SE00001-1750-02 - Manutention levage

Code	Libellé	Marque
TLV00002105	Chariot à chaine (local Dégrillage)	-
TLV00002107	Monorail + chariot à chaine (local Tré traitement)	DEWET
TLV00002108	Pont roulant articulé (local Pré traitement)	DEWET
TLV00002109	Chariot à chaine (local déshydratation)	DEWET
TLV00002110	Palan manuel à chaine (local déshydratation)	DEWET
TLV00002111	Treuil monté sur chariot (benne à boues)	-
TLV00002174	Monorail + chariot à chaine (local surpresseur)	DEWET
TLV00003333	Potence nue poste toutes eaux	FLYGT
TLV00004026	Palan manuel à chaine (local Dégrillage)	-

05065SE00001-2110-01 - Décantation lamellaire

Code	Libellé	Marque
EED00000062	Equipements lamellaire	-
SGT00000174	Herse decanteur lamellaire	-

05065SE00001-4000-01 - Réacteur bio SBR N° 2_FILE 2

Code	Libellé	Marque
ATB00009354	194 Agitateur N° 1 biologique N° 2	-
ATB00009355	195 Agitateur N° 2 biologique N° 2	-

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

GDD00024945	192 Casse mousses flottant	-
GDD00024946	193 Déversoir flottant sur guide	-
GRD00001105	183 Rampes d'aération (x7)	-
GSB00020939	178 Garde corps biologique 2	-
GSB00020940	187 Assises pompes DN 100	-
GSB00020941	196 Assises Agitateurs (x2)	-
IAN00022970	199 Sonde Oxygène	-
IAN00022971	200 Sonde - mesure REDOX	-
ICA00046697	201 Sonde US - mesure de niveau	-
IFE00031825	185 Débitmètre alim air surpressé SBR	-
IRE00005479	202 Transmetteur de mesures multivoies	-
IRE00005480	203 Transmetteur de mesures multivoies	-
PSB00068797	Pompe extraction & recirculation 1 SBR N°2 Renou 2019	FLYGT
PSB00070852	186 Pompe recirculation N°2 SBR 2	-
TLV00026028	188 Potence pompes de recirculation	-
TLV00026029	197 Potence agitateur N°1 biologique 1	-
TLV00026030	198 Potence agitateur N°2 biologique 1	-
TLV00026031	204 Potence de descente matériel biologique 2	-
VAN03498505	180 Vanne guillotine	-
VAN03498506	181 Vannes guillotines pneumatiques (x2)	-
VAN03498507	182 Vannes papillon (x7)	-
VAN03498508	189 Vannes (x3)	-
VCL00084774	190 Clapets (x2)	-
XTU00091340	179 Tuyauterie Alimentation et accessoires	-
XTU00091341	184 Tuyauterie calorifugée air surpressée et accessoires	-
XTU00091342	191 Tuyauterie et accessoires	-
XTU00091343	205 Tuyauterie de sortie et accessoires	-

05065SE00001-4000-02 - Réacteur bio SBR N° 1_FILE 2

Code	Libellé	Marque
ATB00009352	165 Agitateur N° 1 biologique N° 1	-
ATB00009353	166 Agitateur N° 2 biologique N° 1	-
GDD00024943	163 Casse mousses flottant	-
GDD00024944	164 Déversoir flottant sur guide	-
GRD00001104	154 Rampes d'aération (x7)	-
GSB00020936	148 Garde corps biologique 1	-
GSB00020937	158 Assises pompes DN 100	-

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

GSB00020938	167 Assises Agitateurs (x2)	-
IAN00022968	170 Sonde Oxygène	-
IAN00022969	171 Sonde - mesure REDOX	-
ICA00046696	172 Sonde US - mesure de niveau	-
IFE00031824	156 Débitmètre alim air surpressé SBR	-
IRE00005477	173 Transmetteur de mesures multivoies	-
IRE00005478	174 Transmetteur de mesures multivoies	-
NCA00069434	149 Coffret électrique commande à distance SBR 1 et 2	-
PSB00068796	Pompe extraction & recirculation 1 SBR N°1 Renou 2019	FLYGT
PSB00070851	157 Pompe recirculation N°2 SBR 1	-
TLV00026024	159 Potence pompes de recirculation	-
TLV00026025	168 Potence agitateur N°1 biologique 1	-
TLV00026026	169 Potence agitateur N°2 biologique 1	-
TLV00026027	175 Potence de descente matériel biologique 1	-
VAN03498501	151 Vanne guillotine	-
VAN03498502	152 Vannes guillotines pneumatiques	-
VAN03498503	153 Vannes papillon (x7)	-
VAN03498504	160 Vannes (x3)	-
VCL00084773	161 Clapets (x2)	-
XTU00091336	150 Tuyauterie Alimentation et accessoires	-
XTU00091337	155 Tuyauterie calorifugée air surpressée et accessoires	-
XTU00091338	162 Tuyauterie et accessoires	-
XTU00091339	176 Tuyauterie de sortie et accessoires	-

05065SE00001-4000-03 - Zone de contact SBR 1 et 2_FILE 2

Code	Libellé	Marque
ATB00009351	144 Agitateur zone de contact	-
GBT00069299	140 Rampe accès et portillon	-
GSB00020934	141 Passerelle accès biologique 1 et 2	-
GSB00020935	145 Assise Agitateur	-
ICT00035965	143 Poire de niveau	-
TLV00026023	146 Potence agitateur zone de contact	-
VAN03498500	142 Vannes guillotines pneumatiques (murales) (x2)	-

05065SE00001-4010-01 - Local surpresseurs d'air_FILE 2

Code	Libellé	Marque
CCO00006717	227 Compresseur air de service	-
CSP00003715	216 Surpresseur d'air process N° 1 insonorisé	-

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

CSP00003716	217 Surpresseur d'air process N° 2 insonorisé	-
CSP00003717	218 Surpresseur d'air process N° 3 insonorisé (secours)	-
GSB00020942	209 Garde corps accès surpresseurs	-
ICA00046698	225 Sonde - mesure Pression air surp	-
IME00005951	214 Sonde - mesure Température air local surpresseurs	-
IME00005952	224 Sonde - mesure Température air surp	-
JCE00005138	212 Extracteur d'air local surpresseur	-
JCE00005139	213 Ventilateur air local surpresseur	-
JCJ00002931	211 Piéges à son - entrée d'air (x2)	-
JHD00003020	215 Climatiseur local surpresseurs	-
JHD00003021	228 Sécheur d'air à absortion	-
KAA00004581	210 Boitier alarme digicode	-
KAA00004582	229 Boitiers alarme détection niveau décanteurs (x2)	-
NCA00069435	226 Coffret électrique Cde distance surpresseurs	-
NEP00009301	207 Eclairage des locaux	-
NEP00009302	208 Eclairage de secours	-
VAN03498509	219 Vannes papillon (x3)	-
VAN03498510	220 Vannes papillon pneumatiques (x2)	-
XTU00091344	221 Tuyauterie air surpressée et accessoires	-
XTU00091345	222 Collecteur air surpressée et accessoires (x2)	-
XTU00091346	223 Tuyauterie air surpressée calorifugée accessoires (x2)	-

05065SE00001-5000-01 - Trait tertiaire Bache ET_FILE 2

Code	Libellé	Marque
BUV00000532	339 Générateur Ultra Violets N° 1	-
BUV00000533	340 Générateur Ultra Violets N° 2	-
BUV00000534	341 Générateur Ultra Violets N° 3	-
CCO00006719	345 Compresseur air de service	-
DFF00001592	329 Filtre eau traitée STF N° 1	-
DFF00001593	330 Filtre eau traitée STF N° 2	-
DFF00001594	331 Filtre eau traitée STF N° 3	-
GOU00019120	349 Porte coulissante	-
GSB00020944	324 Assises pompes DN 100 (x3)	-
ICA00046709	334 Sonde - mesure Pression (x3)	-
ICA00046710	347 Sonde US - mesure de niveau bache eau traitée	-
IFE00031831	327 Débitmètre sortie eau traitée (x3)	-
JHD00003023	346 Sécheur d'air à absortion	-

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

NCA00069436	335 Coffret de Cde filtre ET N° 1	-
NCA00069437	336 Coffret de Cde filtre ET N° 2	-
NCA00069438	337 Coffret de Cde filtre ET N° 3	-
NCA00069439	343 Coffret Générateurs UV (x3)	-
NCA00069440	344 Coffret Cde pneumatiques vannes	-
NEP00009305	315 Eclairage des locaux	-
NEP00009306	316 Eclairage de secours	-
PSB00070853	321 Pompe N°1 Eau traitée	-
PSB00070854	322 Pompe N°2 Eau traitée	SULZER
PSB00070855	323 Pompe N°3 Eau traitée	-
TLV00026034	348 Rails de manutention (x4)	-
VAN03498520	317 Vanne guillotine DN 400 arrivée SBR (x2)	-
VAN03498521	318 Vanne papillon pneumatiques DN 400 (2) arrivée SBR	-
VAN03498522	319 Vanne pneumatiques DN 150 (x2) by-pass arrivée SBR	-
VAN03498523	325 Vannes papillon (x6)	-
VAN03498524	332 Vannes papillon pneumatiques sortie filtre (x3)	-
VAN03498525	333 Vannes papillon pneumatiques sortie lavage filtre (x3)	-
VAN03498526	342 Vannes papillon sortie UV (x3)	-
VCL00084775	326 Clapets (x3)	-
VVE00235164	320 Ventouses (x2)	-
VVE00235165	328 Ventouses (x3)	-
XTU00091356	338 Tuyauterie et accessoires	-

05065SE00001-8000-01 - Déshydratation_FILE 2

Code	Libellé	Marque
ATB00009357	254 Agitateur centrale polymères N° 1	-
ATB00009358	272 Agitateur centrale polymères N° 2	-
BDO00000112	308 Modules d'absortion odeurs à billes (8x3)	-
BPD00018048	251 Pompe doseuse N° 1 Polymères liquides	-
BPD00018049	252 Pompe doseuse N° 2 Polymères liquides	-
BPO00001192	253 Centrale de préparation polyméres boues N° 1	-
BPO00001193	271 Centrale de préparation polyméres boues N° 2	-
CCO00006718	303 Compresseur air de service	-
DTA00000999	307 Caisson filtre à odeurs à absortion	-
GDD00024947	264 Trémie + soufflet sous centrif N° 1	-
GDD00024948	282 Trémie + soufflet sous centrif N° 2	-
GOU00019119	313 Portes sectorielles motorisées	-

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

IAN00022973	255 Sonde capacitive - mesure de niveau polymères N° 1	-
ICA00046702	257 Sonde - mesure Pression pompes polymères(x2)	-
ICA00046703	266 Sonde - mesure Pression Gavo N° 1	-
ICA00046704	273 Sonde capacitive - mesure de niveau polymères N° 2	-
ICA00046705	276 Sonde - mesure Pression pompes polymères(x2)	-
ICA00046706	284 Sonde - mesure Pression Gavo N° 2	-
ICA00046707	298 Sonde barreaux vibrants - mesure de niveau benne N° 1	-
ICA00046708	300 Sonde barreaux vibrants - mesure de niveau benne N° 2	-
IFE00031827	259 Débitmètre polymères centrif N° 1	-
IFE00031828	262 Débitmètre alim boues centrif N° 1	-
IFE00031829	277 Débitmètre polymères centrif N° 2	-
IFE00031830	280 Débitmètre alim boues centrif N° 2	-
IRE00005481	301 Transmetteur de mesures multivoies	-
JCC00008441	248 Bloc chauffant	-
JCE00005140	288 Aérotherme déshydratation	-
JCE00005141	309 Ventilateur de transfert prétraitement	-
JCE00005142	310 Ventilateur de transfert déshydratation	-
JCE00005143	311 Ventilateur de transfert bennes à boues	-
JHD00003022	304 Sécheur d'air à absortion	-
NEP00009303	246 Eclairage des locaux	-
NEP00009304	247 Eclairage de secours	-
PCS00030263	256 Pompe à polymère N° 1 alim centrifugeuse N° 1 (VV)	-
PCS00030264	258 Pompe à polymère N° 2 alim centrifugeuse N° 1 (VV)	-
PCS00030265	260 Pompe à boues N° 1 alimentation centrifugeuse N° 1	-
PCS00030266	261 Pompe à boues N° 2 alimentation centrifugeuse N° 1	-
PCS00030267	274 Pompe à polymère N° 1 alim centrifugeuse N° 2 (vv)	-
PCS00030268	275 Pompe à polymèreN° 2 aliM centrifugeuse N° 2 (vv)	-
PCS00030269	278 Pompe à boues N° 1 alimentation centrifugeuse N° 2	-
PCS00030270	279 Pompe à boues N° 2 alimentation centrifugeuse N° 2	-
PGA00004733	265 Gavo pompe N° 1	-
PGA00004734	283 Gavo pompe N° 2	-
RBE00000656	297 Benne à boue fermée 1	-
RBE00000657	299 Benne à boue fermée 2	-
RCB00010359	305 Cuve de stockage polymères (x2)	-
SEG00000692	263 Centrifugeuse N° 1	-
SEG00000693	281 Centrifugeuse N° 2	-

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

TLV00026032	269 Monorail + chariot sur centrifugeuse N° 1	-
TLV00026033	287 Monorail + chariot sur centrifugeuse N° 2	-
UEI00001503	249 RIA enrouleur eau nettoyage	-
UES00001446	270 Douche rince oeil	-
UGD00002599	250 Détecteur gaz H2S local boues	-
UGD00002600	302 Détecteur gaz H2S local bennes	-
VAN03498512	267 Electrovanne dilution des polymeres eau N° 1	-
VAN03498513	268 Electrovanne prélèvement boues N° 1	-
VAN03498514	285 Electrovanne dilution des polymeres eau N° 2	-
VAN03498515	286 Electrovanne prélèvement boues N° 2	-
VAN03498516	289 Vannes à guillautine DN 100 arrivée boues (x2)	-
VAN03498517	290 Vannes à guillautine DN 65 refoulement boues (x5)	-
VAN03498518	291 Vannes à guillautine DN 80 refoulement boues (x3)	-
VAN03498519	292 Vannes à guillautine DN 150 refoulement boues (x4)	-
XTU00091350	293 Tuyauterie local déshydratation eau dilution (x2)	-
XTU00091351	294 Tuyauterie eau de service forage + filtre	-
XTU00091352	295 Tuyauterie local déshydratation des boues et accessoires	-
XTU00091353	296 Tuyauterie local bennes à boues et accessoires	-
XTU00091354	306 Tuyauterie d'air vicié	-
XTU00091355	312 Tuyauterie d'air vicié	-

05065SE00001-8000-02 - Silo à boues_FILE 2

Code	Libellé	Marque
ATB00009356	233 Agitateur stockage boues	-
GSB00020943	234 Assise Agitateur	-
IAN00022972	242 Sonde - mesure MES silo à boues	-
ICA00046699	239 Sonde - mesure Pression pompes à boues N° 1 et N° 2	-
ICA00046700	240 Sonde US - mesure de niveau silo à boues	-
ICA00046701	241 Sonde Piézométrique niveau silo à boues	-
IFE00031826	238 Débitmètre alim silo à boues	-
IME00005953	243 Sonde - mesure Température local boues (x2)	-
PCS00030261	235 Pompe à boues ancienne station N° 1	-
PCS00030262	236 Pompe à boues ancienne station N° 2	-
VAN03498511	237 Vannes à guillautine DN 80 refoulement boues (x4)	-
XTU00091347	231 Tuyauterie Alimentation et accessoires	-
XTU00091348	232 Tuyauterie Alimentation et accessoires (Ancienne Step)	-
XTU00091349	244 Tuyauterie extraction des boues et accessoires	-

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

05065SE00001-8510-01 - Traitement des sables_FILE 2

Code	Libellé	Marque
NEP00009299	128 Eclairage des locaux	-
NEP00009300	129 Eclairage de secours	-
PCS00030260	130 Pompe à sable 1	-
SCS00000252	133 Laveur à sable (mélangeur)	-
SCS00000253	134 Laveur à sable- (vis transfert)	-
TLV00026021	137 Chariot basculant récupération sables	-
TLV00026022	138 Pont de manutention dégrillage	-
VAN03498497	131 Vannes (x2)	-
VAN03498498	132 Vannes (x2)	-
VAN03498499	135 Vanne à guillautine DN 100	-
XTU00091335	136 Tuyauterie et accessoires	-

05065SE00001-9010-01 - Local transformaeur MT_FILE 2

Code	Libellé	Marque
NEP00009310	426 Eclairage des locaux	-
NEP00009311	427 Eclairage de secours	-
NPH00001766	428 Cellules HT - Arrivée EDF (x2)	-
NPH00001767	429 Cellules HT - Protection transfo	-
NPT00003020	430 Transformateur	-

05065SE00001-9020-01 - Local électrique BT_FILE 2

Code	Libellé	Marque
JHD00002832	JHD_Climatiseur local électrique SBR	FUJITSU
JHD00003024	400 Climatiseur local électrique	-
KAA00004583	394 Boitier alarme digicode	-
KMC00001766	397 Boitier de communication ADSL	-
KMC00001767	407 Module de communication fibre optique	-
KNA00008162	406 Automate armoire biologiques	-
KST00095877	398 Poste Local télésurveillance	-
MPS00000948	420 Panneaux solaires	-
NAC00001168	399 Onduleur	-
NAC00001169	421 Onduleur Panneaux solaires	-
NCA00069441	402 Armoire électrique générale TGBT	-
NCA00069442	403 Armoire électrique prétraitements (AE01)	-
NCA00069443	404 Armoire électrique Déshydratation (AE02)	-

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

NCA00069444	405 Armoire électrique biologiques (AE03)	-
NCA00069445	408 Armoire électrique Centrifugeuses	-
NCA00069446	422 Coffret courant alternatif panneaux solaires	-
NCA00069447	423 Coffret courant continu panneaux solaires	-
NEP00009307	392 Eclairage des locaux	-
NEP00009308	393 Eclairage de secours	-
NEP00009309	424 Eclairage extérieur Hublots (4) et candélabres (x2)	-
NPO00001882	401 Batterie de condensateurs	-
NPV00018186	409 Variateur de fréquence pompes eau traitée (x3)	-
NPV00018187	410 Variateur de fréquence Surpresseurs d'air (x3)	-
NPV00018188	411 Variateur de fréquence pompes SBR 1 et 2 (x4)	-
NPV00018189	412 Variateur de fréquence pompes polymères (x2) File 1	-
NPV00018190	413 Variateur de fréquence pompes polymères (x2) File 2	-
NPV00018191	414 Variateur de fréquence pompes à boues (x2) File 1	SCHNEIDER ELECTRIC
NPV00018192	415 Variateur de fréquence pompes à boues (x2) File 2	-
NPV00018193	416 Variateur de fréquence Centrifugeuses moteur bol	-
NPV00018194	417 Variateur de fréquence Centrifugeuses moteur vis	-
NPV00018195	418 Variateur de fréquence gavo pompe à boues File 1	-
NPV00018196	419 Variateur de fréquence gavo pompe à boues File 2	-
UEI00001504	396 Centrale d'alarme incendie	-
UES00001447	395 Centrale d'alarme	-

05065SE00001-9040-01 - Local groupe électrogène_FILE 2

Code	Libellé	Marque
MGE00000897	434 Groupe électrogène insonorisé	-
NAC00001170	435 Inverseur normal secours groupe électrogène	-
NEP00009312	432 Eclairage des locaux	-
NEP00009313	433 Eclairage de secours	-

05065SE00001-9700-01 - Local Exploitation et laboratoire_FILE 2

Code	Libellé	Marque
JCC00008438	10 Bloc chauffant	-
JHD00002833	JHD_Climatiseur local électrique Bureau	FUJITSU
JHD00002834	JHD_Climatiseur local électrique Bureau	FUJITSU
JHD00003016	3 Climatiseur laboratoire	-
JHD00003017	4 Climatiseur local exploitation	-
KIS00002819	5 Ordinateur de supervision	-
KMC00001764	6 Moniteurs de supervision	-

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

LAB00002434	8 Sorbonne de table	-
LAB00002435	9 Spectrophotomètre	-
LAB00002436	11 Réfrigérateur	-
NAC00001167	7 Onduleur	-
NEP00009292	1 Eclairage des locaux	-
NEP00009293	2 Eclairage de secours	-
PCS00030248	14 Pompe extraction boues vers nouvelle Step	-
SBC00000856	12 Trémie compacteur	-
SBC00000857	13 Compacteur	-
VAN03498370	16 Vannes guillotines pneumatiques (x4)	-
VAN03498380	15 Vannes guillotines pneumatiques (x2)	-

05065SE00002 - Guillestre - ancienne STEP

Code	Libellé	Marque
CSP00002290	Surpresseur d'air n°4	-
EED00000161	Déssableur ancienne tranche	-
GRC00787699	Trappes alluminium	-
GRC00787700	Grilles de protection ventillateur	-
KST00005945	télégestion ancienne STEP	-
NCA00008522	Armoire générale	-
PCS00005021	Pompe lavage 1	SULZER
PCS00005022	Pompe lavage 2	SULZER
VAN00602245	Vannes DENSADEG	PAM
VCL00013778	Clapets des pompes DN250	-

05134PR00001 - Poste de relevage ST CLEMENT SUR DURANCE Contiers

Code	Libellé	Marque
DAM00001457	Ballon anti-bélier	CHARLATTE
IQW00003489	Compteur Electrique Poste de relevage ST CLEMENT SUR DURANC E Contiers	-
KST00007837	Poste Local 0570 PR SAINT CLEMENT	SOFREL
PSB00006885	Pompe N°1	FLYGT
PSB00007738	Pompe N°2	FLYGT

05136PR00001 - Poste de Relevage - ST CREPIN Les Cesaries

Code	Libellé	Marque
IQW00003488	Compteur Electrique Poste de Relevage - ST CREPIN Les Cesari es	-
KST00007835	Poste Local 0570 PR LES CESARIS	SOFREL

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

PSB00005084	Pompe N°1	KSB
PSB00005493	Pompe N°2	KSB

05136PR00002 - Poste de relevage - ST CREPIN Les Hauches

Code	Libellé	Marque
DAM00001826	Ballon anti-bélier	-
GRC01502909	Capot aluminium	-
IQW00003501	Compteur Electrique Poste de relevage - ST CREPIN Les Hauche s	-
KST00006125	Poste Local 0570 PR LES HAUCHES	SOFREL
NCA00045132	Armoire de commande dégrilleur	-
PSB00005085	Pompe N°1	KSB
PSB00007317	Pompe N°2	KSB
SBC00000443	Compacteur + vis	FB.PROCEDES
SDG00001781	Dégrilleur vertical	FB.PROCEDES
TLV00004905	Portique de manutention	-

05177PR00002 - Poste de relevage VARS Refuge napoleon

Code	Libellé	Marque
GRC01341664	trappe et barreaudage	FORNES
ICT00003624	Niveau démarrage	SIEMENS
ICT00003625	Niveau haut	SIEMENS
ICT00003626	Niveau arret	SIEMENS
IQW00003173	Compteur Electrique Poste de relevage VARS Refuge napoleon	-
KST00005628	Poste Local 0570 PR REFUGE NAPOLEON	SOFREL
NCA00004894	Armoire électrique extérieure	ITECOM
PSB00007415	Pompe 1	FLYGT
PSB00008028	Pompe 2	FLYGT
VAN00592628	Robinetterie	-

05177PR00003 - Poste de relevage VARS Saint Marcellin

Code	Libellé	Marque
GRC01341665	trappe et barreaudage	FORNES
ICT00003622	Contacteur à flotteur niveau arret	SIEMENS
ICT00003623	Contacteur à flotteur niveau haut	SIEMENS
IQW00003172	Compteur Electrique Poste de relevage VARS Saint Marcellin	-
KST00005149	Poste Local 0570 PR ST MARCELLIN	SOFREL
NCA00005063	Armoire électrique intérieure de commande	ITECOM
PSB00004400	Pompe immergée dilacératrice 1	FLYGT

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

PSB00007004	Pompe immergée dilacératrice 2	FLYGT
VAN00592629	Vannes	-
VCL00011204	Clapets	-

05177SE00001 - VARS - STEP - 22000 EH

Code	Libellé	Marque
IQW00003171	Compteur Electrique VARS - STEP - 22000 EH	-

05177SE00001-0000-01 - Bassin tampon et poste toutes eaux

Code	Libellé	Marque
ATB00000669	Agitateur bassin tampon 2	GRUNDFOS
ATB00000670	Agitateur bassin tampon 1	GRUNDFOS
GRC00783501	Trappe accès bassin tampon	-
GRC00783502	Trappe accès poste toutes eaux	-
GSB00000398	Assises pompes bassin tampon (x2)	GRUNDFOS
GSB00000399	Assises pompes toutes eaux (x2)	GRUNDFOS
ICA00002428	Sonde Piézométrique pour poste toutes eaux	SIEMENS
ICA00002429	Sonde Piézométrique pour bassin tampon	SIEMENS
ICT00002127	Poires de niveau poste toutes eaux (qté 2)	SIEMENS
ICT00002128	Poires de niveau bassin tampon (qté 4)	SIEMENS
ICT00002152	Poires de niveau poste toutes eaux (qté 3)	FLYGT
PSB00003931	Pompe Relevage poste toutes eaux 2	GRUNDFOS
PSB00003933	Pompe Relevage bassin tampon 2	GRUNDFOS
PSB00003934	Pompe Relevage bassin tampon 1	GRUNDFOS
PSB00007016	Pompe Relevage poste toutes eaux 1	GRUNDFOS
VAN00592401	Vannes poste toutes eaux (x2)	TECOFI
VCL00010872	Clapets poste toutes eaux (x2)	TECOFI

05177SE00001-0000-02 - Traitement Physico-Chimique

Code	Libellé	Marque
ATB00000711	Agitateur électromécanique polymere eau	SEW USOCOME
ATB00000714	Agitateurs coagulateur 2 (Chaux éteinte)	ROBIN
ATB00000828	Agitateurs coagulateur 1 (FeCl3)	-
ATB00000829	Agitateur (floculateur)	-
BPD00001232	Pompe doseuse Alcali 2	PROMINENT
BPD00001233	Pompe doseuse Alcali 1	PROMINENT
GBT00004203	Garde corps dessableur	MSU
GDD00000347	Cloison siphoide du floculateur	TMI

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

ICT00002146	Poire de niveau niv. débordement dessableur	SIEMENS
JHD00000292	Aérotherme	-
VAN00592363	Vannes DN 200 à cde pneumatique (x2)	TECOFI
XYR00000264	Empotage raccordement rapide	EUROPE ENVIRONNEMENT
BPO00000111	Centrale de préparation polymére Eau (polyélectrolyte)	ALLDOS
PGA00000295	Pompe dosseuse bicarbonate	SEEPEX
PGA00000296	Pompe dosseuse polymère secondaire 2	SEEPEX
PGA00000297	Pompe dosseuse polymère secondaire 1	SEEPEX
PGA00000298	Pompe dosseuse polymère primaire 2 (vit.variable)	SEEPEX
PGA00000299	Pompe dosseuse polymère primaire 1 (vit.variable)	SEEPEX
XYR00000265	Empotage raccordement rapide	EUROPE ENVIRONNEMENT
BPD00001228	Pompe doseuse Chlorure ferrique 4	PROMINENT
BPD00001229	Pompe doseuse Chlorure ferrique 3	PROMINENT
BPD00001230	Pompe doseuse Chlorure ferrique 2	PROMINENT
BPD00001231	Pompe doseuse Chlorure ferrique 1	PROMINENT
GBT00004224	Boitier protection pompes doseuses 2	PROMINENT
GBT00004225	Boitier protection pompes doseuses 1	PROMINENT
JHD00000296	Aérotherme	-
RCB00000598	Cuve Chlorure ferrique 2	CADIOU INDUSTRIE
RCB00000599	Cuve Chlorure ferrique 1	CADIOU INDUSTRIE
UPI00000194	Douche rince oeil	COMIMEX
XYR00000266	Empotage raccordement rapide	EUROPE ENVIRONNEMENT
PGA00004640	Pompe doseuse lait de chaux	SEEPEX
RCB00000621	Silo Bicarbonate (anciennement chaux eteinte)	GUERIN
TDT00000109	Vis de reprise chaux éteinte	ASEA
TDT00000110	Extracteur planétaire chaux eteinte	CEM
TDT00000111	Doseur vis chaux éteinte (cuve100L)	-
VAN03422731	Vanne PIC décanteur primaire DN32	MILTON ROY
VAN03422733	Vanne PIC décanteur secondaire DN32	MILTON ROY
VAN03422734	Vanne PIC bassin azote n°1 DN32	MILTON ROY
VAN03422735	Vanne PIC bassin azote n°2 DN32	MILTON ROY
VAN03422736	Électrovanne lavage	-
ATB00009167	Agitateur préparation bicarbonate	-
ICT00035231	Sonde de niveau préparation (magnétique)	SODIMAT (ne plus utiliser)
PGA00004639	Pompe doseuse bicarbonates	SEEPEX
RCB00010101	Bac préparation lait bicarbonates	SODIMAT (ne plus utiliser)

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

05177SE00001-0000-03 - Traitement Biologique

Code	Libellé	Marque
GRD00000028	Rampes distributions - file azote 2 (qté 4)	-
GRD00000029	Rampes distributions - file azote 1 (qté 4)	-
GRD00000030	Rampes distribution - file carbonne 2 (qté 2)	-
GRD00000031	Rampes distribution - file carbonne 1 (qté 2)	-
JHD00000298	Aérotherme	-
VAN00592402	Vannes by pass amont DN 300	TECOFI
VAN00592440	Vannes d'isolement DN 100	TECOFI
XTU00004961	Tuyauterie diffusion	-
CSP00000309	Surpresseur Azote secours	ROBUSCHI
CSP00000310	Surpresseur Azote n° 2	ROBUSCHI
CSP00000311	Surpresseur Azote n° 1	ROBUSCHI
CSP00000312	Surpresseur Carbonne n° 2	ROBUSCHI
CSP00000313	Surpresseur d'air n° 1	ROBUSCHI
CSP00000398	Revision Surpresseur Carbonne n°1	-
JCE00000522	Extracteur d'air local surpresseur	-
JCJ00000127	Piége à son 2	VIPE
JCJ00000128	Piége à son 1	VIPE
VAN00592409	Vannes d'isolement DN 125 (qté 8)	KSB
XTU00004962	Tuyauterie surpression	-
ZME00000343	Moteur surpresseur Carbonne n°1	-
ZME00000433	Moteur surpresseur Azote n°1	-

05177SE00001-1750-01 - Relevage et Pré Traitement

Code	Libellé	Marque
GBT00004151	Echelle	FORNES
GBT00004152	Garde corps	FORNES
GSB00000366	Assises pompes DN 80	GRUNDFOS
GSB00000367	Assises pompes DN 200 (x2)	GRUNDFOS
ICA00002430	Sonde US - mesure de niveau poste de relèvement	MILLTRONICS
ICT00002129	Poires de niveau (qté 5)	FLYGT
JHD00000408	Aérotherme	-
PSB00004144	Pompe Relevage vers bassin tampon	GRUNDFOS
PSB00004145	Pompe Relevage eau brute 2	GRUNDFOS
PSB00004147	Pompe Relevage eau brute 1	GRUNDFOS
VAN00592277	Vanne DN 80	TECOFI

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

VAN00592278	Vannes à guillotine DN 200 (x2)	TECOFI
VCL00010838	Clapet DN 80	TECOFI
VCL00010839	Clapets DN 200 (x2)	TECOFI
EPD00000605	Grille suspendue	-
GRC00783559	Couverture poste arrivée eau brute	-
ICA00002493	Sonde US - déversement eau brute	MILLTRONICS
VAN00592554	Vanne murale	-
API00000091	Airflot 2 (coté racleur a graisse)	R & O
API00000104	Airflot 1	R & O
EPD00000613	Grille manuelle	-
GOA00000071	Rideau électrique déroulant	-
GRC00783558	Caillebotis résine	-
KAA00000599	Vidéo surveillance benne refus dégrillage	-
PCS00002919	Pompe à sable 2	EVA
PCS00002920	Pompe à sable 1	EVA
RBE00000066	Benne à refus dégrillage	-
RBE00000067	Benne à sable	-
SBC00000062	Compacteur à déchet (presse)	R & O
SCS00000035	Laveur à sable (mélangeur)	-
SDG00000452	Dégrilleur vertical AQUA-GUARD	AQUAGUARD
SFS00000090	Racleur de surface à graisse	FIMEC
TDT00000105	Laveur à sable- (vis transfert)	-
TDT00000108	Vis à sable	SITI
VAN00592275	Vannes DN 65 (x2)	TECOFI
VAN00592276	Vannes DN 50 (x2)	BAYARD
VCL00010837	Clapets DN 65 (x2)	TECOFI

05177SE00001-2110-01 - Décantation lamellaire primaire

Code	Libellé	Marque
EED00000060	Equipements décanteur lamellaire	ERPAC
GBT00004202	Garde corps décanteur lamellaire primaire	MSU
SGT00000162	Herse décanteur lamellaire	TMI
UPI00000195	gilet de sécurité	-

05177SE00001-2110-02 - Coagulation Floculation et décantation lamellaire secondaire

Code	Libellé	Marque
ATB00000682	Agitateur rapide pour coagulation	MIXEL
ATB00000692	Agitateur lent pour floculation avec variat. de fréquence	MIXEL

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

EED00000058	Equipements de décanteur lamellaire	-
GRC00783518	Plaques de couverture (qté3)	FORNES
SGT00000153	Herse décanteur lamellaire secondaire	-

05177SE00001-7000-01 - Traitement de l'air vicié

Code	Libellé	Marque
BPD00001223	Pompe doseuse soude 2	PROMINENT
BPD00001225	Pompe doseuse soude 1	PROMINENT
BPD00001226	Pompe doseuse javel 2	PROMINENT
BPD00001227	Pompe doseuse javel 1	PROMINENT
DTA00000075	Tour de lavage 2	EUROPE ENVIRONNEMENT
DTA00000076	Tour de lavage 1	EUROPE ENVIRONNEMENT
GBT00004221	Boitier protection pompes doseuses 2	PROMINENT
GBT00004222	Boitier protection pompes doseuses 1	PROMINENT
JCE00000519	Ventilateur centrifuge	EUROPLAST
JCE00000530	Ventilateur salle lamellaire	COMPAQ
JCE00000531	Ventilateur salle degrillage	COMPAQ
JCE00000532	Ventilateur fosse à boues	COMPAQ
PCS00002963	Pompe de lavage 2 tour 2	SOMEFLU
PCS00002964	Pompe de lavage 1 tour 2	SOMEFLU
PCS00002965	Pompe de lavage 2 tour 1	SOMEFLU
PCS00002966	Pompe de lavage 1 tour 1	SOMEFLU
RCB00000596	Cuve soude	CADIOU INDUSTRIE
RCB00000597	Cuve javel	CADIOU INDUSTRIE
UPI00000193	Douche rince oeil	COMIMEX
VAN00592399	Vanne isolement PVC 4 (qté 8)	-

05177SE00001-8000-01 - Traitement des boues

Code	Libellé	Marque
ATB00000683	Agitateur stockage boues mixtes	GRUNDFOS
BPO00000112	Centrale de préparation polymére boues (polyélectrolyte)	ALLDOS
GOA00000074	Rideau électrique déroulant	-
ICA00002454	Sonde Piézométrique niveau stockage boues mixtes	SIEMENS
PGA00000288	Pompe à boue alimentation centrifugeuse 1	SEEPEX
PGA00000289	Pompe à boue secondaire 2	SEEPEX
PGA00000290	Pompe à boue secondaire 1	SEEPEX
PGA00000291	Pompe à boue primaire 2	SEEPEX
PGA00000292	Pompe à boue primaire 1	SEEPEX

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

PGA00000376	Stator pompe à boue alimentation centrifugeuse 1	SEEPEX
PGA00000503	Stator pompe à boue primaire 1	SEEPEX
PGA00000504	Stator pompe à boue secondaire 1	SEEPEX
PGA00000526	Pompe à boue alimentation centrifugeuse 2	SEEPEX
RBE00000072	Benne à boue fermée 2	-
RBE00000073	Benne à boue fermée 1	-
VAN00592274	Vannes à guillautine DN 100 aspiration boues (x8)	TECOFI
VAN00592403	Vannes à guillautine DN 80 refoulement boues (x4)	TECOFI
PGA00000300	Pompe à polymère aspiration préparante	SEEPEX
PGA00000305	Gavo pompe	SEEPEX
PGA00000306	Pompe à polymère alibrification conduite	SEEPEX
PGA00000307	Pompe à polymère 1 alimentation centrifugeuse (vit.variable)	SEEPEX
PGA00000819	Pompe à polymère 2 alimentation centrifugeuse (vit.variable)	SEEPEX
SEG00000058	Centrifugeuse	ANDRITZ
SEG00000062	Centrifugeuse (HS)	WESTFALIA

05177SE00001-9000-01 - Electricité Commande

Code	Libellé	Marque
NPH00000220	Cellule HT Protection transfo	-
NPH00000221	Cellule HT - Arrivée EDF	-
NPO00000169	Cellule condensateurs	-
NPT00000348	Transformateur de tension	-
RCB00000659	Poste préfabriqué pour transforrmateur	-
JCC00008300	Radiateur local centrifugeuse	-
JCC00008301	Radiateur poste EB	-
JCC00008302	Radiateur Physico	-
JCC00008303	Radiateur salle de réunion	-
JHD00000297	JHD_Climatiseur local électrique 2	-
JHD00000299	JHD_Climatiseur local électrique 1	ATLANTIC
JHD00002796	Climatiseur local électrique 3	FUJITSU
KMC00000249	Boitier internet	-
KNA00000444	Automate	TELEMECANIQUE
KST00004480	satellite	SOFREL
NAC00000095	Onduleur 2	-
NAC00000096	Onduleur 1	-
NCA00004052	Coffret électrique laveur de sable	-
NCA00004112	Coffret mural bassin tampon	-

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

NCA00004113	Coffret mural poste toutes eaux	-
NCA00004114	Armoire électrique salle de commande 2	-
NCA00004162	Coffret électrique compacteur	R & O
NCA00004202	Coffret électrique intérieur désodorisat	SAREL
NCA00004203	Coffret électrique intérieur atelier écl	-
NCA00004205	Synoptique	-
NCA00004206	Pupitre de commande	-
NCA00004207	Armoire électrique intérieure palan boue	-
NCA00004328	Armoire électrique salle de commande 1	-
NCA00068308	Armoire et Coffret de commande	-
NCA00068309	Coffret de commande bicarbonates	-
NEP00000823	Eclairages	-
NPD00000997	Disjoncteur différentiel	-
NPV00001244	Variateur de fréquence 5,5 KW - 109 VF1	TELEMECANIQUE
NPV00001245	Variateur de fréquence 11 KW - 107 VF1	TELEMECANIQUE
NPV00001246	Variateur de fréquence 30KW - 162 VF1 (centrif)	DANFOSS
NPV00001247	Variateur de fréquence 11 KW - 105 VF1	TELEMECANIQUE
NPV00001248	Variateur de fréquence 7.5 KW - 164 VF1 (centrif)	ANDRITZ
NPV00001250	Variateur de fréquence 37 KW - 132 VF1	TELEMECANIQUE
NPV00001252	Variateur de fréquence 5,5 KW - 102 VF1	TELEMECANIQUE
NPV00001253	Variateur de fréquence 5,5 KW - 100 VF1	TELEMECANIQUE
NPV00001255	Variateur de fréquence 55 KW - 129 VF1	TELEMECANIQUE
NPV00001256	Variateur de fréquence 55 KW - 126 VF1	TELEMECANIQUE
NPV00001830	Variateur de fréquence 37 KW - 123 VF1-surpresseur biologiqu e	SCHNEIDER ELECTRIC
NPV00002097	Variateur de fréquence 37 KW - 120 VF1 (surpresseur 2 carbon e)	SCHNEIDER ELECTRIC
HEC00000102	Ballon d'eau chaude	-
JCC00000934	Convecteurs	-
KIS00000148	Ordinateur	TANDON
KNA00000457	Automate	TELEMECANIQUE
KST00006699	Poste Local 0570 SE VARS	-
MGE00000042	Groupe électrogène	S.D.M.O.
NCA00004204	Armoire Normal / Secours	-

05177SE00001-9500-01 - Instrumentation (mesure + autosurveillance)

Code	Libellé	Marque
GDD00000389	Canal venturi	MOBREY
IAN00001518	Sonde O^2 Carbonne file 1	HACH

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

IAN00001525	Sonde mesure PH tour de lavage 1	HACH
IAN00002290	Sonde O^2 Azote file 1	HACH
IAN00002291	Sonde O^2 Azote file 2	HACH
IAN00002292	Sonde O^2 Carbonne file 2	HACH
IAN00002293	Sonde mesure REDOX tour Javel	HACH
IAN00002294	Sonde mesure PH tour de lavage 2	HACH
IAN00002295	Sonde mesure PH et Température au décanteur lamellaire prima ire	HACH
IAN00015195	Afficheur SC200 (NH4+PH) canal ET	HACH
IAN00015196	Sonde NH4 (mesure eau traitée)	HACH
IAN00015197	Sonde PH (mesure eau traitée)	HACH
IAN00022423	Sonde PH Azote n°1	HACH
IAN00022424	Sonde PH Azote n°2	HACH
IAN00022425	Transmetteur PH Azote 1 et 2	HACH
IAN00022426	Transmetteur tours de lavage 1	HACH
IAN00022427	Transmetteur tours de lavage 2	-
ICA00002502	Déversoir d'orage	ENDRESS HAUSER
ICT00003618	Ensemble poires de niveau	SIEMENS
IRE00000192	Enregistreur de débit Mémographe	COMPAQ
IRP00000347	Préleveur sortie	HACH
IRP00000348	Préleveur by pass	HACH
IRP00000349	Préleveur entrée	HACH
IRP00000389	Préleveur retour bassin tampon	HACH
LAB00000336	balance laboratoire	-
UGD00000417	Détecteur gaz H2S DALEMANS	-
UGD00000622	Détecteur gaz H2S DALEMANS	-
UGD00000623	Détecteur gaz H2S DALEMANS	-
IFE00002297	Débitmètre boues secondaires	SIEMENS
IFE00002298	Débitmètre boues alimentation centrifugeuse	SIEMENS
IFE00002299	Débitmètre boues primaires	SIEMENS
IFE00002300	Débitmètre poste toutes eaux DN 80	SIEMENS
IFE00002301	Débitmètre by pass poste de relèvement (sonde US)	SIEMENS
IFE00002302	Débitmètre sortie (sonde US)	VEGA
IFE00002303	Débitmètre by-pass écrêtage (sonde US)	SIEMENS
IFE00002304	Débitmètre eau brute alimentationbassin tampon DN 100	SIEMENS
IFE00002305	Débitmètre entrée station DN 250	SIEMENS
IQE00004064	Compteur d'eau volumétrique	SOCAM

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

05177SE00001-9700-01 - Général station

Code	Libellé	Marque
TLV00002080	Treuil relevage agitateur boues mixtes	HAACON
TLV00002084	Potence agitateur boues mixtes	HAACON
TLV00002093	Palan manuel bassin tampon	HAACON
TLV00002094	Potence poste bassin tampon	HAACON
TLV00002095	Palan manuel poste toutes eaux	HAACON
TLV00002096	Potence poste toutes eaux	HAACON
TLV00002097	Monorail local srpresseur	-
TLV00002124	Monorail + chariot sur conpacteur à déchet	-
TLV00002125	Treuil relevage grille de filtration eau brute	HAACON
TLV00002126	Potence levage grille de filtration arrivée eau brute	HAACON
TLV00002138	Ensemble manutention lamellaire	-
TLV00002140	Palan électrique (chariot)(et grapin:800	-
TLV00002464	Palan manuel (traitement boues)	-
TLV00002536	PALAN/CHARIOT/LOCAL DEGRILLAGE	DEWET
TLV00002537	POUTRE ROULANTE ARTICULEE/CHARIOT MONORAIL/LOCAL TRATEMENT	DEWET
TLV00002538	LEVAGE/PALAN/ CHARIOT/LOCAL DESHYDRATATION	DEWET
TLV00002539	LEVAGE CHARIOT/TREUIL /FOSSE A BOUE	-
TLV00004025	Palan manuel relevage eau brute	-
GOA00000087	Barrière électrique	-
JHD00002864	JHD_Climatiseur local électrique 3	FUJITSU
NEP00000891	Candélabres (x4)	-
SXX00000003	Adoucisseur	-
UEI00000237	Extincteurs	-
GBT00004413	Echelles et Escaliers	MSU
GBT00004414	Clôture en acier galvanisé	-
GBT00004415	Gardes corps	MSU
GDD00000397	Batardeau inox	-
GOU00001272	Portes	-
GOU00001273	Fenêtres	-
GRC00783593	Caillebotis et Trappes de visite	PONT A MOUSSON
VAN00592630	Robinetterie Robinetterie	-
VAN00592631	Robinetterie Robinetterie	-
VAN00592632	Robinetterie Robinetterie	-
VCL00010928	Clapet de non retour à boule	GUINARD

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

XTU00005174	Ensemble Tuyauterie	-
CCO00000575	Compresseur air de service	-
DAM00001289	Reservoir sous pression eau industrielle	GRUNDFOS
DFF00000097	Filtre auto nettoyant	-
PCS00002967	Groupe surpresseur eau industrielle (2 pompes)	GRUNDFOS
VAN00592404	Vanne DN 50 à commande pneumatique	TECOFI
VAN00592405	Vannes DN 80 (x2)	TECOFI
VAN00592406	Vannes 1/4 de tour 2 (qté 4)	GIACOMINI

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

B. INFORMATIONS GENERALES – STEP – 24 000 EH – GUILLESTRE

B.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE

Agglomération d'assainissement			**Code Sandre**	060000105065
Commune	GUILLESTRE			
Taille de l'agglomération	Semaine 8 : 912 kg/jour DBO5 soit 15 200 eq. Hab. (CBPO)			
Système de collecte			**Code Sandre**	060805065001
Nom	GUILLESTRE - STEP - 24 000 EH			
Type(s) de réseau	Séparatif			
Industriels raccordés	OUI			
Exploitant	Communauté des Communes du Guillestrois			
Personne à contacter	Mme PHILIPPE (Communauté de Communes du Guillestrois) / Stéphane BERTIN (SAUR)			
Station de traitement des eaux usées			**Code Sandre**	060905065001
Nom	GUILLESTRE - STEP - 24 000 EH			
Lieu d'implantation	GUILLESTRE			
Date de mise en œuvre	1991			
Maître d'ouvrage	CC GUILLESTROIS QUEYRAS			
Capacité Nominale	Organique en kg/jour de DBO5	Hydraulique en m^3/jour	Q Pointe en m^3/heure	Equivalent habitant
Temps sec	1 440	7 150	167	24 000
Temps pluie		7 150		
Débit de référence	3 126 m^3/j			
Charge entrante en DBO5 maximale (année 2025)			976,36 kg/jour	16 273 eq. Hab.
File Eau	Type de traitement		SBR/Biofiltres	
	Filière de traitement		Traitement secondaire	
File Boue	Type de traitement		Epaississement et déshydratation	
	Filières de traitement		Centrifugation	
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	Stéphane BERTIN / stephane.bertin@saur.com			
Milieu récepteur				
Nom	Le Guil de la confluence avec le Cristillan à la confluence avec la Durance			
Masse d'eau	FRDR305b			
Type	Rejet superficiel		Eau de surface	

CPBO = La taille de l'agglomération correspond à la charge brute de pollution organique contenue dans les eaux usées produites par les populations et activités économiques rassemblées dans l'agglomération d'assainissement, c'est-à-dire par l'ensemble des zones d'assainissement collectif comprises dans le périmètre de l'agglomération d'assainissement défini précédemment. Ils sont exprimés en Equivalent-Habitant ou en kg par jour de DBO5 avec 1 EH = 60 g/jour de DBO5. Elle correspond à la charge journalière de la semaine la plus chargée de l'année à l'exception des situations inhabituelles.

Débit de référence : débit journalier associé au système d'assainissement au-delà duquel le traitement exigé par la directive du 21 mai 1991 susvisée n'est pas garanti. Conformément à l'article R. 2224-11 du code général des collectivités territoriales, il définit le seuil au-delà duquel la station de traitement des eaux usées est considérée comme étant dans des situations inhabituelles pour son fonctionnement. Il correspond au percentile 95 des débits arrivant à la station de traitement des eaux usées (c'est-à-dire au déversoir en tête de station).

Afin de tenir compte de cette situation, ce percentile 95 est calculé chaque année à partir des données d'autosurveillance des 5 dernières années. Ainsi, le débit de référence utilisé pour l'évaluation de la conformité réglementaire au titre de l'année N est déterminé à partir des données de débit des années N-1 à N-5.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

B.2. ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE

Informations transmises par la communauté de communes Guillestrois – Queyras :

Communes	Année du dernier schéma directeur d'assainissement	Année de la dernière étude diagnostic	Date du zonage Eaux usées	Date du dernier zonage eaux pluviales	Date d'annexation du zonage EU et EP au PLU
Guillestre	Janvier 2026	Janvier 2026	Octobre 2022	Néant	Octobre 2022
Risoul	Janvier 2026	Janvier 2026	Septembre 2019	Néant	Septembre 2019
Eygliers	Janvier 2026	Janvier 2026	Septembre 2019	Néant	Septembre 2019
St Crépin	Janvier 2026	Janvier 2026	Octobre 2022	Néant	Octobre 2022
Mont-Dauphin	Janvier 2026	Janvier 2026	Néant	Néant	Néant

- Etude diagnostic et Schéma directeur d'assainissement : Année 2025/2026.

Conclusion diagnostic de la STEP :

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

Le diagnostic réalisé en phase 1 a montré que :

- ✓ Plusieurs documents se contredisent sur le dimensionnement de la nouvelle station, ainsi que sur les débits de certaines pompes (notamment pompes dans la bâche d'eau traitée sortie SBR, pompe de relevage des eaux traitées vers le Guil
- ✓ La répartition des effluents entre la nouvelle station et l'ancienne station ne respecte pas les préconisations du constructeur dans son mémoire process ou dans sa notice de fonctionnement
- ✓ L'arrêt du dosage des polymères sur l'ancienne station l'été pour ne pas nuire au fonctionnement du traitement tertiaire n'est pas respecté
- ✓ De ce fait, la station est non conforme depuis de nombreuses années sur le paramètre bactériologique
- ✓ En cas de très fortes pluies, la STEP connait des déversements, preuve de l'importance des volumes d'entrée d'eaux claires parasites
- ✓ La gestion des volumes entrants sur la STEP est à vérifier (volume entrée STEP maxi sur 2021 supérieur à la capacité nominale), notamment sur les paramètres de déclenchement des pompes, gestion des déversements,...
- ✓ La station est, en moyenne annuelle, en sous charge organique (31% en 2022)
- ✓ Les quantités de sables produits et de refus de dégrillage semblent faibles
- ✓ Les cycles des SBR sont à reprendre avec recherche d'optimisation sur les débits en sortie de SBR et de sécurisation par rapport au voile de boues
- ✓ Le fonctionnement du poste de relevage des eaux traitées est à repenser, avec modification dans l'automate
- ✓ Le point de rejet des eaux traitées dans le Guil est à reprendre
- ✓ Des reprises de génie-civil sont à prévoir sur les biofiltres de l'ancienne station (sils sont conservés)
- ✓ L'infiltration d'eau dans le local des surpresseurs doit être localisée et supprimée

Un **programme de réduction d'eau claire parasite, sur les réseaux** des 5 communes rattachées au système épuratoire de Guillestre, présenté dans les chapitres précédents, est **indissociable du bon dimensionnement et du bon fonctionnement de la STEP de Guillestre mise à niveau**, pour éviter les surcharges hydrauliques en période pluvieuses.

Compte tenu des dysfonctionnements recensés, **le remplacement de l'ancienne filière de traitement de la station d'épuration doit être envisagé.**

Un procédé basé sur boues activées permettra d'atteindre les niveaux de rejets imposés actuellement par la réglementation et l'agence de l'eau.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

Programme de travaux :

Les opérations du Programme Travaux sont organisées suivant des « Objectifs » à atteindre aux travers « d'Actions » à planifier.

Ci-après veuillez trouver les 9 « Objectifs » décomposés en 22 « Actions » :

A : Suppression des eaux claires parasites de temps de pluie
A1 : Déconnexion et suppression des surfaces actives raccordées au système de collecte (test à la fumée)
A2 : Réhabilitation des regards de visite ou de branchements responsables d'apports d'eaux claires parasites (regards tp)

B_Supression_des_ECPP	
B1 :	Réhabilitation des tronçons resposables d'apports d'ECPP
B2 :	Réhabilitation des regards de visite sensibles aux ECPP
B3 :	Déconnection des sources et fontaines

C : Réhabilitation des réseaux et regards de visite
C1 : Réhabilitation des réseaux vétustes
C2 : Réhabilitation des regards de visite vétustes

D : Mise à niveau ouvrages (conformité réglementaire, sécurité et exploitation)
D1 : Mise à niveau des postes de relevage
D2 : Mise à niveau des unités de dépollution
D3 : Mise à niveau règlementaire (step - Bypass - trop plein)

E : Mise en place d'une gestion patrimoniale
E1 : Mise en place d'un diagnostic permanent
E2 : Mise en place d'un renouvellement programmé de la collecte des eaux usées
E3 : Mise en place d'un programme annuel de contrôle de l'état du réseau et investigations
E4 : Mise en place d'un programme annuel de renouvellement équipement électromécanique

F : Mise en adéquation du système d'assainissement avec l'évolution urbanistique de la commune
F1 : Extension du réseau de collecte
F2 : Extension du réseau de collecte visant la préservation du milieu
F3 : Mise en perspective de l'unité de dépollution avec les charges à traiter

G : Réduction des pollutions domestiques
G1 : Sensibilisation à l'utilisation des lingettes, phyto sanitaire, huile

H : Entretien réseau
H1 : Curage points noirs

I : Etudes	
I1 :	Etudes constructeur
I2 :	Etudes préliminaires
I3 :	Etudes périphériques

Tableau 1 : Présentation des objectifs & Actions

Ce programme de travaux s'inscrit dans un plan d'action plus global qui vise une meilleure résilience au changement climatique dans une logique d'amélioration en continu des rejets dans le milieu récepteur et servira de support à un éventuel schéma directeur intercommunal.

Les propositions d'actions s'articulent essentiellement autour de 5 grands axes qui sont :

- ✓ Les travaux visant la réduction des eaux claires parasites permanentes et météoriques
- ✓ Les travaux éventuels sur les postes de relèvement (réhabilitation, mise aux normes, ...)
- ✓ Les travaux éventuels sur la station d'épuration (réhabilitation, mise aux normes, extension, ...)
- ✓ Les travaux éventuels sur les réseaux sans lien avec la réduction des ECP (renouvellement des tronçons vétustes, extensions de réseaux, ...)
- ✓ La gestion patrimoniale.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

DESCRIPTIF	OBJECTIF	ACTION	PRIORITE
REDUCTION DES ECP			
ECPM			
Déconnexion des surfaces actives	A	A1	Priorité 1
Réhabilitation des regards ou branchements		A2	Priorité 1-2-5
ECPP			
Réhabilitation des regards & tampons	B	Sans objet	
Réhabilitation / renouvellement des réseaux		B2	Priorité 2-3-4
TRAVAUX SUR LES POSTES DE RELEVEMENT			
Mmise à niveau des postes	D	D1	Priorité 2
Mise à niveau des ouvrages		D3	Priorité 2
TRAVAUX SUR LA STATION D'EPURATION			
Mise à niveau des unités de dépollution	D	D2	Priorité 1-2
Mise à niveau réglementaire		D3	Priorité 1-2
TRAVAUX SUR RESEAUX ET REGARDS SANS LIEN AVEC ECP			
curage points noirs	C	Sans objet	
Réhabilitation des réseaux vétustes		C1	Priorité 4
Réhabilitation des regards de visites vétustes		C2	Priorité 3-4
GESTION PATRIMONIALE			
Mise en place d'un diagnostic permanent	E	Sans objet	
Renouvellement des collecteurs		E2	Priorité 5
Renouvellement des équipements électromécanique		Sans objet	

B.3. RAPPEL DES EXIGENCES REGLEMENTAIRES

B.3.1. Le diagnostic permanent des systèmes d'assainissement

Le diagnostic permanent :

Comme le précise l'arrêté ministériel du 31/07/2020, pour les systèmes d'assainissement existants destinés à collecter et traiter une charge brute de pollution organique supérieure ou égale à 600 kg/J de DBO5 (10 000 EH), le diagnostic permanent est établi au plus tard le 31/12/2021. Il est demandé au Maitre d'ouvrage d'être capable au 01/01/2022, de justifier de l'engagement dans la démarche de diagnostic permanent.

Dans le cas où le Maître d'ouvrage du réseau de collecte n'est pas celui de la station de traitement des eaux usées, il revient à ce dernier, le Maitre d'ouvrage du système de traitement, de jouer le rôle d'ensemblier en collectant les données relatives et nécessaires à l'établissement du diagnostic permanent.

Dans le cadre du contrat qui nous lie avec la collectivité, sur le système d'assainissement de la commune de Guillestre, vous trouverez en annexe de ce bilan annuel, le rapport du diagnostic permanent.

B.3.2. L'analyse de risque de défaillance

En parallèle, sur l'arrêté ministériel du 31/07/2020, un complément est ajouté sur les analyses de risque et défaillance du système de collecte.

Les systèmes d'assainissement des eaux usées destinés à collecter et traiter une charge brute de pollution organique supérieure ou égale à 12 kg/j de DBO5 font l'objet d'une analyse des risques de défaillance, de leurs effets ainsi que des mesures prévues pour remédier aux pannes éventuelles.

Cette analyse est transmise au service en charge du contrôle et à l'agence de l'eau ou l'office de l'eau. Pour les systèmes d'assainissement existants destinés à collecter et traiter une charge brute de pollution organique supérieure ou égale à 600 kg/j de DBO5 (10 000 EH), l'analyse des risques de défaillance est transmise au service en charge du contrôle et à l'agence de l'eau ou l'office de l'eau au plus tard le 31 décembre 2021.

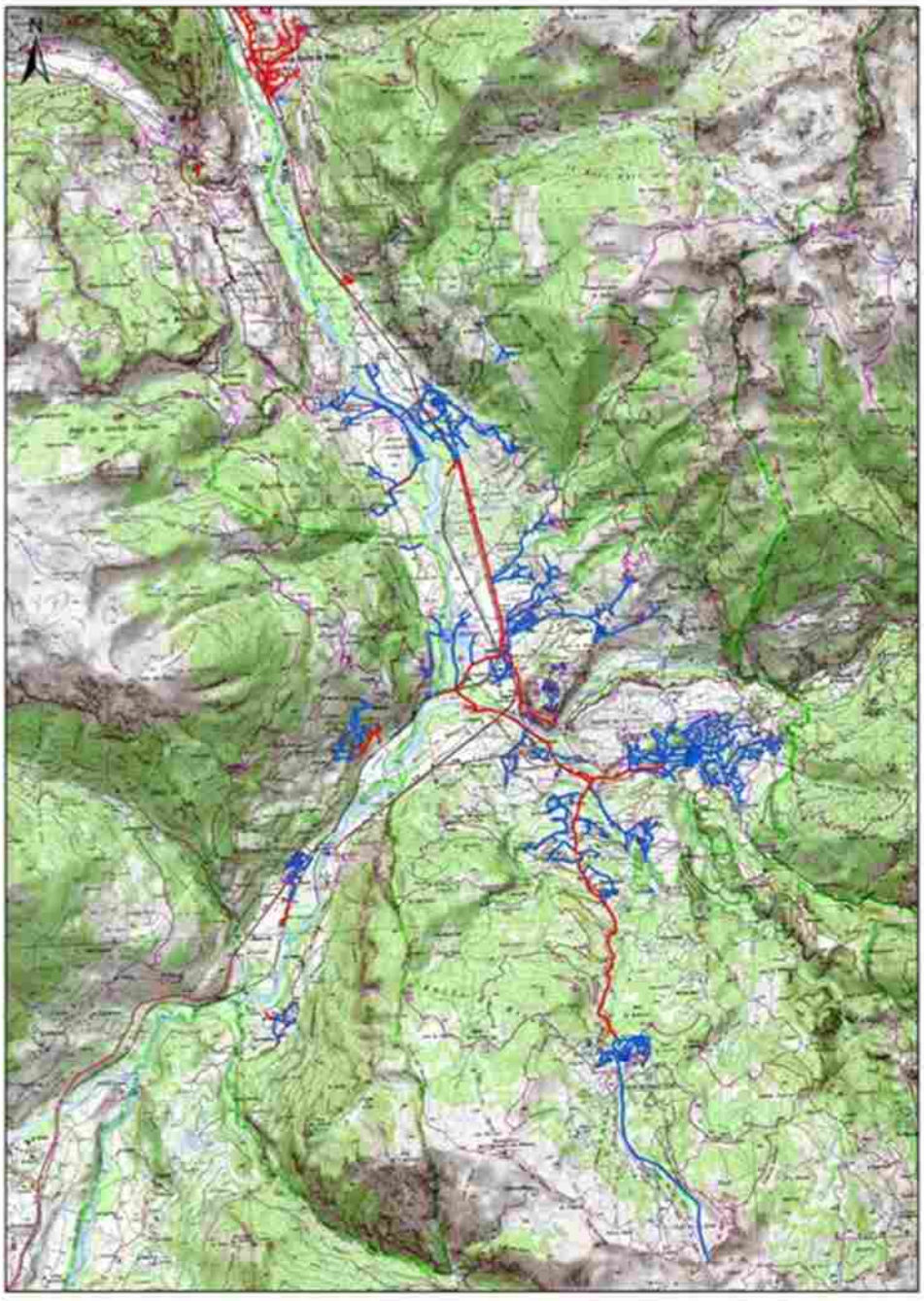
Concernant les analyses de risques et défaillance du système de collecte, sur le système d'assainissement de la station de Guillestre, le Maître d'ouvrage pourra vous apporter des informations complémentaires sur la rédaction des analyses de risques et défaillance de son système de collecte.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

C. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

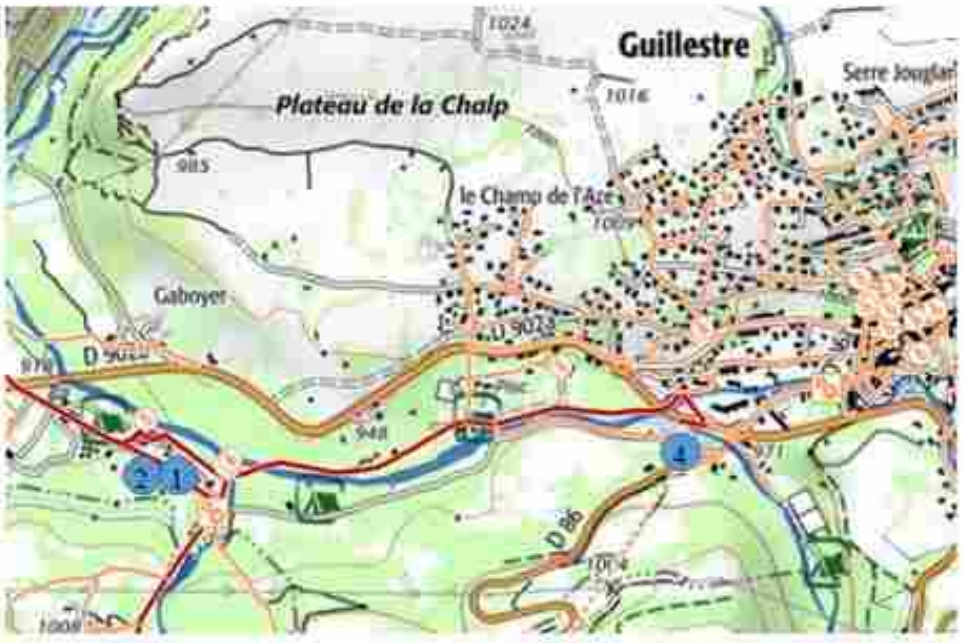
C.1. LOCALISATION DU SYSTEME DE COLLECTE

Plan du réseau



Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

Réseau Guillestre / Risoul



1. DO RISOUL : CBPO = 748 kg DBO₅/j
2. DO GUILLESTRE CAMPING : CBPO = 218 kg DBO₅/j
4. DO GUILLESTRE CENTRE : CBPO < 120 kg DBO ₅/j

Réseau Eygliers



3. TPPR EYGLIERS : CBPO = 327 kg DBO ₅/j

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

Réseau Saint Crépin



5 **TPPR LES HAUCHES** : CBPO < 120 kg DBO_5/j

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

C.2. LES RACCORDEMENTS

C.2.1. Les raccordements domestiques

Informations transmises par la communauté de communes Guillestrois – Queyras :

Commune (ou partie de commune comprise dans la zone de collecte)	Code INSEE	Population DGF	(A) Population totale de la zone collectée	Population raccordable de la zone collectée	Nombre total de branchements	(B) Population raccordée	Taux de raccordement (B)/(A)
Guillestre	05 065	3 091	2 968	2 968	2 371	2 968	100
Risoul	05 119	4 454	4 422	4 422	4 108	4 422	100
Eygliers	05 502	1068	1 025	1 025	713	1 025	100
Saint Crépin	05 136	1 000	939	939	645	939	100
Mont-Dauphin	05 082	269	269	269	224	269	100
Total		9 882	9 623	9 623	8 061	9 623	100

C.2.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements

Commune	Nom de l'établissement	Activités	Modalité de raccordement (1)	Paramètres réglementés par l'autorisation de déversement (2)	Concentration, charges et volumes autorisés (DCO et autres paramètres représentatifs de l'activité)	Autosurveillance des rejets	Date de signature et durée de validité
Eyglier	Coopérative Laitière alpes du sud	Fromagerie	☐ néant ☑ auto. ☐ conv.	☑ macropolluants ☐ micropolluants	Q_{max} : 10 m³/h DCO_{max} : 3,9 kg/j	☐ oui ☑ non	27/04/2016
Guillestre	SICA de l'abattoir de Guillestre	*Abattoir*	☐ néant ☐ auto. ☑ conv.	☑ macropolluants ☐ micropolluants	Q_{max} : 13 m³/h DBO_{5max} : 15 kg/j DCO_{max} : 45 kg/j MES_{max} : 15 kg/j	☐ oui ☑ non	28/04/2017
Guillestre	Atelier Relais Fromagerie de la Haute Durance	*Fromagerie*	☐ néant ☑ auto. ☐ conv.	☑ macropolluants ☐ micropolluants	Q_{max} : 25 m³/h DBO_{5max} : 20 kg/j	☐ oui ☑ non	12/11/2001
Guillestre	SAS Jenai	nettoyage automobile	☐ néant ☑ auto. ☑ conv.	☑ macropolluants ☑ micropolluants	*Cf limites décrites ci-dessous **	☐ oui ☑ non	28/04/2009

C.3. LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

Informations transmises par la communauté de communes Guillestrois – Queyras :

- **Extension et rénovation du réseau ZA du Villard route du Guil à Guillestre – Travaux réalisés par l'entreprise Queyras TP :**
  - 100 ml de canalisation en PVC Φ 200 ;
  - 3 regards en PEHD Φ 800

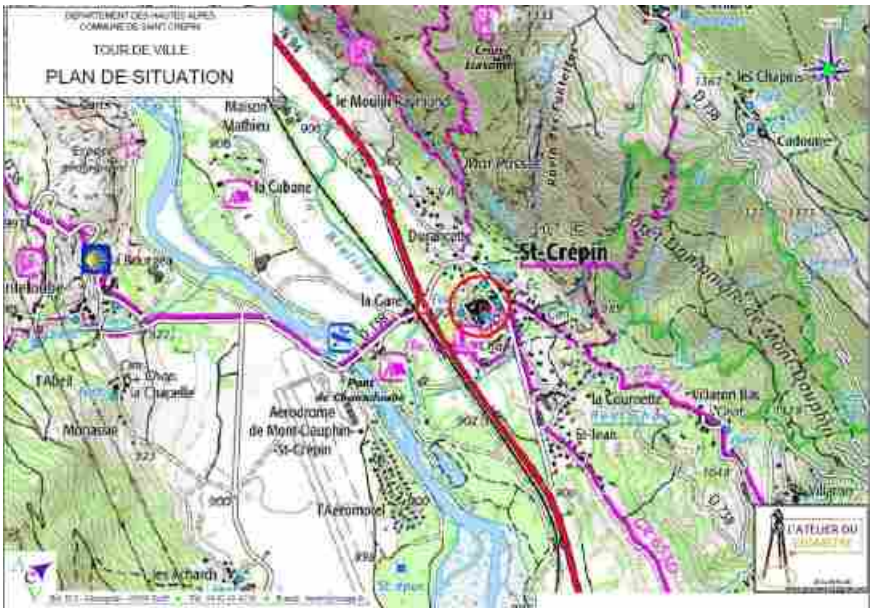
- **Extension du réseau derrière Intermarché à Guillestre – Travaux réalisés par l'entreprise Weiler :**
  - 52 ml de canalisation en PVC Φ 200 ;
  - 1 regards en PEHD Φ 800

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

- **Travaux d'extension du réseau de collecte du réseau des eaux usées sur la commune de St Crépin - Les Chapins - Travaux réalisés par l'entreprise Alpes Durance Travaux :**
  - 85 ml de canalisation en PVC Φ 200 ;
  - 4 ml de canalisation en PVC Φ 125
  - 3 regards en PEHD Φ 800
  - 3 Tabourets

- **Travaux de rénovation et d'extension du réseau de collecte des eaux usées sur la commune de St Crépin, Hameau du Haut Villaron - Travaux coordonnées AEP/EP avec la commune, réalisé par l'entreprise Cré'Alpes :**
  - 126 ml de canalisation en PVC Φ 200 ;
  - 37 ml de canalisation en PVC Φ 125
  - 7 regards en PEHD Φ 800
  - 7 Tabourets

- **Réfection des réseaux d'eaux usées, travaux du tour de ville tranche optionnelle 1 à St Crépin, travaux coordonnées AEP/EP avec la commune, réalisé par l'entreprise Cré'Alpes :**
  - 120 ml de PVC Ø 200 CR8 pour le réseau de collecte des eaux usées ;
  - 70 ml de PVC Ø 125 CR8 pour les branchements ;
  - 5 Regards DN 800 en PEHD ;
  - 13 tabourets de branchement.





Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

- **Finalisation du Schéma Directeur d'Assainissement en Janvier 2026.**

- **Maitrise d'œuvre en cours pour la rénovation/ dévoiement des réseaux d'eaux usées et du poste de refoulement sur la commune d'Eygliers (05 600)**

Travaux suite aux intempéries de Décembre 2023 :

- **Réparation et dévoiement du réseau d'eaux usées sur le secteur de la rua d'Alay à Eygliers – Travaux réalisés par l'entreprise Weiler :**
  - 247 ml de canalisation en PVC Φ 200 ;
  - 4 regards en PEHD Φ 800

- **Réparation et dévoiement du réseau d'eaux usées sur le secteur de la rua à Risoul – Travaux réalisés par l'entreprise Weiler :**
  - 191 ml de canalisation en PVC Φ 200 ;
  - 7 regards en PEHD Φ 800

C.4. LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE

C.4.1. Les contrôles de raccordements

Informations transmises par la communauté de communes Guillestrois – Queyras :

Sans objet.

C.4.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra

Informations transmises par la communauté de communes Guillestrois – Queyras :

- Guillestre : 273,9ml
- Eygliers : 341,71ml
- Risoul : 763,41ml
- Saint Crépin : 674,71ml

C.4.3. Diagnostics eaux claires parasites

Préambule

Les eaux claires parasites sont des eaux non chargées en pollution, présentes en permanence ou par intermittence dans les réseaux d'assainissement public.

Ces eaux peuvent être d'origine naturelle (captage de sources, drainage de nappes, fossés, inondations de réseaux ou de postes de refoulement, etc…) ou artificielle (fontaines, drainage de bâtiments, eaux de refroidissement, rejet de pompe à chaleur, de climatisation, etc…).

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

Leur présence est à l'origine de conséquences négatives sur le fonctionnement de votre système d'assainissement :

- **Surcharge hydraulique du réseau et de la station d'épuration** (baisse de la performance de traitement, mise en charge et débordements des réseaux etc…),
- **Augmentation des coûts énergétiques liés aux temps de pompages,**
- **Augmentation potentielle de la fréquence et de l'importance des déversements au milieu naturel** au niveau des déversoir d'orage.

La lutte contre les apports en eaux claires parasites présente donc une problématique majeure pour un système d'assainissement, tant sur le plan environnemental que pour la préservation de votre patrimoine.

On distingue deux types d'eaux claires parasites :

- **Les eaux claires d'infiltration,** souvent permanente tout au long de l'année mais dont l'importance peut varier suivant les saisons. Elles proviennent généralement de phénomènes de drainage de nappes ou de sources.
- **Les eaux claires parasites de captage,** correspondant aux volumes d'eaux météorites collectés dans les réseaux par temps de pluie. Elles sont logiquement très présentes sur des réseaux unitaires et en théorie bien moins que les réseaux d'eaux usées séparatifs.
  La présente note a pour objectif d'établir un diagnostic eaux claires parasites sur vos réseaux sur la base d'une expertise des données de fonctionnement. L'objectif est de mieux appréhender l'origine et la nature des apports en eaux claires parasites sur différents secteurs des réseaux pour mieux orienter les actions à engager ensuite en matière de lutte contre ces apports.

Description de votre système d'assainissement

Le périmètre du présent diagnostic porte sur les systèmes d'assainissement suivants :

- Système d'assainissement de la STEP de Guillestre

Les données exploitées pour le diagnostic eaux claires parasites sont issues des données débitmétriques disponibles (entrée station d'épuration, poste de relevage équipé de débitmètres, points de mesures sur les réseaux) ou des données de fonctionnements sur les postes de relevage (temps de marche des pompes). Ces éléments sont dénommés points caractéristiques.

Ces éléments nous permettent d'établir le diagnostic sur le bassin de collecte.

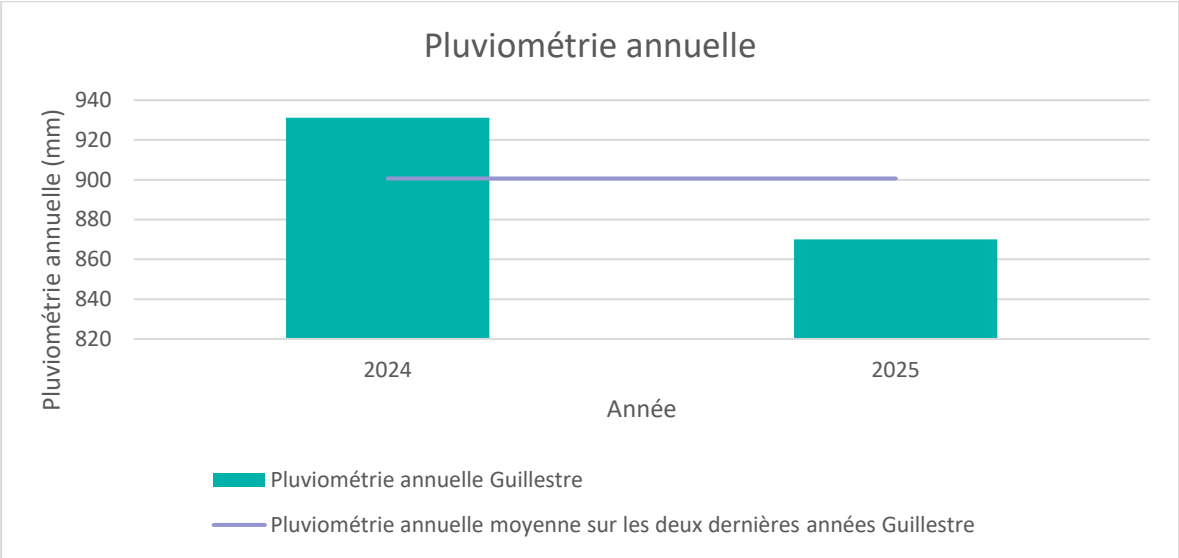
Synthèse des résultats obtenus

Les résultats d'un diagnostic eaux claires parasites peuvent être appréhendées au travers l'évolution de différents indicateurs de performance.

Pluviométrie

La pluviométrie annuelle est de 870mm en 2025 avec une moyenne de 900.6mm sur les deux dernières années à Guillestre.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE



Analyse des volumes collectés par bassins de collecte

Le tableau ci-dessous détaille les volumes collectés par nature par bassin de collecte

BC : Bassin de collecte

V_{eu} : Volume des eaux usées sanitaire

V_{epc} : Volume des eaux parasites de captage

V_{epi} : Volume des eaux parasites d'infiltration

SA : Système d'assainissement

Nom BC	Année	V_{eu} (m^3)	V_{epc} (m^3)	V_{epi} (m^3)	V_{total} BC (m^3)	Nbre de jour
SE Guillestre	**2024**	350 830	80 577	367 772	799 179	365
	2025	355 107	76 543	488 290	919 940	365

Le tableau suivant détaille les pourcentages des volumes collectés par nature par rapport au volume total collecté par bassin de collecte

Nom BC	Année	V_{eu} (%)	V_{epc} (%)	V_{epi} (%)
SE Guillestre	**2024**	44%	10%	46%
	2025	39%	8%	53%

Le tableau ci-dessous détaille les volumes moyens collectés par nature par bassin de collecte par jour

Nom BC	Année	V_{eu} (m^3/jr)	V_{epc} (m^3/jr)	V_{epi} (m^3/jr)	V_{total} BC (m^3/jr)

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

SE Guillestre	**2024**	961.2	220.8	1 007.6	2 189.5
	2025	972.9	209.7	1 337.8	2 520.4

Le tableau suivant illustre les indicateurs de performance clés pour chaque bassin de collecte en matière d'eaux claires parasites :

- **Indicateur de sensibilité aux eaux claires parasites d'infiltration :**
    - Indice linéaire d'infiltration (m^3/jour/km) : Ce ratio illustre l'importance des apports en eaux claires parasites d'infiltration par rapport au linéaire total du bassin de collecte. Plus cet indicateur est élevé, plus le réseau présente une sensibilité importante aux infiltrations.
- **Indicateurs de sensibilité aux eaux claires parasites de captage :**
    - Surface active estimée (m^2) : Ce ratio illustre l'importance des surfaces imperméabilisées directement raccordées au réseau.
    - Indice linéaire de captage (m^2/km) : Ce ratio illustre l'importance des surfaces actives raccordées au réseau par rapport au linéaire total du bassin de collecte.

Nom BC	Année	Linéaire (km)	Surface active (ha)
SE Guillestre	**2024**	/	7.22
	2025	/	10.02

Nom BC	Année	V_{epc}		V_{epi}	
		m^3/jr	**ILC m^2/ km**	**m^3/jr**	**ILC m^2/ km**
SE Guillestre	**2024**	/	/	/	11.66
	2025	/	/	/	15.48

A partir de l'analyse de ces résultats, il ressort que les bassins de collecte des deux systèmes d'assainissement présentent une sensibilité au eaux claires parasite d'infiltration.

Conclusion et actions proposées

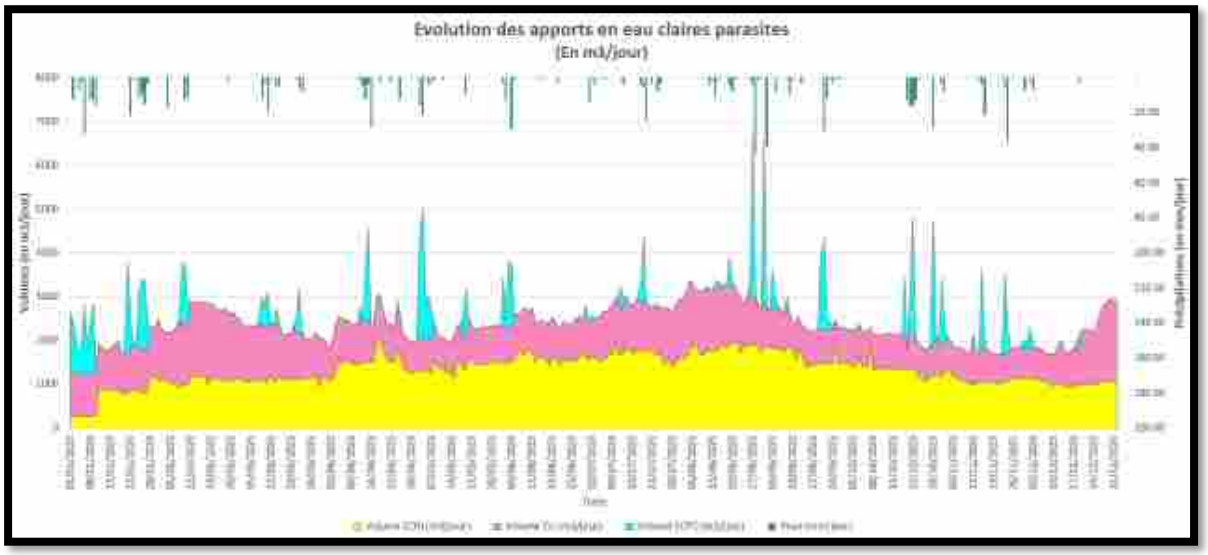
Sur la base de l'analyse des résultats des diagnostics réalisés au niveau des deux points caractéristiques, les actions suivantes sont proposées pour déterminer l'origine exacte des apports en eaux claires parasites suivies des actions pour lutter contre ces dernières

- Sorties nocturnes sur la totalité du réseau ;
- ITV sur les secteurs identifiés suite aux sorties nocturne ;

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

Annexes : Résultats graphiques du diagnostic par point de mesure caractéristique

Poste de mesure caractéristique de la STEP de Guillestre :



C.4.4. Les ouvrages de gestions des eaux pluviales

Sans objet.

C.5. L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE

Informations transmises par la communauté de communes Guillestrois – Queyras :

Opération d'hydrocurage préventif

- ✓ Eygliers : 694,69ml
- ✓ St-Crépin : 399.32ml

Opération de débouchage et d'hydrocurage ponctuelles du réseau

- ✓ Eygliers : 345,62ml
- ✓ Guillestre : 220,55ml
- ✓ Risoul : 97,94ml

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

C.5.1. Les postes de relèvement

Commune	Libellé	Capacité nominale	Date de mise en service	Télésurveillance	Groupe électrogène
EYGLIERS	EYGLIERS - PR Eygliers	40 m³/h	1991	Oui	Non
SAINT-CREPIN	SAINT-CREPIN - PR Les Hauches	40 m³/h	2012	Oui	Non

C.5.2. Récapitulatif des opérations d'entretien

Synthèse des interventions d'entretien des postes de relevage

Commune	Nombre
EYGLIERS	1
SAINT-CREPIN	1
Total	2

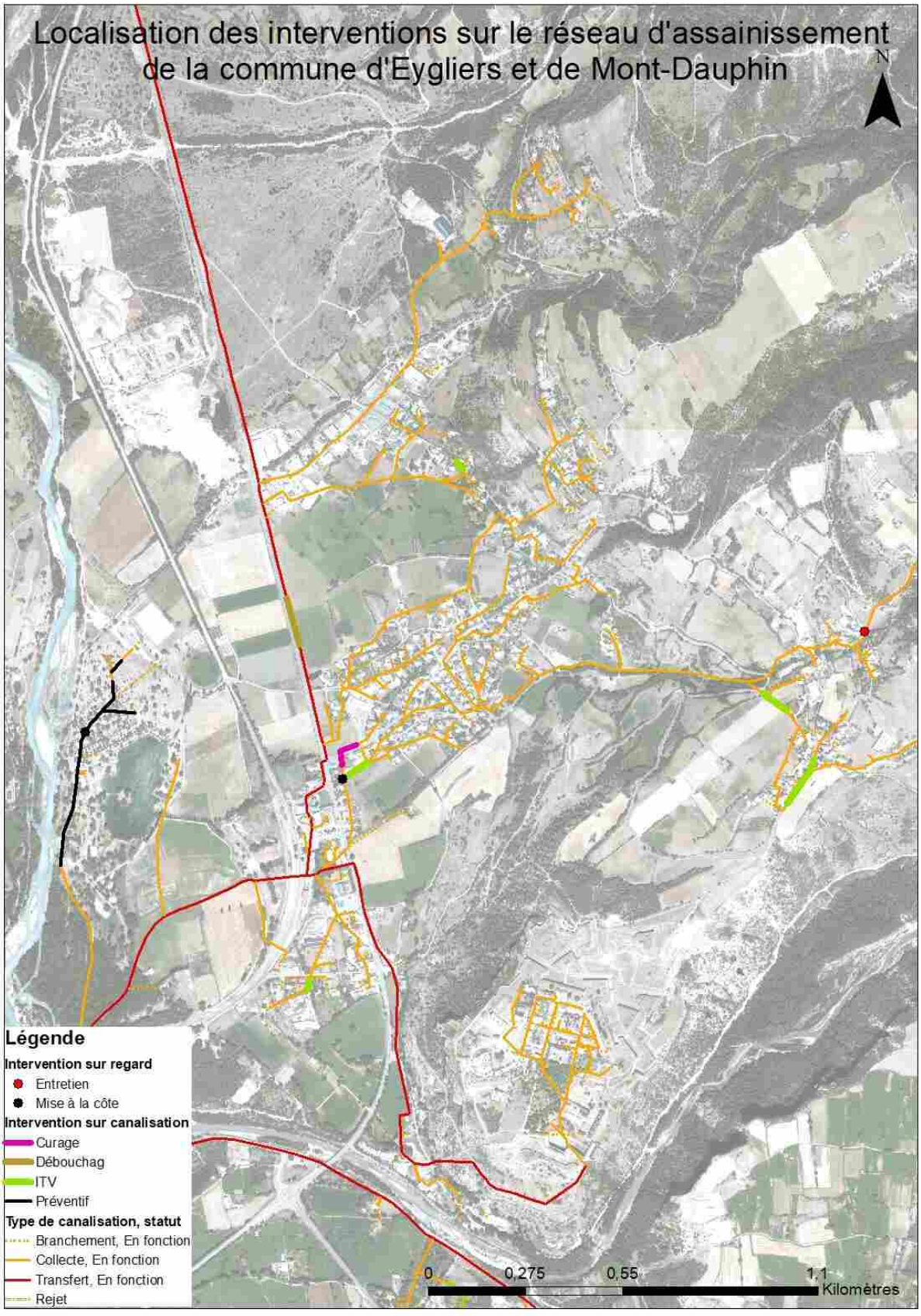
Détail des interventions de mise à blanc sur les postes de relevage :

Commune	Date	Adresse
EYGLIERS	25/03/25	PR - EYGLIERS
SAINT-CREPIN	08/08/25	PR Les Hauches - ST CREPIN

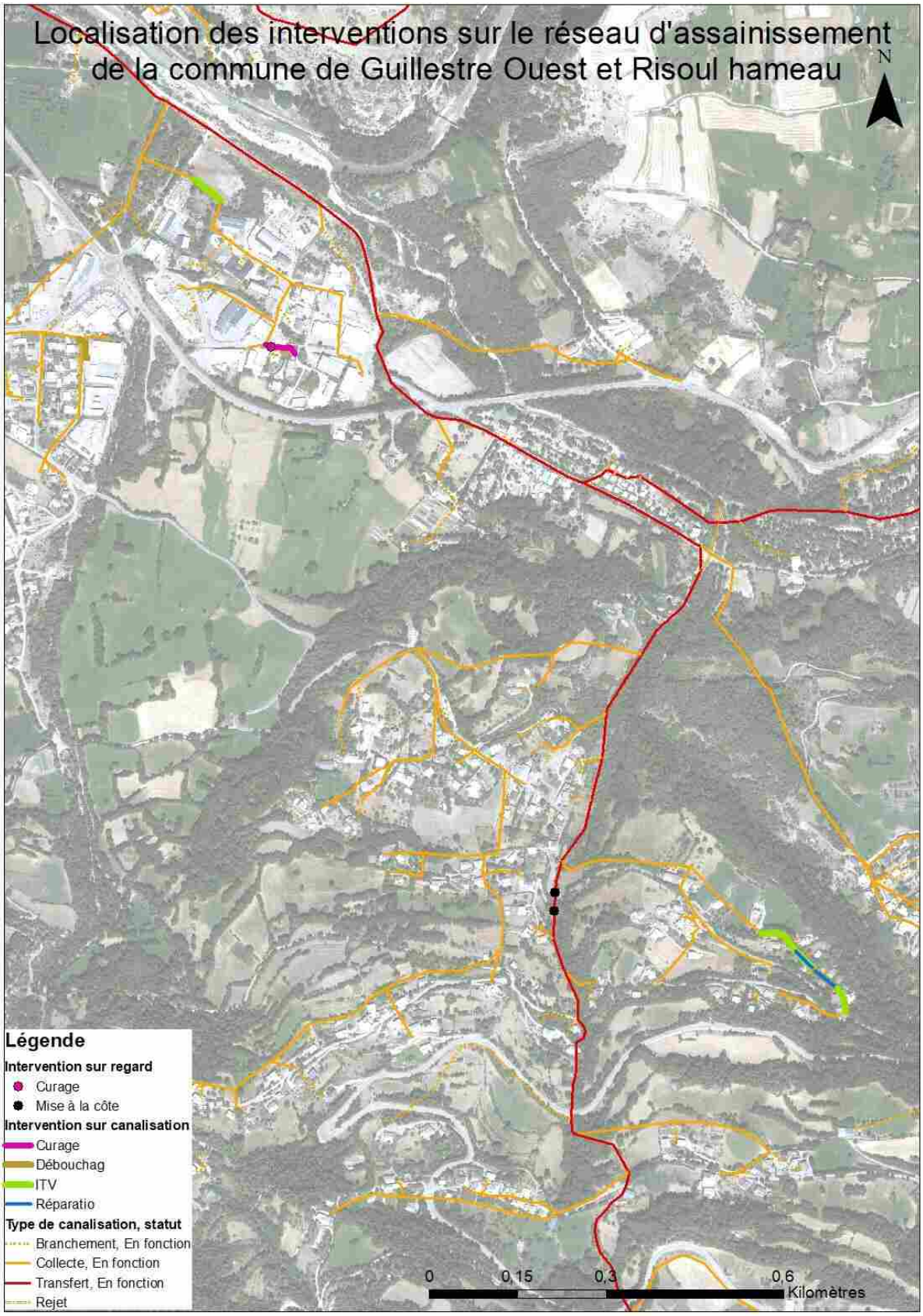
Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

C.5.3. Localisation des opérations d'entretiens

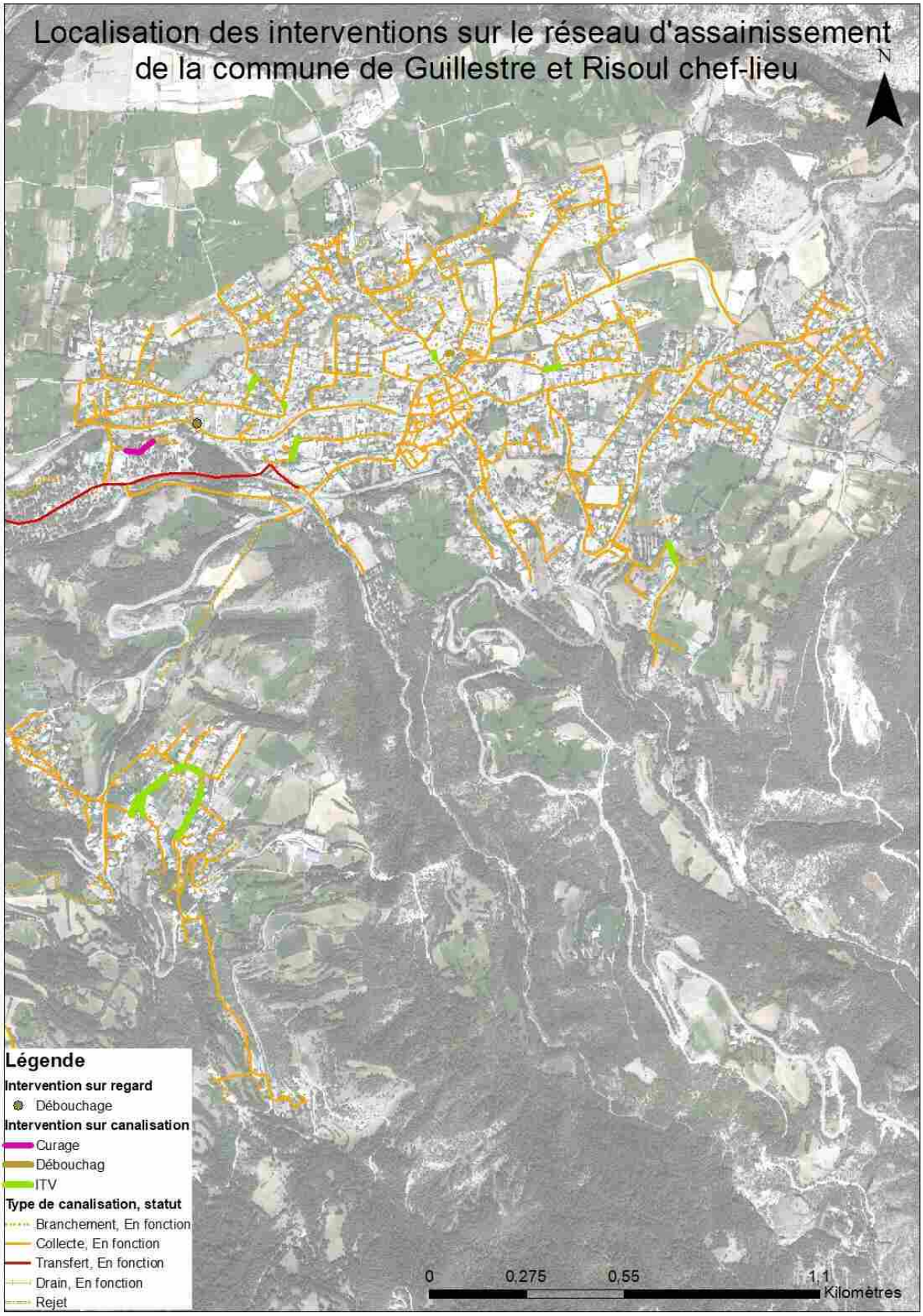
Informations transmises par la communauté de communes Guillestrois – Queyras :



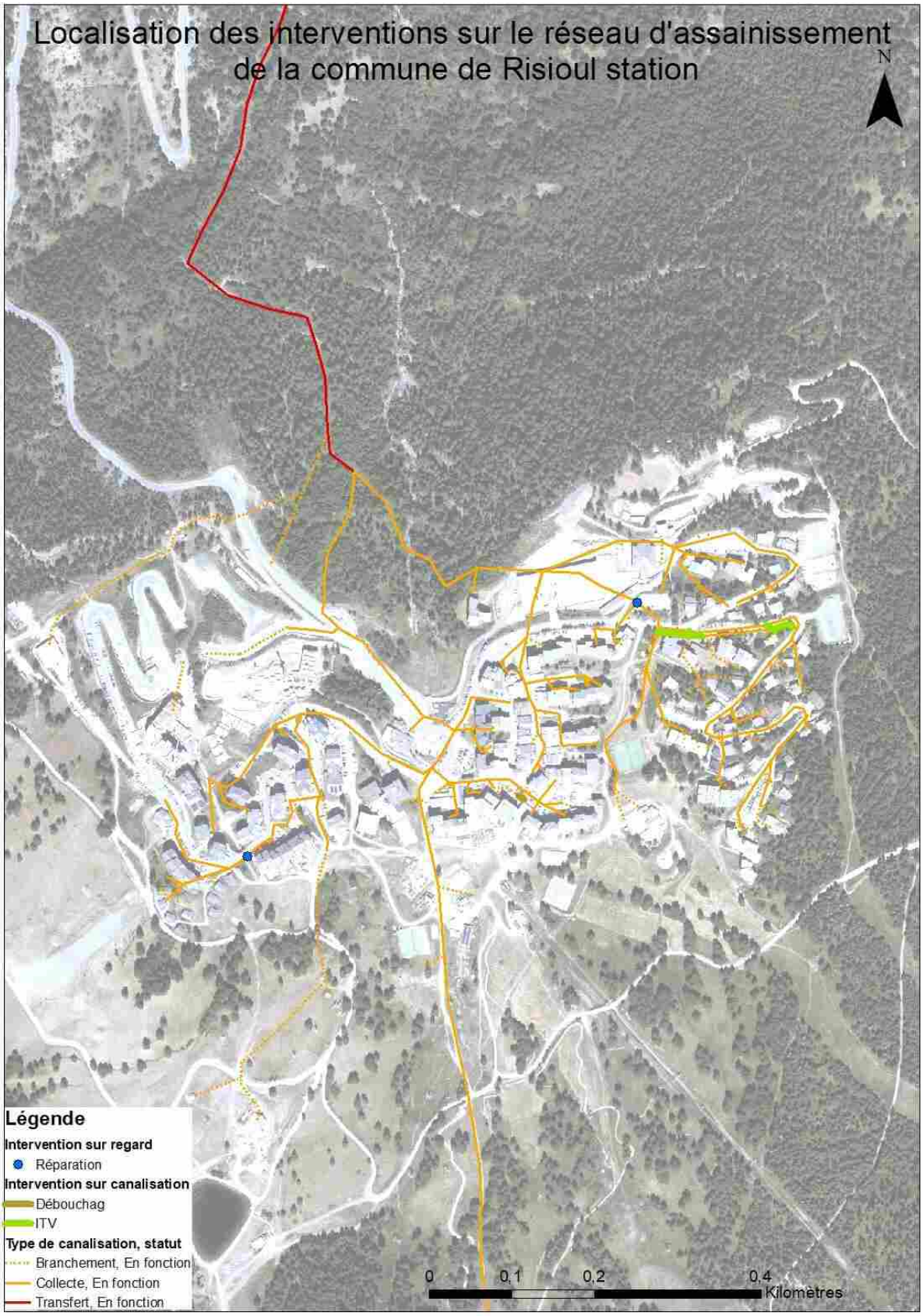
Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE



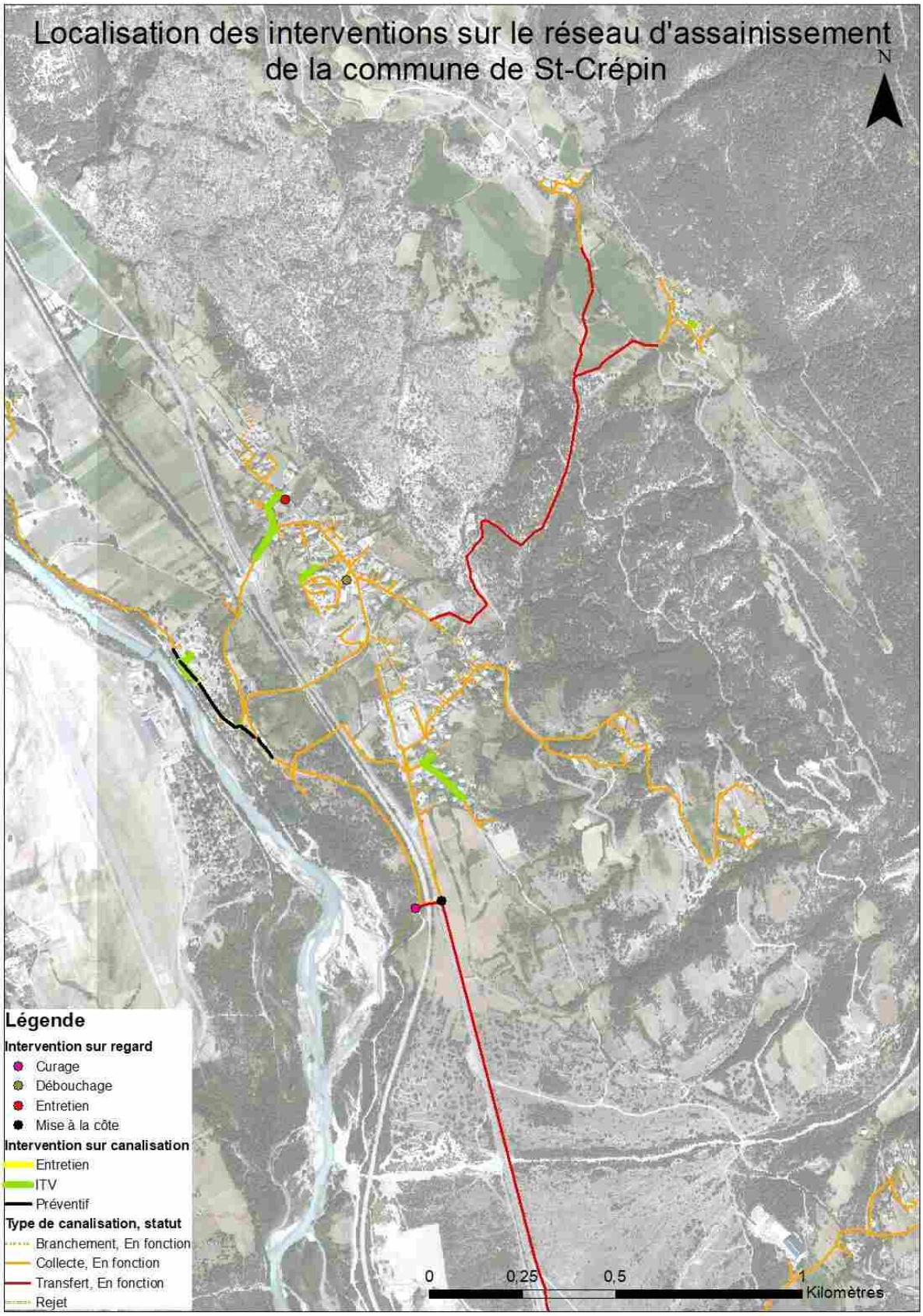
Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE



Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE



Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE



Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

C.5.4. Amélioration des connaissances des réseaux et mise à jour du SIG

Informations transmises par la communauté de communes Guillestrois – Queyras :

Mise à jour régulière des connaissances du réseau via les investigations de terrains et le schéma directeur.

- ✓ Guillestre
- Intégration des plans de récolement des travaux : Dévoiement du réseau du Villaret (Risoul) au niveau de la route des Camping (post intempéries) ; Extension du réseau d'assainissement collectif pour raccorder deux bâtiments au niveau de la ZAE Le Villard.

- ✓ Risoul
- Intégration du plan de récolement des travaux de dévoiement et d'extension à l'entrée de Risoul Station.

- ✓ St Crépin
- Intégration des plans de récolement des travaux : Rénovation des réseaux humides au niveau du Tour de Ville ; Rénovation et extension des réseaux humides au niveau du Haut-Villaron.

- ✓ Eygliers

- Intégration du plan de récolement des travaux de dévoiement post intempérie à la Rua d'Alay.

C.5.5. Quantité et destination des sous-produits évacués au cours de l'année

Sans objet.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

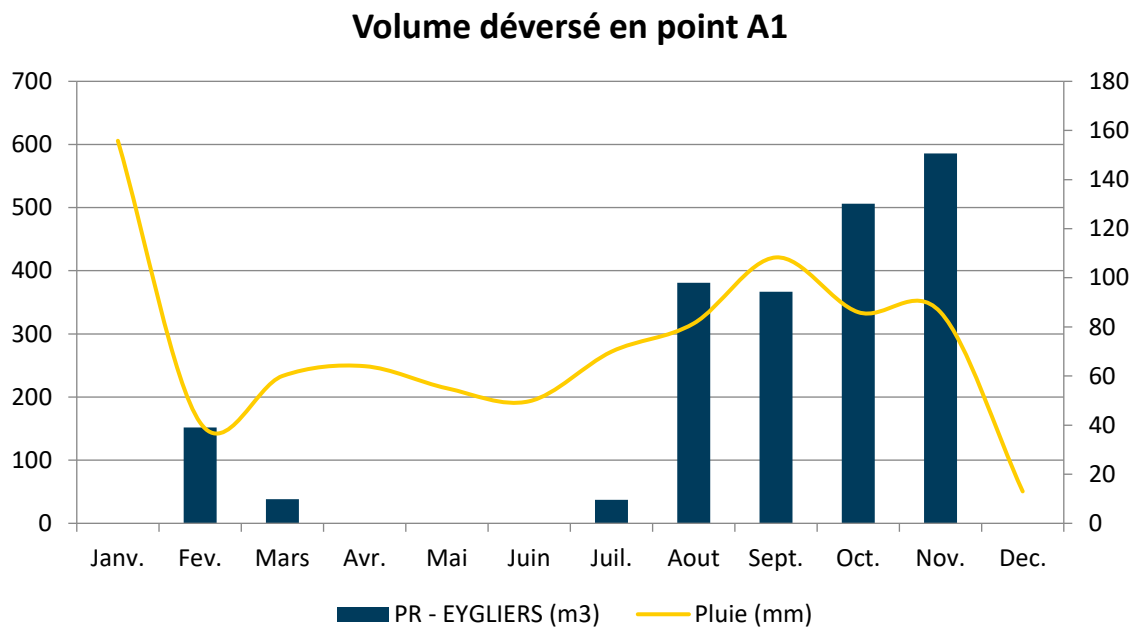
C.6. BILAN DES DEVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTEME DE COLLECTE

C.6.1. Bilan sur les volumes déversés au milieu par le système de collecte

Pour les déversements des points A1 :

- 18 déversements par temps de pluie représentant 1 877 m3.
- 3 déversements par temps sec représentant 190 m3 (fiches « incident » n°5 et 6).

Cela représente 0,24% du volume collecté en entrée de la STEP.



C.6.2. Tableau récapitulatif des déversements par mois en point A1, R1 et la pluie

Type	Installation	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Déversés en A1(m³)	PR - EYGLIERS	0	152	38	0	0	0	37	381	367	506	586	0	2 067
PLUIE (mm)	PR - EYGLIERS	155,8	41	60	64	55	49,7	69,9	81,4	108,3	86	86	13	870,1

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

Dates	PLUVIO STEP GUILLESTRE	PR EYGLIERS - Guinguette	COMMENTAIRE
18/02/2025	0	89	*Surverse par temps sec – Fiche d'incident n°5*
19/02/2025	0	63	*Surverse par temps sec – Fiche d'incident n°5*
février-25	**0**	**152**	
08/03/2025	0	38	*Surverse par temps sec – Fiche d'incident n°6*
mars-25	**0**	**38**	
21/07/2025	24,2	37	Surverse par temps de pluie
juillet-25	**24,2**	**37**	
14/08/2025	10,5	6	Surverse par temps de pluie
15/08/2025	2,1	2	Surverse par temps de pluie
19/08/2025	3,7	111	Surverse par temps de pluie – fiche d'incident n°16
20/08/2025	8,2	7	Surverse par temps de pluie – fiche d'incident n°16
28/08/2025	44	255	Surverse par temps de pluie
août-25	**68,5**	**381**	
01/09/2025	38,9	84	Surverse par temps de pluie
04/09/2025	7,8	83,5	Surverse par temps de pluie
09/09/2025	8,9	100	Surverse par temps de pluie
21/09/2025	30,5	99	Surverse par temps de pluie
septembre-25	**86,1**	**367**	
20/10/2025	13	26	Surverse par lendemain de temps de pluie
22/10/2025	16	26	Surverse par temps de pluie
23/10/2025	12	174	Surverse par temps de pluie
29/10/2025	28	280	Surverse par lendemain de temps de pluie
octobre-25	**69**	**506**	
02/11/2025	8	55	Surverse par temps de pluie
16/11/2025	21	143	Surverse par temps de pluie
24/11/2025	36	381	Surverse par lendemain de temps de pluie
30/11/2025	7	7	Surverse par temps de pluie
novembre-25	**72**	**586**	
TOTAL		**2 067**	

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

C.6.3. Bilan sur les charges de pollution déversées au milieu par le système de collecte

Nous rencontrons 3 cas possibles pour le renseignement du point A1 :

--> Déversement un jour de bilan : l'analyse entrée station est « collée » sur le point A1.

--> Déversement hors jour de bilan :

- Par temps de pluie (>2mm) → moyenne sur 5 ans des concentrations des bilans réalisés par temps de pluie.
- Par temps sec → moyenne sur 5 ans des concentrations des bilans réalisés par temps sec.

Volume (m3)	Type de déversement	DBO mg/l	DCO mg/l	MES mg/l
127	Temps sec	192,69	458,68	213,21
1 877	Temps de pluie	158,84	364,0	202,6
63	Bilan 24h du 19/02/2025	371,66	1091,29	441,98
Total annuel en kg =>		**346,03**	**810,23**	**435,20**

La charge totale estimée rejetée sur le point A1 pour 2025 est de 0.21% de la charge entrante totale.

C.7. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE

Le CDA a été réalisé le 13/12/2025 :

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

VI-1 POINT 1 DO PR EYGLIERS

	Mesure de débit en écoulement à surface libre	Oui	Non
1	L'étanchéité, la propreté et l'état d'entretien du point de mesure, sont-ils satisfaisants ?	X	
2	L'implantation du point de mesure est elle judicieuse ? (absence d'influence amont / aval, etc...)	X	
3	Le dispositif de mesure est-il adapté à l'étendue des débits à mesurer ?	X	
4	Le capteur de mesure est-il adapté au type d'effluent et à l'environnement rencontrés (mousses, température, etc...) ?	X	
5	L'implantation du capteur est elle conforme aux normes en vigueur et/ou aux prescriptions du constructeur ?	X	
6	Existe t-il un système de contrôle adapté de la hauteur d'eau et/ou du débit ?	X	
7	La loi hydraulique Q=f(h) utilisée, est-elle cohérente avec les caractéristiques de l'organe de mesure ?	X	
8	Y a-t-il un affichage sur site de la hauteur, du débit et du volume ?	X	
9	Si une simulation de la hauteur et/ou du débit est possible, y a-t-il cohérence entre les données simulées et mesurées ?	X	
10	Le report des informations en supervision est il cohérent avec les données lues sur site ?	X	
11	Le capteur de mesure a-t-il fait l'objet d'un contrôle électronique ? (nécessaire uniquement en cas d'impossibilité de contrôle métrologique)		
12	Le capteur de mesure dispose t'il d'un certificat d'étalonnage sur banc de moins de 7 ans ? (nécessaire uniquement en cas d'impossibilité de contrôle métrologique)		
13	La nature et la fréquence des contrôles internes définies dans le manuel sont-elles respectées et sont-elles conformes aux prescriptions de l'agence de l'eau ?	X	
14	Existe il une fiche de suivi ?	X	
	CONFORMITÉ	Oui	

COMMENTAIRES : BON FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF, LES SIMULATIONS SONT COHERENTES.

Suite aux intempéries de décembre 2023, les DO ont été très fortement endommagés et n'existent plus. Une réflexion est menée afin de rééquiper les réseaux d'assainissement de Déversoir d'orage.

Leurs remises en état sont prévues dans le courant 2026/2027.

STEP	DYSF	Date début	Installation	NC & DYSF 2025
Guilllestre	5	18/02/2025	PR Eygliers	Surverses A1 - pompes bouchées par lingettes
	6	08/03/2025	PR Eygliers	Surverses A1 - conduite surverse bouchée
	15	11/08/2025	PR ST Crépin	Débordement du PR les Hauches à St Crépin
	16	19/08/2025	PR Eygliers	Surverses A1 - poire de niveau HS

C.8. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

Dans le cadre de la révision du schéma directeur d'assainissement, le diagnostic périodique des réseaux a été réalisé (tests à la fumé, inspections de nuit et ITV – 2023). Le programme de travaux, retardé par la gestion des suites des intempéries, a été finalisé en cette fin d'année 2025.

Le Plan pluriannuel d'investissement sera mis en place en 2026 en privilégiant les priorités 1/2 et les travaux coordonnés avec les communes.

L'étude propose également d'améliorer le dispositif d'autosurveillance (DO supprimer et/ou déplacer pour une mise en sécurité des personnes et un meilleur suivi) et de mettre en place des points de comptage pour la mise en place du diagnostic permanent du système d'assainissement.

Le point d'autosurveillance A1 (DO PR Eygliers) a été validé en 2025 par le bureau d'étude JCM Environnement.

Conformité du système de collecte de l'agglomération d'assainissement au regard du choix des objectifs fixés par la directive 91/271/CEE sur la base des données issues de l'autosurveillance :

- Les rejets par temps de pluie représentent moins de 5% des volumes d'eaux usées produits par l'agglomération d'assainissement durant l'année ;

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

- Les rejets par temps de pluie représentent moins de 5% des flux de pollution produits par l'agglomération d'assainissement durant l'année ;

- Moins de 20 déversements par an : non atteint liée à la pluviométrie.

En conclusion, SAUR juge le système de collecte conforme pour les réglementations locales et ERU en vigueur.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

D. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT

D.1. LOCALISATION DU TRAITEMENT



Date de l'acte administratif en vigueur relatif à la station de traitement des eaux usées : 14/04/2017.

D.2. CARACTERISTIQUES DU SYSTEME DE TRAITEMENT

Compte-tenu des exigences réglementaires nationales et des prescriptions du service de police de l'eau, les rejets doivent respecter le tableau suivant :

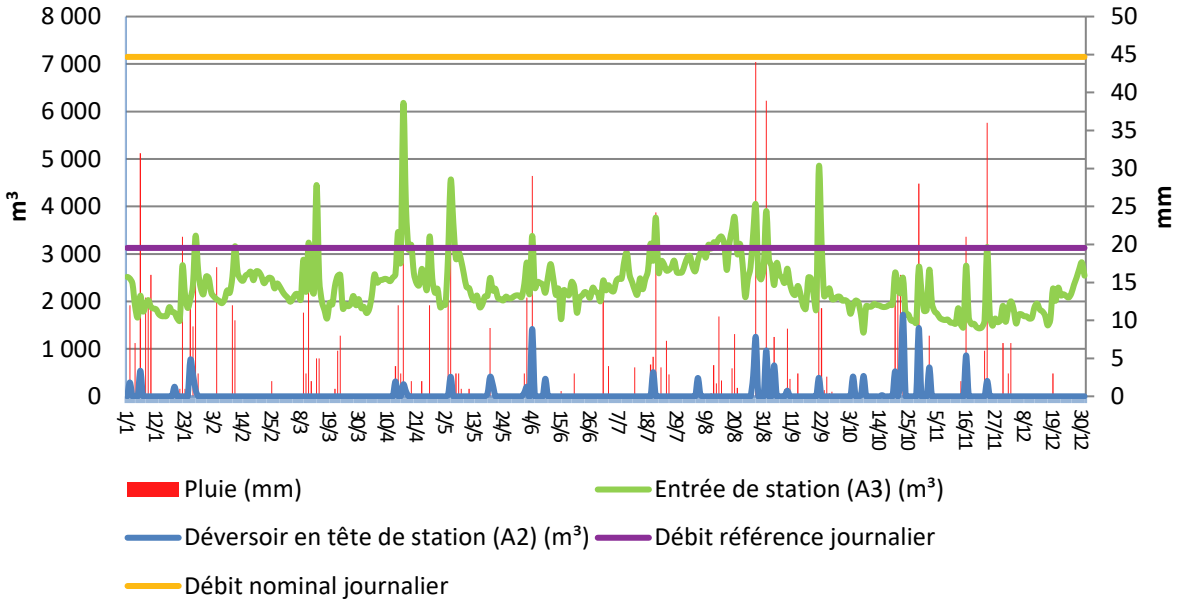
Paramètres	Concentration maximale des rejets (mg/l)	Ou Rendement minimum à atteindre (%)	Valeur de rejet rédhibitoire (mg/l)	Nombre de dépassements autorisés
DBO5	25	80	50	3
DCO	125	75	250	3
MES	35	90	85	3
pH	[6.5 – 8.5]			
Température	< 25°C			

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

D.3. BILAN SUR LES VOLUMES

D.3.1. Volume entrant dans le système de traitement

Volume journalier au niveau du déversoir en tête de station (A2) et de l'entrée de la station (A3) en m³/j



La station d'épuration est placée en zone touristique. Nous pouvons constater une légère augmentation des volumes en entrée station pendant la période des vacances scolaires d'hiver.

Les volumes sont influencés par les précipitations. En effet, à chaque évènement pluvieux, nous pouvons observer un pic hydraulique.

Synthèse des déversements :

Tableau récapitulatif des surverses en tête de station (A2) :

Dates	PLUVIO	A2 - Trop plein	Commentaires
02/01/2025	12	293	Surverse par temps de pluie – fiche d'incident n°1
06/01/2025	32	540	Surverse par temps de pluie – fiche d'incident n°2
07/01/2025	0	7	Surverse par lendemain de temps de pluie – fiche d'incident n°2
19/01/2025	0	203	*Surverse par temps sec – fiche d'incident n°3*
25/01/2025	11 ?8	769	Surverse par temps de pluie – fiche d'incident n°4
26/01/2025	9,2	470	Surverse par temps de pluie – fiche d'incident n°4
27/01/2025	14,8	138	Surverse par temps de pluie
janvier-25	**79,8**	**2 420**	

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

13/04/2025	4	315	Surverse par temps de pluie – fiche d'incident n°9
14/04/2025	12	10	Surverse par temps de pluie
16/04/2025	28	255	Surverse par temps de pluie
17/04/2025	0	107	Surverse par lendemain de temps de pluie
avril-25	**44**	**687**	
03/05/2025	16	31	Surverse par temps de pluie
04/05/2025	21	413	Surverse par temps de pluie
18/05/2025	0	56	*Surverse par temps sec – fiche d'incident n°10*
19/05/2025	9	412	Surverse par temps de pluie
20/05/2025	0	246	Surverse par lendemain de temps de pluie
mai-25	**46**	**1 158**	
01/06/2025	3	81	Surverse par temps de pluie
02/06/2025	13	200	Surverse par temps de pluie
04/06/2025	29	1419	Surverse par temps de pluie
09/06/2025	0	371	*Surverse par temps sec – fiche d'incident n°11*
juin-25	**45**	**2 071**	
20/07/2025	5,2	510	Surverse par temps de pluie
juillet-25	**5,2**	**510**	
06/08/2025	0	388	*Surverse par temps sec – fiche d'incident n°14*
07/08/2025	0	26	*Surverse par temps sec – fiche d'incident n°14*
27/08/2025	3,9	420	Surverse par temps de pluie
28/08/2025	44	1250	Surverse par temps de pluie
août-25	**47,9**	**2 084**	
01/09/2025	38,9	967	Surverse par temps de pluie
04/09/2025	7,8	653	Surverse par temps de pluie
09/09/2025	8,9	120	Surverse par temps de pluie
21/09/2025	30,5	391	Surverse par temps de pluie
septembre-25	**86,1**	**2 131**	
04/10/2025	0	418	*Surverse par temps sec – fiche d'incident n°19*
07/10/2025	0	28	*Surverse par temps sec – fiche d'incident n°20*
08/10/2025	0	430	*Surverse par temps sec – fiche d'incident n°20*
15/10/2025	0	24	*Surverse par temps sec – fiche d'incident n°21*

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

20/10/2025	13	528	Surverse par temps de pluie
22/10/2025	16	288	Surverse par temps de pluie
23/10/2025	12	1721	Surverse par temps de pluie
29/10/2025	28	1441	Surverse par temps de pluie
octobre-25	**69**	**4 878**	
02/11/2025	8	611	Surverse par temps de pluie
16/11/2025	21	863	Surverse par temps de pluie
24/11/2025	36	326	Surverse par temps de pluie
novembre-25	**65**	**1 800**	

40 déversements, en tête de station, pour un total de 17 739 m3, soit 2,10 % de volume d'entrée de la station d'épuration :

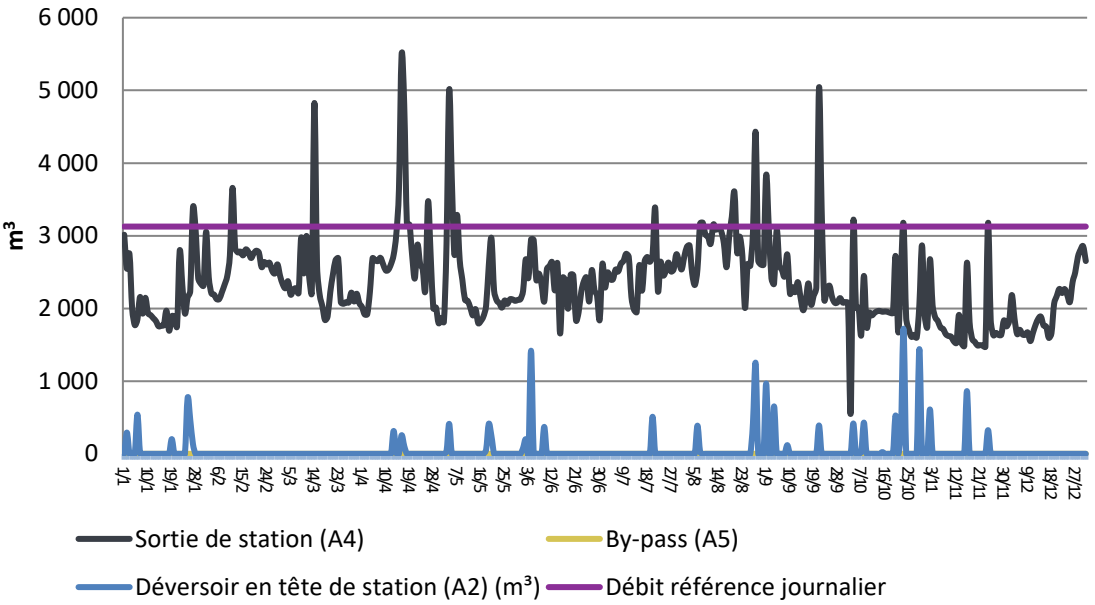
- 31 déversements par temps de pluie, dont 6 ayant fait l'objet de fiches de déclaration
- 9 déversements par temps sec, ayant tous fait l'objet de fiches de déclaration.

Le volume surversé au point A2 ne dépasse pas les 5% recommandés par la DDTM (2,10 %). Cependant, l'effluent surversé étant très dilué, la charge rejetée reste faible (1,74 %) par rapport aux volumes surversés.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

D.3.2. Volume sortant du système de traitement

Volume journalier au niveau du déversoir en tête de station (A2), de la sortie (A4) et du Bypass (A5) en m³/j



Le débit de référence est de 3 126 m3/j. Il a été dépassé à plusieurs reprises en 2025, en lien avec des fortes précipitations.

En 2025, la station a traité en moyenne 2 308,7 m3/j, soit 32,29 % de sa capacité nominale. Cependant, elle est soumise à des variations importantes en raison du caractère touristique de sa localisation ainsi que de sa sensibilité aux eaux claires parasites.

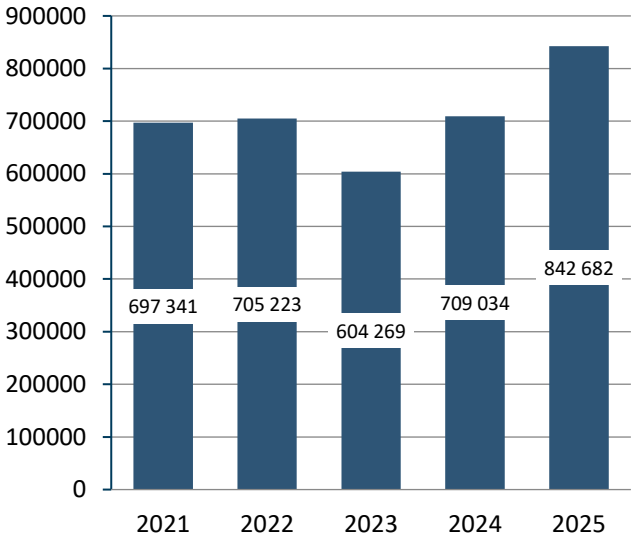
Les écarts mensuels sont inférieurs à 10%

D.3.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant

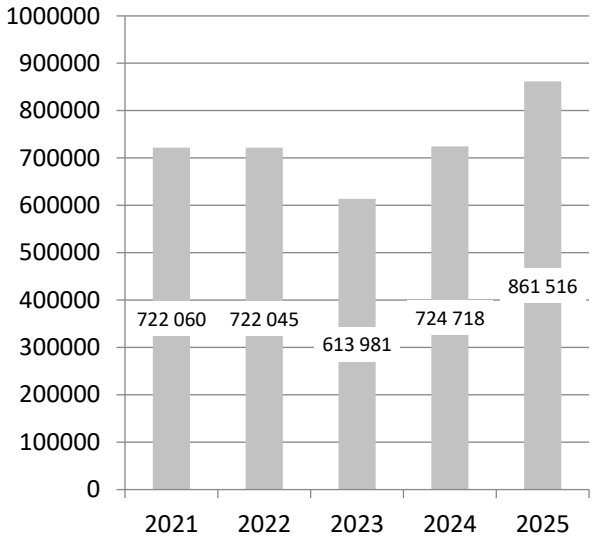
Mesure	Année	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Jui.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Entrée de station (A3) (m3)	2021	47 694	51 766	52 573	50 228	77 420	57 386	75 252	82 605	52 508	47 713	44 567	57 629	697 341
	2022	55 355	60 914	54 795	49 677	51 604	59 216	68 629	77 454	55 368	51 064	54 565	66 582	705 223
	2023	67 835	50 205	48 910	33 909	40 553	42 183	51 608	61 889	36 850	44 892	62 226	63 209	604 269
	2024	75 487	78 632	70 600	62 137	47 756	45 168	36 426	79 610	52 995	54 091	50 802	55 330	709 034
	2025	63 914	67 168	68 884	79 561	73 088	68 472	80 779	93 209	73 729	60 215	52 403	61 260	842 682
Sortie de station (A4) (m3)	2021	51 505	55 532	57 290	53 309	82 076	58 502	76 009	82 757	51 915	49 016	46 361	57 788	722 060
	2022	56 091	61 543	58 510	55 703	57 805	64 630	69 283	75 584	53 904	50 287	53 858	64 847	722 045
	2023	66 009	51 320	50 477	35 226	41 691	42 558	51 594	61 932	38 371	45 534	63 917	65 352	613 981
	2024	77 509	78 973	70 602	62 447	47 893	45 278	36 566	83 265	54 237	56 915	52 915	58 118	724 718
	2025	67 147	73 285	73 791	82 521	72 892	70 221	78 463	89 757	74 931	62 519	53 419	62 570	861 516
Déversoir en tête station (A2) (m3)	2021	0	0	0	0	1 696	153	469	68	545	353	77	21	3 382
	2022	309	0	0	27	166	400	104	1 588	422	0	2 772	0	5 788
	2023	87	0	542	194	113	631	899	1 119	345	5 364	8 307	18 854	36 455
	2024	1 933	579	137	520	1 654	1 160	1 259	108	3 410	7 123	1 067	402	19 352
	2025	2 420	0	0	687	1 158	2 071	510	2 084	2 131	4 878	1 800	0	17 739
Pluie (mm)	2021	46,6	35	6	68	115	26	75	20	48	57	31	67	594,6
	2022	13	21	18	47,8	23	45	20	118,9	49,8	48,4	77	76	557,9
	2023	60	2,5	62,5	28,1	51,6	53,8	21,9	140,4	74,5	174,5	241,6	264	1 175,4
	2024	85	71	114,8	46,8	109,4	125,7	31,4	8,8	62	167,5	72,4	36,4	931,2
	2025	155,8	41	60	64	55	49,7	69,9	81,4	108,3	86	86	13	870,1

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

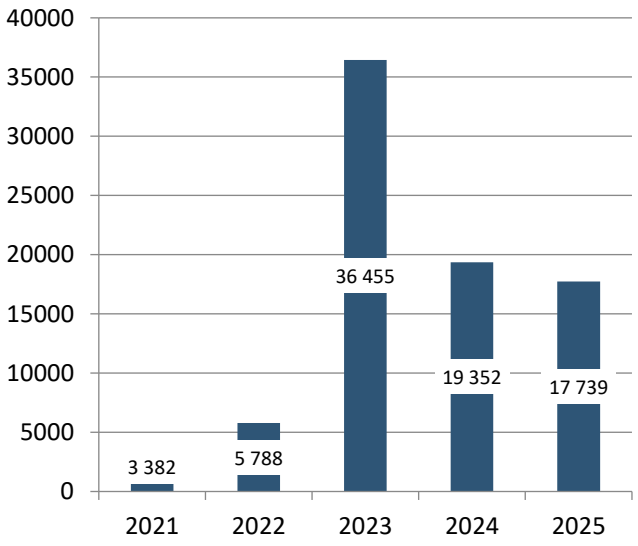
Evolution du volume annuel
Entrée de station (A3) en m³



Evolution du volume annuel
Sortie de station (A4) en m³



Evolution du volume annuel
Déversoir en tête de station (A2) en m³



Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

D.4. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE

Ci-dessous la description des termes qui seront utilisés dans ce chapitre en fonction des caractéristiques de l'installation :

Volume réglementaire entrée Ve = Volume (A2 + A3 +A7)

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

Volume réglementaire sortie Vs = Volume (A2 + A4 + A5)

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

Flux réglementaire entrée Fe = Flux (A2 + A3 +A7)

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

Flux réglementaire sortie Fs = Flux (A2 + A4 + A5)

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

Concentration réglementaire Cr = 1000 * Fr/Vr (Ce : entrée ; Cs : sortie)

- Fr : Flux réglementaire (Fe : entrée ; Fs : sortie)
- Vr : Volume réglementaire (F=Ve : entrée ; Vs : sortie)

Rendement réglementaire Rdtr = 100 x [1 – (Fs / Fe)]

- Fs : Flux réglementaire sortie
- Fe : Flux réglementaire entrée

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

D.4.1. Evolutions des charges entrantes annuelles

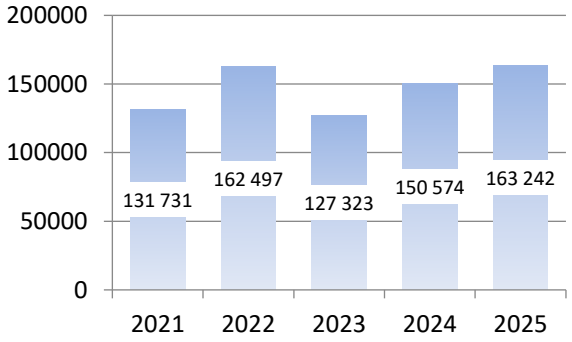
Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

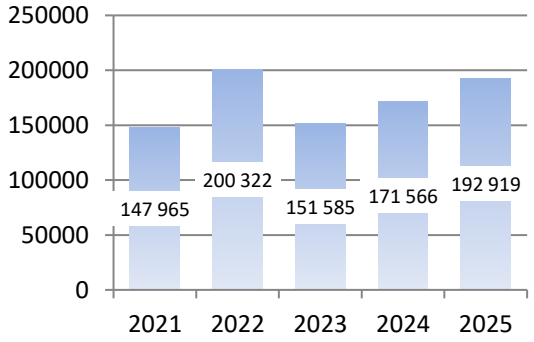
Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt :

- Charge kg /an = [moyenne (Concentration (A2) mg/L x Volume déversé (A2) m^3) + moyenne (Concentration (A3) mg/L x Volume entrée (A3) m^3) + moyenne (Concentration (A7) mg/L x Volume apports (A7) m^3)] x 365 /1000

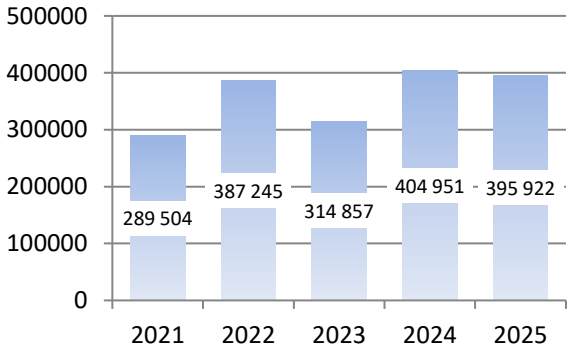
Evolution des charges entrantes totales annuelles DBO5 en kg/an



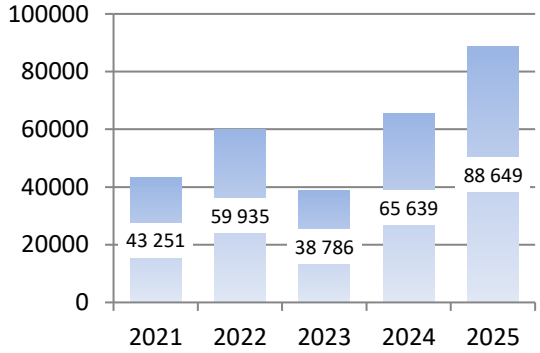
Evolution des charges entrantes totales annuelles MES en kg/an



Evolution des charges entrantes totales annuelles DCO en kg/an

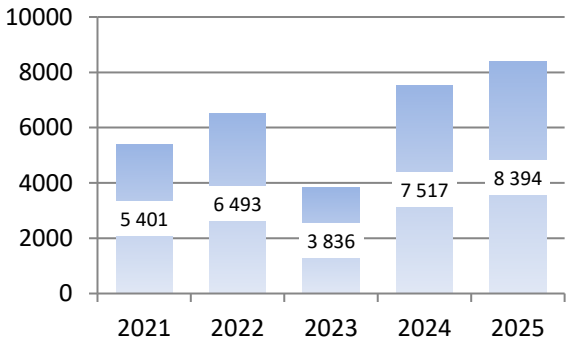


Evolution des charges entrantes annuelles Azote Kjeldahl en kg/an

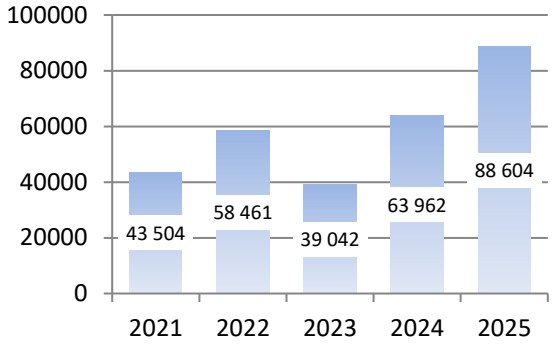


Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

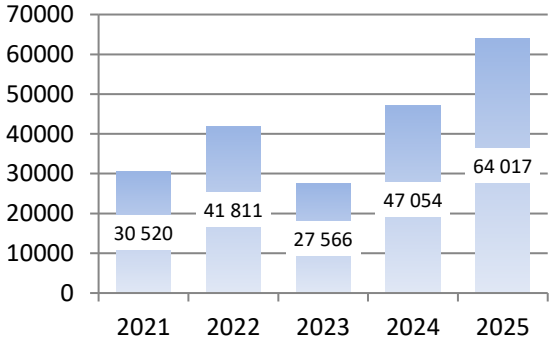
Evolution des charges entrantes totales annuelles
Phosphore total en kg/an



Evolution des charges entrantes totales annuelles
Azote Global en kg/an



Evolution des charges entrantes totales annuelles
Azote Ammoniacal en kg/an



Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

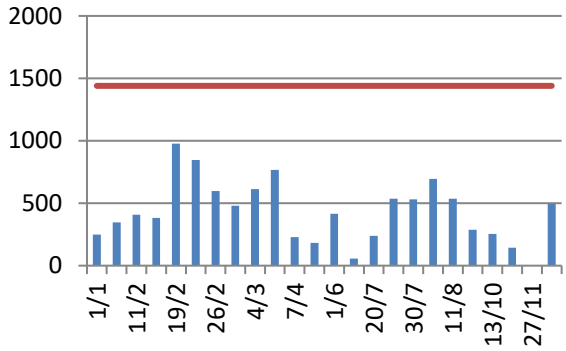
D.4.2. La pollution entrante dans le système de traitement

Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

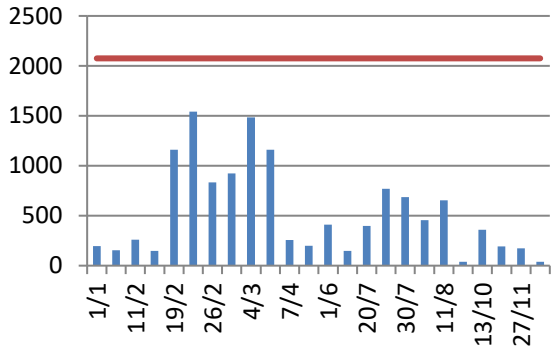
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

Flux entrée réglementaire Fe kg/j = Concentration réglementaire Ce (mg/L) x Volume réglementaire entrée Ve (m^3) / 1000

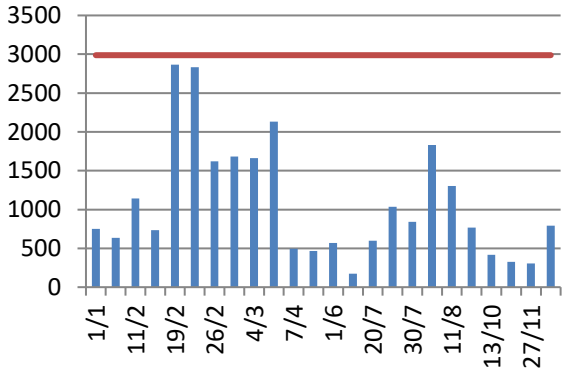
Charge entrante DBO5 en kg/j



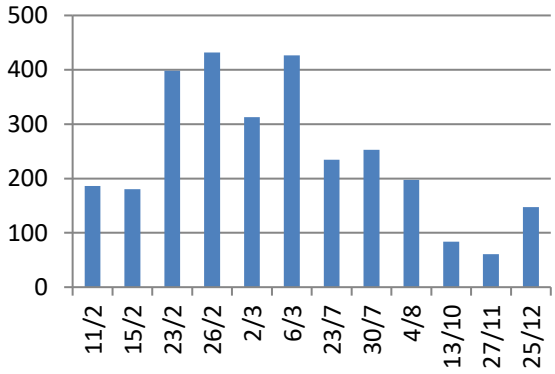
Charge entrante MES en kg/j



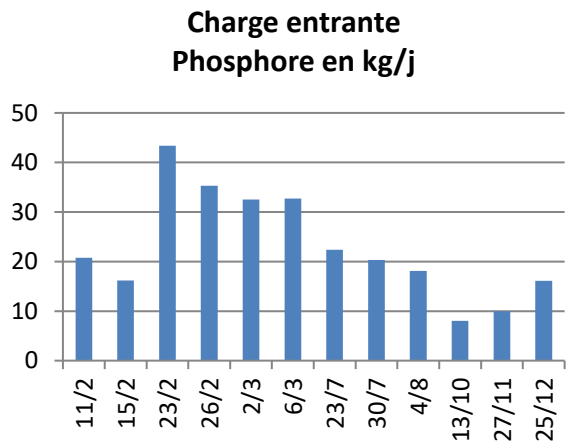
Charge entrante DCO en kg/j

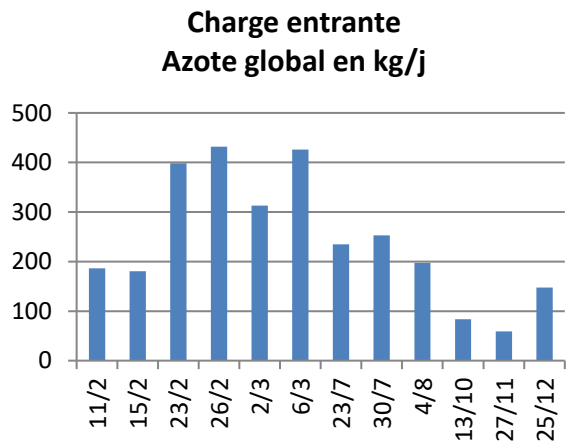


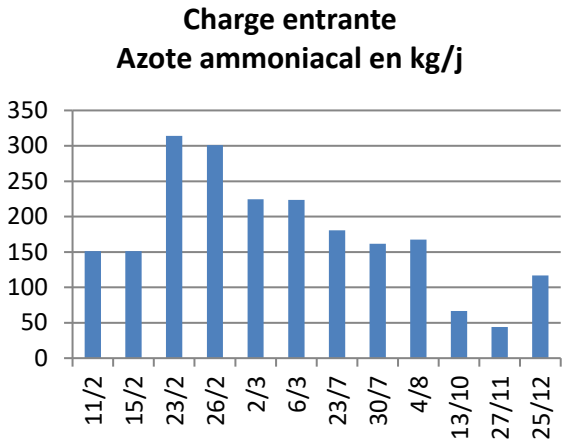
Charge entrante Azote Kjeldahl en kg/j



Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE







On constate que la charge organique en entrée de station reste inférieure aux capacités de la station. L'installation a fonctionné en moyenne à 30,98% de ses capacités (DBO5 en kg/j). Elle est soumise à des variations de charges importantes lors des périodes de pointes touristiques hivernales et estivales.

Par ailleurs, la concentration en DBO5 du bilan du 27/11 n'a pas pu être mesurée en raison d'un incendie survenu au sein du laboratoire d'analyse. Cet incident a fait l'objet d'une fiche de déclaration (Cf. fiche n°25).

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

D.4.3. La pollution déversée en tête de station

Flux Déversoir en tête de station (A2) kg/j = Concentration réglementaire Cr en A2 (mg/L) x Volume Déversoir en tête de station (A2) (m^3) / 1000

Temps Sec / Temps Pluie	Temps Pluie		Temps Sec		**Total**	
Libellé Installation Principale	Nb Déversements	Volumes déversés	Nb Déversements	Volumes déversés	**Nb Déversements**	**Volumes déversés**
GUILLESTRE - STEP - 24 000 EH	31	15 795	9	1 944	**40**	**17 739**

En 2025, il y a eu 3 déversements en tête de station pendant un bilan 24h.

Pour les déversements en tête de station par temps de pluie ou lendemain de pluie et hors bilan 24h, nous avons décidé de calculer le flux déversé en prenant en compte la moyenne sur 5 ans des concentrations des bilans réalisés par temps de pluie.

Pour les déversements en tête de station par temps sec et hors bilan 24h, nous avons décidé de calculer le flux déversé en prenant en compte la moyenne sur 5 ans des concentrations des bilans réalisés par temps sec.

Volume (m3)	**Type de déversement**	**DBO mg/l**	**DCO mg/l**	**MES mg/l**
1 944	**Temps sec**	192,69	458,68	213,21
15 197	**Temps de pluie**	158,84	364	202,60
7	**Bilan du 07/01**	193,13	353,67	86,46
81	**Bilan du 01/06**	170	232	168
510	**Bilan du 20/07**	76,36	191,25	127,55
Total annuel en kg =>		**2 842,55**	**6 542,18**	**3 572,65**

La charge totale estimée rejetée sur le point A2 pour 2025 est de :

- **2 842,55 kg/an de DBO5, soit 1,74 % de la charge entrante**

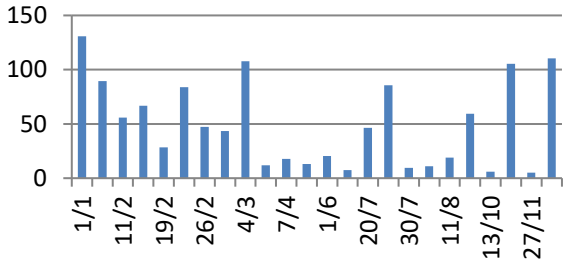
Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

D.4.4. La pollution sortante du système de traitement

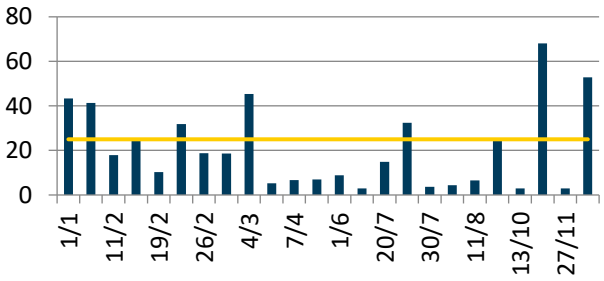
Flux réglementaire sortie Fs kg/j = Concentration réglementaire sortie Cs (mg/L) x Volume réglementaire sortie Vs (m^3)/x 1000

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

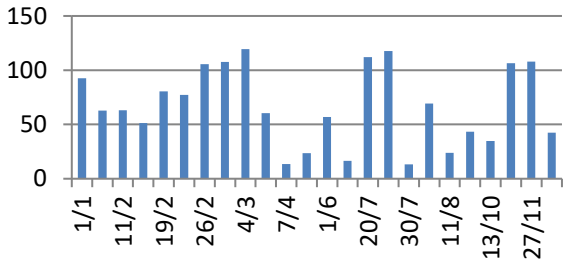
Charge sortante DBO5 en kg/j



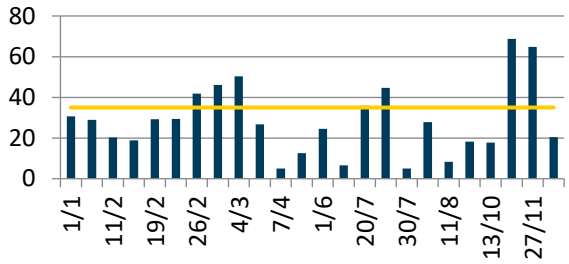
Concentration sortante DBO5 en mg/l



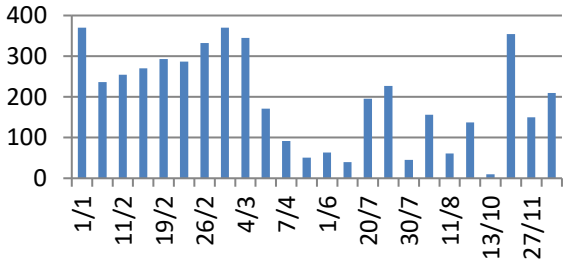
Charge sortante MES en kg/j



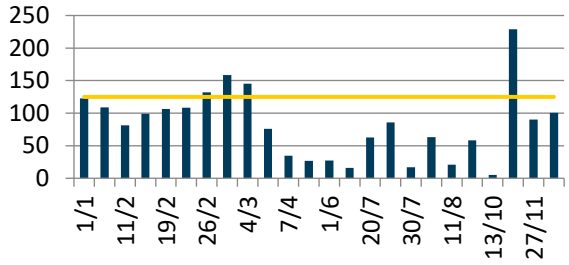
Concentration sortante MES en mg/l



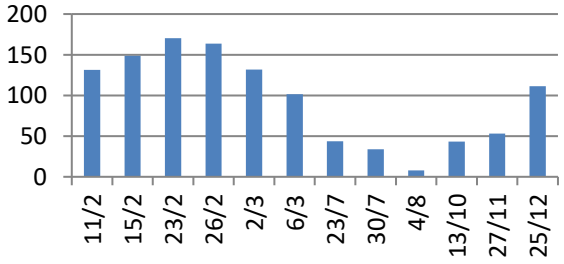
Charge sortante DCO en kg/j



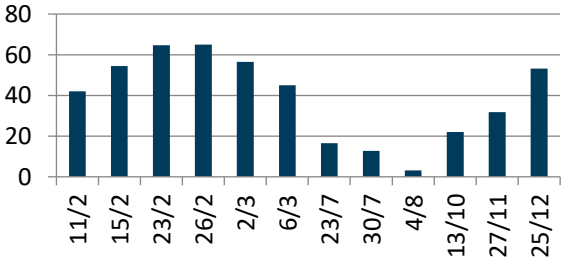
Concentration sortante DCO en mg/l



Charge sortante Azote Kjeldahl en kg/j

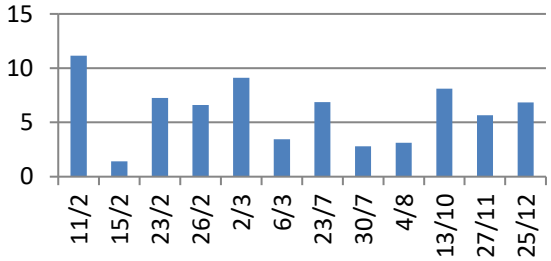


Concentration sortante Azote Kjeldahl en mg/l

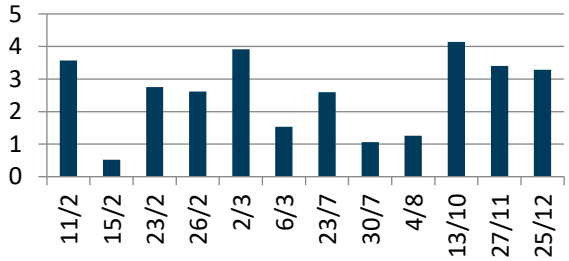


Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

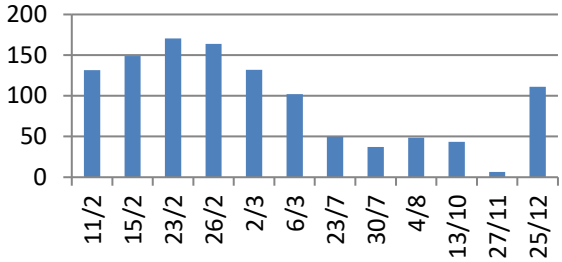
Charge sortante Phosphore en kg/j



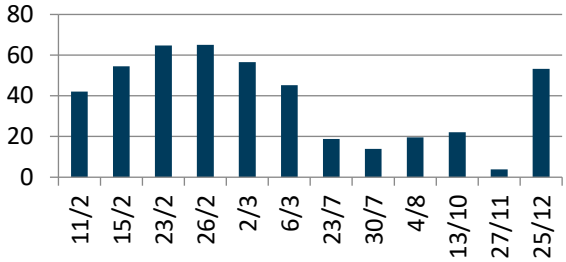
Concentration sortante Phosphore en mg/l



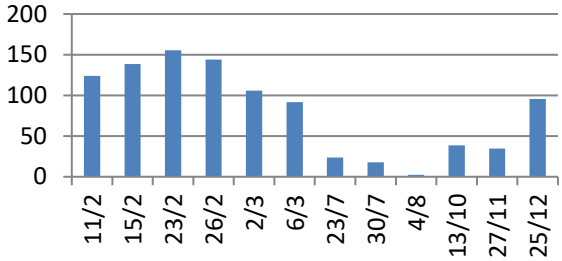
Charge sortante Azote global en kg/j



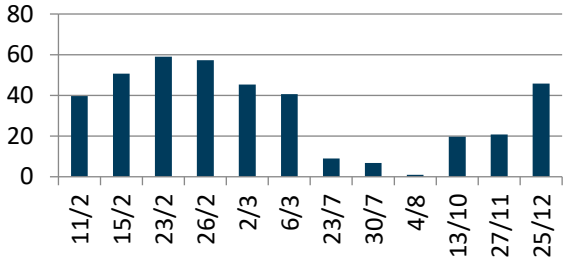
Concentration sortante Azote global en mg/l



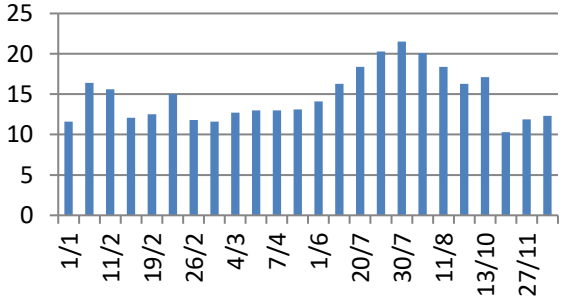
Charge sortante Azote ammoniacal en kg/j



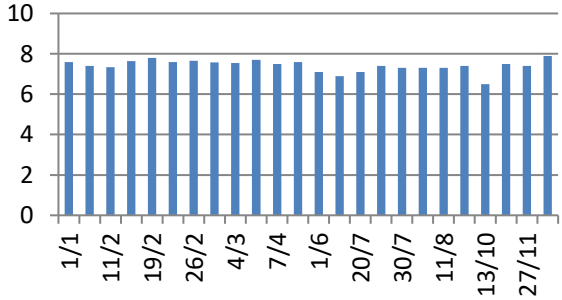
Concentration sortante Azote ammoniacal en mg/l



Température en sortie en °C



pH en sortie



19 dépassements en concentration ont été relevés en 2025 :

- *8 dépassements pour le paramètre DBO5 :*

- Bilans du 01/01, 07/01 et 13/09 non-conformes en concentration et rendement.
- Bilans du 23/02, 04/03 et 23/07 rendus conformes par le rendement.
- Bilans du 11/11 et 25/12 non-conformes rédhibitoires en concentration.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

- *7 dépassements pour le paramètre MES :*

- Bilans du 26/02, 02/03, 20/07, 23/07, 11/11 et 27/11 non-conformes en concentration et rendement.
- Bilan du 04/03, rendu conforme par le rendement.

- *4 dépassements pour le paramètre DCO :*

- Bilans du 26/02, 02/03 et 04/03 rendus conformes par le rendement.
- Bilan du 11/11 non-conforme en concentration et rendement.

Concernant la non-conformité du 07/01, les résultats deviennent non-conformes après prise en compte du déversement de 7 m^3 (Cf. fiche n°2).

La non-conformité en MES du 20/07 n'a pas été déclarée, les résultats devenant non-conformes du fait de la surverse de 510 m^3 le jour du bilan.

Les non-conformités du 13/09 sont liées à la panne de la centrifugeuse n°2 de la STEP ainsi qu'à l'impossibilité d'extraire les boues de l'ancienne file (Cf. fiche n°18).

Les non-conformités des 11/11 et 27/11 résultent également de l'arrêt temporaire de l'ancienne tranche. En l'absence de répartition des effluents entre les deux tranches, seule la nouvelle tranche était en fonctionnement. Il a alors été constaté que ses réglages n'étaient pas correctement adaptés à cette configuration, ce qui a entrainé des dépassements lors des bilans (Cf. fiche n°24 et 25).

Enfin, le bilan du 25/12 est non-conforme en raison d'une arrivée inhabituelle d'effluents (Cf. fiche n°23) survenue le 23/12.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

D.4.5. Le calcul des rendements

Rendement réglementaire Rdtr = 100 x [1 – (Flux réglementaire sortie Fs / Flux réglementaire entrée Fe)

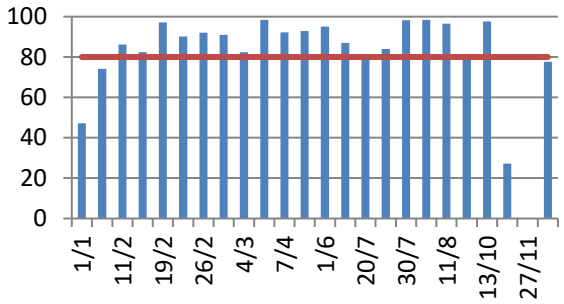
Flux réglementaire entrée Fe = Flux (A2 + A3 +A7)

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

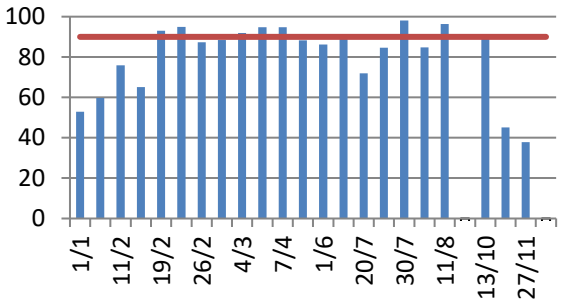
Flux réglementaire sortie Fs = Flux (A2 + A4 + A5)

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

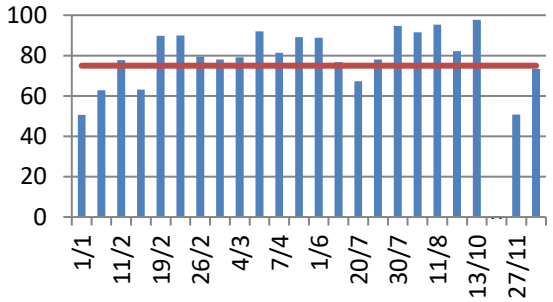
Rendement DBO5 en %



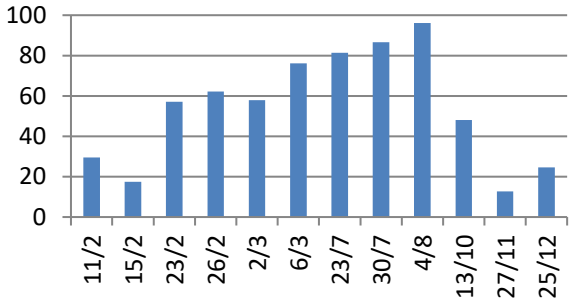
Rendement MES en %



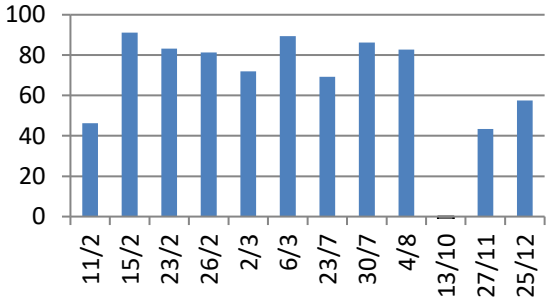
Rendement DCO en %



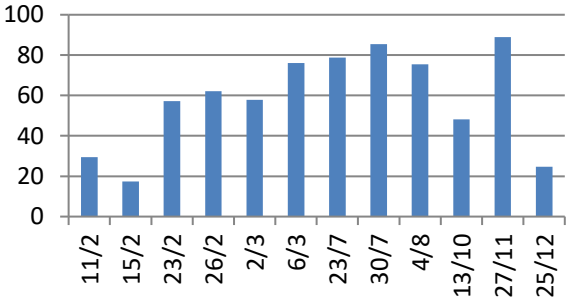
Rendement Azote Kjeldahl en %



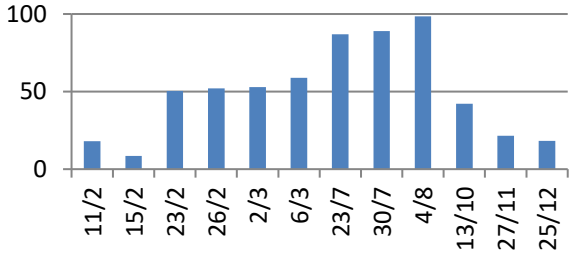
Rendement Phosphore en %



Rendement Azote Global en %



Rendement Azote Ammoniacal en %



En 2025, la station est non-conforme en rendement ou en concentration. Sur les 24 bilans, 15 ont été déclarés conformes.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

Cependant, en intégrant les volumes déversés sur le point A2, les charges de sortie sont calculées en fonction du bilan du 20 juillet rendant non conforme sur le paramètre MES (35,88 mg/l). Soit au total, 10 bilans non-conformes.

D.4.6. Le suivi bactériologique

GUILLESTRE - STEP - 24 000 EH

	MILIEU RECEPTEUR AMONT		ENTREE NOUVELLE STEP		ENTREE ANCIENNE STEP		SORTIE ANCIENNE STEP - AMONT UV		SORTIE ANCIENNE STEP - AVAL UV		SORTIE NOUVELLE STEP - AMONT UV		SORTIE NOUVELLE STEP - AVAL UV		BACHE DE POMPAGE - AVANT REJET		MILIEU RECEPTEUR AVAL		Q Entrée STEP	Pluvio métrie	Commentaire
Date prélèvement	Entérocoques intestinaux	Escherichia coli	Entérocoques intestinaux	Escherichia coli	Entérocoques intestinaux	Escherichia coli	Entérocoques intestinaux	Escherichia coli	Entérocoques intestinaux	Escherichia coli	Entérocoques intestinaux	Escherichia coli	Entérocoques intestinaux	Escherichia coli	Entérocoques intestinaux	Escherichia coli	Entérocoques intestinaux	Escherichia coli	m3/j	mm	/
02/05/2025	30	110	>35000	>35000	>35000	>35000	/	/	/	/	/	/	45	130	<15	30	30	110	1935	0	/
13/05/2025	15	93	>35000	>35000	>35000	>35000	/	/	/	/	/	/	<15	15	<15	45	45	30	2017	0	/
02/06/2025	61	140	>35000	>35000	/	/	/	/	/	/	/	/	15	3000	>35000	>35000	77	560	2816	13	Ancienne file à l'arrêt
17/06/2025	30	180	>35000	>35000	>35000	>35000	/	/	/	/	/	/	130	77	7700	17000	15	110	2172	0	/
04/07/2025	230	310	>35000	>35000	>35000	>35000			/	/			30	350	1200	19000	220	2300	2232	0	
21/07/2025	1700	1500	>35000	>35000	>35000	>35000			/	/			1100	4500	24000	>35000	2200	1400	3764	24,2	Qualité amont dégradée sur les deux paramètres
31/07/2025	77	110	>35000	>35000	>35000	>35000			/	/			15	210	15	780	61	93	2618	0	
12/08/2025	77	30	>35000	>35000	>35000	>35000			/	/			15	61	45	1000	77	93	3242	4,1	
03/09/2025	77	330	>35000	>35000	>35000	>35000			/	/			15	<15	>35000	>35000	180	250	2744	0	
10/09/2025	45	350	>15	>35000	>35000	>35000			/	/			<15	<15	5400	13000	61	420	2372	2,3	

Qualité amont du rejet dégradée

Traitement satisfaisant
Traitement non satisfaisant

On constate que les résultats sont satisfaisants dès lors que le milieu amont correspond à un niveau de qualité suffisante.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

D.4.7. Le suivi du milieu récepteur

Ci-dessous les résultats 2025 des prélèvements réalisés en amont et en aval du rejet :

Date	Param	M1 - Amont STEP de GUILLESTRE	M2 - Aval STEP de GUILLESTRE (GUIL)	Unité
02/05/2025	Entérocoques	30	30	N/100 ml
02/05/2025	Escherichia coli (E. coli)	110	110	N/100 ml
13/05/2025	Entérocoques	15	45	N/100 ml
13/05/2025	Escherichia coli (E. coli)	93	30	N/100 ml
02/06/2025	Entérocoques	61	130	N/100 ml
02/06/2025	Escherichia coli (E. coli)	140	45	N/100 ml
17/06/2025	Entérocoques	30	15	N/100 ml
17/06/2025	Escherichia coli (E. coli)	180	110	N/100 ml
04/07/2025	Entérocoques	230	220	N/100 ml
04/07/2025	Escherichia coli (E. coli)	310	2 300	N/100 ml
21/07/2025	Entérocoques	1 700	2 200	N/100 ml
21/07/2025	Escherichia coli (E. coli)	1 500	1 400	N/100 ml
31/07/2025	Entérocoques	77	61	N/100 ml
31/07/2025	Escherichia coli (E. coli)	110	93	N/100 ml
12/08/2025	Entérocoques	77	77	N/100 ml
12/08/2025	Escherichia coli (E. coli)	30	93	N/100 ml
03/09/2025	Entérocoques	77	180	N/100 ml
03/09/2025	Escherichia coli (E. coli)	330	250	N/100 ml
10/09/2025	Entérocoques	45	61	N/100 ml
10/09/2025	Escherichia coli (E. coli)	350	420	N/100 ml

L'arrêté du 19/04/2017 demande à ce que la qualité de l'eau en aval du rejet de la station soit de qualité « baignade » du 1er mai au 30 septembre, c'est-à-dire qu'elle doit satisfaire au moins à la qualité suffisante ci-dessous :

	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante
Entérocoques intestinaux (UFC/100ml)	200 (*)	400 (*)	330 (**)
Escherischia coli (UFC/100ml)	500 (*)	1000 (*)	900 (**)

(*) : Évaluation au percentile 95
(**) : Évaluation au percentile 90

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

D.5. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS

D.5.1. Les boues

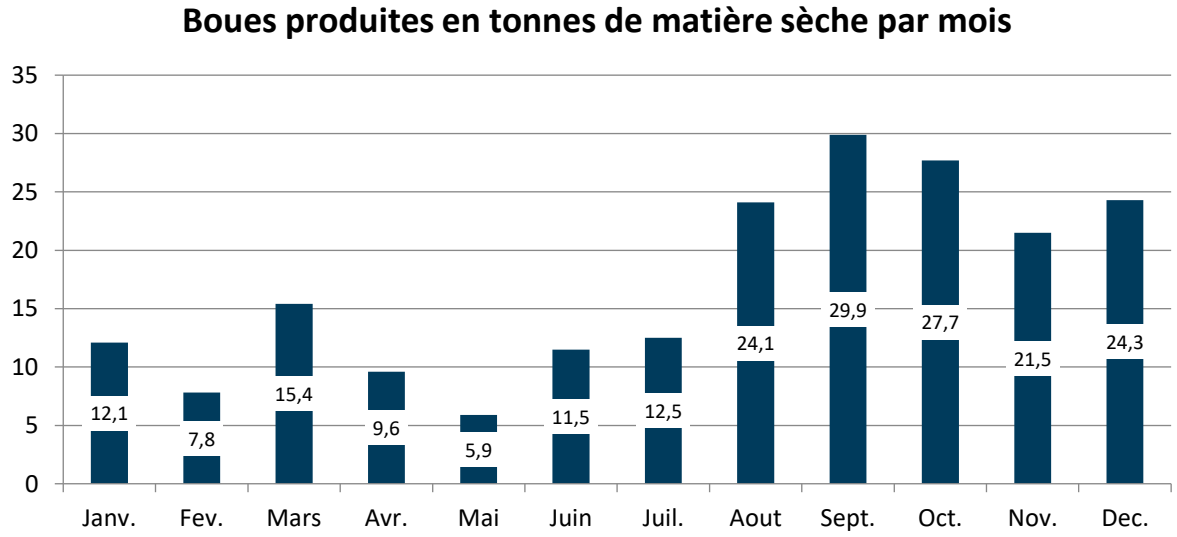
Boues	Quantité annuelle brute (m^3)	Quantité annuelle de matière sèche (tonnes de MS)
Boues produites (point A6)	8 962	202,142
Boues évacuées (point S6 et S17)	306	103,636

L'écart entre les boues produites (point A6) et les boues évacuées (point S6 avec S5) est de 48,7 % ; cet écart est supérieur aux 20% recommandés par l'Agence de l'eau, et résulte de nombreux problèmes rencontrés en 2025 avec les centrifugeuses.

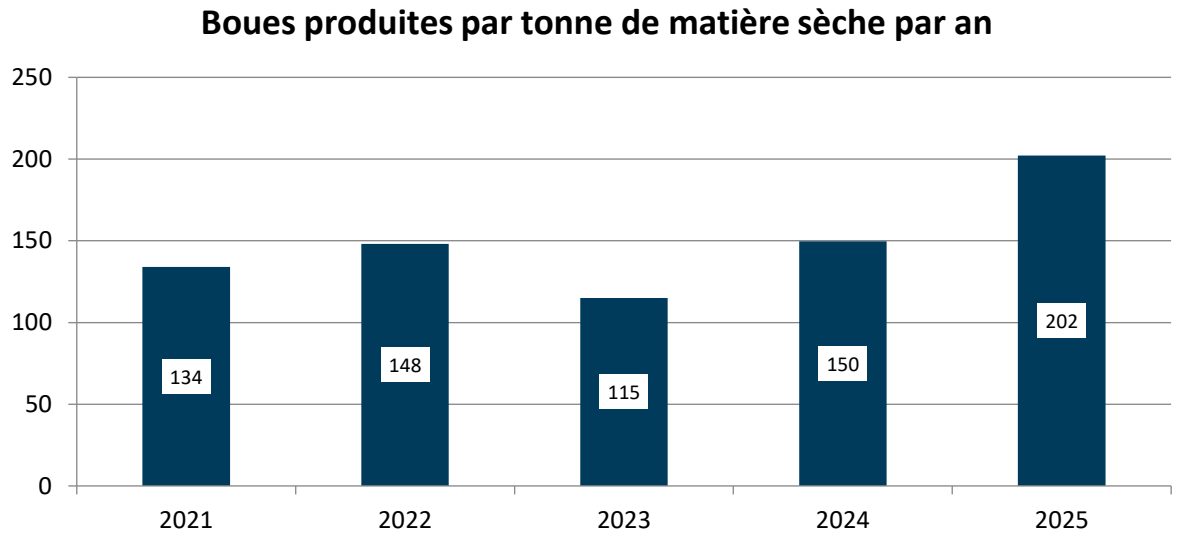
La production de boues, qui est de 202,142 T de MS pour l'année 2025, est supérieur à la production attendue (qui est de 138,430 T de MS) si l'on se base sur la charge organique entrante.

La station subit de très fortes variations de charges, il est donc difficile d'avoir une bonne représentativité annuelle sur 24 bilans et la production théorique qui en découle ne peut avoir qu'une valeur indicative.

Répartition de la quantité annuelle de boues produites et son évolution (point A6)



Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE



Destinations des boues évacuées

Destinations	Tonnes de MS	%MS total	Observations
Boues traitées évacuées vers compostage produit (F)	103,636	100.00%	Boues compostées Durance [062304112006]

La totalité des boues évacuées a été envoyée vers le centre de compostage de Manosque.

Pour être acceptées en compostage, les boues doivent être régulièrement analysées selon la fréquence prévue par la réglementation en vigueur en fonction des quantités de boues produites annuellement. Les paramètres analysés sont :

- Valeur Agronomique,
- Eléments Traces Métalliques (ETM),
- Composés Traces Organiques (CTO).

Ci-dessous la fréquence réglementaire pour les analyses sur les boues évacuées :

Tonnes de matière sèche	< 32	32 à 160	161 à 480	481 à 800	801 à 1 600	1 601 à 3 200	3 201 à 4 800	> 4 800
Valeur Agronomique	2	4	6	8	10	12	18	24
Eléments Traces Métalliques	2	2	4	6	9	12	18	24
Composés Traces Organiques	1	2	2	3	4	6	9	12

- Toutes les analyses de boues sont conformes (rapports d'analyses 2025 en Annexe).

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

Attestation des boues de la plateforme de compostage de Manosque

ALLIANCE ENVIRONNEMENT

EAU - ASSAINISSEMENT - VALORISATION

Attestation de prise en charge de boues[**]

M. *Benjamin BERTIER, Responsable d'exploitation Compostage* agissant pour le compte du centre de traitement de boues *ALLIANCE ENVIRONNEMENT EXPLOITATION Plate-forme de Compostage de Manosque (Code SANDRE : 06230411200006)*, localisé sur la commune de Manosque *(04 100)*

Atteste que les boues du producteur :

Maître d'ouvrage : *CENTRE ALPES MEDITERRANEE*
Station d'épuration de : *GUILLESTRE*
Code SANDRE de la station : *06090506500I*

ont été admises dans les conditions suivantes :

Tonnage de boues brutes réceptionné pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025 : *363,7* tonnes de boues brutes

Tonnage de boues réceptionné durant 2025 et éventuellement fin 2024, évacué vers une destination finale[**] entre le 01/01/2025 et le 31/12/2025 : 363,7 tonnes de boues brutes (a).

(Les produits évacués vers une destination finale au 31/12/2025 contiennent des boues de la station d'épuration prises en charge en 2025 et potentiellement en 2024)

Destinations finales vers lesquelles ont été orientées les boues :

Destination	Tonnes de boues brutes
Boues transformées en compost conforme à la norme NFU 44095 (b)	*363,7* T
Epandage de boues ou de compost ayant un statut de déchet (c)	0 T
Incinération (d)	0 T
Centre de stockage de déchets ultimes et autre décharge autorisée (e)	0 T
Dont mise en décharge de boues polluées sur le paramètre : _ _ _ _ _	

(a = b +c +d +e)

Date : 09/02/2026
Signature/tampon de l'entreprise :

ALLIANCE ENVIRONNEMENT EXPLOITATION
150, rue Clément ADER - CS 10520 - 34400 LUNEL
Tél : 04 67 47 00 24 - Fax : 04 67 42 98 42
RCS de Montpellier 489 533 059 - APE 3821Z
FR 80 489 533 059 - SAS au capital de 3 850 000 €

[**] : Attestation à fournir au producteur de boues en à déposer sur [illegible] Nomenclature à respecter pour le nom des fichiers d'attestation et l'objet du courriel : département_nom du centre_nom de la collectivité_année_orientation. Attention les déclarations sont à envoyer avant le 1er mars de l'année prime.

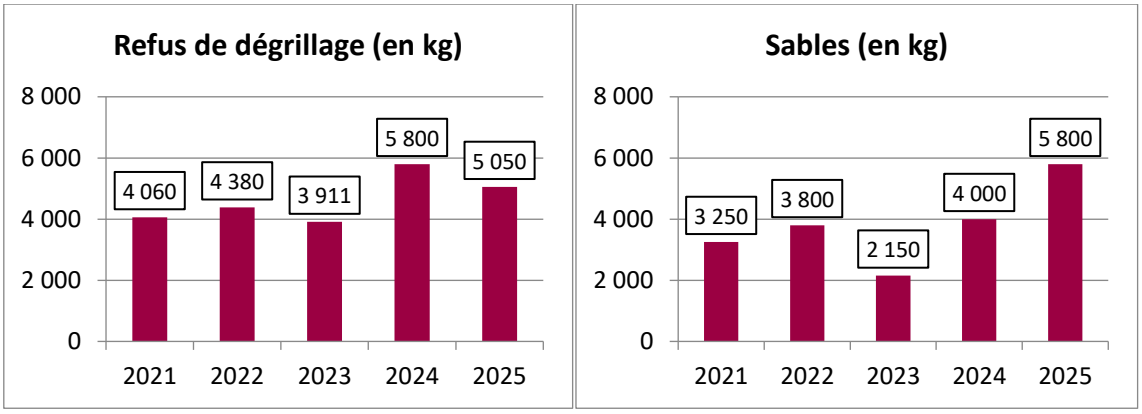
[**] : Liste des destinations finales : boues transformées en compost normé (conformité à la norme connue au 31/12/2025), boues et mélanges de boues non normés épandues en agriculture, boues incinérées et boues mises en décharge au 31/12/2025. **Les boues en cours de compostage au 31/12/2025, c'est-à-dire les composts de boues non normés stockés sur le centre de compostage, sont exclus de cette catégorie.**

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

D.5.2. Les autres sous-produits

Quantités annuelles et destinations des sous-produits évacués au cours de l'année

Sous-produits évacués	Quantité annuelle brute en kg	Destination(s) (Parmi la liste Sandre du tableau des boues)
Refus de dégrillage (S11) en kg	5 050	Refus dégrillage évacué vers décharge (F)
Sables (S10) en kg	5 800	Sable produit évacué vers décharge (F)
Huiles/Graisses (S9) en m3	0	Graisses évacuées en Transit



Les graisses sont traitées sur la station dans le réacteur à graisse.

D.5.3. Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU

Quantité des apports extérieurs au cours de l'année et quantité de pollution correspondante

Apports extérieurs	Quantité annuelle brute	Quantité de pollution
Matières de vidanges (S12)	139 m3	

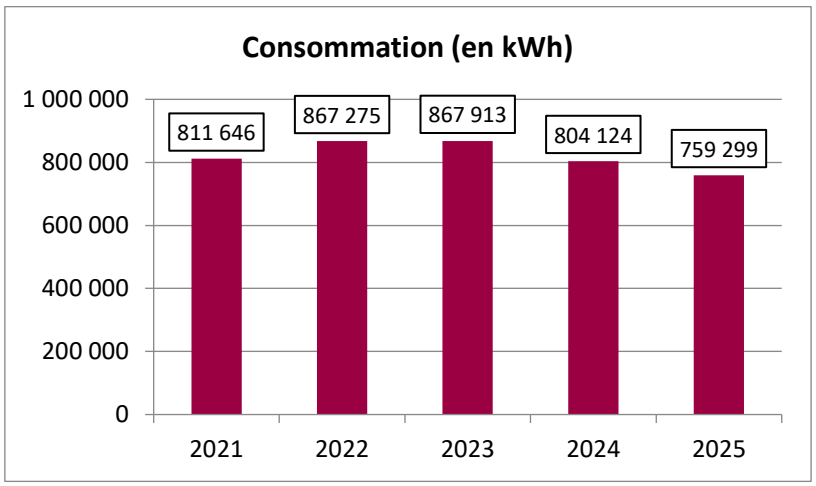
Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

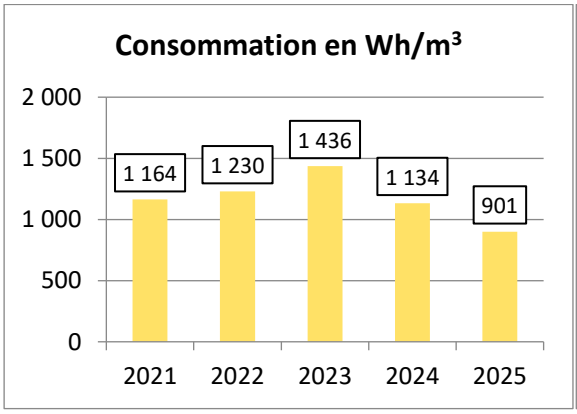
D.6. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET DE REACTIFS

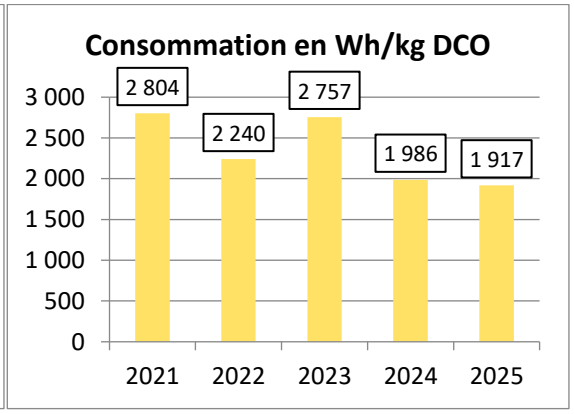
D.6.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année

Energie	Consommation (en kWh)
Electricité	759 299

Les consommations présentées ci-dessus sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie reçues à date.





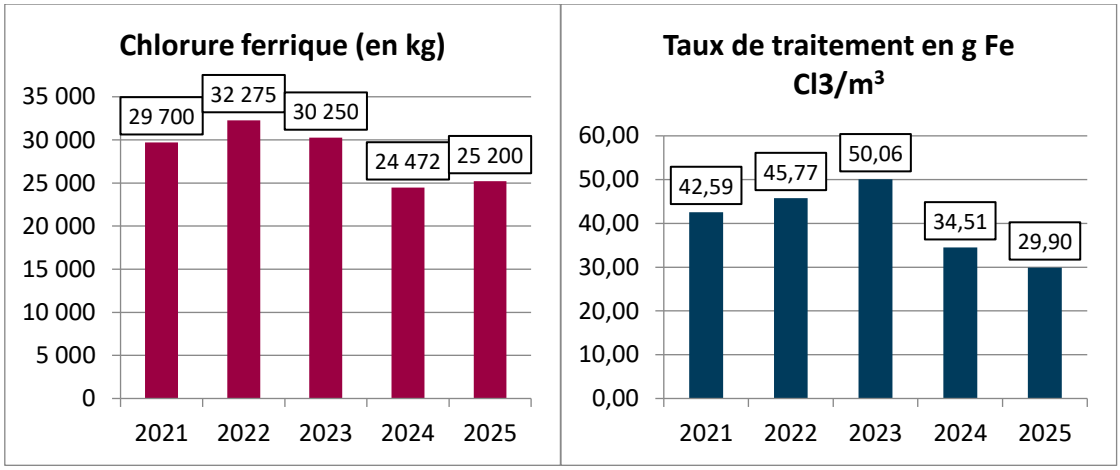


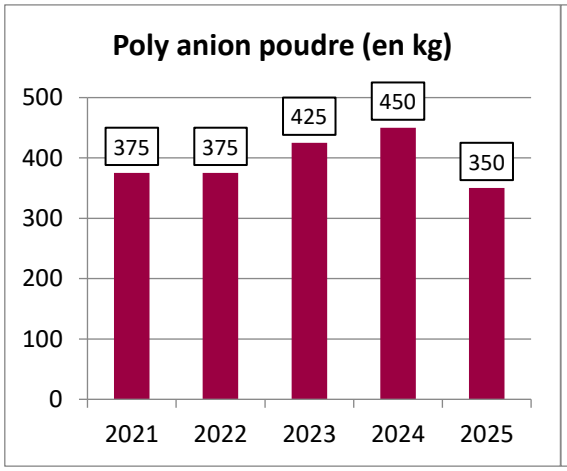
On peut observer une baisse des ratios d'exploitations.

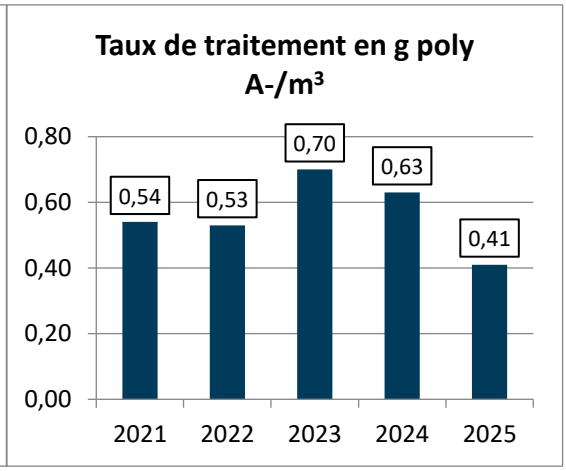
D.6.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année

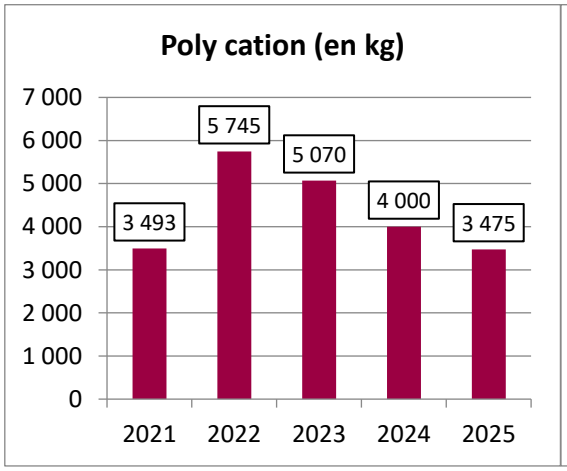
Réactifs utilisés	Filière de traitement	Consommation annuelle (kg)
Poly cation poudre	Boues	3 475
Chlorure ferrique	Eau	25 200
Poly anion poudre	Eau	350

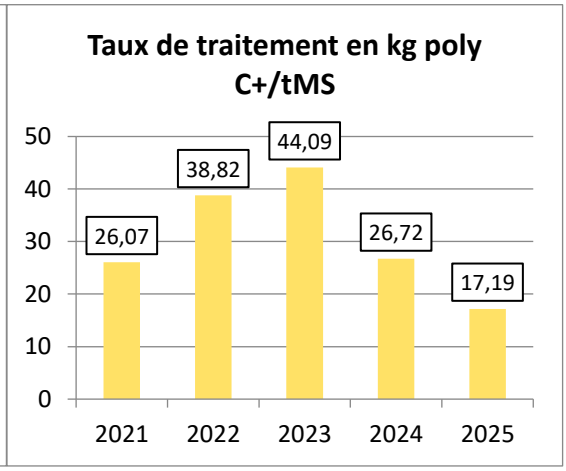
Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE











On peut noter une baisse des consommations de réactifs et des taux de traitement.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

D.7. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE

D.7.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement

- 27/02/2025 : Fuite sur la conduite de lavage ancienne





- 20/03/2025 : un rat a mangé la fibre, liaison entre l'ancienne et la nouvelle STEP.



Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

- 24/03/2025 : Réparation effectuée sur la conduite de lavage de l'ancienne file




- Curage préventif







- 15/07/2025 : Report du bilan 24h du 15/07 au 23/07 à la suite d'une erreur de programmation interne.
- 02/09/2025 : Moto-réducteur de la centrifugeuse n°2 H.S
- 15/10/2025 : Vanne pneumatique H.S : la membrane en plastique située à l'intérieur de la vanne était endommagée



Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

- 23/12/2025 : Arrivée d'un effluent anormal sur la STEP, avec pic de pH et de conductivité :



Synthèse des fiches de déclaration 2025 :

STEP	EH	NC	DYSF	Date début	Installation	NC & DYSF 2025
Guilllestre	24 000	1		01/01/2025	STEP	Non-conformité bilan 01/01/2025
			1	02/01/2025	STEP	Surverse en tete de station - compresseur gestion des vannes du SBR- Nouvelle file
			2	06/01/2025	STEP	Surverse en tete de station - défaut intensité des pompes
		2		07/01/2025	STEP	Non-conformité bilan 07/01/2025
			3	19/01/2025	STEP	Surverse en tête de station - pompes PR bouchées.
			4	25/01/2025	STEP	Surverse en tête de station - panne compresseur
		3		26/02/2025	STEP	Non-conformité bilan 26/02/2025
		4		02/03/2025	STEP	Non-conformité bilan 02/03/2025
			7	13/03/2025	STEP	Défaut comm Ancienne file
			8	20/03/2025	STEP	Défaut comm Ancienne file
			9	13/04/2025	STEP	Surverse A2: pompe défaut thermique
			10	15/05/2025	STEP	Arrêt ancienne file + surverse A2 le 18/05 : panne rack automate: effluebt traité sur nouvelle file +
			11	10/06/2025	STEP	Surverse en tête de station (A2) le 09/06/2025: colmatage dégrilleur
			12	19/06/2025	STEP	Arrêt SBR1 : Pompes à boues 1 et 2 HS
			13	15/07/2025	STEP	Erreur de programmation du bilan 24h du 15/07/2025 --> Bilan reporté au 23/07/2025
		5		23/07/2025	STEP	Non-conformité bilan 23/07/2025
			14	06/08/2025	STEP	Défaut supresseur Biofor et vanne + déversement A2 --> arrêt de l'ancienne file = effluent traité sur
			17	04/09/2025	STEP	Compresseur HS --> arrêt des Biofor et de l'ancienne file
			18	02/09/2025	STEP	Panne centrif + arrêt ancienne file
			19	04/10/2025	STEP	Surverses A2
			20	07/10/2025	STEP	Défaut SBR + Surverses A2
			21	15/10/2025	STEP	Défaut vanne pneumatique + surverses A2
			22	13/09/2025	STEP	Non-conformité bilan 13/09/2025
			23	23/12/2025	STEP	Arrivée d'effluent anormal
			24	11/11/2025	STEP	Non-conformité bilan 11/11/2025
			25	27/11/2025	STEP	Non-conformité bilan 27/11/2025
			26	25/12/2025	STEP	Non-conformité bilan 25/12/2025

D.7.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement

Cf ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

D.7.3. Bilan des alertes du protocole de protection des usages sensibles en aval du rejet

Sans objet.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

D.8. RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE

Paramètres physicochimiques

Ces calculs sont réalisés sur le système de traitement, c'est-à-dire en prenant en compte le déversoir en tête de station et les apports extérieurs le cas échéant :

- La concentration en sortie est calculée à partir de la sortie générale (A4), des by-pass intermédiaires (A5) et du déversoir en tête de station (A2),
- Pour le rendement l'entrée est calculée à partir de l'entrée de station (A3), des apports extérieurs (A7) et du déversoir en tête de station (A2).

			MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT	
	Débit journalier de référence (m3/j)	3 126	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)
	Charge brute de pollution organique (kg DBO5/j)	1 440															
Ensemble des mesures	**Nombre réglementaire de mesures par an (1)**		24		24		12		12		12		12	12	12	12	
	Nombre de mesures réalisées		24		24		23		12		12		12	12	12	12	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées		73	28,44	75,9	82,33	84,7	20,69	58,5	38,3	54,2	38,92	32,96	0,06	1,81	66,8	2,55
Conditions normales d' exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		24		24		23		12		12		12	12	12	12	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		73	28,44	75,9	82,33	84,7	21,46	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Valeur rédhibitoire (1)		85		250		50		-		-		-	-	-	-	
	Nombre de résultats non conformes à la valeur rédhibitoire		0		0		2		0		0		0	0	0	0	
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière		90	35	75	125	80	25	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Nombre maximum de non-conformités aux valeurs limites par an (1)		3		3		3		0		0		0	0	0	0	
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)		6		1		3		0		0		0	0	0	0	
	Valeurs limites (1) en moyenne annuelle		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :		Non Conforme		Conforme		Non Conforme		-		-		-	-	-	-	
Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :			Non conforme														

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

(1) : ces valeurs sont déterminées par l'arrêté d'autorisation de l'ouvrage ou à défaut par l'arrêté du 21 Juillet 2015. **(2)** : le nombre de résultats non conformes aux valeurs limites est égal au nombre de mesures, réalisées dans des conditions normales d'exploitation **(*)**, dont les résultats sont non conformes à la fois à la valeur limite en concentration et en rendement.

(*) Les conditions normales d'exploitation sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'art 2 de l'arrêté du 21 Juillet 2015.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

D.9. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE

D.9.1. Ecart des systèmes de comptage entrée/sortie

Mois	Pluviométrie (mm)	Volumes A2 (m3)	Volumes A3 (m3)	Volumes A4 (m3)	Ecart Entrée/Sortie (%)
janvier	156	2 420	63 914	67 147	-4,93%
février	41	0	67 168	73 285	-8,71%
mars	60	0	68 884	73 791	-6,88%
avril	64	687	79 561	82 521	-3,65%
mai	55	1 158	73 088	72 892	0,27%
juin	50	2 071	68 472	70 221	-2,52%
juillet	70	510	80 779	78 463	2,91%
août	81	2 084	93 209	89 757	3,77%
septembre	108	2 131	73 729	74 931	-1,62%
octobre	86	4 878	60 215	62 519	-3,75%
novembre	86	1 800	52 403	53 419	-1,92%
décembre	13	0	61 260	62 570	-2,12%
Total	**870**	**17 739**	**842 682**	**861 516**	**-2,21%**

L'écart entrée / sortie est tolérable car inférieur à 10%.

D.9.2. Contrôle du dispositif d'autosurveillance

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

SYNTHÈSE DES COTATIONS	
1 - Cotation des dispositifs de mesure de débit (sur 10)	10,0
2 - Cotation des dispositifs de prélèvement (sur 10)	10,0
3 - Cotation du comparatif analytique (sur 10)	10,0
4 - Existe-t-il un système qualité performant et les résultats analytiques sont ils déposés selon le scénario d'échange en vigueur (coeff 0,9 ou 1)	Oui
Cotation globale sur 10 = Moyenne (①+②+③) x ④ (1 ou 0,9)	10,0

Mesures de débits :

- **DO en-tête : CONFORME** – LE DISPOSITIF EST EN PLACE ET FONCTIONNE. A NOTER UNE LEGERE SUR ESTIMATION DES HAUTEURS D'EAU D'ENVIRON 10 MM SUR CERTAINE VALEURS
- **Entrée Nouvelle station : CONFORME**
- **Entrée Ancienne station : CONFORME**
- **Sortie Nouvelle station : CONFORME** – ATTENTION, LE POINT DE PRELEVEMENT EST SITUE DANS LA BACHE EAUX PROPRES AVANT REJET. CETTE DERNIERE EST REMPLIE DE BOUES BIOLOGIQUES AU FOND. ELLES RESTENT STOCKEES EN FOND DE BACHE, MAIS PEUVENT IMPACTER LA QUALITE DE L'ECHANTILLONNAGE LORS D'UN BILAN
- **Sortie Ancienne Station : CONFORME** – PREVOIR LE CHANGEMENT DU REGLET QUI EST DEVENU ILLISIBLE.
- **Boues nouvelle station : CONFORME**
- **Boues ancienne station : CONFORME**

Prélèvements d'échantillons :

- **Entrée station : CONFORME**
- **Sortie nouvelle Station : CONFORME**
- **Sortie ancienne station : CONFORME**
- **Fractionnement : CONFORME**

Analyses :

- **Température de la glacière à réception : CONFORME**
- **Délais de mise en analyse : CONFORME**
- **Analyses : CONFORME**

Points divers :

- **Comparaison des volumes Entrée / Sortie Station : CONFORME**
- **Température de rejet : CONFORME**
- **Pluviométrie : CONFORME**

Qualité :

- **Manuel d'autosurveillance : CONFORME** – EN COURS DE SIGNATURE.
- **Contrôles internes :** Les fiches de suivi sont globalement tenues à jour. Attention au remplissage de celles des mesures de débit sur canaux qui ne sont pas toujours réalisées.

X- DATES ET VISAS

Rapport produit le 15/01/2026
Par JCM Environnement
Nicolas TANGUY

Rapport validé le 15/01/2026
Par JCM Environnement
Philippe GUITTET

Page 20/55

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

D.10. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT

① - Commentaires sur les charges hydrauliques de la station de traitement des eaux usées :

En 2025, la station a traité en moyenne 2 308,7 m3/j, soit 32,29 % de sa capacité nominale. Cependant, elle est soumise à des variations importantes en raison du caractère touristique de sa localisation ainsi que de sa sensibilité aux eaux claires parasites.

② - Commentaire sur la charge polluante mesurée en tête de station de traitement des eaux usées :

Les concentrations ainsi que les ratios montrent que l'effluent est majoritairement de nature urbaine. Rapport moyen de biodégradabilité : DCO / DBO5 ≈ 2,33

③ - Commentaire sur l'auto surveillance :

Les bilans 24 heures ont été lancés aux dates convenues sur la base des plannings et des reports transmis à la Police de l'eau.

La station est non-conforme en rendement ou en concentration. Sur les 24 bilans, 15 ont été déclarés conformes. Cependant, en intégrant les volumes déversés sur le point A2, les charges de sortie sont calculées en fonction du bilan du 20 juillet rendant non conforme sur le paramètre MES (35,88 mg/l). Soit au total, 10 bilans non-conformes.

④ - Synthèse :

Cotation globale de 10 lors du CDA.

- **En conclusion, SAUR juge le système de traitement non-conforme en performance et non-conforme en équipement pour les réglementations locales en vigueur.**

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

E. ANNEXES

E.1. RAPPORTS D'ANALYSES DES BOUES ENVOYEES AU CENTRE DE COMPOSTAGE

L·A·N·A·E

ANALYSE RÉALISÉE POUR :
STEP GUILLESTRE
05600 GUILLESTRE

ORGANISME :
SAUR ALPES MEDITERRANEE
140 IMPASSE DE DION BOUTON
PARC D'ACTIVITE DE LA CRAU
13300 SALON-DE-PROVENCE

Référence échantillon
N° échantillon : 93923848
N° LIMS : PORL25033488
Prélèvement : 05700102020066SE00001PPA0000
Référence : 05700102020066SE00001PPA0007988
Commune : GUILLESTRE 05600
Station : 05700102020066SE00001 STEP GUILLESTRE

Dates repères
Date de prélèvement : 28/10/2025
Date de réception : 29/10/2025
Date de sortie : 07/11/2025 (v 1)

Bon de commande : SAUR-0001198143
Échantillon prélevé par le technicien
Type produit : Boue urbaine

VALEUR AGRONOMIQUE
Référence réglementaire :
Arrêté du 08/01/98

PARAMÈTRES PHYSICO-CHIMIQUES

Déterminations	Unité	Résultats exprimés sur Sec	Résultats exprimés sur Brut	Equivalent en kg / t de produit brut (à l'humidité de l'échantillon)	
pH extrait à l'eau (sur échantillon frais)			6,5		NF EN 15933 octobre 2012 (norme annulée)
Humidité	%		74,8		MI 17/33-METH-MOP-176
Matière sèche (M.S)	%		25,2	251,9	MI 17/33-METH-MOP-176
Matière organique (M.O)	%	78,2	19,7	197,0	MI 17/33-METH-MOP-171
Matière minérale	%	21,8	5,5	54,8	MI 17/33-METH-MOP-171

PARAMÈTRES CHIMIQUES

Déterminations — Bilan Carbone / Azote	Unité	Résultats exprimés sur Sec	Résultats exprimés sur Brut	Equivalent en kg / t de produit brut (à l'humidité de l'échantillon)	
Azote total Kjeldahl (NTK)	g / kg	60,8	15,3	15,3	NF EN 13342
Azote nitreux ($N\text{-}NO_2^-$)	g / kg				
Azote nitrique ($N\text{-}NO_3^-$)	g / kg				
Azote ammoniacal ($N\text{-}NH_4^+$)	g / kg	1,08	0,273	0,273	Méthode interne
Azote Organique (N orga)	g / kg	59,5	15	15	Calcul
Azote total	g / kg	---	---	---	Calcul
Carbone Organique (C orga)	%	38,1	9,9	99,9	Calcul
Rapport C/Ntk	Calcul	6,5			

Eléments minéraux majeurs	Unité	Résultats exprimés sur Sec	Résultats exprimés sur Brut	Equivalent en kg / t de produit brut (à l'humidité de l'échantillon)
Phosphore total (P_2O_5)	g / kg	28,4	7,2	7,2
Potassium total (K_2O)	g / kg	5,1	1,3	1,3
Magnésium total (MgO)	g / kg	11,7	3,0	3,0
Calcium total (CaO)	g / kg	44,9	11,3	11,3
Sodium (Na_2O)	g / kg	0,35	0,088	0,088

Oligo-éléments	Unité	Résultats exprimés sur Sec	Résultats exprimés sur Brut	Equivalent en g / t de produit brut (à l'humidité de l'échantillon)
Bore (B)	mg / kg	15,0	3,8	3,8
Cuivre (Cu)	mg / kg			
Fer (Fe)	mg / kg	6100	1500	1500
Manganèse (Mn)	mg / kg	90,7	22,8	22,8
Molybdène (Mo)	mg / kg			
Zinc (Zn)	mg / kg			

AUTRES ÉLÉMENTS		Sec	Brut	Equivalent en kg / t de produit brut	
Soufre (SO_3)	g / kg				

BOUES-V8-M2-MLG 01.07.25

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

L·A·N·A·E

RAPPORT D'ESSAIS N° PORL25033488

N° Client :	9008875 (i)	Date prélèvement :	28/10/2025 (i)
Nom Client :	STEP GUILLESTRE (i)	Date de réception :	29/10/2025
Adresse :	05600 GUILLESTRE (i)	Date de sortie :	07/11/2025 (a f)
Organisme :	SAUR ALPES MEDITERRANEE (i)	Date de retour de l'essai :	28/10/2025
Identification de l'échantillon :	05700102020S065SE00001PPA00007986 (i)	Délai de conservation de l'échantillon brut :	4 semaines
Type de produit :	Boue urbaine (i)	N° Echantillon :	09803048
Point de prélèvement :	05700102020S065SE00001PPA00007986 boues évacuées après traitement // 05700102020S065SE00001 STEP GUILLESTRE (i)		

Echantillon prélevé par le technicien (i)

		Résultats sur Matière Sèche	Unité sur Matière Sèche	Résultats sur Matière Brute	Unité sur Matière Brute
ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE					
Carbone organique (calcul)		39.1	%	9.9	%
# Humidité	Mé 17/33-METH-MOP-175			74.8	%
# Matière minérale	Mé 17/33-METH-MOP-171	21.8	%	54.8	kg/t
# Matière Organique	Mé 17/33-METH-MOP-171	78.2	%	197.0	kg/t
# Matière Sèche	Mé 17/33-METH-MOP-176			25.2	%
# pH extrait à l'eau (sur ech. frais)	NF EN 15933 variante 3(1:2 (sorbitol stérilisé))			8.5	
ANALYSE DE LA VALEUR AGRONOMIQUE					
Azote ammoniacal ($N\text{-}NH_4$)	Méthode interne	1.08	g/kg	0.273	kg/t
# Azote Kjeldhal	NF EN 13342	60.6	g/kg	15.3	kg/t
Azote nitrique ($N\text{-}NO_3$)			g/kg		kg/t
Azote nitreux ($N\text{-}NO_2$)			g/kg		kg/t
# CaO		44.9	g/kg	11.3	kg/t
Rapport C/N (calcul)	Calcul	6.5			
# K_2O		5.1	g/kg	1.3	kg/t
# MgO		11.7	g/kg	3.0	kg/t
Na_2O		0.35	g/kg	0.088	kg/t
# P_2O_5		28.4	g/kg	7.2	kg/t
SO_3			g/kg		kg/t
OLIGO-ELEMENTS					
Bore		15.0	mg/kg	3.8	µg
Cobalt			mg/kg		µg
Cuivre			mg/kg		µg
# Fer		6100	mg/kg	1500	µg
# Manganèse		90.7	mg/kg	22.8	µg
Molybdène			mg/kg		µg
Zinc			mg/kg		µg
ELEMENTS TRACES METALLIQUES					
Aluminium		---	mg/kg	---	µg
Arsenic			mg/kg		µg
Cadmium			mg/kg		µg
Chrome			mg/kg		µg
Cuivre			mg/kg		µg
Mercure		---	mg/kg		µg
Nickel			mg/kg		µg
Plomb			mg/kg		µg
Sélénium			mg/kg		µg
Zinc			mg/kg		µg
Cr + Cu + Ni + Zn	calcul		mg/kg		µg
ELEMENTS TRACES ORGANIQUES					
PolyChloro Biphényles (PCB)					
Congénères 28			mg/kg	---	mg/l
Congénères 52			mg/kg	---	mg/l
Congénères 101			mg/kg	---	mg/l
Congénères 118			mg/kg	---	mg/l
Congénères 138			mg/kg	---	mg/l
Congénères 153			mg/kg	---	mg/l
Congénères 180			mg/kg	---	mg/l
Somme des 7 PCB	calcul		mg/kg		mg/l
Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP)					
Fluoranthène			mg/kg	---	mg/l
Benzo (B) Fluoranthène			mg/kg	---	mg/l
Benzo (A)Pyrène			mg/kg	---	mg/l

COMMENTAIRES

Fait à La Rochelle, le 07/11/2025

Cellule responsable ADP et logistique

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

L·A·N·A·E

ANALYSE REALISEE POUR :

STEP GUILLESTRE

05600 GUILLESTRE

ORGANISME :

SAUR ALPES MEDITERRANEE
140 IMPASSE DE DION BOUTON
PARC D'ACTIVITE DE LA CRAU
13300 SALON-DE-PROVENCE

Code organisme : 3019884

Référence échantillon

N° échantillon : 83923013
N° LIMS : PORL25035934
Prélèvement : 05700102020508SE50001PPA0000
Référence : 05700102020508SE50001PPA0007984
Commune : GUILLESTRE 05600
Station : 05700102020508SE50001 STEP GUILLESTRE

Dates repères

Date de prélèvement : 03/03/2025
Date de réception : 27/11/2025
Date de sortie : 09/12/2025 (v 1)

Bon de commande : SAUR-0001198143
Échantillon prélevé par le technicien
Type produit : Boue urbaine

VALEUR AGRONOMIQUE

Référence réglementaire :
Arrêté du 08/01/98

PARAMÈTRES PHYSICO-CHIMIQUES

Déterminations	Unité	Résultats exprimés sur Sec	Résultats exprimés sur Brut	Equivalent en kg / t de produit brut à l'humidité de référence	
pH extrait à l'eau (sur échantillon frais)			7,6		NF EN 15933 octobre 2012 (norme annulée)
Humidité	%		71,8		MI 17/33-METH-MOP-176
Matière sèche (M.S)	%		28,2	282,3	MI 17/33-METH-MOP-176
Matière organique (M.O)	%	60,8	17,1	171,0	MI 17/33-METH-MOP-171
Matière minérale	%	39,2	11,1	110,6	MI 17/33-METH-MOP-171

PARAMÈTRES CHIMIQUES

Déterminations — Bilan Carbone / Azote	Unité	Résultats exprimés sur Sec	Résultats exprimés sur Brut	Equivalent en kg / t de produit brut à l'humidité de référence	
Azote total Kjeldahl (NTK) (a)	g / kg	40,1	11,3	11,3	NF EN 13342
Azote nitreux ($N\text{-}NO_2^-$)	g / kg				
Azote nitrique ($N\text{-}NO_3^-$)	g / kg				
Azote ammoniacal ($N\text{-}NH_4^+$)	g / kg	1,53	0,431	0,431	Méthode interne
Azote Organique (N orga)	g / kg	38,7	10,9	10,9	Calcul
Azote total	g / kg	---	---	---	Calcul
Carbone Organique (C orga)	%	30,4	8,6	85,7	Calcul
Rapport C/Ntk	(a) Calcul	7,6			

Eléments minéraux majeurs		Résultats exprimés sur Sec	Résultats exprimés sur Brut	Equivalent en kg / t de produit brut à l'humidité de référence	
Phosphore total (P_2O_5)	g / kg	46,0	13,0	13,0	
Potassium total (K_2O)	g / kg	1,4	0,40	0,40	
Magnésium total (MgO)	g / kg	10,0	2,8	2,8	
Calcium total (CaO)	g / kg	44,2	12,5	12,5	
Sodium (Na_2O)	g / kg	0,13	0,036	0,036	

Oligo-éléments		Résultats exprimés sur Sec	Résultats exprimés sur Brut	Equivalent en g / t de produit brut à l'humidité de référence	
Bore (B)	mg / kg	7,1	2,0	2,0	
Cuivre (Cu)	mg / kg	169	47,7	47,7	
Fer (Fe)	mg / kg	83300	23500	23500	
Manganèse (Mn)	mg / kg	223	62,9	62,9	
Molybdène (Mo)	mg / kg	7,8	2,2	2,2	
Zinc (Zn)	mg / kg	843	238	238	

AUTRES ÉLÉMENTS

		Sec	Brut	Equivalent en kg / t de produit brut	
Soufre (SO_3)	g / kg				

BOUES-VA-V2-MLG 01.07.25

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

L·A·N·A·E

ANALYSE REALISÉE POUR :

STEP GUILLESTRE

05600 GUILLESTRE

ORGANISME :

SAUR ALPES MEDITERRANEE
140 IMPASSE DE DION BOUTON
PARC D'ACTIVITE DE LA CRAU
13300 SALON-DE-PROVENCE

Référence échantillon

N° échantillon :	**93923013**	Référence :	0570010202050655E00001PPA00007966
N° LIMS :	**PORL25035934**	Commune :	GUILLESTRE 05600
Prélèvement :	0570010202050655E00001PPA00007966	Station :	0570010202050655E00001 STEP GUILLESTRE

Dates repères

Date de prélèvement :	03/03/2025
Date de réception :	27/11/2025
Date de sortie :	09/12/2025 (v 1)

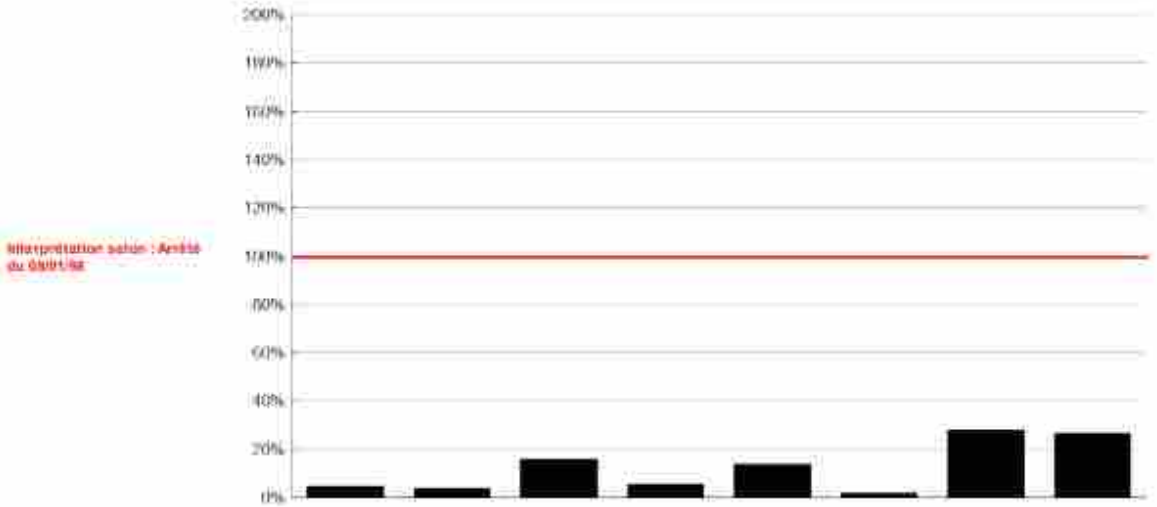
Bon de commande : SAUR-0001198143

Type produit : Boue urbaine

Eléments Traces Métalliques

Référence réglementaire :

Arrêté du 08/01/98



ÉLÉMENTS	Cadmium (Cd)	Chrome (Cr)	Cuivre (Cu)	Mercure (Hg)	Nickel (Ni)	Plomb (Pb)	Zinc (Zn)	Chrome + Cuivre + Nickel + Zinc
Conformité	■	■	■	■	■	■	■	■
Résultats en mg / kg MS	0,59	40,7	169	0,66	28,5	23,4	843	1081
Valeur seuil en mg / kg MS	10	1000	1000	10	200	800	3000	4000
Résultat / Valeur seuil (en %)	5,9	4,1	16,9	6,6	14,2	2,9	28,1	27
Flux en g / t de produit brut	0,17	11,5	47,7	0,19	8,00	6,6	238	305

■ conforme X non conforme

ÉLÉMENTS	Arsenic (As)	Sélénium (Se)	Aluminium (Al)	Cobalt (Co)	Molybdène (Mo)
Résultats en mg / kg MS	---	---	---	8,6	7,8
Flux en g / t de produit brut	---	---	---	2,4	2,2

Humidité en % du produit brut	Matière sèche % produit brut
71,8	28,2

Conformité

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

L·A·N·A·E

ANALYSE REALISEE POUR :

STEP GUILLESTRE

05600 GUILLESTRE

ORGANISME :

SAUR ALPES MEDITERRANEE
140 IMPASSE DE DION BOUTON
PARC D'ACTIVITE DE LA CRAU
13300 SALON-DE-PROVENCE

Référence échantillon

N° échantillon :	93923013	Référence :	0570010320250565SE00001PPA00007966
N° Labo :	PORL25035934	Commune :	GUILLESTRE 05600
Prélèvement :	0570010320250565SE00001PPA0000	Station :	0570010320250565SE00001 STEP GUILLESTRE

Dates repères

Date de prélèvement :	03/03/2025
Date de réception :	27/11/2025
Date de sortie :	09/12/2025 (v.1)

Bon de commande : SAUR-0001198143

Type produit : Boue urbaine

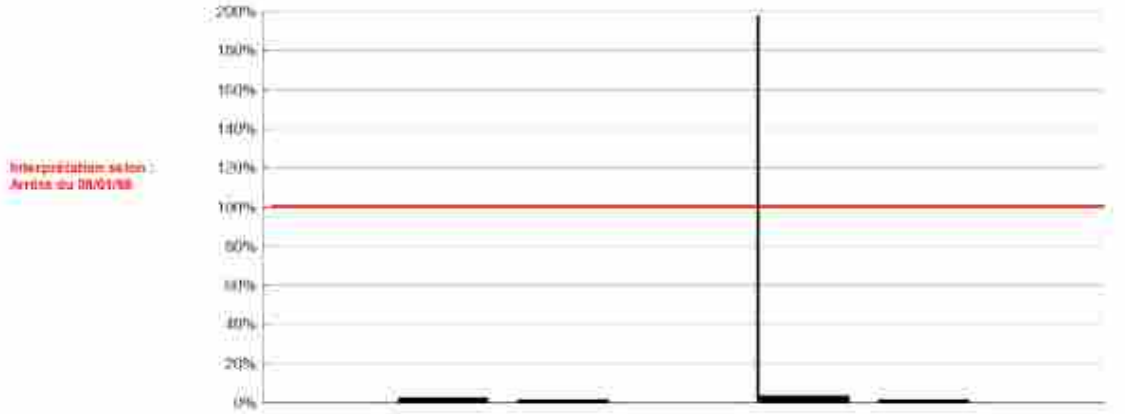
Mesure des Composés Traces Organiques

Référence réglementaire :
Arrêté du 08/01/98

PCB (Poly Chloro Biphényles)

HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques)

Cas général | Cas d'un épandage sur pâturage uniquement



Composés Traces Organiques	Total des 7 PCB (1)	Fluoranthène	Benzo(B) fluoranthène	Benzo(A) pyrène	Fluoranthène	Benzo(B) fluoranthène	Benzo(A) pyrène
Conformité	■	■	■	■	■	■	■
Résultats en mg / kg MS	< 0,063	0,163	0,070	< 0,042	0,163	0,070	< 0,042
Seuils en mg / kg MS	0,8	5	2,5	2	4	2,5	1,5
Résultat / Valeur seuil (en %)	< 7,9%	3,3%	2,8%	< 2,1%	4,1%	2,8%	< 2,8%
Flux en mg / t de produit brut	< 17,8	46,0000	19,70	< 11,800	46,0000	19,70	< 11,800

■ conforme X non conforme

(1) Détail des 7 PCB								Total des 7 PCB
Congénères (1)	28	52	101	118	138	153	180	
Teneur en mg / kg de Matière sèche	< 0,009	< 0,009	< 0,009	< 0,009	< 0,009	< 0,009	< 0,009	< 0,063

Humidité en % du produit brut	Matière sèche % produit brut
71,8	28,2

Conformité

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

L·A·N·A·E

RAPPORT D'ESSAIS N° PORL25035934

N° Client :	0036975 (i)	Date prélèvement :	03/03/2025 (i)
Nom Client :	STEP GUILLESTRE (i)	Date de réception :	27/11/2025
Adresse :	05600 GUILLESTRE (i)	Date de sortie :	09/12/2025 (a,1)
Organisme :	SAUR ALPES MEDITERRANEE (i)	Date de début de l'essai :	27/11/2025
Identification de l'échantillon :	05700102020506S5E00001PPA00007986 (i)	Délai de conservation de l'échantillon brut :	4 semaines
Type de produit :	Boue urbaine (i)	N° Echantillon :	00023013
Point de prélèvement :	05700102020506S5E00001PPA00007986 boues évacuées après traitement // 05700102020506S5E00001 STEP GUILLESTRE (i)		

Echantillon prélevé par le technicien (i)

		Résultats sur Matière Sèche	Unité sur Matière Sèche	Résultats sur Matière Brute	Unité sur Matière Brute
	Carbone organique (calcul)	30,4	%	8,6	%
#	Humidité M 17/33-METH-MOP-176			71,8	%
#	Matière minérale M 17/33-METH-MOP-171	39,2	%	110,5	kg/t
#	Matière Organique M 17/33-METH-MOP-171	60,8	%	171,0	kg/t
#	Matière Sèche M 17/33-METH-MOP-176			28,2	%
#	pH extrait à l'eau (sur éch. frais) M ISO 10390 (février 2012 dernière version)			7,6	
	ANALYSE DE LA VALEUR AMMONIACALE				
	Azote ammoniacal ($N\text{-}NH_4$) Méthode interne	1,53	g/kg	0,431	kg/t
#	Azote Kjeldhal (A) NF EN 13342	40,1	g/kg	11,3	kg/t
	Azote nitrique ($N\text{-}NO_3$)		g/kg		kg/t
	Azote nitreux ($N\text{-}NO_2$)		g/kg		kg/t
#	CaO	44,2	g/kg	12,5	kg/t
	Rapport C:N (calcul) pa Calcul	7,6			
#	K_2O	1,4	g/kg	0,40	kg/t
#	MgO	10,0	g/kg	2,8	kg/t
	Na_2O	0,13	g/kg	0,036	kg/t
#	P_2O_5	46,0	g/kg	13,0	kg/t
	SO_3		g/kg		kg/t
	OLIGO-ELEMENTS				
	Bore	7,1	mg/kg	2,0	g/t
#	Cobalt	8,6	mg/kg	2,4	g/t
#	Cuivre	169	mg/kg	47,7	g/t
#	Fer	83300	mg/kg	23500	g/t
#	Manganèse	223	mg/kg	62,9	g/t
	Molybdène	7,8	mg/kg	2,2	g/t
#	Zinc	843	mg/kg	238	g/t
	ELEMENTS TRACES METALLIQUES				
	Aluminium	---	mg/kg	---	g/t
	Arsenic		mg/kg		g/t
#	Cadmium	0,56	mg/kg	0,17	g/t
#	Chrome	40,7	mg/kg	11,5	g/t
#	Cuivre	169	mg/kg	47,7	g/t
#	Mercure	0,66	mg/kg	0,19	g/t
#	Nickel	28,5	mg/kg	8,00	g/t
#	Plomb	23,4	mg/kg	6,6	g/t
	Sélénium		mg/kg		g/t
#	Zinc	843	mg/kg	238	g/t
	Cr + Cu + Ni + Zn calcul	1080	mg/kg	305	g/t
	COMPOSES TRACES ORGANIQUES				
	PolyChloro Biphényles (PCB)				
#	Congénères 28	< 0,009	mg/kg	< 2,54	mg/t
#	Congénères 52	< 0,009	mg/kg	< 2,54	mg/t
#	Congénères 101	< 0,009	mg/kg	< 2,54	mg/t
#	Congénères 118	< 0,009	mg/kg	< 2,54	mg/t
#	Congénères 138	< 0,009	mg/kg	< 2,54	mg/t
#	Congénères 153	< 0,009	mg/kg	< 2,54	mg/t
#	Congénères 180	< 0,009	mg/kg	< 2,54	mg/t
	Somme des 7 PCB calcul	< 0,063	mg/kg	< 17,8	mg/t
	Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP)				
#	Fluoranthène	0,163	mg/kg	46,0000	mg/t
#	Benzo (B) Fluoranthène	0,070	mg/kg	19,70	mg/t
#	Benzo (A)Pyrène	< 0,042	mg/kg	< 11,800	mg/t

COMMENTAIRES

* : sous-traité analyses chimiques réalisées en interne, l'enquête est réalisée à partir de l'échantillon brut préparé selon les méthodes internes 17/33-METH-MOP-177 et 17/33-METH-MOP-713 En rapport sur la matière sèche Les déterminations suivies de (i) font l'objet d'une vérification interne (i) Informations fournies par le client. La traçabilité est assurée de toute responsabilité lorsque ces informations peuvent affecter la validité des résultats (par exemple échantillonnage par le client à une date non

Fait à La Roche/le, le 09/12/2025

Céline TOBIET
Adjointe responsable ADF et logistique

L'accréditation Cofrac atteste de la compétence des laboratoires pour des essais précis (couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole « # »). Les incertitudes de mesures sont disponibles sur le site internet du laboratoire « www.lanaelaboratoire.fr/nos-services/qualite/ ». Les déterminations confiées à un prestataire externe accrédité, sont précédées du signe « pa ». Le seul commentaire, par l'accréditation du prestataire, est celles confiées à un prestataire externe non accrédité, les signes « pa » ; Les résultats originaux sont disponibles sur simple demande. Ce rapport d'essais ne concerne que l'échantillon soumis à l'analyse. Sa reproduction n'est autorisée que sous sa forme fac-similé photographique intégrale.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

L·A·N·A·E

ANALYSE RÉALISÉE POUR :

STEP GUILLESTRE

05600 GUILLESTRE

ORGANISME :

SAUR ALPES MEDITERRANEE
140 IMPASSE DE DION BOUTON
PARC D'ACTIVITE DE LA CRAU
13300 SALON-DE-PROVENCE

Code organisme : 3019684

Référence échantillon

N° échantillon :	93923032	Référence :	[illegible]
N° LIMS :	PORL25036761	Commune :	GUILLESTRE 05600
Prélèvement :	05700102020506SE3000 UPPAC000	Station :	05700102020506SE00001 STEP GUILLESTRE

Dates repères

Date de prélèvement :	04/12/2025
Date de réception :	05/12/2025
Date de sortie :	15/12/2025 (V 1)

Bon de commande : SAUR-0001198143

Échantillon prélevé par le technicien

Type produit : Boue urbaine

VALEUR AGRONOMIQUE

Référence réglementaire :

Arrêté du 08/01/98

PARAMÈTRES PHYSICO-CHIMIQUES

Déterminations	Unité	Résultats exprimés sur Sec	Résultats exprimés sur Brut	Equivalent en kg / t de produit brut à l'humidité de l'échantillon	
pH extrait à l'eau (sur échantillon frais)			6,9		NF EN 15933 octobre 2012 (norme annulée)
Humidité	%		78,0		Mi 17/33-METH-MOP-176
Matière sèche (M.S)	%		22,0	219,7	Mi 17/33-METH-MOP-176
Matière organique (M.O)	%	81,9	18,0	180,0	Mi 17/33-METH-MOP-171
Matière minérale	%	18,1	4,0	39,9	Mi 17/33-METH-MOP-171

PARAMÈTRES CHIMIQUES

Déterminations — Bilan Carbone / Azote	Unité	Résultats exprimés sur Sec	Résultats exprimés sur Brut	Equivalent en kg / t de produit brut à l'humidité de l'échantillon	
Azote total Kjeldahl (NTK)	g / kg	65,3	14,4	14,4	NF EN 13342
Azote nitreux ($N\text{-}NO_2^-$)	g / kg				
Azote nitrique ($N\text{-}NO_3^-$)	g / kg				
Azote ammoniacal ($N\text{-}NH_4^+$)	g / kg	0,784	0,173	0,173	Méthode interne
Azote Organique (N orga)	g / kg	64,6	14,2	14,2	Calcul
Azote total	g / kg	- - -	- - -	- - -	Calcul
Carbone Organique (C orga)	%	41,0	9,0	90,1	Calcul
Rapport C/Ntk	Calcul	6,3			

Eléments minéraux majeurs		Résultats exprimés sur Sec	Résultats exprimés sur Brut	Equivalent en kg / t de produit brut à l'humidité de l'échantillon	
Phosphore total (P_2O_5)	g / kg	31,9	7,0	7,0	
Potassium total (K_2O)	g / kg	5,1	1,1	1,1	
Magnésium total (MgO)	g / kg	7,2	1,6	1,6	
Calcium total (CaO)	g / kg	29,1	6,4	6,4	
Sodium (Na_2O)	g / kg	0,43	0,096	0,096	

Oligo-éléments		Résultats exprimés sur Sec	Résultats exprimés sur Brut	Equivalent en g / t de produit brut à l'humidité de l'échantillon	
Bore (B)	mg / kg	16,6	3,7	3,7	
Cuivre (Cu)	mg / kg				
Fer (Fe)	mg / kg	13400	2900	2900	
Manganèse (Mn)	mg / kg	90,2	19,8	19,8	
Molybdène (Mo)	mg / kg				
Zinc (Zn)	mg / kg				

AUTRES ÉLÉMENTS

		Sec	Brut	Equivalent en kg / t de produit brut	
Soufre (SO_3)	g / kg				

BOUES IOA V5 MLS 01.12.25

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

LANAE

RAPPORT D'ESSAIS N° PORL25036761

N° Client :	6006875 (i)	Date prélèvement :	04/12/2025 (i)
Nom Client :	STEP GUILLESTRE (i)	Date de réception :	05/12/2025
Adresse :	05600 GUILLESTRE (i)	Date de sortie :	15/12/2025 (v 1)
Organisme :	SAUR ALPES MEDITERRANEE (i)	Date de début de l'essai :	05/12/2025
Identification de l'échantillon :	05700102025065SE00001PPA00007986 (i)	Délai de conservation de l'échantillon brut :	4 semaines
Type de produit :	Boue urbaine (i)	N° Echantillon :	49029852
Point de prélèvement :	05700102025065SE00001PPA00007986 boues évacuées après traitement // 05700102025050SSE0000/1 STEP GUILLESTRE (i)		

Échantillon prélevé par le technicien (i)

		Résultats sur Matière Sèche	Unité sur Matière Sèche	Résultats sur Matière Brute	Unité sur Matière Brute
Analyse minéro-chimique					
Carbone organique (calcul)		40,9	%	9,0	%
# Humidité	M.17/33-METH-MOP-178			78,0	%
# Matière minérale	M.17/33-METH-MOP-171	18,1	%	39,8	kg / t
# Matière Organique	M.17/33-METH-MOP-171	81,9	%	180,0	kg / t
# Matière Sèche	M.17/33-METH-MOP-176			22,0	%
# pH extrait à l'eau (sur éch. frais)	NF EN 13037 révision 2012 (norme annulée)			8,9	
Analyse de la valeur agronomique					
Azote ammoniacal ($N\text{-}NH_4$)	Méthode interne	0,784	g/kg	0,173	kg / t
# Azote Kjeldhal	NF EN 13342	65,3	g/kg	14,4	kg / t
Azote nitrique ($N\text{-}NO_3$)			g/kg		kg / t
Azote nitreux ($N\text{-}NO_2$)			g/kg		kg / t
# CaO		29,1	g/kg	6,4	kg / t
Rapport C/N (calcul)	Calcul	6,3			
# K_2O		5,1	g/kg	1,1	kg / t
# MgO		7,2	g/kg	1,6	kg / t
Na_2O		0,43	g/kg	0,096	kg / t
# P_2O_5		31,9	g/kg	7,0	kg / t
SO_3			g/kg		kg / t
Oligo-éléments					
Bore		16,6	mg/kg	3,7	g/t
Cobalt			mg/kg		g/t
Cuivre			mg/kg		g/t
# Fer		13400	mg/kg	2900	g/t
# Manganèse		90,2	mg/kg	19,8	g/t
Molybdène			mg/kg		g/t
Zinc			mg/kg		g/t
Eléments traces métalliques					
Aluminium		< 10	mg/kg	< 2,2	g/t
Arsenic			mg/kg		g/t
Cadmium			mg/kg		g/t
Chrome			mg/kg		g/t
Cuivre			mg/kg		g/t
Mercure		< 0,1	mg/kg	< 0,02	g/t
Nickel			mg/kg		g/t
Plomb			mg/kg		g/t
Sélénium			mg/kg		g/t
Zinc			mg/kg		g/t
Cr + Cu + Ni + Zn	calcul		mg/kg		g/t
Traces de composés traces organiques					
PolyChloro Biphényles (PCB)					
Congénères 28			mg/kg	< 0,1	mg/t
Congénères 52			mg/kg	< 0,1	mg/t
Congénères 101			mg/kg	< 0,1	mg/t
Congénères 118			mg/kg	< 0,1	mg/t
Congénères 138			mg/kg	< 0,1	mg/t
Congénères 153			mg/kg	< 0,1	mg/t
Congénères 180			mg/kg	< 0,1	mg/t
Somme des 7 PCB	calcul		mg/kg		mg/t
Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP)					
Fluoranthène			mg/kg	< 0,1	mg/t
Benzo (b) Fluoranthène			mg/kg	< 0,1	mg/t
Benzo (a)Pyrène			mg/kg	< 0,1	mg/t

COMMENTAIRES :

pour les analyses chimiques réalisées en interne, l'échantillon est séché à plein air (température non préjugée pour les méthodes internes 17/33-METH-MOP-177 et 17/33-METH-MOP-213) et rapporté sur la dernière originale (i) (information fournie par le client). Le laboratoire est exempté de toute responsabilité en cas de non conformités pouvant affecter le résultat dues aux écarts entre la température réelle et celle définie ci-dessus.

Fait à La Rochelle, le 15/12/2025

Céline TOBIET
Adjointe responsable ADV et logistique

L'accréditation, Cofrac atteste de la compétence des laboratoires pour des essais exacts couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole « # ». Les incertitudes de mesures sont disponibles sur le site internet du laboratoire « www.laboratoire-lanae.fr ». Lorsque « ajusté » « Les déterminations confiées à un prestataire externe accrédité, sont identifiées au signe « par ». et sont couvertes par l'accréditation du prestataire, et celles confiées à un prestataire externe non accrédité, au signe « par ». Les rapports originaux sont disponibles sur simple demande. Ce rapport d'analyse ne concerne que l'échantillon soumis à l'analyse. Sa reproduction n'est autorisée que sous sa forme d'un fac-similé photographique intégral.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

L·A·N·A·E

ANALYSE RÉALISÉE POUR :

STEP GUILLESTRE

05600 GUILLESTRE

ORGANISME :

SAUR ALPES MEDITERRANEE
140 IMPASSE DE DION BOUTON
PARC D'ACTIVITE DE LA CRAU
13300 SALON-DE-PROVENCE

Code organisme : 3019584

Référence échantillon

N° échantillon :	93823041	Référence :	0570010202000065SE0001PPA0003968
N° LIMS :	PORL25037364	Commune :	GUILLESTRE 05600
Prélèvement :	0570010202000065SE0001PPA0003	Station :	0570010202000065SE0001 STEP GUILLESTRE

Dates repères

Date de prélèvement :	05/08/2025
Date de réception :	12/12/2025
Date de sortie :	29/12/2025 (v 1)

Bon de commande : SAUR-0001198143

Échantillon prélevé par le technicien

Type produit : Boue urbaine

VALEUR AGRONOMIQUE

Référence réglementaire :

Arrêté du 26/01/98

PARAMÈTRES PHYSICO-CHIMIQUES

Déterminations	Unité	Résultats exprimés sur Sec	Résultats exprimés sur Brut	Equivalent en kg / t de produit brut (à l'humidité de référence)	
pH extrait à l'eau (sur échantillon frais)			6,8		NF EN 15933 octobre 2012 (norme annulée)
Humidité	%		77,3		Mi 17/33-METH-MOP-176
Matière sèche (M.S)	%		22,7	226,7	Mi 17/33-METH-MOP-176
Matière organique (M.O)	%	80,6	18,3	183,0	Mi 17/33-METH-MOP-171
Matière minérale	%	19,4	4,4	44,1	Mi 17/33-METH-MOP-171

PARAMÈTRES CHIMIQUES

Déterminations – Bilan Carbone / Azote	Unité	Résultats exprimés sur Sec	Résultats exprimés sur Brut	Equivalent en kg / t de produit brut (à l'humidité de référence)	
Azote total Kjeldahl (NTK)	g / kg	69,1	15,7	15,7	NF EN 13342
Azote nitreux ($N\text{-}NO_2^-$)	g / kg				
Azote nitrique ($N\text{-}NO_3^-$)	g / kg				
Azote ammoniacal ($N\text{-}NH_4^+$)	g / kg	1,35	0,307	0,307	Méthode interne
Azote Organique (N orga)	g / kg	67,8	15,4	15,4	Calcul
Azote total	g / kg	- - -	- - -	- - -	Calcul
Carbone Organique (C orga)	%	40,3	9,2	91,4	Calcul
Rapport C/Ntk	Calcul	5,8			

Eléments minéraux majeurs		Résultats exprimés sur Sec	Résultats exprimés sur Brut	Equivalent en kg / t de produit brut (à l'humidité de référence)	
Phosphore total (P_2O_5)	g / kg	46,8	10,6	10,6	
Potassium total (K_2O)	g / kg	6,4	1,5	1,5	
Magnésium total (MgO)	g / kg	7,3	1,7	1,7	
Calcium total (CaO)	g / kg	25,7	5,8	5,8	
Sodium (Na_2O)	g / kg	0,36	0,082	0,082	

Oligo-éléments		Résultats exprimés sur Sec	Résultats exprimés sur Brut	Equivalent en g / t de produit brut (à l'humidité de référence)	
Bore (B)	mg / kg	13,3	3,0	3,0	
Cuivre (Cu)	mg / kg	138	31,4	31,4	
Fer (Fe)	mg / kg	31400	7100	7100	
Manganèse (Mn)	mg / kg	108	24,5	24,5	
Molybdène (Mo)	mg / kg	5,6	1,3	1,3	
Zinc (Zn)	mg / kg	622	141	141	

AUTRES ÉLÉMENTS

		Sec	Brut	Equivalent en kg / t de produit brut	
Soufre (SO_3)	g / kg				

BOUES V8-V2 du 01.07.25

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

L·A·N·A·E

ANALYSE RÉALISÉE POUR :

STEP GUILLESTRE

05600 GUILLESTRE

ORGANISME :

SAUR ALPES MEDITERRANEE
140 IMPASSE DE DION BOUTON
PARC D'ACTIVITE DE LA CRAU
13300 SALON-DE-PROVENCE

Référence échantillon

N° échantillon : **93923041**
N° LIMS : **PORL25037364**
Prélèvement : 05700102025060SE00001PPA000079
Référence : 05700102025060SE00001PPA000079**4**
Commune : GUILLESTRE 05600
Station : 05700102025060SE00001 STEP GUILLESTRE

Dates repères

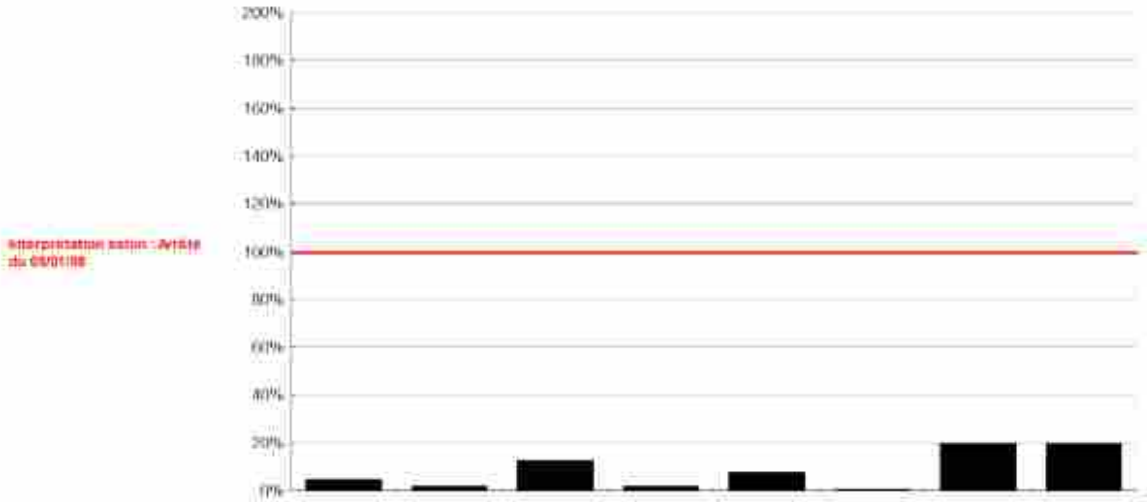
Date de prélèvement : 05/09/2025
Date de réception : 12/12/2025
Date de sortie : 29/12/2025 (V.1)

Bon de commande : SAUR-0001198143

Type produit : Boue urbaine

Eléments Traces Métalliques

Référence réglementaire :
Arrêté du 08/01/98



ÉLÉMENTS	Cadmium (Cd)	Chrome (Cr)	Cuivre (Cu)	Mercure (Hg)	Nickel (Ni)	Plomb (Pb)	Zinc (Zn)	Chrome + Cuivre + Nickel + Zinc
Conformité	■	■	■	■	■	■	■	■
Résultats en mg / kg MS	0,59	22,9	138	0,25	17,5	15,2	622	800
Valeur seuil en mg / kg MS	10	1000	1000	10	200	800	3000	4000
Résultat / Valeur seuil (en %)	5,9	2,3	13,8	2,5	8,8	1,9	20,7	20
Flux en g / t de produit brut	0,13	5,2	31,4	0,056	4,00	3,5	141	182

■ conforme X non conforme

ÉLÉMENTS	Arsenic (As)	Sélénium (Se)	Aluminium (Al)	Cobalt (Co)	Molybdène (Mo)	Humidité en % du produit brut	Matière sèche % produit brut
Résultats en mg / kg MS	---	---	---	2,9	5,6	77,3	22,7
Flux en g / t de produit brut	---	---	---	0,66	1,3		

Conformité

BOUES-ETM-V2-MLG 01.07.25

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

L·A·N·A·E

ANALYSE REALISEE POUR :

STEP GUILLESTRE

05600 GUILLESTRE

ORGANISME :

SAUR ALPES MEDITERRANEE
140 IMPASSE DE DION BOUTON
PARC D'ACTIVITE DE LA CRAU
13300 SALON-DE-PROVENCE

Référence échantillon

N° échantillon : **93923041**
N° LIMS : **PORL26037364**
Prélèvement : 05700102S2005655E00001PPA0000
Référence : 05700102S2005655E00001PPA0007998
Commune : GUILLESTRE 05600
Station : 05700102S2005655E00001 STEP GUILLESTRE

Dates repères

Date de prélèvement : 05/08/2025
Date de réception : 12/12/2025
Date de sortie : 29/12/2025 (< 1)

Bon de commande : SALIR-0001198143

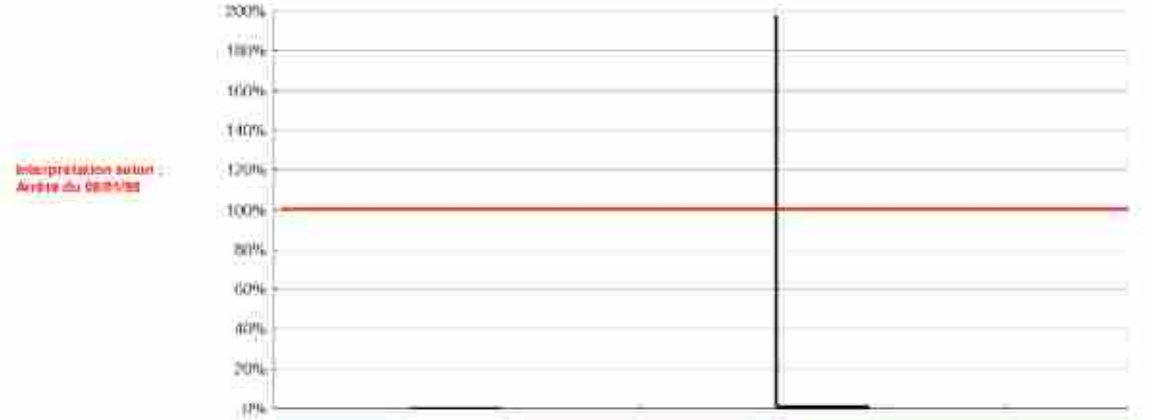
Type produit : Boue urbaine

Mesure des Composés Traces Organiques

Référence réglementaire :
Arrêté du 08/01/98

PCB (Poly Chloro Biphényles)

HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques)
Cas général
Cas d'un épandage sur pâturage uniquement



Composés Traces Organiques	Total des 7 PCB (1)	Fluoranthène	Benzo(B) fluoranthène	Benzo(A) pyrène	Fluoranthène	Benzo(B) fluoranthène	Benzo(A) pyrène
Conformité	■	■	■	■	■	■	■
Résultats en mg / kg MS	< 0,063	0,082	< 0,043	< 0,043	0,082	< 0,043	< 0,043
Seuils en mg / kg MS	0,8	5	2,5	2	4	2,5	1,5
Résultat / Valeur seuil (en %)	< 7,9%	1,6%	< 1,7%	< 2,2%	2,1%	< 1,7%	< 2,9%
Flux en mg / t de produit brut	< 14,3	18,600	< 9,760	< 9,760	18,600	< 9,760	< 9,760

■ conforme X non conforme

(1) Détail des 7 PCB								Total des 7 PCB
Congénères (1)	28	52	101	118	138	153	180	
Teneur en mg / kg de Matière sèche	< 0,009	< 0,009	< 0,009	< 0,009	< 0,009	< 0,009	< 0,009	< 0,063

Humidité en % du produit brut	Matière sèche % produit brut
77,3	22,7

Conformité

BOUES CTD-V2 MAJ 01.07.25

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

LANAE

RAPPORT D'ESSAIS N° PORL25037364

N° Client :	5036975 (i)	Date prélèvement :	05/08/2025 (i)
Nom Client :	STEP GUILLESTRE (i)	Date de réception :	12/12/2025
Adresse :	05600 GUILLESTRE (i)	Date de sortie :	29/12/2025 (v.1)
Organisme :	SAUR ALPES MEDITERRANEE (i)	Date de début de l'essai :	12/12/2025
Identification de l'échantillon :	05702010202050005SE10001PPA00007966 (i)	Délai de conservation de l'échantillon brut :	4 semaines
Type de produit :	Boue urbaine (i)	N° Echantillon :	5002041
Point de prélèvement :	05702010202050005SE10001PPA00007966 boues évacuées après traitement // 05702010202050005SE10001 STEP GUILLESTRE (i)		

Echantillon prélevé par le technicien (i)

		Résultats sur Matière Sèche	Unité sur Matière Sèche	Résultats sur Matière Brute	Unité sur Matière Brute
Analyse minérale complète					
	Carbone organique (calcul)	40,3	%	8,1	%
#	Humidité — Mt 17/33-METH-MOP-176			77,3	%
#	Matière minérale — Mt 17/33-METH-MOP-171	18,4	%	44,1	kg / t
#	Matière Organique — Mt 17/33-METH-MOP-171	80,6	%	193,0	kg / t
#	Matière Sèche — Mt 17/33-METH-MOP-176			22,7	%
#	pH extrait à l'eau (sur tech. frais) — NF EN 15933 version 2012 (sous-traité)			8,8	
Azote et ses composés spécifiques					
	Azote ammoniacal ($N\text{-}NH_4$) — Méthode interne	1,35	g/kg	0,307	kg / t
#	Azote Kjeldhal — NF EN 13342	69,1	g/kg	15,7	kg / t
	Azote nitrique ($N\text{-}NO_3$)		g/kg		kg / t
	Azote nitreux ($N\text{-}NO_2$)		g/kg		kg / t
#	CaO	25,7	g/kg	5,8	kg / t
	Rapport C/N (calcul) — Calcul	5,9			
#	K_2O	8,4	g/kg	1,9	kg / t
#	MgO	7,3	g/kg	1,7	kg / t
	Na_2O	0,36	g/kg	0,082	kg / t
#	P_2O_5	46,8	g/kg	10,6	kg / t
	SO_3		g/kg		kg / t
Eléments traces métalliques					
	Bore	13,3	mg/kg	3,0	g/t
#	Cobalt	2,9	mg/kg	0,66	g/t
#	Cuivre	138	mg/kg	31,4	g/t
#	Fer	31400	mg/kg	7100	g/t
#	Manganèse	105	mg/kg	24,0	g/t
	Molybdène	5,6	mg/kg	1,3	g/t
#	Zinc	622	mg/kg	141	g/t
Eléments traces métalliques					
	Aluminium	---	mg/kg	---	g/t
	Arsenic		mg/kg		g/t
#	Cadmium	2,89	mg/kg	0,13	g/t
#	Chrome	22,9	mg/kg	5,2	g/t
#	Cuivre	138	mg/kg	31,4	g/t
#	Mercure	0,25	mg/kg	0,056	g/t
#	Nickel	17,5	mg/kg	4,00	g/t
#	Plomb	15,2	mg/kg	3,5	g/t
	Sélénium		mg/kg		g/t
#	Zinc	622	mg/kg	141	g/t
	Cr + Cu + Ni + Zn — calcul	800	mg/kg	182	g/t
Composés traces organiques					
PolyChloro Biphényles (PCB)					
#	Congénères 28	< 0,008	mg/kg	< 2,04	mg/t
#	Congénères 52	< 0,008	mg/kg	< 2,04	mg/t
#	Congénères 101	< 0,008	mg/kg	< 2,04	mg/t
#	Congénères 118	< 0,008	mg/kg	< 2,04	mg/t
#	Congénères 138	< 0,008	mg/kg	< 2,04	mg/t
#	Congénères 153	< 0,008	mg/kg	< 2,04	mg/t
#	Congénères 180	< 0,008	mg/kg	< 2,04	mg/t
	Somme des 7 PCB — calcul	< 0,063	mg/kg	< 14,3	mg/t
Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP)					
#	Fluoranthène	0,082	mg/kg	18,600	mg/t
#	Benzo (b) Fluoranthène	< 0,043	mg/kg	< 9,780	mg/t
#	Benzo (k) Pyrène	< 0,043	mg/kg	< 9,780	mg/t

COMMENTAIRES

Fait à La Roche/M, le 29/12/2025

Cecile DESTOMBES
Responsable ADP et logistique

F. INFORMATIONS GENERALES – STEP – 22 000 EH – VARS

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

F.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE

Agglomération d'assainissement			**Code Sandre**	060000105177
Commune	VARS			
Taille de l'agglomération	Semaine 1 : 553,49 kg/j DBO5 soit 9 225 EH			
Système de collecte			**Code Sandre**	060805177001
Nom	VARS - STEP - 22 000 EH			
Type(s) de réseau	Séparatif			
Industriels raccordés	NON			
Exploitant	SAUR + CC du GUILLESTROIS-QUEYRAS			
Personne à contacter	Mme PHILIPPE (Communauté de Communes du Guillestrois)			
Station de traitement des eaux usées			**Code Sandre**	060905177001
Nom	VARS - STEP - 22 000 EH			
Lieu d'implantation	VARS			
Date de mise en œuvre	1988			
Maître d'ouvrage	CC GUILLESTROIS			
Capacité Nominale	Organique en kg/jour de DBO5	Hydraulique en m^3/jour	Q Pointe en m^3/heure	Equivalent habitant
Temps sec	1 320	3 300	138	22 000
Temps pluie		3 300		
Débit de référence	1 912 m^3/j			
Charge entrante en DBO5 maximale (année 2025)			553,49 kg/jour	9 225 eq. Hab.
File Eau	Type de traitement		Cultures mixtes	
	Filière de traitement		Traitement secondaire – Nitrification Déphosphatation	
File Boue	Type de traitement		Déshydratation et compostage	
	Filières de traitement		Centrifugation	
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	Stéphane BERTIN / stephane.bertin@saur.com			
Milieu récepteur				
Nom	Torrent Chagne			
Masse d'eau	FRDR306			
Type	Rejet superficiel		Eau douce de surface	
	Rejet souterrain			

CPBO = La taille de l'agglomération correspond à la charge brute de pollution organique contenue dans les eaux usées produites par les populations et activités économiques rassemblées dans l'agglomération d'assainissement, c'est-à-dire par l'ensemble des zones d'assainissement collectif comprises dans le périmètre de l'agglomération d'assainissement défini précédemment. Ils sont exprimés en Equivalent-Habitant ou en kg par jour de DBO5 avec 1 EH = 60 g/jour de DBO5. Elle correspond à la charge journalière de la semaine la plus chargée de l'année à l'exception des situations inhabituelles.

Débit de référence : débit journalier associé au système d'assainissement au-delà duquel le traitement exigé par la directive du 21 mai 1991 susvisée n'est pas garanti. Conformément à l'article R. 2224-11 du code général des collectivités territoriales, il définit le seuil au-delà duquel la station de traitement des eaux usées est considérée comme étant dans des situations inhabituelles pour son fonctionnement. Il correspond au percentile 95 des débits arrivant à la station de traitement des eaux usées (c'est-à-dire au déversoir en tête de station).

Afin de tenir compte de cette situation, ce percentile 95 est calculé chaque année à partir des données d'autosurveillance des 5 dernières années. Ainsi, le débit de référence utilisé pour l'évaluation de la conformité réglementaire au titre de l'année N est déterminé à partir des données de débit des années N-1 à N-5.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

F.2. ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE

Communes	Année du dernier schéma directeur d'assainissement	Année de la dernière étude diagnostic	Date du zonage Eaux usées	Date du dernier zonage eaux pluviales	Date d'annexation du zonage EU et EP au PLU
Vars	Janvier 2026	Janvier 2026	2005	2005	2005

- Etude diagnostic et Schéma directeur d'assainissement : Année 2025/2026.

Le schéma directeur du système d'assainissement a été finalisé en début d'année 2026.

Conclusion diagnostic de la STEP :

Parmi les principaux points soulevés dans le diagnostic de la STEP de Vars, il ressort que :

- ✓ La station a connu quelques non-conformité en 2018 sur le paramètre azote en période hivernale (1er février – 15 mars)
- ✓ En cas de très fortes pluies, la STEP connait des déversements en tête de station sur son déversoir d'orage et au niveau du dégrilleur, preuve de l'importance des volumes d'entrée d'eaux claires parasites
- ✓ Certaines surverses au niveau du dégrilleur ne sont cependant pas corrélées à es épisodes pluvieux, témoignant de possibles dysfonctionnement sur l'étage de dégrillage
- ✓ Les volumes entrants dans le bassin tampon sont inférieurs à ceux qui en sortent, mettant en doute la fiabilité des mesures de débit
- ✓ La station est, en moyenne annuelle, en sous charge hydraulique (16,8% en 2022)
- ✓ La station est, en moyenne annuelle, en sous charge organique (15% en 2022)
- ✓ Les quantités de sables et graisses produites semblent cohérentes au regard des charges entrantes
- ✓ Les quantités de refus de dégrillage produits semblent faibles au regard des charges entrantes
- ✓ Les variations de consommation de réactifs d'une année sur l'autre ne s'expliquent pas au regard des charges entrantes
- ✓ Le même constat est fait sur les consommations en polymère cationique pour la déshydratation
- ✓ Le suivi de la production de boues physico-chimique indépendamment du suivi de la production de boues biologiques serait un plus facilement réalisable puisque des débitmètres sont présents à tous les refoulements
- ✓ Plusieurs pistes d'optimisation d'exploitation sont proposées
- ✓ Des reprises de génie-civil sont à prévoir sur la partie ancienne du bâtiment (huisseries essentiellement

Vars Rapport SDA - Phase

- ❖ *Schéma directeur d'assainissement : Finalisation du programme de travaux Janvier 2026*

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

Ce programme de travaux s'inscrit dans un plan d'action plus global qui vise une meilleure résilience au changement climatique dans une logique d'amélioration en continu des rejets dans le milieu récepteur et servira de support à un éventuel schéma directeur intercommunal.

Les propositions d'actions s'articulent essentiellement autour de 5 grands axes qui sont :

- ✓ Les travaux visant la réduction des eaux claires parasites permanentes et météoriques
- ✓ Les travaux éventuels sur les postes de relèvement (réhabilitation, mise aux normes, ...)
- ✓ Les travaux éventuels sur la station d'épuration (réhabilitation, mise aux normes, extension, ...)
- ✓ Les travaux éventuels sur les réseaux sans lien avec la réduction des ECP (renouvellement des tronçons vétustes, extensions de réseaux, ...)
- ✓ La gestion patrimoniale.

DESCRIPTIF	OBJECTIF	ACTION	PRIORITE
REDUCTION DES ECP			
ECPM			
Déconnexion des surfaces actives	A	A1	Priorité 1
Réhabilitation des regards ou branchements		A2	Priorité 1-2-3
ECPP			
Réhabilitation des regards & tampons	B	Sans objet	
Réhabilitation / renouvellement des réseaux		B2	Priorité 2-3-4
TRAVAUX SUR LES POSTES DE RELEVEMENT			
Mise à niveau des postes	D	D1	Priorité 2
Mise à niveau des ouvrages		D3	Priorité 2
TRAVAUX SUR LA STATION D'EPURATION			
Mise à niveau des unités de dépollution	D	D2	Priorité 1-2
Mise à niveau réglementaire		D3	Priorité 1-2
TRAVAUX SUR RESEAUX ET REGARDS SANS LIEN AVEC ECP			
curage points noirs	C	Sans objet	
Réhabilitation des réseaux vétustes		C1	Priorité 4
Réhabilitation des regards de visites vétustes		C2	Priorité 3-4
GESTION PATRIMONIALE			
Mise en place d'un diagnostic permanent	E	Sans objet	
Renouvellement des collecteurs		E2	Priorité 5
Renouvellement des équipements électromécanique		Sans objet	

F.3. RAPPEL DES EXIGENCES REGLEMENTAIRES

F.3.1. Le diagnostic permanent des systèmes d'assainissement

Le diagnostic permanent :

Comme le précise l'arrêté ministériel du 31/07/2020, pour les systèmes d'assainissement existants destinés à collecter et traiter une charge brute de pollution organique supérieure ou égale à 600 kg/J de DBO5 (10 000 EH), le diagnostic permanent est établi au plus tard le 31/12/2021. Il est demandé au Maitre d'ouvrage d'être capable au 01/01/2022, de justifier de l'engagement dans la démarche de diagnostic permanent.

Dans le cas où le Maître d'ouvrage du réseau de collecte n'est pas celui de la station de traitement des eaux usées, il revient à ce dernier, le Maitre d'ouvrage du système de traitement, de jouer le rôle d'ensemblier en collectant les données relatives et nécessaires à l'établissement du diagnostic permanent.

Dans le cadre du contrat qui nous lie avec la collectivité, sur le système d'assainissement de la commune de Vars, vous trouverez en annexe de ce bilan annuel, le rapport du diagnostic permanent.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

F.3.2. L'analyse de risque de défaillance

En parallèle, sur l'arrêté ministériel du 31/07/2020, un complément est ajouté sur les analyses de risque et défaillance du système de collecte.

Les systèmes d'assainissement des eaux usées destinés à collecter et traiter une charge brute de pollution organique supérieure ou égale à 12 kg/j de DBO5 font l'objet d'une analyse des risques de défaillance, de leurs effets ainsi que des mesures prévues pour remédier aux pannes éventuelles.

Cette analyse est transmise au service en charge du contrôle et à l'agence de l'eau ou l'office de l'eau. Pour les systèmes d'assainissement existants destinés à collecter et traiter une charge brute de pollution organique supérieure ou égale à 600 kg/j de DBO5 (10 000 EH), l'analyse des risques de défaillance est transmise au service en charge du contrôle et à l'agence de l'eau ou l'office de l'eau au plus tard le 31 décembre 2021.

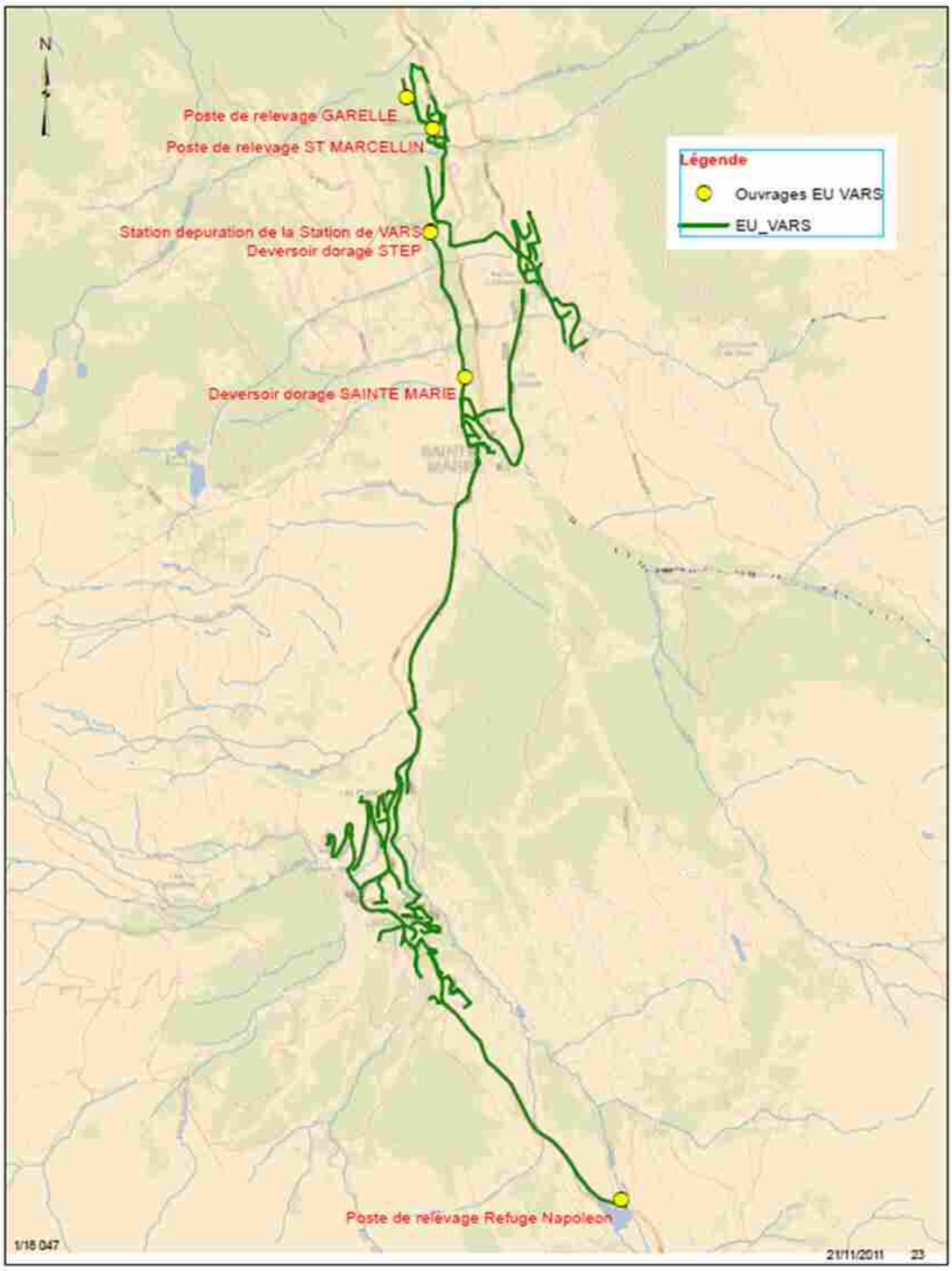
Concernant les analyses de risques et défaillance du système de collecte, sur le système d'assainissement de la station de Vars, aucune analyse de risque de défaillance n'a été réalisé sur le réseau de collecte de Vars à ce jour.

Une analyse de risque de défaillance sur la station d'épuration de Vars a été réalisé en 2022.

G. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

G.1. LOCALISATION DU SYSTEME DE COLLECTE



Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

G.2. LOCALISATION DU SYSTEME DE COLLECTE

G.2.1. Les raccordements domestiques

Commune (ou partie de commune comprise dans la zone de collecte)	Code INSEE	Population DGF*	(A) Population totale de la zone collectée	Population raccordable de la zone collectée	Nombre total de branchements	(B) Population raccordée	Taux de raccordement (B)/(A)
Vars	05 177	4 235	4 197	4 197	2 288	4 197	100
Total		4 235	4 197	4 197	2 288	4 197	100

* Les données de population utilisées sont celles de la DGF (base de données qui prend en compte la population saisonnière).

G.2.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements

Il n'y a aucun raccordement non domestique sur le réseau en 2025.

G.3. LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

- Pas de travaux
- Révision du Schéma Directeur d'Assainissement finalisé en janvier 2026

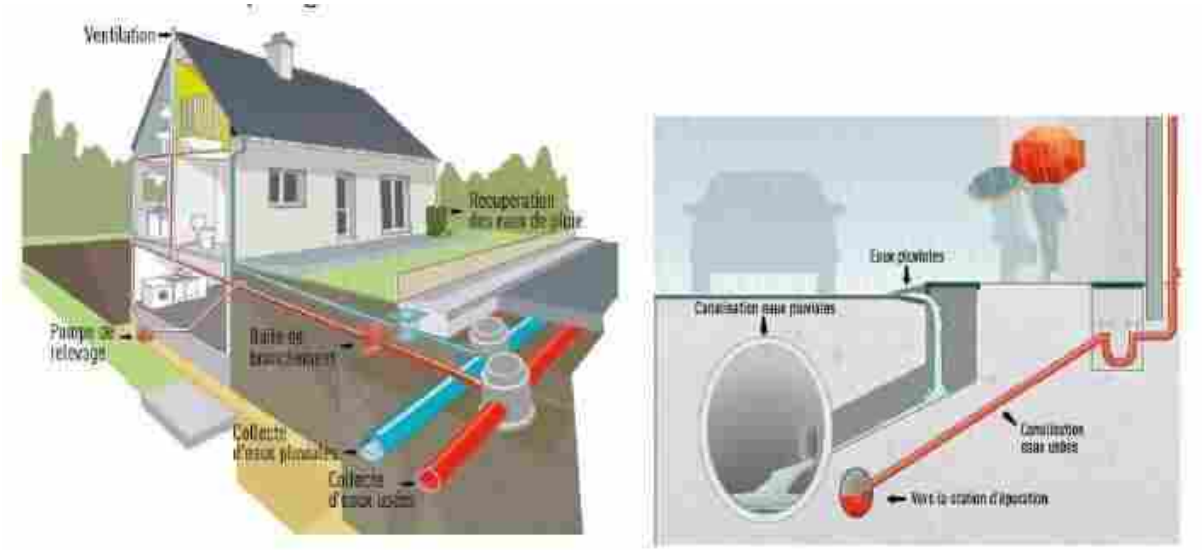
G.4. LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE

G.4.1. Les contrôles de raccordements

CONTRAT	DATE FIN REALISATION	ADRESSE
055001 – CNE DE VARS EU DSP – Assainissement collectif	21/01/2025	15 Allée Charlot 05560 Vars

L'évacuation des eaux pluviales et des eaux usées doit pouvoir être assurée en permanence, en règle générale par un réseau collectif d'assainissement, ces eaux ne devant pas être mélangées.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE



G.4.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra

Synthèse des passages caméra

Commune	Linéaire inspecté (ml)
Vars	1 671

Détail des passages caméra

Commune	Date	Adresse	Linéaire inpecté (ml)
VARS	15/05/2025	71 Cours Fontanarosa	140
VARS	16/05/2025	295 Rue des Fontaines	143
VARS	04/06/2025	Impasse du Ponteil	275
VARS	04/06/2025	673 Chemin du Facteur	313
VARS	04/06/2025	5 Place des Moulins	416
VARS	04/06/2025	Impasse du Ponteil	30
VARS	05/06/2025	360d Cours Brayer	209
VARS	05/06/2025	5 Place des Moulins	100
VARS	21/01/2025	15 Allée Charlot	45

G.4.3. Diagnostics eaux claires parasites

Préambule

Les eaux claires parasites sont des eaux non chargées en pollution, présentes en permanence ou par intermittence dans les réseaux d'assainissement public.

Ces eaux peuvent être d'origine naturelle (captage de sources, drainage de nappes, fossés, inondations de réseaux ou de postes de refoulement, etc…) ou artificielle (fontaines, drainage de bâtiments, eaux de refroidissement, rejet de pompe à chaleur, de climatisation, etc…).

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

Leur présence est à l'origine de conséquences négatives sur le fonctionnement de votre système d'assainissement :

- **Surcharge hydraulique du réseau et de la station d'épuration** (baisse de la performance de traitement, mise en charge et débordements des réseaux etc…),
- **Augmentation des coûts énergétiques liés aux temps de pompages,**
- **Augmentation potentielle de la fréquence et de l'importance des déversements au milieu naturel** au niveau des déversoir d'orage.

La lutte contre les apports en eaux claires parasites présente donc une problématique majeure pour un système d'assainissement, tant sur le plan environnemental que pour la préservation de votre patrimoine.

On distingue deux types d'eaux claires parasites :

- **Les eaux claires d'infiltration,** souvent permanente tout au long de l'année mais dont l'importance peut varier suivant les saisons. Elles proviennent généralement de phénomènes de drainage de nappes ou de sources.
- **Les eaux claires parasites de captage,** correspondant aux volumes d'eaux météorites collectés dans les réseaux par temps de pluie. Elles sont logiquement très présentes sur des réseaux unitaires et en théorie bien moins que les réseaux d'eaux usées séparatifs.

La présente note a pour objectif d'établir un diagnostic eaux claires parasites sur vos réseaux sur la base d'une expertise des données de fonctionnement. L'objectif est de mieux appréhender l'origine et la nature des apports en eaux claires parasites sur différents secteurs des réseaux pour mieux orienter les actions à engager ensuite en matière de lutte contre ces apports.

Description de votre système d'assainissement

Le périmètre du présent diagnostic porte sur les systèmes d'assainissement suivants :

- Système d'assainissement de la STEP de Vars
- 18.35 km de réseaux type séparatif ;
- 3 postes de relevage ;

Les données exploitées pour le diagnostic eaux claires parasites sont issues des données débitmétriques disponibles (entrée station d'épuration, poste de relevage équipé de débitmètres, points de mesures sur les réseaux) ou des données de fonctionnements sur les postes de relevage (temps de marche des pompes). Ces éléments sont dénommés points caractéristiques.

Ces éléments nous permettent d'établir le diagnostic sur le bassin de collecte.

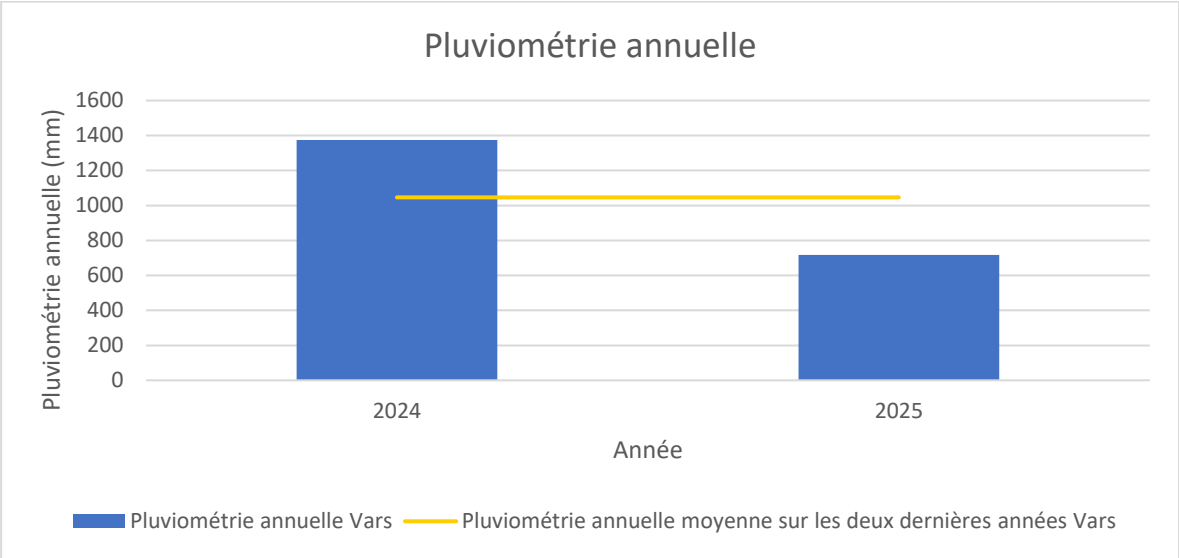
Synthèse des résultats obtenus

Les résultats d'un diagnostic eaux claires parasites peuvent être appréhendées au travers l'évolution de différents indicateurs de performance.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

Pluviométrie

La pluviométrie annuelle est de 717.3mm en 2025 avec une moyenne de 1046.2mm sur les deux dernières années sur Vars.



Analyse des volumes collectés par bassins de collecte

Le tableau ci-dessous détaille les volumes collectés par nature par bassin de collecte

BC : Bassin de collecte

V_{eu} : Volume des eaux usées sanitaire

V_{epc} : Volume des eaux parasites de captage

V_{epi} : Volume des eaux parasites d'infiltration

SA : Système d'assainissement

Nom BC	Année	V_{eu} (m^3)	V_{epc} (m^3)	V_{epi} (m^3)	V_{total} BC (m^3)	Nbre de jour
SE Vars	**2024**	157 552	48 618	173 919	380 089	365
	2025	122 689	28 157	121 560	272 406	365

Le tableau suivant détaille les pourcentages des volumes collectés par nature par rapport au volume total collecté par bassin de collecte.

Nom BC	Année	V_{eu} (%)	V_{epc} (%)	V_{epi} (%)

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

SE Vars	**2024**	41%	13%	46%
	2025	45%	10%	45%

Le tableau ci-dessous détaille les volumes moyens collectés par nature par bassin de collecte par jour.

Nom BC	Année	V_{eu} (m^3/jr)	V_{epc} (m^3/jr)	V_{epi} (m^3/jr)	V_{total} BC (m^3/jr)
SE Vars	**2024**	431.6	133.2	476.5	1041.3
	2025	336.1	77.1	333.0	746.3

Le tableau suivant illustre les indicateurs de performance clés pour chaque bassin de collecte en matière d'eaux claires parasites :

- **Indicateur de sensibilité aux eaux claires parasites d'infiltration :**
    - Indice linéaire d'infiltration (m^3/jour/km) : Ce ratio illustre l'importance des apports en eaux claires parasites d'infiltration par rapport au linéaire total du bassin de collecte. Plus cet indicateur est élevé, plus le réseau présente une sensibilité importante aux infiltrations.

- **Indicateurs de sensibilité aux eaux claires parasites de captage :**
    - Surface active estimée (m^2) : Ce ratio illustre l'importance des surfaces imperméabilisées directement raccordées au réseau.
    - Indice linéaire de captage (m^2/km) : Ce ratio illustre l'importance des surfaces actives raccordées au réseau par rapport au linéaire total du bassin de collecte.

Nom BC	Année	Linéaire (km)	Surface active (ha)
SE Vars	**2024**	18.35	3.86
	2025	18.35	4.32

Nom BC	Année	V_{epc}		V_{epi}	
		m^3/jr	ILC m^2/ km	m^3/jr	ILC m^2/ km
SE Vars	**2024**	7.3	2 103.5	26.0	5.5
	2025	4.2	2 354.22	18.1	3.85

A partir de l'analyse de ces résultats, il ressort que les bassins de collecte des deux systèmes d'assainissement présentent une sensibilité au eaux claires parasite d'infiltration.

Conclusion et actions proposées

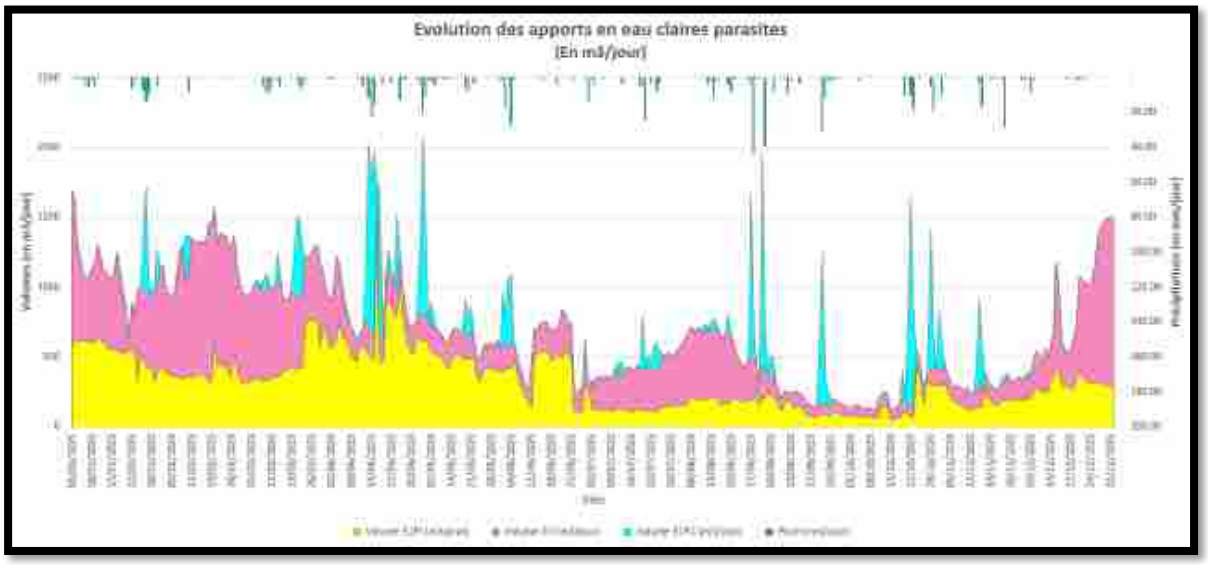
Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

Sur la base de l'analyse des résultats des diagnostics réalisés au niveau des deux points caractéristiques, les actions suivantes sont proposées pour déterminer l'origine exacte des apports en eaux claires parasites suivies des actions pour lutter contre ces dernières

- Sorties nocturnes sur la totalité du réseau ;
- ITV sur les secteurs identifiés suite aux sorties nocturne ;

Annexes : Résultats graphiques du diagnostic par point de mesure caractéristique

Poste de mesure caractéristique de la STEP de Vars



G.4.4. Les ouvrages de gestions des eaux pluviales

Sans objet.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

G.5. L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE

G.5.1. Les postes de relèvement

Commune	Libellé	Capacité nominale	Date de mise en service	Télésurveillance	Groupe électrogène
VARS	VARS - PR Refuge Napoléon	10 m³/h	1994	Oui	Non
VARS	VARS - PR Saint-Marcellin	10 m³/h	2000	Oui	Non
VARS	VARS - PR La Gillarde (Garelle)	10,2 m³/h	2003	Oui	Non

G.5.2. Récapitulatif des opérations d'entretien

Opérations d'hydrocurage préventif

Synthèse des interventions d'hydrocurage préventif

Commune	Total (ml)
VARS	1 977

Détail des interventions d'hydrocurage préventif

Commune	Date	Adresse	Linéaire curé (ml)
VARS	15/05/2025	71 Cours Fontanarosa	203
VARS	16/05/2025	295 Rue des Fontaines	139
VARS	02/06/2025	673 Chemin du Facteur	370
VARS	03/06/2025	Rue de Fontbonne	365
VARS	03/06/2025	673 Chemin du Facteur	209
VARS	04/06/2025	11 Rue de la Cime de Ville	516
VARS	05/06/2025	360d Cours Brayer	175

Opérations de débouchage et d'hydrocurage ponctuelles du réseau

Intervention de débouchage ponctuel de réseaux/branchements avec camion hydrocureur : aucunes interventions en 2025.

Interventions de débouchage ponctuel de réseaux/branchements avec RIOR/Cannes/Aspiratrice :

Commune	Date	Adresse
VARS	15/01/2025	11 Rue de Garelle
VARS	26/03/2025	1178 Cours François Bénard
VARS	14/08/2025	19 Allée Lelong
VARS	13/12/2025	190a Allée Lelong
VARS	24/11/2025	226 Route de Gillarde
VARS	09/01/2025	231 Allée Girol
VARS	17/01/2025	40 Allée Monteix
VARS	03/03/2025	7 Cours François Bénard
VARS	23/03/2025	Allée Nègre

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

Synthèse des interventions d'entretien des postes de relevage :

Commune	Nombre
VARS	1

Détail des interventions de mise à blanc sur les postes de relevage :

Commune	Date	Adresse
VARS	25/03/2025	VARS – PR Refuge Napoléon

G.5.3. Quantité et destination des sous-produits évacués au cours de l'année

Sans objet.

G.6. BILAN DES DEVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTEME DE COLLECTE

Il n'y a pas de point A1 autosurveillé sur le réseau de Vars.

G.7. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE

Sans objet.

G.8. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

Il n'y a pas eu d'évènement particulier sur le réseau de Vars en 2025 et il n'y a pas de points autosurveillés A1.

Conformité du système de collecte de l'agglomération d'assainissement au regard des objectifs fixés par la directive 91/271/CEE sur la base des données issues de l'autosurveillance :

- Les rejets par temps de pluie représentent moins de 5% des volumes d'eaux usées produits par l'agglomération d'assainissement durant l'année ;
- Les rejets par temps de pluie représentent moins de 5% des flux de pollution produits par l'agglomération d'assainissement durant l'année ;
- Moins de 20 déversements par an

En conclusion, SAUR juge le système de collecte conforme pour les réglementations locales et ERU en vigueur.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

H. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT – STEP – 22 000 EH – VARS

H.1. CARACTERISTIQUE DU SYSTEME DE TRAITEMENT

Nouvel arrêté de juillet 2024 :

Paramètre	Concentration maximale	Rendement minimum	Nombre d'analyses par an	Nombre de dépassements tolérés dans la limite des valeurs rédhibitoires	Valeur rédhibitoire
DBO5	25 mg/l	80 %	24	3	50 mg/l
DCO	125 mg/l	75 %	24	3	250 mg/l
MES	35 mg/l	90 %	24	3	85 mg/l
N-NH4 *	15 mg/l	70 %	12	/	/
Pt **	2 mg/l	80 %	12	/	/

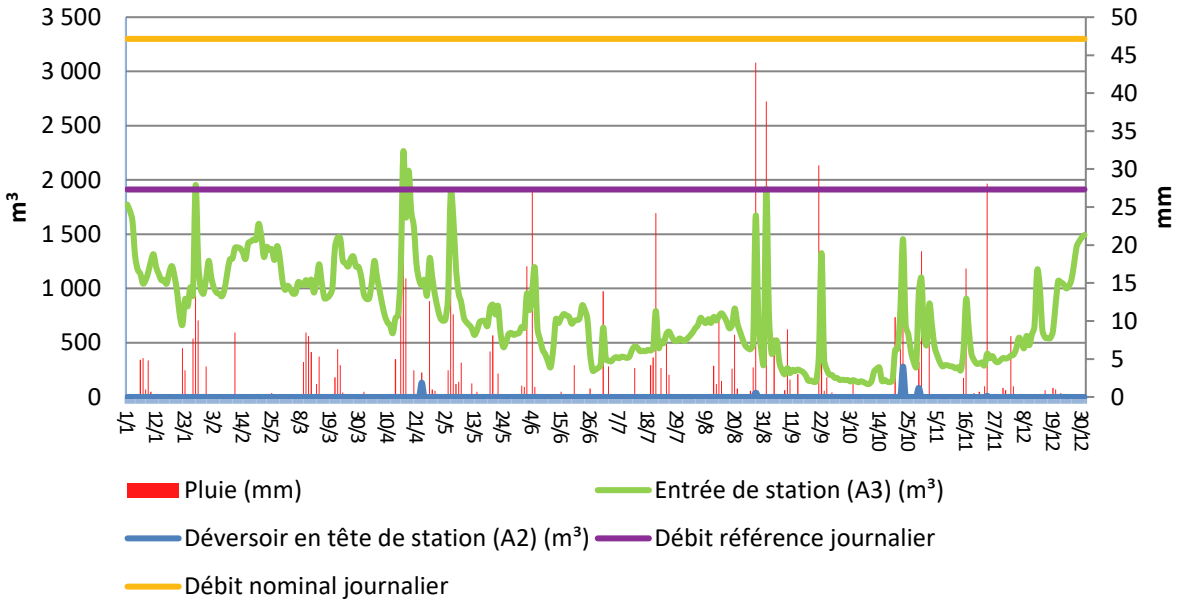
Les analyses de l'année 2025 ont été réalisées sur la base du nouvel arrêté de juillet 2024.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

H.2. BILAN SUR LES VOLUMES

H.2.1. Volume entrant dans le système de traitement

Volume journalier au niveau du déversoir en tête de station (A2) et de l'entrée de la station (A3) en m³/j

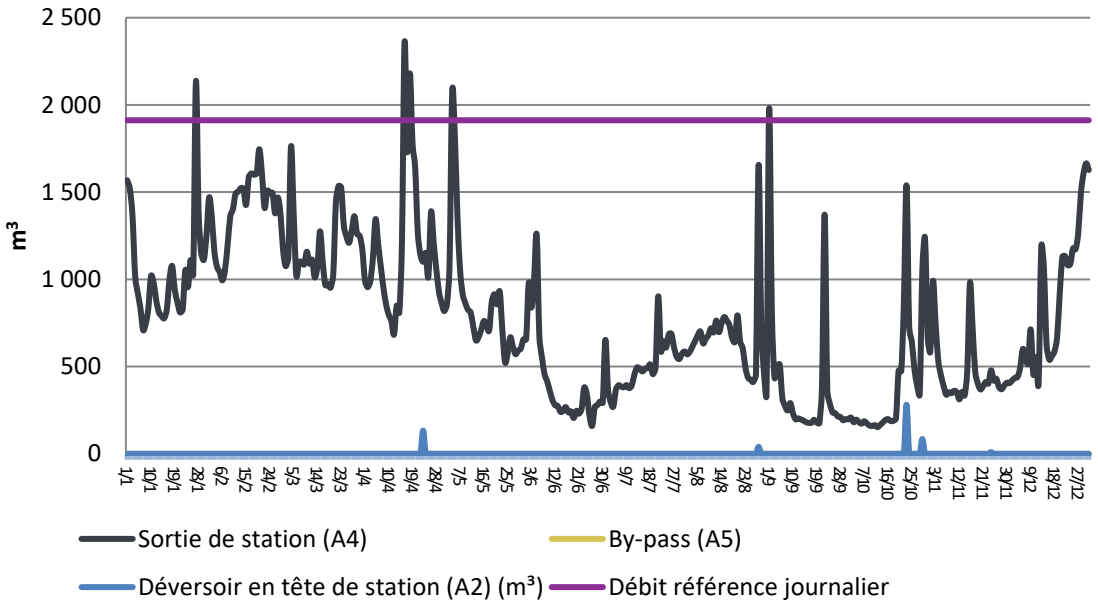


Les volumes sont influencés par les précipitations. En effet, à chaque évènement pluvieux, nous pouvons observer un pic hydraulique.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

H.2.2. Volume sortant du système de traitement

Volume journalier au niveau du déversoir en tête de station (A2), de la sortie (A4) et du Bypass (A5) en m³/j



Le débit de référence est de 1 912 m3/j. Il a été dépassé à 5 reprises au cours de l'année 2025, principalement en raison des épisodes pluvieux de fortes intensités.

En 2025, la station a traité en moyenne 751,7 m3/j, soit 22,77 % de sa capacité nominale. Cependant, elle est soumise à des variations importantes en raison du caractère touristique de sa localisation ainsi que de sa sensibilité aux eaux claires parasites.

H.2.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant

Mesure	Année	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Jui.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Entrée de station (A3) (m3)	2021	14 928	24 401	31 427	20 983	33 952	12 005	17 439	20 385	6 260	7 061	7 806	20 453	217 100
	2022	22 824	31 392	25 571	26 855	14 687	7 109	12 839	17 124	5 408	5 539	11 260	21 461	202 069
	2023	25 541	29 538	39 333	19 687	15 720	10 533	11 156	18 844	8 852	22 572	39 265	76 450	317 491
	2024	37 329	34 825	47 865	57 582	42 181	28 249	16 980	18 734	10 714	34 562	22 484	33 704	385 209
	2025	35 850	35 740	34 460	32 806	23 912	18 591	14 232	20 327	10 734	11 084	11 778	24 851	274 365
Sortie de station (A4) (m3)	2021	14 838	24 260	31 630	20 591	33 354	11 757	17 960	21 718	6 755	8 186	8 841	22 313	222 203
	2022	24 708	34 827	29 531	30 008	19 242	7 985	12 559	17 061	5 570	5 772	11 338	20 201	218 802
	2023	24 794	30 021	40 137	19 753	15 382	10 127	10 801	17 996	8 504	21 108	39 181	72 628	310 432
	2024	38 052	36 353	50 629	59 180	42 896	27 808	16 522	18 288	10 922	33 136	19 372	26 923	380 081
	2025	32 314	39 451	37 161	35 413	26 538	12 456	15 615	20 468	11 178	12 377	13 966	26 588	283 525
Déversoir en tête de station (S16a) (m3)	2021	0	0	0	0	6 314	0	3	0	0	63	0	49	6 429
	2022	20	457	0	98	0	65	0	0	0	0	0	0	640
	2023	0	0	0	0	0	0	596	0	0	1 053	5 485	3 427	10 561
	2024	36	197	443	3 081	0	0	61	0	0	154	0	72	4 044
	2025	0	0	0	133	0	0	0	40	0	156	10	0	329
Déversoir en tête station (S16b) (m3)*	2021	0	0	52	0	310	102	4	0	63	102	0	788	1 421
	2022	0	0	0	0	0	52	0	64	0	0	0	0	116
	2023	0	0	0	0	0	0	34	0	0	360	1 026	2 857	4 277
	2024	0	0	148	4 972	0	75	155	0	0	0	0	0	5 350
	2025	0	0	0	0	0	0	0	0	0	210	10	0	220
Déversoir en tête station (A2) (m3)	2021	0	0	0	0	6 314	0	3	0	0	63	0	49	7 850
	2022	20	457	0	98	0	117	0	64	0	0	0	0	756
	2023	0	0	0	0	0	0	630	0	0	1 413	6 511	6 284	14 838
	2024	36	197	591	8 053	0	75	216	0	0	154	0	72	9 394
	2025	0	0	0	133	0	0	0	40	0	366	10	0	549
Pluie (mm)	2021	46	35	6	68	115	26	75	20	48	57	31	67	594
	2022	8,2	15,6	13,4	50,2	44,6	68,5	7,1	86,5	63,6	34,9	63,8	76,8	533,2
	2023	49,5	2,7	54,7	40,8	73,8	81	19,8	102,9	51,5	149	199,7	138,3	963,7
	2024	69,7	72,1	165,7	294,4	124,9	137,2	137,2	15,6	102,4	158	72,4	25,5	1 375,1
	2025	63,5	9,6	47,7	77,7	64,1	53,6	69,9	81,4	108,3	65,6	61,4	14,5	717,3

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

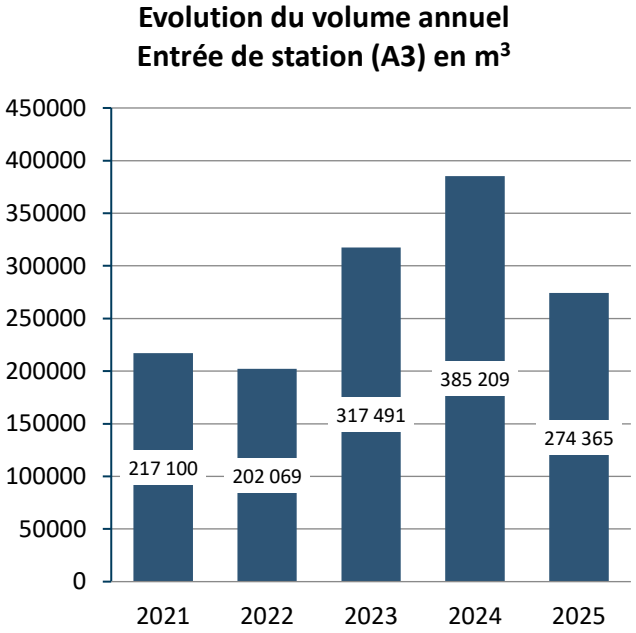
* Le point logique S16b était précédemment identifié sous l'appellation A5. En réalité, la station d'épuration de Vars dispose de deux points logiques distincts, S16a et S16b, dont la somme des volumes correspond au point réglementaire A2 (volume total déversé en tête de station).

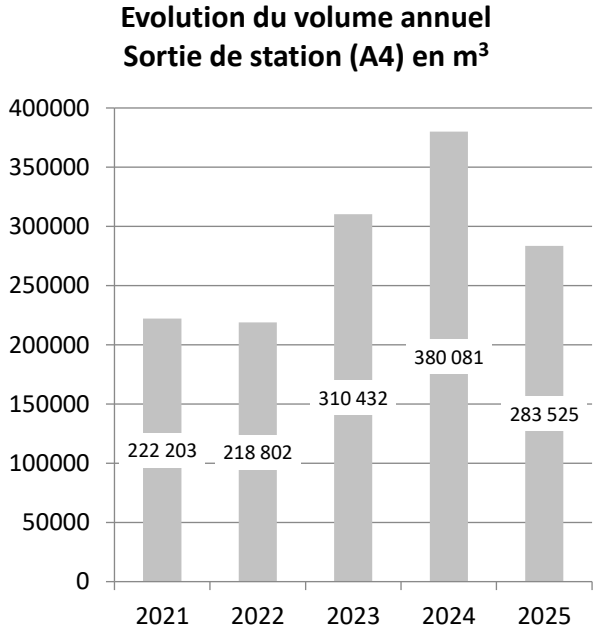
Le point A2, tel qu'il apparaissait auparavant dans les BSA, correspondait en fait uniquement au point logique S16a.

Une nouvelle ligne a donc été créée afin d'intégrer la somme des volumes des deux points logiques (S16a + S16b), correspondant ainsi au volume réel déversé en tête de station (A2).

Ci-dessous le paragraphe relatif à ce point, tel qu'il figure dans le courrier de conformité 2024 de la DDT :

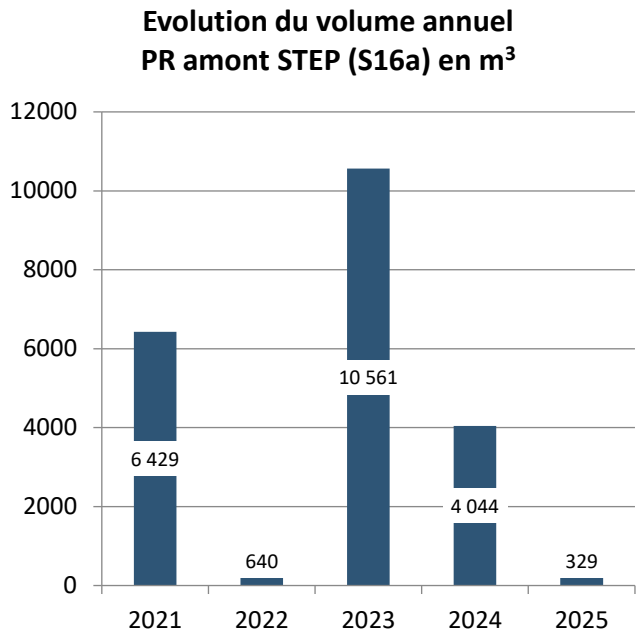
> Après échange avec l'exploitant, il s'avère que la qualification en A5 est une erreur (présence de 2 points logiques S16 à rattacher au point A2). Sur la base du Sandre corrigé début juillet, 16 déversements en tête de station sont comptabilisés pour un volume de 9 394 m³.

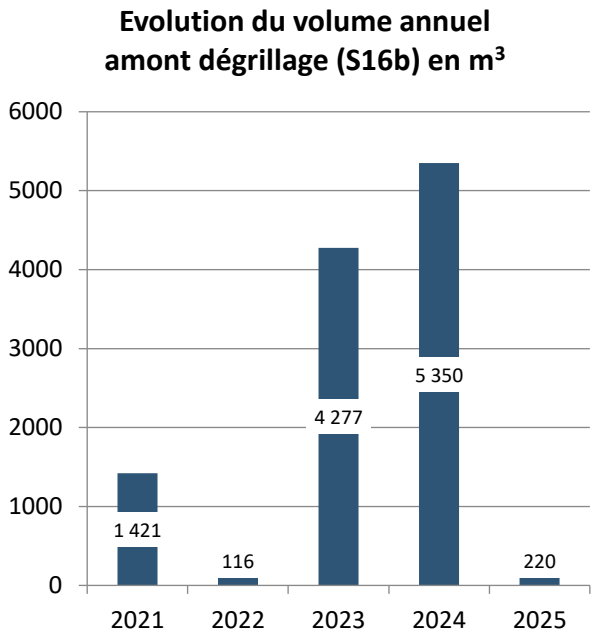


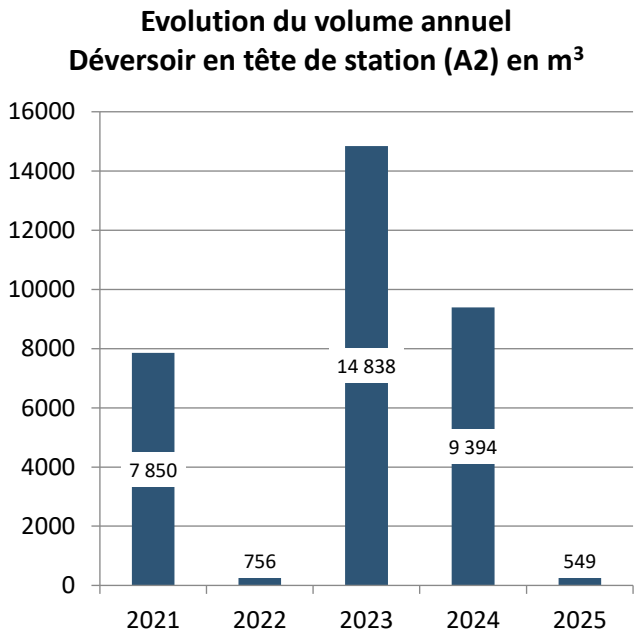


Les volumes entrant de 2025 ont diminué de 28,78 %, par rapport à 2024. Cette baisse est notamment due à la diminution de la pluviométrie entre 2024 et 2025. La fréquentation touristique durant la saison hivernale influence également fortement la STEP.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE







La variation des déversements en tête de station (A2) entre 2024 et 2025 est principalement liée à la pluviométrie mais également à des dysfonctionnements *(Cf. fiches dysfonctionnement)*.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

Synthèse des déversements :

7 déversements, en tête de station, pour un total de 549 m3 ; soit 0,2% du volume d'entrée de la station d'épuration :

- 4 déversements par temps de pluie au niveau de la surverse amont STEP.
- 3 déversements par temps de pluie au niveau de la surverse du dégrilleur.

Tableau récapitulatif des surverses en tête de station en amont de la STEP (S16a) :

La STEP a déversé au niveau de la surverse amont STEP 4 fois en 2025, pour un total de 329 m3 par temps de pluie.

Ce volume déversé représente 0,11 % du volume annuel d'entrée de la station d'épuration.

Dates	PLUVIO mm	S16a- Déversoir amont STEP m3	Commentaires
23/04/2025	3,2	133	Surverse par temps de pluie
avril-25	**3,2**	**133**	
28/08/2025	44	40	Surverse par temps de pluie
août-25	**44**	**40**	
23/10/2025	18,5	90	Surverse par temps de pluie
29/10/2025	4,6	66	Surverse par temps de pluie
octobre-25	**23,1**	**156**	
TOTAL	**-**	**329**	-

Tableau récapitulatif des surverses en tête de station au niveau du dégrilleur (S16b) :

La STEP a déversé au niveau de la surverse du dégrilleur 3 fois en 2025, pour un total de 220 m3 par temps de pluie.

Ce volume déversé représente 0,08 % du volume annuel d'entrée de la station d'épuration.

Dates	PLUVIO mm	S16b- Déversoir dégrilleur m3	Commentaires
23/10/2025	18,5	191	Surverse par temps de pluie
29/10/2025	4,6	19	Surverse par temps de pluie
octobre-25	**23,1**	**210**	
24/11/2025	28,1	10	Surverse par temps de pluie
novembre-25	**44**	**40**	
TOTAL	**-**	**220**	-

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

H.3. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE

Ci-dessous la description des termes qui seront utilisés dans ce chapitre en fonction des caractéristiques de l'installation :

Volume réglementaire entrée Ve = Volume (A2 + A3 +A7)

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

Volume réglementaire sortie Vs = Volume (A2 + A4 + A5)

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

Flux réglementaire entrée Fe = Flux (A2 + A3 +A7)

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

Flux réglementaire sortie Fs = Flux (A2 + A4 + A5)

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

Concentration réglementaire Cr = 1000 * Fr/Vr (Ce : entrée ; Cs : sortie)

- Fr : Flux réglementaire (Fe : entrée ; Fs : sortie)
- Vr : Volume réglementaire (F=Ve : entrée ; Vs : sortie)

Rendement réglementaire Rdtr = 100 x [1 – (Fs / Fe)]

- Fs : Flux réglementaire sortie
- Fe : Flux réglementaire entrée

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

H.3.1. Evolutions des charges entrantes annuelles

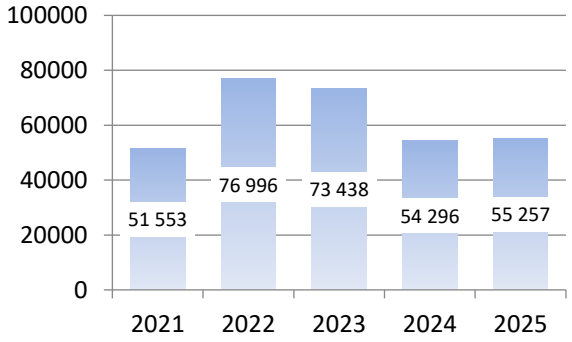
Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

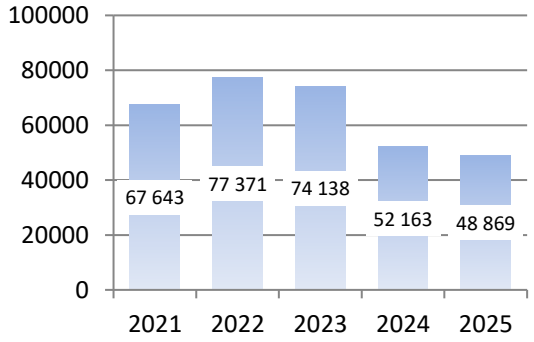
Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt :

- Charge kg /an = [moyenne (Concentration (A2) mg/L x Volume déversé (A2) m^3) + moyenne (Concentration (A3) mg/L x Volume entrée (A3) m^3) + moyenne (Concentration (A7) mg/L x Volume apports (A7) m^3)] x 365 /1000

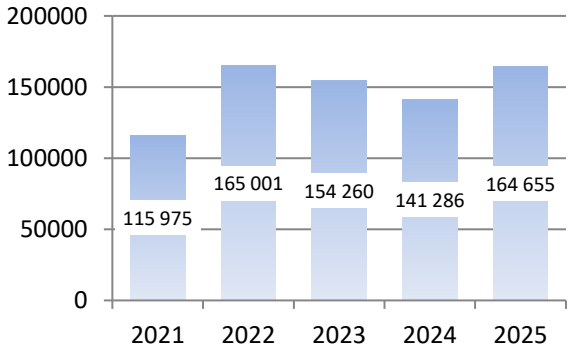
Evolution des charges entrantes totales annuelles DBO5 en kg/an



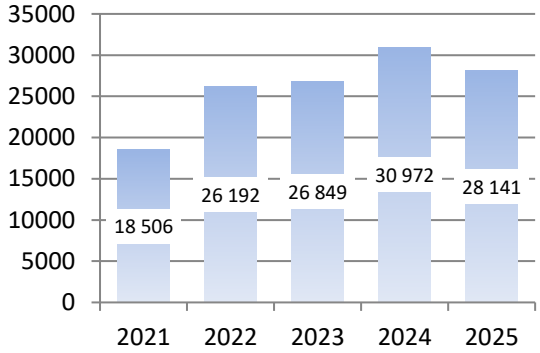
Evolution des charges entrantes totales annuelles MES en kg/an



Evolution des charges entrantes totales annuelles DCO en kg/an

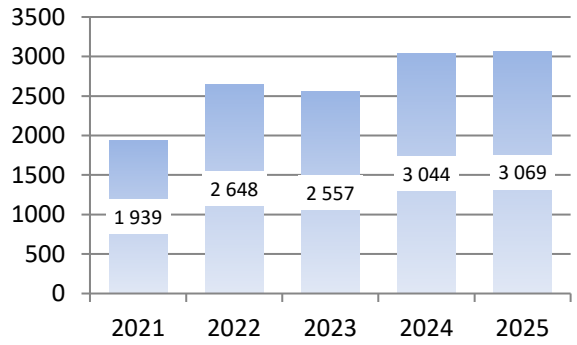


Evolution des charges entrantes annuelles Azote Kjeldahl en kg/an

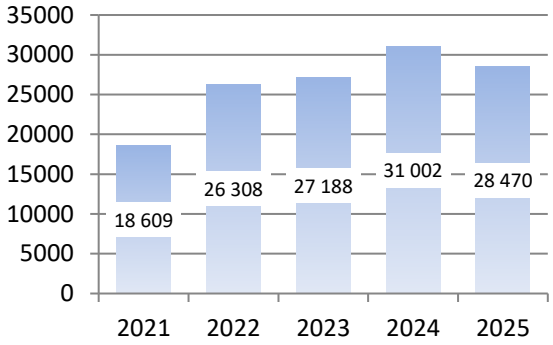


Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

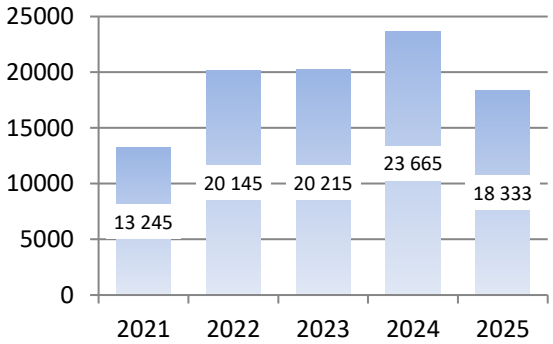
Evolution des charges entrantes totales annuelles
Phosphore total en kg/an



Evolution des charges entrantes totales annuelles
Azote Global en kg/an



Evolution des charges entrantes totales annuelles
Azote Ammoniacal en kg/an



Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

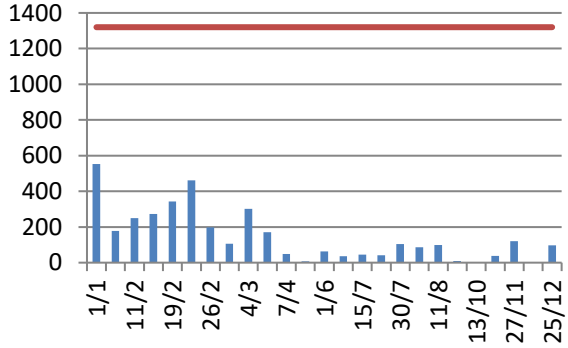
H.3.2. La pollution entrante dans le système de traitement

Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

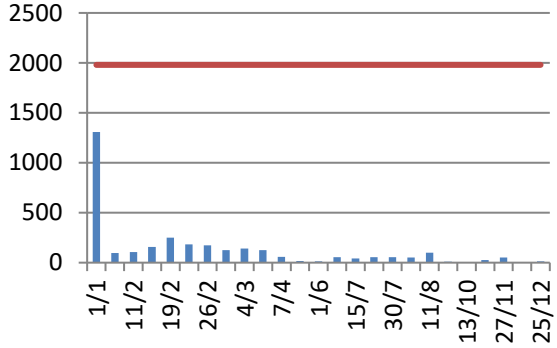
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

Flux entrée réglementaire Fe kg/j = Concentration réglementaire Ce (mg/L) x Volume réglementaire entrée Ve (m^3) / 1000

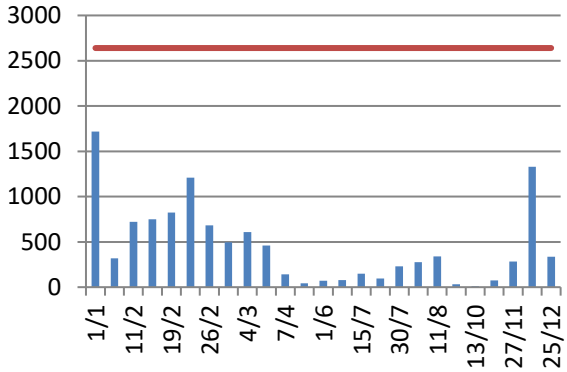
Charge entrante DBO5 en kg/j



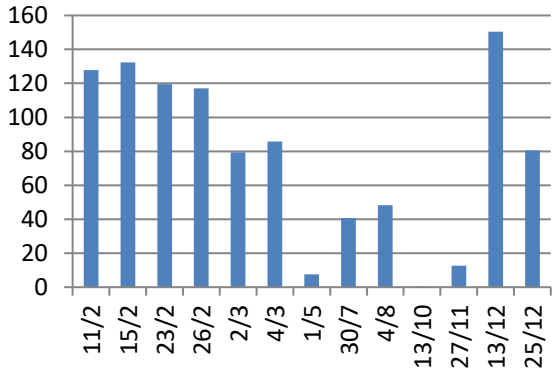
Charge entrante MES en kg/j



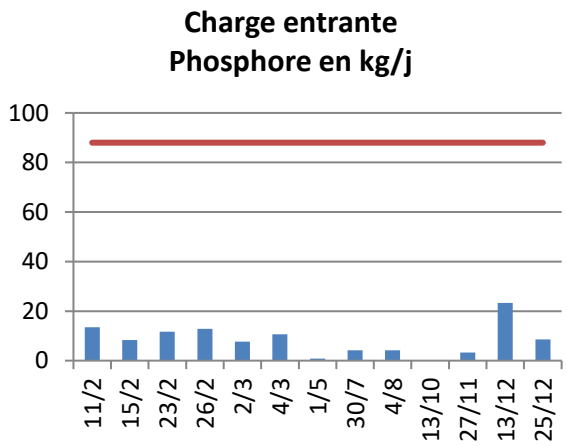
Charge entrante DCO en kg/j

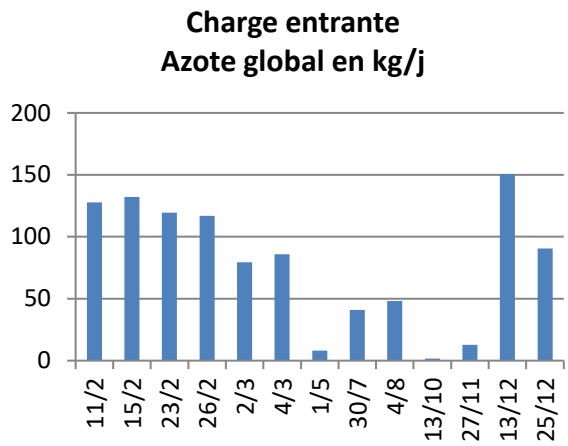


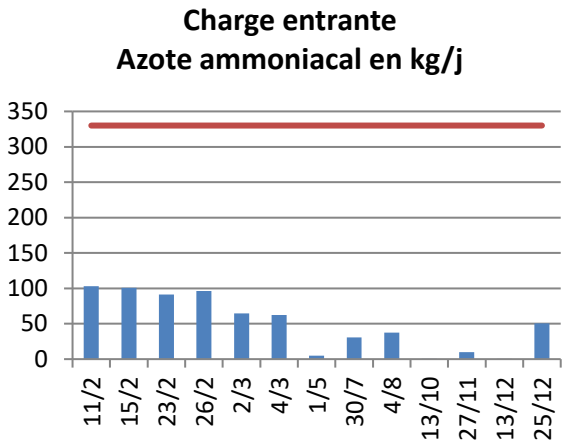
Charge entrante Azote Kjeldahl en kg/j



Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE







On observe des variations importantes de charges entrantes entre la basse (1,86 kg DBO5) et la haute saison (553,249 kg DBO5). La capacité théorique organique de la station n'a été dépassée sur aucun bilan 24h.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

H.3.3. La pollution déversée en tête de station

Flux Déversoir en tête de station (A2) kg/j = Concentration réglementaire Cr en A2 (mg/L) x Volume Déversoir en tête de station (A2) (m^3) / 1000

Déversement au niveau du déversoir amont STEP (S16a) :

En 2025, il n'y a pas eu de déversements en tête de station pendant un bilan 24h.

Pour les déversements au niveau du déversoir amont STEP par temps de pluie ou lendemain de pluie et hors bilan 24h, nous avons décidé de calculer le flux déversé en prenant en compte la moyenne sur 5 ans des concentrations des bilans 24h réalisés par temps de pluie.

Pour les déversements au niveau du déversoir amont STEP par temps sec, nous avons décidé de calculer le flux déversé en prenant en compte la moyenne sur 5 ans des concentrations des bilans 24h réalisés par temps sec.

La charge totale estimée rejetée sur le point logique S16a (déversoir amont STEP) pour 2025 est de :

Volume (m3)	Type de déversement	DBO5 mg/l	DCO mg/l	MES mg/l
329	Temps de pluie	129,06	312,52	160,88
Total annuel en kg =>		**42,46**	**102,82**	**52,93**

- **42,46 kg/an de DBO5**, soit 0,07 % de la charge entrante.

Synthèse annuelle des déversements en S16b

Temps Sec / Temps Pluie	Temps Pluie		Temps Sec		**Total**	
Libellé Installation Principale	Nb Déversements	Volumes déversés	Nb Déversements	Volumes déversés	**Nb Déversements**	**Volumes déversés**
VARS - STEP - 22 000 EH	4	329	0	0	**4**	**329**

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

Déversement au niveau du déversoir amont dégrilleur (S16b) :

Pour les déversements au niveau du déversoir amont dégrilleur par temps de pluie ou lendemain de pluie et hors bilan 24h, nous avons décidé de calculer le flux déversé en prenant en compte la moyenne sur 5 ans des concentrations des bilans 24h réalisés par temps de pluie.

Pour les déversements au niveau du déversoir amont dégrilleur par temps sec, nous avons décidé de calculer le flux déversé en prenant en compte la moyenne sur 5 ans des concentrations des bilans 24h réalisés par temps sec.

La charge totale estimée rejetée sur le point logique S16b (déversoir amont dégrilleur) pour 2025 est de :

Volume (m3)	**Type de déversement**	**DBO5** **mg/l**	**DCO** **mg/l**	**MES** **mg/l**
220	Temps de pluie	129,06	312,52	160,88
Total annuel en kg =>		**28,39**	**68,75**	**35,39**

- **28,39 kg/an de DBO5**, soit 0,05% de la charge entrante.

Synthèse annuelle des déversements en S16b

Temps Sec / Temps Pluie	Temps Pluie		Temps Sec		**Total**	
Libellé Installation Principale	Nb Déversements	Volumes déversés	Nb Déversements	Volumes déversés	**Nb Déversements**	**Volumes déversés**
VARS - STEP - 22 000 EH	3	220	0	0	**3**	**220**

Déversement au niveau du déversoir A2 :

La charge totale estimée rejetée sur le point A2 (déversoir amont STEP + déversoir amont dégrilleur) pour 2025 est de :

Volume (m3)	**Type de déversement**	**DBO5** **mg/l**	**DCO** **mg/l**	**MES** **mg/l**
549	Temps de pluie	129,06	312,52	160,88
Total annuel en kg =>		**70,85**	**171,57**	**88,32**

- **70,85 kg/an de DBO5**, soit 0,12 % de la charge entrante.

Synthèse annuelle des déversements en A2

Temps Sec / Temps Pluie	Temps Pluie		Temps Sec		**Total**	
Libellé Installation Principale	Nb Déversements	Volumes déversés	Nb Déversements	Volumes déversés	**Nb Déversements**	**Volumes déversés**
VARS - STEP - 22 000 EH	7	549	0	0	**7**	**549**

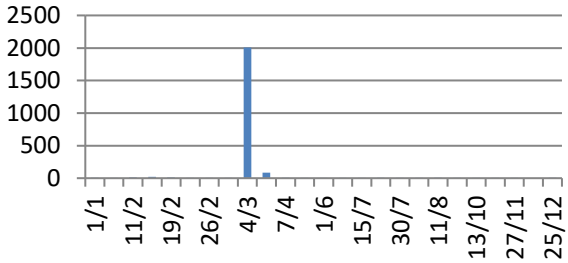
Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

H.3.4. La pollution sortante du système de traitement

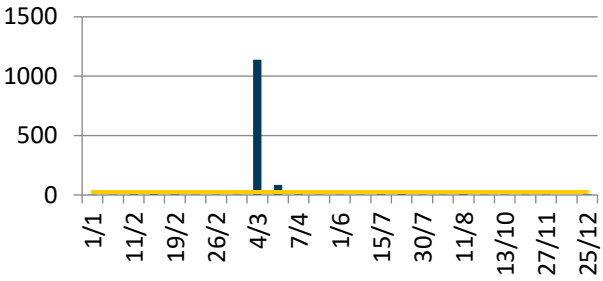
Flux réglementaire sortie Fs kg/j = Concentration réglementaire sortie Cs (mg/L) x Volume réglementaire sortie Vs (m^3)/x 1000

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

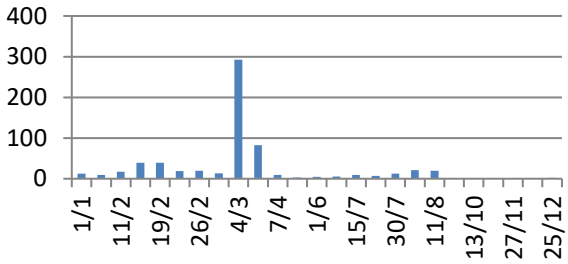
Charge sortante DBO5 en kg/j



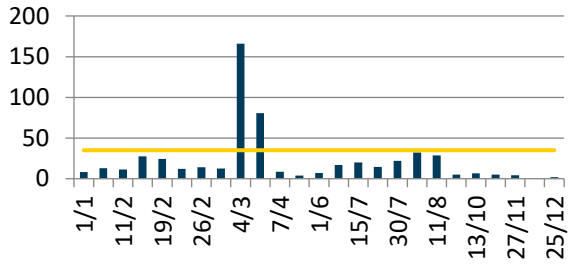
Concentration sortante DBO5 en mg/l



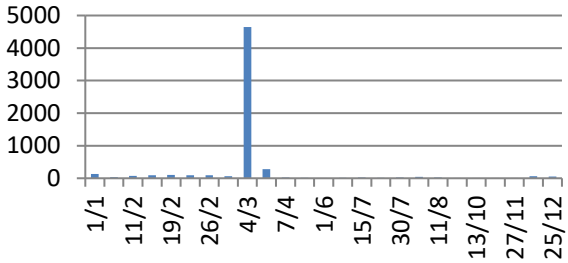
Charge sortante MES en kg/j



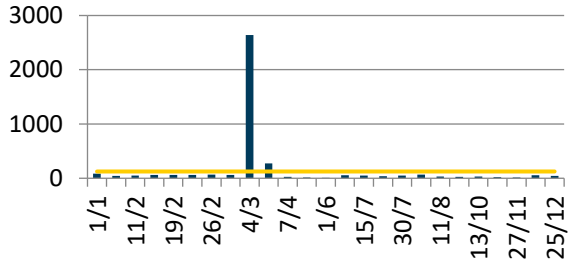
Concentration sortante MES en mg/l



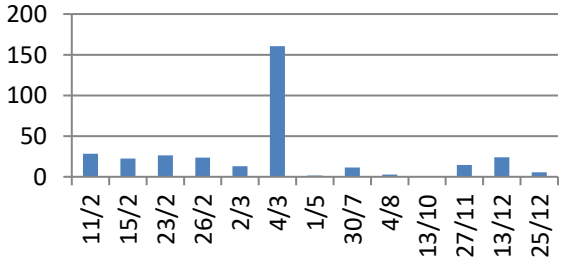
Charge sortante DCO en kg/j



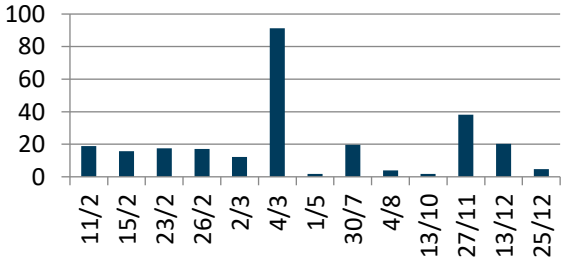
Concentration sortante DCO en mg/l



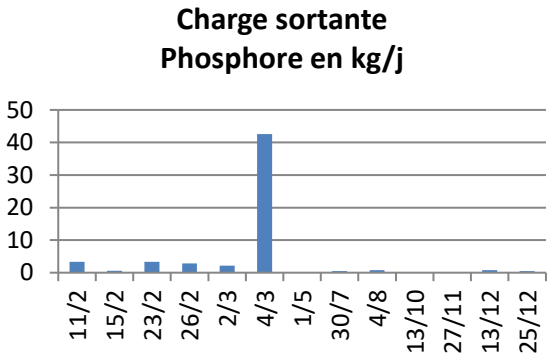
Charge sortante Azote Kjeldahl en kg/j

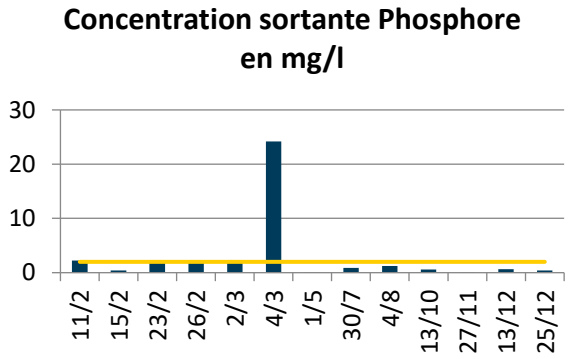


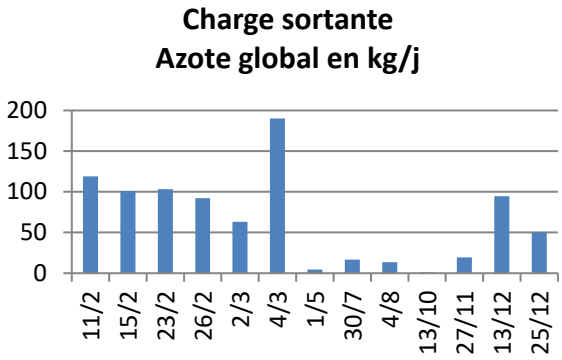
Concentration sortante Azote Kjeldahl en mg/l

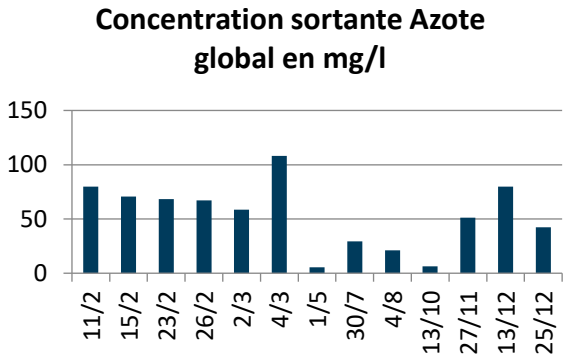


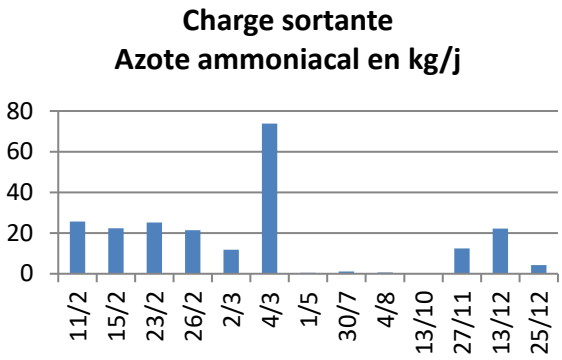
Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

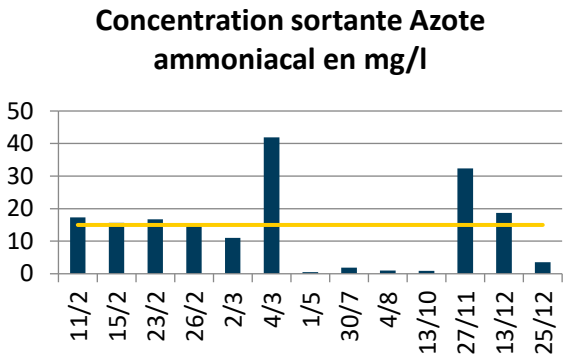


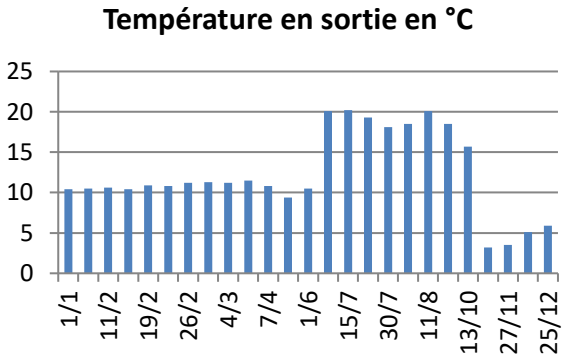


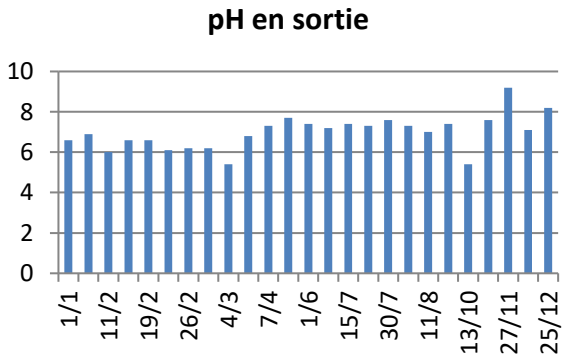












17 dépassements en concentration ont été relevés en 2025 :

- ❖ *2 dépassements pour le paramètre DBO5 :*
  - Bilan du 04/03/2025 : non-conforme rédhibitoire en concentration (1140 mg/L pour 25 mg/L) et non-conforme en rendement (-565,88% pour 80%).

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

- Bilan du 06/03/2025 : non-conforme rédhibitoire en concentration (84,70 mg/L pour 25 mg/L) et non-conforme en rendement (49,13% pour 80%).

❖ *2 dépassements pour le paramètre MES :*

- Bilan du 04/03/2025 : non-conforme rédhibitoire en concentration (166 mg/L pour 35 mg/L) et non-conforme en rendement (-105,45% pour 90%).
- Bilan du 06/03/2025 : non-conforme en concentration (80,50 mg/L pour 35 mg/L) et non-conforme en rendement (34,31% pour 90%).

❖ *2 dépassements pour le paramètre DCO :*

- Bilan du 04/03/2025 : non-conforme rédhibitoire en concentration (2640 mg/L pour 125 mg/L) et non-conforme en rendement (-663,46% pour 75%).
- Bilan du 06/03/2025 : non-conforme rédhibitoire en concentration (272 mg/L pour 125 mg/L) et non-conforme en rendement (39,68% pour 75%).

Les non-conformités relevées lors des bilans du 04/03/2025 et 06/03/2025 sont liées à un dysfonctionnement de la pompe de retour du bassin tampon contenant du lactosérum, qui a entrainé l'injection de 136 m³ de mélange d'effluent et de lactosérum dilué en tête de station, et a considérablement augmenté la charge en entrée de station.
Au vu du caractère exceptionnel de l'effluent, un classement en hors condition normale de fonctionnement de ces bilans a été demandé.

❖ *7 dépassements pour le paramètre N-NH4 et 4 dépassements pour le paramètre Pt :*

Concernant les dépassements en N-NH4 et Pt, des normes de rejets sont imposées en moyenne annuelle :

- N-NH4 : concentration de 13,62 mg/l en moyenne annuelle pour 15 mg/l → La moyenne des résultats annuels des bilans respectent la limite de concentration.

- Pt : concentration de 2,86 mg/l en moyenne annuelle pour 2 mg/l → La moyenne des résultats annuels des bilans ne respectent pas la limite de concentration. Toutefois, elle redevient conforme si l'on exlut le bilan 24h du 04/03.

A noter que l'ensemble des dépassements en N-NH4 et Pt ont eu lieu durant la période hivernale, correspondant à la pleine charge de la station.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

H.3.5. Le calcul des rendements

Rendement réglementaire Rdtr = 100 x [1 – (Flux réglementaire sortie Fs / Flux réglementaire entrée Fe)

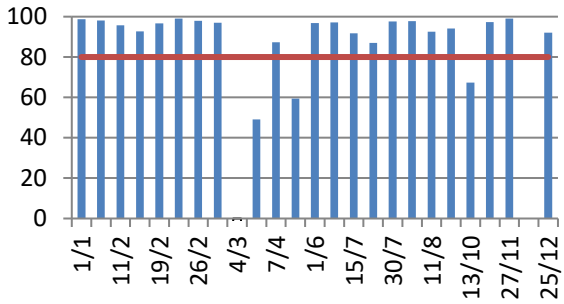
Flux réglementaire entrée Fe = Flux (A2 + A3 +A7)

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

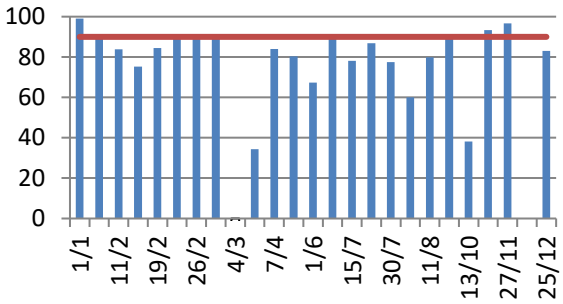
Flux réglementaire sortie Fs = Flux (A2 + A4 + A5)

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

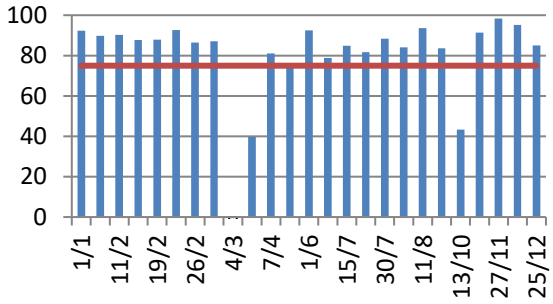
Rendement DBO5 en %



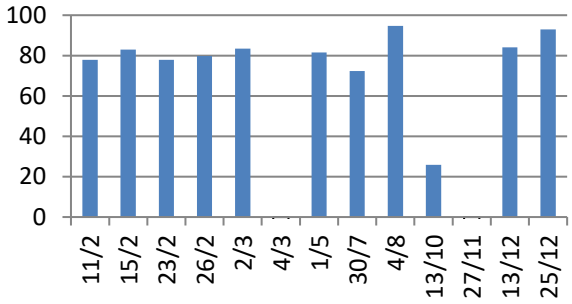
Rendement MES en %



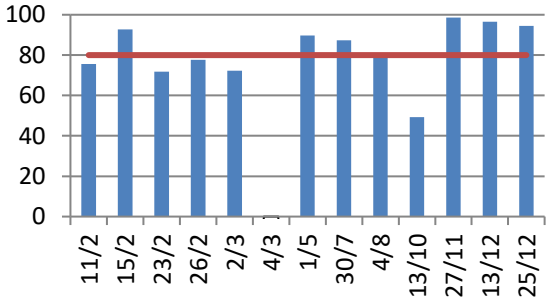
Rendement DCO en %



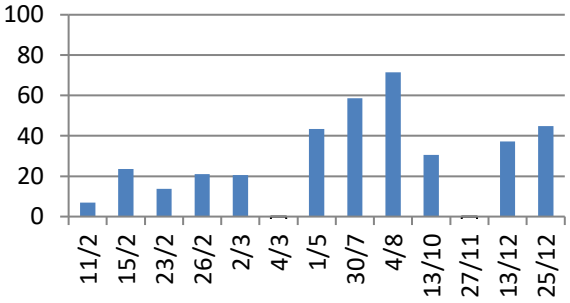
Rendement Azote Kjeldahl en %



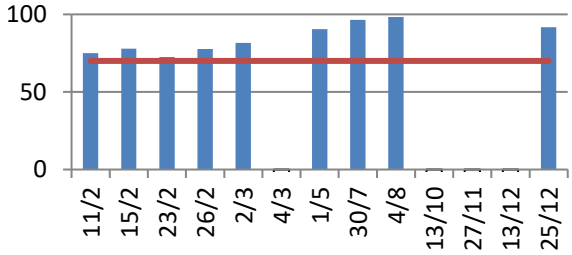
Rendement Phosphore en %



Rendement Azote Global en %



Rendement Azote Ammoniacal en %



Les concentrations en DBO5 et en MES, en entrée et en sortie de la STEP, dans le cadre du bilan complémentaire du 13/12/2025, n'ont pas pu être mesurées en raison d'un incendie survenu au laboratoire d'analyses.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

H.3.6. Le suivi bactériologique

Sans objet.

H.3.7. Le suivi du milieu récepteur

Sans objet.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

H.4. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS

H.4.1. Les boues

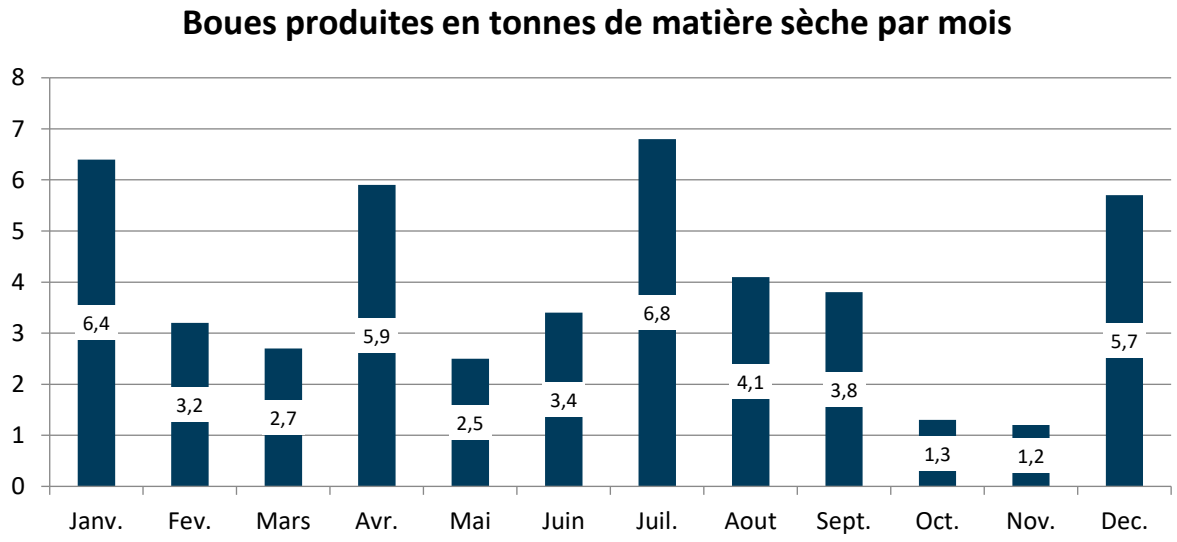
Boues	Quantité annuelle brute (m^3)	Quantité annuelle de matière sèche (tonnes de MS)
Boues produites (point A6)	1 462	46,973
Boues évacuées (point S6 et S17)	114	39,081

La production de boues annuelle est de 46,973 T de MS pour une production de boues théorique de 46,968 tonnes de matières sèches.

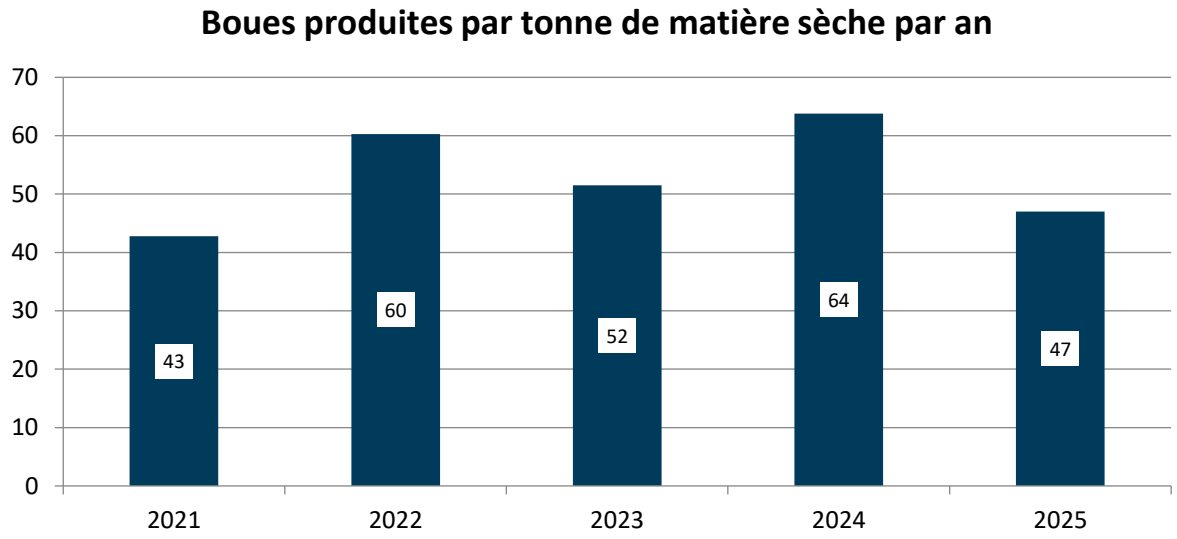
La station subit de très fortes variations de charges, il est donc difficile d'avoir une bonne représentativité annuelle sur 24 bilans et la production théorique qui en découle ne peut avoir qu'une valeur indicative.

L'écart entre les boues évacuées et les boues produites est de 16,8 %. Cet écart est dû aux prises d'échantillons sur le point A6 qui peuvent varier durant le cycle de déshydratation (représentativité générale de la benne). Le débitmètre à boues a été validé par IT05 lors de l'audit d'autosurveillance.

Répartition de la quantité annuelle de boues produites et son évolution (point A6)



Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE



Pour être acceptées en compostage, les boues doivent être régulièrement analysées selon la fréquence prévue par la réglementation en vigueur en fonction des quantités de boues produites annuellement. Les paramètres analysés sont :

- Valeur Agronomique
- Eléments Traces Métalliques (ETM)
- Composés Traces Organiques (CTO)

Tonnes de matière sèche produites	< 32	32 à 160	161 à 480	481 à 800	801 à 1 600	1601 à 3 200
Valeur agronomique des boues	2	4	6	8	10	12
Eléments-traces	2	2	4	6	9	12
Composés organiques	1	2	2	3	4	6

Destinations des boues évacuées

Destinations	Tonnes de MS	%MS total	Observations
Boues traitées évacuées vers compostage produit (F)	39,081	100.00%	Plateforme de compostage Manosque
Boues traitées évacuées vers compostage produit (F)	0	0	Plateforme de compostage Orcières

L'intégralité des boues déshydratées a été évacuée en compostage en 2025.

Attestation de prise en charge des boues de la plateforme de compostage de Manosque :

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

ALLIANCE ENVIRONNEMENT

EAU - ASSAINISSEMENT - VALORISATION

Attestation de prise en charge de boues[1] [2]

M. *Benjamin BERTIER, Responsable d'exploitation Compostage* agissant pour le compte du centre de traitement de boues *ALLIANCE ENVIRONNEMENT EXPLOITATION Plate-forme de Compostage de Manosque (Code SANDRE : 00230413200008)* localisé sur la commune de Manosque *(04 100)*

Atteste que les boues du producteur :

Maître d'ouvrage : *CENTRE ALPES MEDITERRANEE*
Station d'épuration de : *VIARS*
Code SANDRE de la station : *06080517700I*

ont été admises dans les conditions suivantes :

Tonnage de boues brutes réceptionné pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025 : *131* tonnes de boues brutes

Tonnage de boues réceptionné durant 2025 et éventuellement fin 2024, évacué vers une destination finale[1] [3] entre le 01/01/2025 et le 31/12/2025 : 131 tonnes de boues brutes (a).

(Les produits évacués vers une destination finale au 31/12/2025 contiennent des boues de la station d'épuration prises en charge en 2025 et potentiellement en 2024)

Destinations finales vers lesquelles ont été orientées les boues :

Destination	Tonnes de boues brutes
Boues transformées en compost conforme à la norme NFU 44095 (b)	*131* T
Epandage de boues ou de compost ayant un statut de déchet (c)	0 T
Incinération (d)	0 T
Centre de stockage de déchets ultimes et autre décharge autorisée (e)	0 T
Dont mise en décharge de boues polluées sur le paramètre : _ _ _ _ _	

(a = b +c +d +e)

Date : 09/02/2026
Signature/tampon de l'entreprise :

ALLIANCE ENVIRONNEMENT EXPLOITATION
132, rue Clément ADER - CS 10020 - SALON LUNEL
Tel : 04 67 47 00 24 - Fax : 04 67 42 06 42
RCS de Montpellier 480 533 059 - APE 3821Z
FR 80 489 533 059 - SAS au capital de 3 830 000 €

[1] Attestation à fournir au producteur de boues et à déposer sur [illegible] Nomenclature à respecter pour le nom des fichiers d'attestation et l'objet du courriel : «Département_nom du centre_nom de la commune_année_attestation». Mention des déclarations sans à envoyer avant le 1er mars de l'année prise.

[2] Liste des destinations finales : boues transformées en compost normé conformément à la norme (version au 31/12/2025), boues et composts de boues non normés épandus en agriculture, boues valorisées et boues mises en décharge au 31/12/2025. **Les boues et sous de compostage au 01/12/2025, ainsi que les composts de boues non normés stockés sur le centre de compostage, sont inclus de cette catégorie.**

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

Recytec
Environnement & Conseils

Attestation de prise en charge de boues[1]

Jérôme CRUZEL agissant pour le compte de la SAS RECYTEC Environnement & Conseils qui a en gérance la Plateforme de compostage d'Orcières (05).

Atteste que les boues du producteur :

Maître d'ouvrage : **SAUR**
Station d'épuration de : **VARS SAINT MARCELLIN (05)**
Code SANDRE de la station : **06 09 05 177 001**

ont été admises dans les conditions suivantes :

Tonnage de boues brutes réceptionné pour la période du *01/01/2025 au 31/12/2025* :
00,00 tonnes de boues brutes.

Tonnage de boues évacué vers une **destination finale[2] entre le 01/01/2025 et le 31/12/2025 : 23,10** (a) tonnes de boues brutes.

(Les produits évacués vers une destination finale au 31/12/2025 contiennent des boues de la station d'épuration prises en charge en 2025 et potentiellement en 2024).

Destinations finales vers lesquelles ont été orientées les boues :	**Tonnes de boues brutes**
Boues transformées en compost conforme à la norme NFU 44095	*23,10* (b)
Epandage de boues ou de compost ayant un statut de déchet	0 (c)
Incinération	0 (d)
Centre de stockage de déchets ultimes et autre décharge autorisée	0 (e)
dont mise en décharge de boues polluées sur le paramètre :	

(a = b +c +d +e)

Date : 01/12/2025

Signature/tampon de l'entreprise :

RECYTEC Environnement & Conseils
SARL au capital de 7340 €
Micropolis - La Bérardie - 05000 GAP
Tél. 04 92 53 21 28 - info@recytec.fr
Siret 484 513 320 00016 - APE 7112B - RCS GAP

[1] : Attestation à fournir au producteur de boues ci à déposer sur [illegible] ; [2] Nomenclature à respecter pour le nom des fichiers d'attestation et l'objet du courriel : n°département_nom du centre_année de la collectivité_année_attestation. Attention les déclarations sont à envoyer avant le 1er mars de l'année prime.
[2] : Liste des destinations finales : boues transformées en compost normé conformité à la norme connue au 31/12/2025), boues et composts de boues sont normés épandus en agriculture, boues incinérées et boues mises en décharge au 31/12/2025. **Les boues en cours de compostage au 31/12/2025, ainsi que les composts de boues non normés stockés sur le centre de compostage, sont exclus de cette catégorie.**

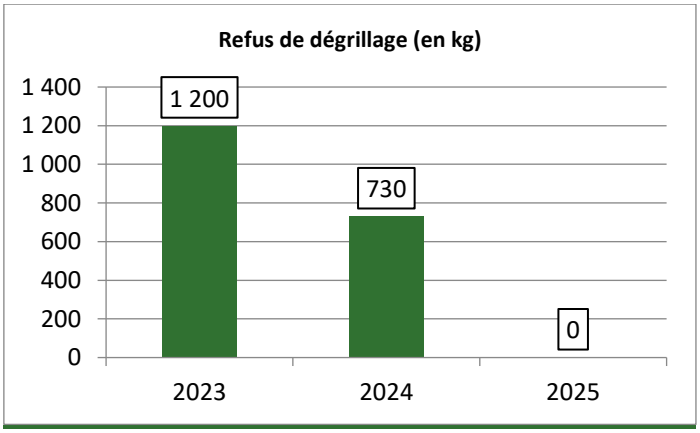
RECYTEC Environnement & Conseils - SAS au capital de 7340 € - www.recytec.fr - info@recytec.fr
Parc Technologique de Micropolis – Quartier Belle Rainville – Bât. Isatis – 05000 GAP
SIRET 484 513 320 00016 – APE 7112 B - RCS de GAP - N° TVA intracommunautaire : FR 16484513320

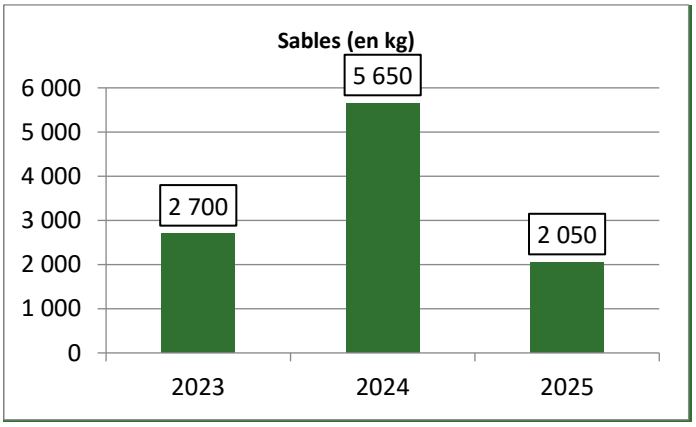
Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

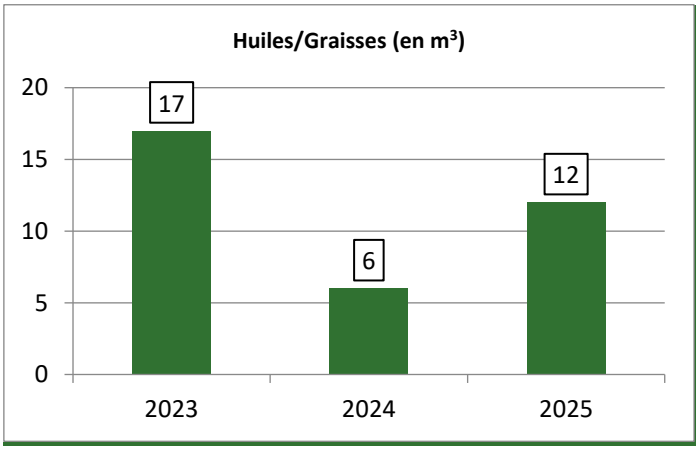
H.4.2. Les autres sous-produits

Quantités annuelles et destinations des sous-produits évacués au cours de l'année

Sous-produits évacués	Quantité annuelle brute en kg	Destination(s) (Parmi la liste Sandre du tableau des boues)
Refus de dégrillage (S11) en kg	0	Refus dégrillage évacué vers décharge (F)
Sables (S10) en kg	2 050	Sable produit évacué vers décharge (F)
Huiles/Graisses (S9) en m3	12	Graisses évacuées en Transit







Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

H.4.3. Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU

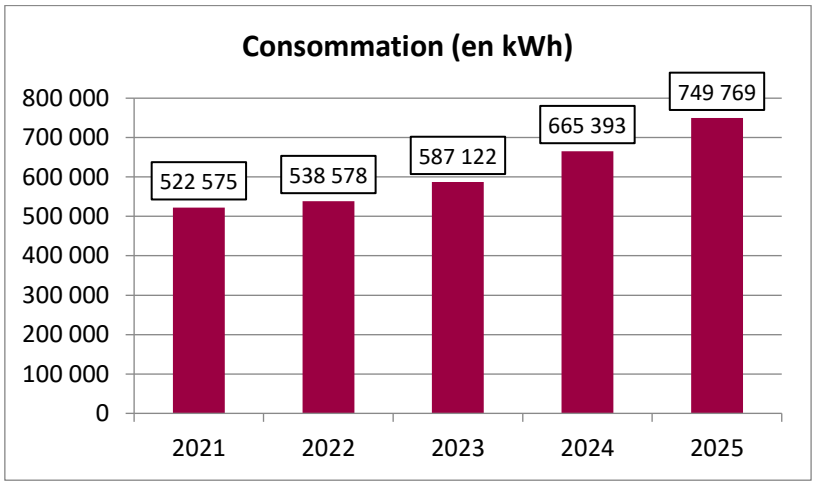
Les livraisons de lactosérum se font le mercredi et le vendredi à raison de 8 m3 par livraison et intégré au fur et à mesure dans le fil de l'eau de la STEP soit 832 m3 environ amenant une charge approximative de 16 168 kg/an.

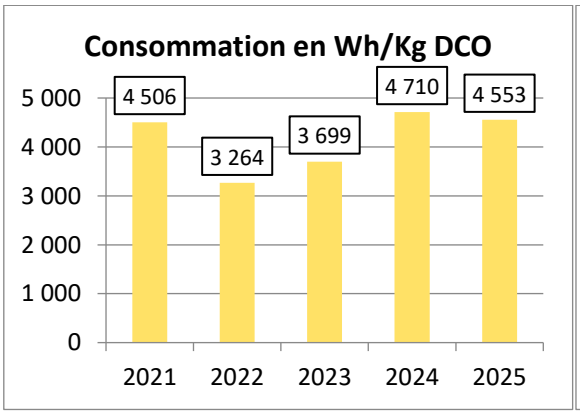
H.5. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET DE REACTIFS

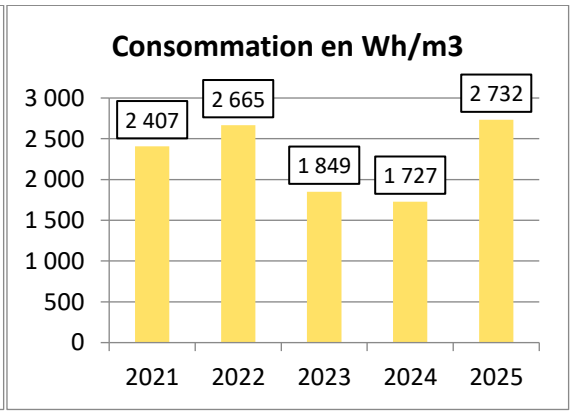
H.5.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année

Energie	Consommation (en kWh)
Electricité	749 769

Les consommations présentées ci-dessus sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie.







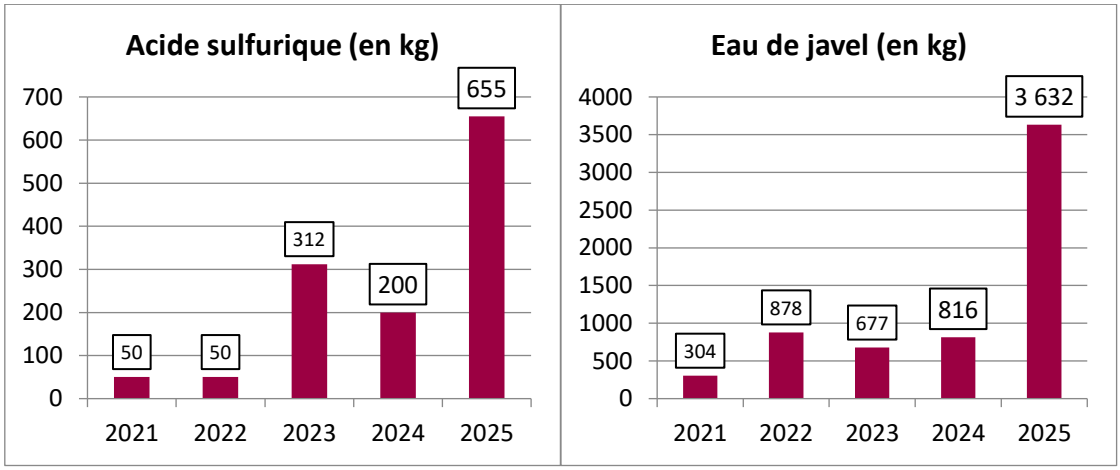
H.5.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année

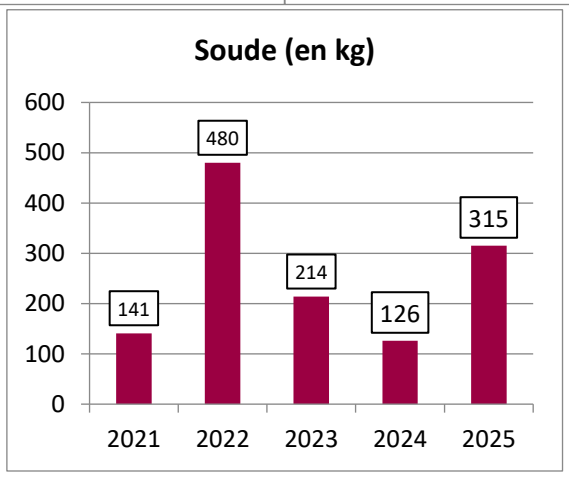
Réactifs utilisés	Filière de traitement	Consommation annuelle (kg)
Acide sulfurique	Air	655
Eau de javel	Air	3 632

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

Soude	Air	315
Poly cation poudre	Boues	2 000
Ammoniaque	Eau	6 484
Bicarbonate de sodium	Eau	0
Chlorure ferrique	Eau	23 495
Poly anion poudre	Eau	1 250

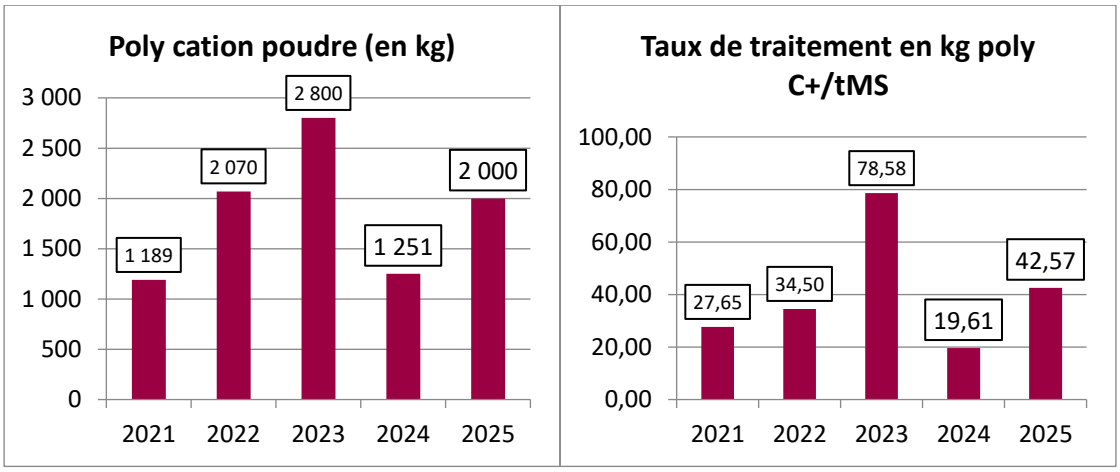
Air :





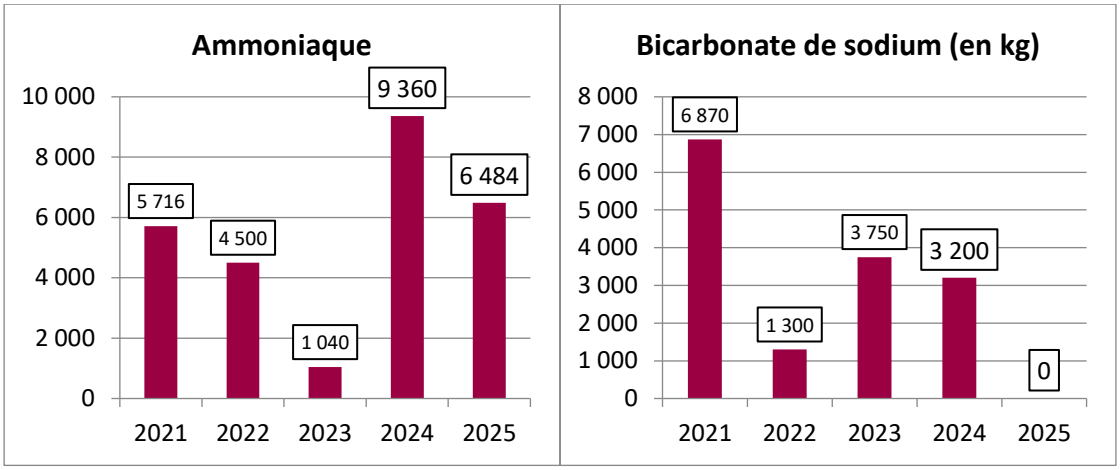
Boues :

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

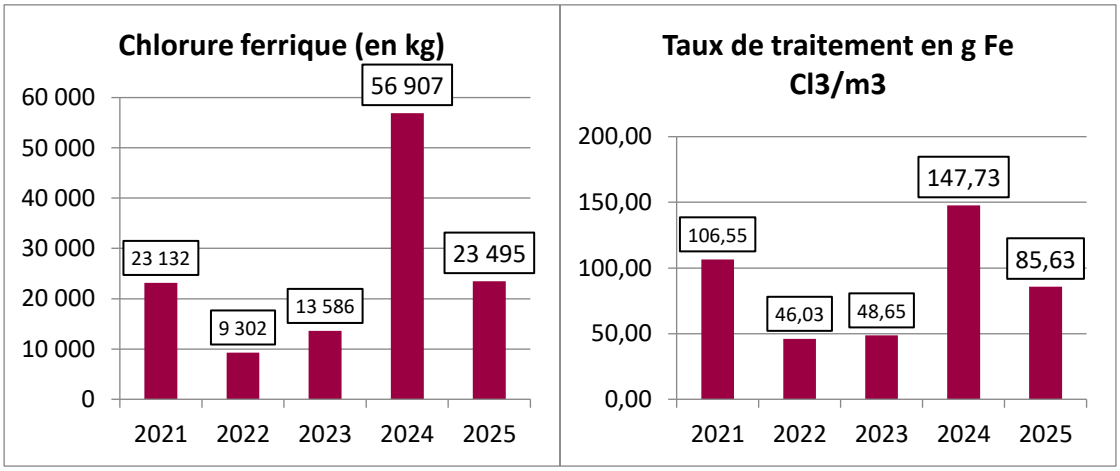


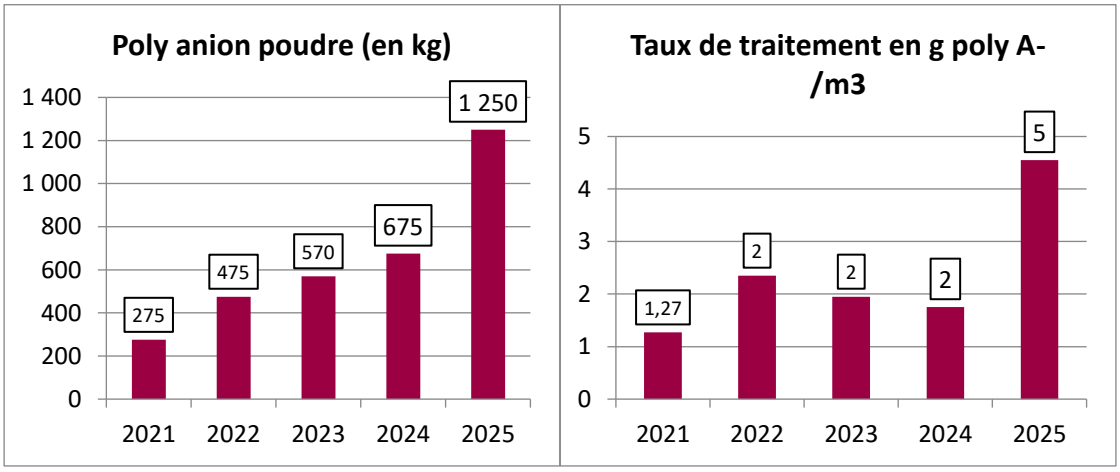
Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

Eau (montée en charge) :



Eau :





On constate une augmentation des réactifs air et boues par rapport à 2024, qui est le résultat d'une remise en service de la désodorisation, et de plusieurs problèmes constatés avec la centrifugeuse cette année.

Concernant les réactifs pour la file eau, on observe une baisse d'ammoniaque, liée à une charge nettement plus importante cette année, qui a nécessité moins d'injection d'alcali, mais également liée à une pluviométrie moins élevée. La charge

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

entrante légèrement plus importante explique également l'augmentation de polymère anionique. On peut également noter une diminution d'injection de chlorure ferrique, qui était surdosée en 2024.

H.6. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE

H.6.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement

- 03/03/2025 : Mise en service inexpliquée de la pompe de retour du bassin tampon contenant le lactosérum, ayant entrainé une injection de 136 m3 de mélange d'effluent en tête de station. Cet incident a entrainé des non-conformités rédhibitoires sur les bilans 24h du 04/03 et 06/03/2025.



- 23/04/2025 : Arrêt de l'automate de la STEP suite à la carte d'alimentation de l'automate qui était HS. Remplacement immédiat de la carte.



Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

- 06/12/2025 : Blocage de la herse du décanteur lamellaire, bien que le moteur soit opérationnel. Du 09/12 au 11/12, vidange du décanteur primaire avec intervention CATEC. Deux rideaux et une barre de fer tordue ont été trouvés au fond de l'ouvrage.



STEP	EH	DYSF	Date début	Installation	NC & DYSF 2025
Vars	22 000	1	04/03/2025	STEP	Injection Lactosérum Entrée STEP > Risque bilan 04/03/2025 NC
		2	04/03/2025	STEP	Bilan 24h du 04/03 non-conforme suite injection lactosérum
		3	06/03/2025	STEP	Bilan 24h du 06/03 non-conforme suite injection lactosérum
		4	23/04/2025	STEP	Panne carte automate: surverse A2 de 133m3 le 23/04/2025>changement carte le jour même
		5	12/06/2025	STEP	Ecart volumes entrée/sortie > 10%
		6	06/12/2025	STEP	Herse du décanteur primaire bloquée --> Vidange du décanteur

H.6.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement

Cf ci-dessus.

H.6.3. Bilan des alertes du protocole de protection des usages sensibles en aval du rejet

Sans objet.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

H.7. RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE

Paramètres physicochimiques

Ces calculs sont réalisés sur le système de traitement, c'est-à-dire en prenant en compte le déversoir en tête de station et les apports extérieurs le cas échéant :

- La concentration en sortie est calculée à partir de la sortie générale (A4), des by-pass intermédiaires (A5) et du déversoir en tête de station (A2),
- Pour le rendement l'entrée est calculée à partir de l'entrée de station (A3), des apports extérieurs (A7) et du déversoir en tête de station (A2).

			MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT	
	Débit journalier de référence (m3/j)	1 912	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)
	Charge brute de pollution organique (kg DBO5/j)	1 320															
Ensemble des mesures	**Nombre réglementaire de mesures par an (1)**		24		24		24		12		12		12	12	12	12	
	Nombre de mesures réalisées		25		25		25		13		13		13	13	13	13	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées		72,3	22,73	53,87	156,7	63,17	55,95	15,21	52,96	57,83	20,24	13,62	0,422	32,3	52,83	2,86
Conditions normales d' exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		25		25		25		13		13		13	13	13	13	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		72,3	22,73	53,87	156,7	63,17	55,95	-	-	-	-	13,62	-	-	52,83	2,86
	Valeur rédhibitoire (1)		85		250		50		-		-		-	-	-	-	
	Nombre de résultats non conformes à la valeur rédhibitoire		1		2		2		0		0		0	0	0	0	
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière		90	35	75	125	80	25	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Nombre maximum de non-conformités aux valeurs limites par an (1)		3		3		3		0		0		0	0	0	0	
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)		1		0		0		0		0		0	0	0	0	
	Valeurs limites (1) en moyenne annuelle		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15	-	-	80	2
	Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :		Non Conforme		Non Conforme		Non Conforme		-		-		Conforme	-	-	Non Conforme	
Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :			**Non conforme**														

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

(1) : ces valeurs sont déterminées par l'arrêté d'autorisation de l'ouvrage ou à défaut par l'arrêté du 21 Juillet 2015. **(2)** : le nombre de résultats non conformes aux valeurs limites est égal au nombre de mesures, réalisées dans des conditions normales d'exploitation **(*)**, dont les résultats sont non conformes à la fois à la valeur limite en concentration et en rendement.

(*) Les conditions normales d'exploitation sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'art 2 de l'arrêté du 21 Juillet 2015.

H.8. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE

H.8.1. Ecart des systèmes de comptage

Synthèse des volumes

Mois	Pluviométrie (mm)	Volumes S16a (m3)	Volumes S16b (m3)	Volumes A3 (m3)	Volumes A4 (m3)	Ecart Entrée/Sortie (%)
janvier	64	0	0	35 850	32 314	10,37%
février	10	0	0	35 740	39 451	-9,87%
mars	48	0	0	34 460	37 161	-7,54%
avril	78	133	0	32 806	35 413	-7,64%
mai	64	0	0	23 912	26 538	-10,41%
juin	54	0	0	18 591	12 456	39,52%
juillet	70	0	0	14 232	15 615	-9,27%
août	81	40	0	20 327	20 468	-0,69%
septembre	108	0	0	10 734	11 178	-4,05%
octobre	66	156	210	11 084	12 377	-11,02%
novembre	61	0	10	11 778	13 966	-17,00%
décembre	15	0	0	24 851	26 588	-6,75%
Total	**717**	**329**	**220**	**274 365**	**283 525**	**-3,28%**

La moyenne des écarts entre l'entrée et la sortie sur l'année est conforme (<10 %).

H.8.2. Contrôle du dispositif d'autosurveillance

1 contrôle a été réalisé en 2025 par le bureau d'étude JCM Environnement le 12/11/2025 :

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

IX- CONCLUSIONS

SYNTHÈSE DES COTATIONS

1 - Cotation des dispositifs de mesure de débit (sur 10)	10,0
2 - Cotation des dispositifs de prélèvement (sur 10)	10,0
3 - Cotation du comparatif analytique (sur 10)	10,0
4 - Existe-t-il un système qualité performant et les résultats analytiques sont ils déposés selon le scénario d'échange en vigueur (coeff 0,9 ou 1)	Oui
Cotation globale sur 10 = Moyenne (①+②+③) x ④ (1 ou 0,9)	10,0

Mesures de débits :

- **DO en-tête :** CONFORME – IL FAUDRA PREVOIR DE RETABLIR LA CORRELATION ENTRE LES HAUTEURS DU LEURRE ET CELLES DES FICHES DE SUIVI.
- **DO poste de relevage :** CONFORME
- **Entrée Tampon :** CONFORME
- **Entrée station :** CONFORME
- **Sortie Station :** CONFORME
- **Boues :** CONFORME

Prélèvements d'échantillons :

- **Entrée station :** CONFORME
- **Sortie Station :** CONFORME
- **Fractionnement :** CONFORME

Analyses :

- **Température de la glacière à réception :** CONFORME
- **Délais de mise en analyse :** CONFORME
- **Analyses :** CONFORME

Points divers :

- **Comparaison des volumes Entrée / Sortie Station :** CONFORME
- **Température de rejet :** CONFORME
- **Pluviométrie :** CONFORME

Qualité :

- **Manuel d'autosurveillance :** CONFORME.
- **Contrôles internes :** Les fiches de suivi sont tenues à jour.

X- DATES ET VISAS

Rapport produit le 12/01/2026
Par JCM Environnement
Nicolas TANGUY

Rapport validé le 12/01/2026
Par JCM Environnement
Philippe GUITTET

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

H.9. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT

① - Commentaires sur les charges hydrauliques de la station de traitement des eaux usées:

En 2025, la station a traité en moyenne 751,7 m3/j, soit 22,77 % de sa capacité nominale. Cependant, elle est soumise à des variations importantes en raison du caractère touristique de sa localisation ainsi que de sa sensibilité aux eaux claires parasites.

② - Commentaire sur la charge polluante mesurée en tête de station de traitement des eaux usées:

Les concentrations ainsi que les ratios montrent que l'effluent est majoritairement de nature urbaine. Rapport moyen de biodégradabilité : DCO / DBO5 ≈ 2,9.

On observe des variations importantes de charge entrante entre la basse et la haute saison mais la capacité théorique organique de la station n'a été dépassée sur les bilans de 2025.

③ - Commentaire sur le respect de l'autosurveillance:

Les bilans 24 heures ont été lancés aux dates convenues sur la base des plannings et des reports transmis en fin d'année n-1 à la Police de l'eau.

Cotation globale de 10 lors du CDA.

17 dépassements des limites relevés en 2025, sur les paramètres DBO5, DCO, MES, N-NH4 et Pt.

Les non-conformités relevées lors des bilans du 04/03/2025 et 06/03/2025 sont liées à un dysfonctionnement de la pompe de retour du bassin tampon contenant du lactosérum, qui a entrainé l'injection de 136 m^3 de mélange d'effluent et de lactosérum dilué en tête de station, et a considérablement augmenté la charge en entrée de station.
Au vu du caractère exceptionnel de l'effluent, un classement en hors condition normale de fonctionnement de ces bilans a été demandé.

Concernant les dépassements en N-NH4 et Pt, des normes de rejets sont imposées en moyenne annuelle :

- N-NH4 : concentration de 13,62 mg/l en moyenne annuelle pour 15 mg/l → La moyenne des résultats annuels des bilans respectent la limite de concentration.

- Pt : concentration de 2,86 mg/l en moyenne annuelle pour 2 mg/l → La moyenne des résultats annuels des bilans ne respectent pas la limite de concentration.

A noter que l'ensemble des dépassements en N-NH4 et Pt ont eu lieu durant la période hivernale, correspondant à la pleine charge de la station.

④ - Synthèse:

Appréciation sur la conformité du traitement au regard des analyses réalisées sur le rejet au regard des prescriptions du rejet :

Les normes de rejet sont globalement respectées, à l'exception des bilans du 04/03 et 06/03 déclarés non-conformes à la suite d'une injection accidentelle et importante de lactosérum en tête de station. Par ailleurs, la moyenne des résultats annuels en phosphore total issue des bilans dépasse la limite de concentration réglementaire. Toutefois, elle redevient conforme si l'on exlut le bilan 24h du 04/03.

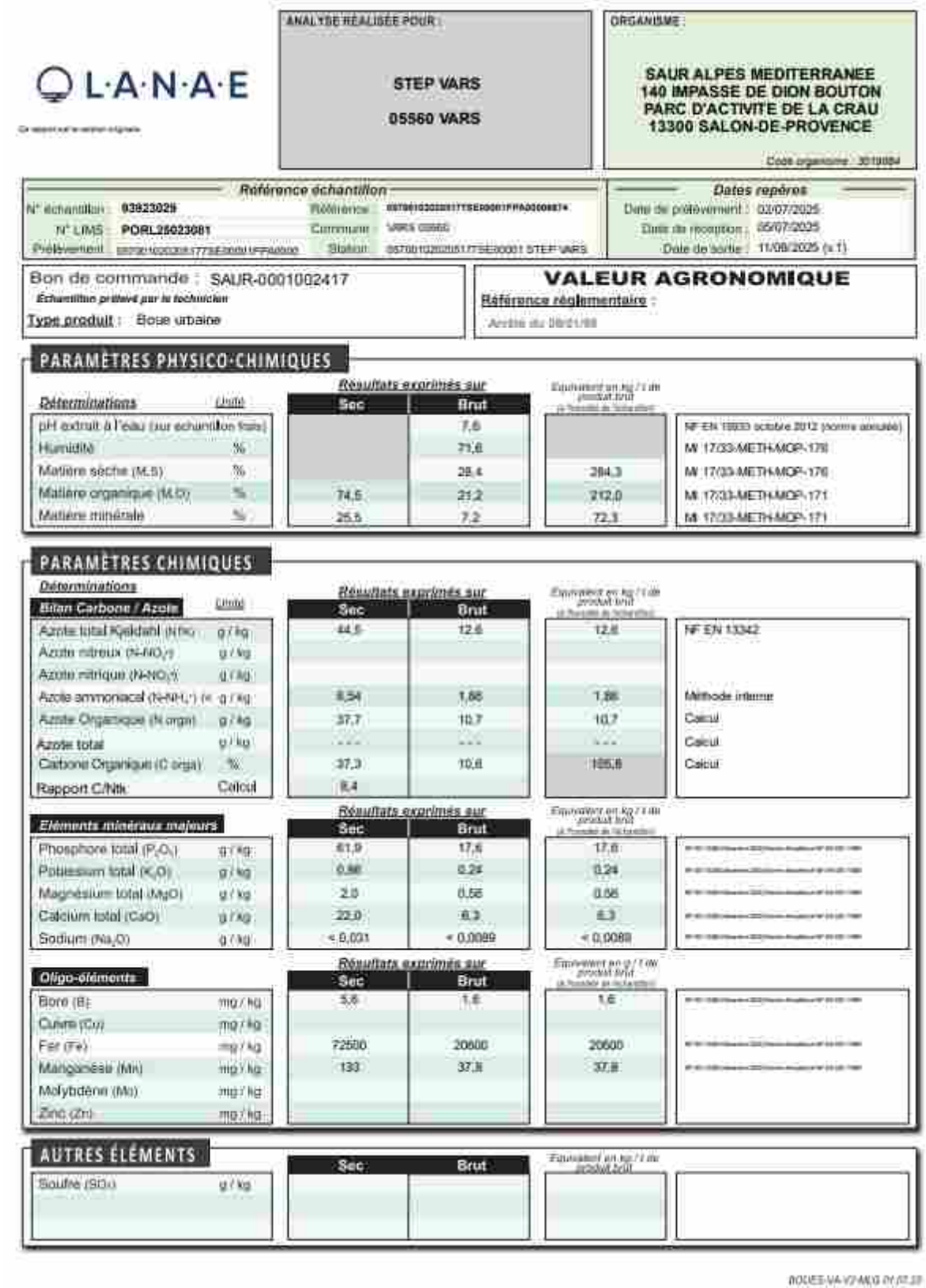
La CBPO de l'année 2025 est inférieure à la capacité nominale de la station ce qui confirme que la station n'est pas en saturation organique.

- **En conclusion, SAUR juge le système de traitement non-conforme en performance et non-conforme en équipement pour les réglementations locales en vigueur.**

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

I. ANNEXES

I.1. RAPPORTS D'ANALYSES DES BOUES ENVOYEES AU CENTRE DE COMPOSTAGE



L·A·N·A·E

ANALYSE RÉALISÉE POUR :
STEP VARS
05560 VARS

ORGANISME :
SAUR ALPES MEDITERRANEE
140 IMPASSE DE DION BOUTON
PARC D'ACTIVITE DE LA CRAU
13300 SALON-DE-PROVENCE

Référence échantillon
N° échantillon : 03823029
N° LIMS : PORL25023081
Prélèvement :
Référence :
Commune : VARS (0556)
Station : STEP VARS

Dates repères
Date de prélèvement : 02/07/2025
Date de réception : 05/07/2025
Date de sortie : 11/08/2025 (x 1)

Bon de commande : SAUR-0001002417
Échantillon prélevé par le technicien
Type produit : Boue urbaine

VALEUR AGRONOMIQUE
Référence réglementaire :
Arrêté du 08/01/98

PARAMÈTRES PHYSICO-CHIMIQUES

Déterminations	Unité	Résultats exprimés sur Sec	Résultats exprimés sur Brut	Equivalent en kg / t de produit brut	
pH extrait à l'eau (sur échantillon frais)			7,6		NF EN 13037 octobre 2012 (norme annulée)
Humidité	%		71,6		M 17/33-METH-MOP-176
Matière sèche (M.S)	%		28,4	284,3	M 17/33-METH-MOP-176
Matière organique (M.O)	%	74,5	21,2	212,0	M 17/33-METH-MOP-171
Matière minérale	%	25,5	7,2	72,3	M 17/33-METH-MOP-171

PARAMÈTRES CHIMIQUES

Déterminations	Unité	Résultats exprimés sur Sec	Résultats exprimés sur Brut	Equivalent en kg / t de produit brut	
Bilan Carbone / Azote					
Azote total Kjeldahl (N-NK)	g / kg	44,5	12,6	12,6	NF EN 13342
Azote nitreux (N-NO_2)	g / kg				
Azote nitrique (N-NO_3)	g / kg				
Azote ammoniacal (N-NH_4^+)	g / kg	8,54	1,86	1,86	Méthode interne
Azote Organique (N orga)	g / kg	37,7	10,7	10,7	Calcul
Azote total	g / kg	- - -	- - -	- - -	Calcul
Carbone Organique (C orga)	%	37,3	10,6	105,8	Calcul
Rapport C/Ntk	Calcul	8,4			
Eléments minéraux majeurs					
Phosphore total (P_2O_5)	g / kg	61,9	17,6	17,6	
Potassium total (K_2O)	g / kg	0,86	0,24	0,24	
Magnésium total (MgO)	g / kg	2,0	0,56	0,56	
Calcium total (CaO)	g / kg	22,0	6,3	6,3	
Sodium (Na_2O)	g / kg	< 0,031	< 0,0089	< 0,0089	
Oligo-éléments					
Bore (B)	mg / kg	5,6	1,6	1,6	
Cuivre (Cu)	mg / kg				
Fer (Fe)	mg / kg	72500	20600	20600	
Manganèse (Mn)	mg / kg	133	37,8	37,8	
Molybdène (Mo)	mg / kg				
Zinc (Zn)	mg / kg				

AUTRES ÉLÉMENTS

		Sec	Brut	Equivalent en kg / t de produit brut	
Soufre (SO_3)	g / kg				

BOUES-VA-V2-MLG 01.07.19

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

L·A·N·A·E

RAPPORT D'ESSAIS N° PORL25023081

N° Client	5536982 (i)	Date prélèvement	02/07/2025 (i)
Nom Client	STEP VARS (i)	Date de réception	09/07/2025
Adresse	05550 VARS (i)	Date de sortie	11/08/2025 (v f)
Organisme	SAUR ALPES MEDITERRANEE (i)	Date de début de l'essai	21/07/2025
Identification échantillon	05700103D026177EE00001PPA00006674 (i)	Date de conservation de l'échantillon brut	4 semaines
Type de produit	Boue urbaine (i)	N° Echantillon	93826026
Point de prélèvement	05700103D026177SE00001PPA00006674 Boues évacuées après traitement / 05700103D026177SE00001 STEP VARS (i)		

Echantillon prélevé par le technicien (i)

			Résultats sur Matière Sèche	Unité sur Matière Sèche	Résultats sur Matière Brute	Unité sur Matière Brute
	Carbone organique (calcul)		37,5	%	10,6	%
#	Humidité	Mt 17/33-METH-MOP-176			71,5	%
#	Matière minérale	Mt 17/33-METH-MOP-171	25,5	%	72,3	kg/t
#	Matière Organique	Mt 17/33-METH-MOP-171	74,6	%	212,0	kg/t
#	Matière Sèche	Mt 17/33-METH-MOP-176			28,4	%
#	pH extrait à l'eau (sur sèch. brut)	NF EN 13037 (août 2012) (Limite accréd.)			7,6	
	Azote ammoniacal ($N\text{-}NH_4^+$) (*)	Méthode interne	0,54	g/kg	1,86	kg/t
#	Azote Kjeldhal	NF EN 13342	44,6	g/kg	12,6	kg/t
	Azote nitrique (N-NO_3^-)			g/kg		kg/t
	Azote nitreux (N-NO_2^-)			g/kg		kg/t
#	CaO		22,0	g/kg	6,3	kg/t
	Rapport C/N (calcul)	Calcul	8,4			
#	K_2O		0,66	g/kg	0,34	kg/t
#	MgO		2,5	g/kg	0,56	kg/t
	Na_2O		< 0,031	g/kg	< 0,0085	kg/t
#	P_2O_5		61,9	g/kg	17,6	kg/t
	SO_3			g/kg		kg/t
	Bore		3,6	mg/kg	1,0	g/t
	Cobalt			mg/kg		g/t
	Cuivre			mg/kg		g/t
#	Fer		72600	mg/kg	20600	g/t
#	Manganèse		533	mg/kg	37,8	g/t
	Molybdène			mg/kg		g/t
	Zinc			mg/kg		g/t
	Aluminium		---	mg/kg	---	g/t
	Arsenic			mg/kg		g/t
	Cadmium			mg/kg		g/t
	Chrome			mg/kg		g/t
	Cuivre			mg/kg		g/t
	Mercure		---	mg/kg		g/t
	Nickel			mg/kg		g/t
	Plomb			mg/kg		g/t
	Sélénium			mg/kg		g/t
	Zinc			mg/kg		g/t
	Cr + Cu + Ni + Zn	calcul		mg/kg		g/t
	PolyChlore Biphényles (PCB)					
	Congénères 28			mg/kg	---	mg/t
	Congénères 52			mg/kg	---	mg/t
	Congénères 101			mg/kg	---	mg/t
	Congénères 118			mg/kg	---	mg/t
	Congénères 138			mg/kg	---	mg/t
	Congénères 153			mg/kg	---	mg/t
	Congénères 180			mg/kg	---	mg/t
	Somme des 7 PCB	calcul		mg/kg		mg/t
	Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP)					
	Fluoranthène			mg/kg	---	mg/t
	Benzo (B) Fluoranthène			mg/kg	---	mg/t
	Benzo (A)Pyrène			mg/kg	---	mg/t

COMMENTAIRES :

Fait à La Rochelle, le 11/08/2025

Céline TOBIET
Responsable ADP et logistique

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

L·A·N·A·E

ANALYSE RÉALISÉE POUR

STEP VARS

05560 VARS

ORGANISME :

SAUR ALPES MEDITERRANEE
140 IMPASSE DE DION BOUTON
PARC D'ACTIVITE DE LA CRAU
13300 SALON-DE-PROVENCE

Code organisme : 3019884

Référence échantillon

N° échantillon : 93823660
N° LIMS : PORL25832674
Prélèvement :
Référence :
Commune : VARS 05560
Station : 05700102030017TGE00001 STEP VARS

Dates repères

Date de prélèvement : 14/10/2025
Date de réception : 16/10/2025
Date de sortie : 31/10/2025 (v.1)

Bon de commande : SAUR-0001198154
Échantillon prélevé par le technicien
Type produit : Boue urbaine

VALEUR AGRONOMIQUE
Référence réglementaire :
Arrêté du 08/01/98

PARAMÈTRES PHYSICO-CHIMIQUES

Déterminations	Unité	Résultats exprimés sur Sec	Résultats exprimés sur Brut	Equivalent en kg / t de produit brut à Teneur en référence	
pH extrait à l'eau (sur échantillon frais)			8,3		NF EN 15933 octobre 2012 (norme annulée)
Humidité	%		74,8		M 17/33-METH-MOP-128
Matière sèche (M.S)	%		25,2	252,4	M 17/33-METH-MOP-176
Matière organique (M.O)	%	70,1	17,7	177,0	M 17/33-METH-MOP-171
Matière minérale	%	29,9	7,5	75,3	M 17/33-METH-MOP-171

PARAMÈTRES CHIMIQUES

Déterminations — Bilan Carbone / Azote	Unité	Résultats exprimés sur Sec	Résultats exprimés sur Brut	Equivalent en kg / t de produit brut à Teneur en référence	
Azote total Kjeldahl (NTK)	g / kg	83,5	16,0	16,0	NF EN 13342
Azote nitreux ($N\text{-}NO_2$)	g / kg				
Azote nitrique ($N\text{-}NO_3$)	g / kg				
Azote ammoniacal ($N\text{-}NH_4^+$)	g / kg	3,75	0,944	0,944	Méthode interne
Azote Organique (N orga)	g / kg	59,9	15,1	15,1	Calcul
Azote total	g / kg	---	---	---	Calcul
Carbone Organique (C orga)	%	35,1	8,9	88,3	Calcul
Rapport C/Ntk	Calcul	5,5			

Eléments minéraux majeurs		Résultats exprimés sur Sec	Résultats exprimés sur Brut	Equivalent en kg / t de produit brut à Teneur en référence	
Phosphore total (P_2O_5)	g / kg	79,4	20,0	20,0	
Potassium total (K_2O)	g / kg	1,5	0,38	0,38	
Magnésium total (MgO)	g / kg	4,0	1,0	1,0	
Calcium total (CaO)	g / kg	19,7	5,0	5,0	
Sodium (Na_2O)	g / kg	0,34	0,086	0,086	

Oligo-éléments		Résultats exprimés sur Sec	Résultats exprimés sur Brut	Equivalent en g / t de produit brut à Teneur en référence	
Bore (B)	mg / kg	20,4	5,2	5,2	
Cuivre (Cu)	mg / kg				
Fer (Fe)	mg / kg	77400	19500	19500	
Manganèse (Mn)	mg / kg	145	36,6	36,6	
Molybdène (Mo)	mg / kg				
Zinc (Zn)	mg / kg				

AUTRES ÉLÉMENTS

		Sec	Brut	Equivalent en kg / t de produit brut	
Soufre (SO_3)	g / kg				

BOUES-VA-[illegible]

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

L·A·N·A·E

RAPPORT D'ESSAIS N° PORL25032674

N° Client :	5036862 (i)	Date prélèvement :	14/10/2025 (i)
Nom Client :	STEP VARS (i)	Date de réception :	16/10/2025
Adresse :	05580 VARS (i)	Date de sortie :	31/10/2025 (v.1)
Organisme :	SAUR ALPES MEDITERRANEE (i)	Date de début de l'essai :	20/10/2025
Identification de l'échantillon :	05700102020017TSE000001PPA000006674 (i)	Délai de conservation de l'échantillon brut :	4 semaines
Type de produit :	Boue activée (i)	N° d'échantillon :	03603000
Point de prélèvement :	05700102020017TSE000001PPA000006674 Boues évacuées après traitement // 05700102020017TSE000001 STEP VARS (i)		

Échantillon prélevé par le technicien (i)

		Résultats sur Matière Sèche	Unité sur Matière Sèche	Résultats sur Matière Brute	Unité sur Matière Brute
Analyse immédiate minérale					
Cellulose brute (calcul)		35,1	%	6,8	%
# Humidité	M. 17/33-METH-MOP-176			74,8	%
# Matière minérale	M 17/33-METH-MOP-171	29,9	%	75,3	kg/t
# Matière Organique	M 17/33-METH-MOP-171	70,1	%	177,0	kg/t
# Matière Sèche	M 17/33-METH-MOP-176			25,2	%
# pH extrait à l'eau (sur éch. frais)	NF EN 13037 (version corrigée)			8,3	
Analyse de la valeur agronomique					
Azote ammoniacal ($N\text{-}NH_4$)	Méthode interne	0,75	g/kg	0,944	kg/t
# Azote Kjeldhal	NF EN 13342	63,5	g/kg	16,0	kg/t
Azote nitrique ($N\text{-}NO_3$)			g/kg		kg/t
Azote nitreux ($N\text{-}NO_2$)			g/kg		kg/t
# CaO		19,7	g/kg	5,0	kg/t
Rapport C/N (calcul)	Calcul	5,5			
# K_2O		1,5	g/kg	0,39	kg/t
# MgO		4,8	g/kg	1,2	kg/t
Na_2O		0,34	g/kg	0,086	kg/t
# P_2O_5		79,4	g/kg	20,0	kg/t
SO_3			g/kg		kg/t
Oligo-éléments					
Bore		20,4	mg/kg	5,2	g/t
Cobalt			mg/kg		g/t
Cuivre			mg/kg		g/t
# Fer		77400	mg/kg	19500	g/t
# Manganèse		145	mg/kg	36,6	g/t
Molybdène			mg/kg		g/t
Zinc			mg/kg		g/t
Eléments traces métalliques					
Aluminium		---	mg/kg	---	g/t
Arsenic			mg/kg		g/t
Cadmium			mg/kg		g/t
Chrome			mg/kg		g/t
Cuivre			mg/kg		g/t
Mercure		---	mg/kg		g/t
Nickel			mg/kg		g/t
Plomb			mg/kg		g/t
Sélénium			mg/kg		g/t
Zinc			mg/kg		g/t
Cr + Cu + Ni + Zn	calcul		mg/kg		g/t
Composés traces organiques					
PolyChlore Biphenyles (PCB)					
Congénères 28			mg/kg	---	mg/t
Congénères 52			mg/kg	---	mg/t
Congénères 101			mg/kg	---	mg/t
Congénères 118			mg/kg	---	mg/t
Congénères 138			mg/kg	---	mg/t
Congénères 153			mg/kg	---	mg/t
Congénères 180			mg/kg	---	mg/t
Somme des 7 PCB	calcul		mg/kg		mg/t
Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP)					
Fluoranthène			mg/kg	---	mg/t
Benzo (b) Fluoranthène			mg/kg	---	mg/t
Benzo (A) Pyrène			mg/kg	---	mg/t

COMMENTAIRES :

pour les analyses d'origine externe au client, l'exactitude est obtenue à partir de l'échantillon tel qu'il est reçu sans les différentes étapes 17/33-METHOP-171 et 17/33-METHOP-172 de respect de la source originale. (i) Information fournie par le client. La responsabilité du laboratoire ne saurait être engagée en cas de fausses déclarations. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Fait à La Rochelle, le 31/10/2025

Cécile DESTOMBES
Responsable ADP et logistique

L'accréditation Cofrac atteste de la compétence des laboratoires pour des types d'essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole « # ». Les incertitudes de mesure sont disponibles sur la liste détaillée de l'accréditation « www.cofrac.fr ». Les résultats « qualitatifs », « aides techniques » ou « interprétatifs » ne sont pas couverts par l'accréditation. Les résultats ne portent que sur l'échantillon soumis à l'essai. Ce rapport d'essai ne concerne que l'échantillon soumis à l'analyse. Sa reproduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale sauf autorisation écrite du laboratoire.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

L·A·N·A·E

ANALYSE RÉALISÉE POUR :

STEP VARS

05560 VARS

ORGANISME :

SAUR ALPES MEDITERRANEE
140 IMPASSE DE DION BOUTON
PARC D'ACTIVITE DE LA CRAU
13300 SALON-DE-PROVENCE

Code organisme : 3019684

Référence échantillon

N° échantillon : 93923015
N° LIMS : FORL26637584
Prélèvement : 05700102220517785E0000HPR40000
Référence : 05700102220517785E0000HPR40000674
Commune : VARS 05560
Station : 05700102000517785E00001 STEP VARS

Dates repères

Date de prélèvement : 03/03/2025
Date de réception : 10/12/2025
Date de sortie : 24/12/2025 (x 1)

Bon de commande : SAUR-0001198154

Échantillon prélevé par le technicien

Type produit : Boue urbaine

VALEUR AGRONOMIQUE

Référence réglementaire :

Arrêté du 08/01/98

PARAMÈTRES PHYSICO-CHIMIQUES

Déterminations	Unité	Résultats exprimés sur Sec	Résultats exprimés sur Brut	Equivalent en kg / t de produit brut (x Teneur en humidité)	
pH extrait à l'eau (sur échantillon frais)			7,4		NF EN 15933 octobre 2012 (norme annulée)
Humidité	%		79,2		Mi 17/33-METH-MOP-176
Matière sèche (M.S)	%		20,8	208,0	Mi 17/33-METH-MOP-176
Matière organique (M.O)	%	69,8	14,5	145,0	Mi 17/33-METH-MOP-171
Matière minérale	%	30,2	6,3	62,9	Mi 17/33-METH-MOP-171

PARAMÈTRES CHIMIQUES

Déterminations	Unité	Résultats exprimés sur Sec	Résultats exprimés sur Brut	Equivalent en kg / t de produit brut (x Teneur en N-kjeldahl)	
Bilan Carbone / Azote					
Azote total Kjeldahl (NTK)	g / kg	69,0	12,3	12,3	NF EN 13342
Azote nitreux ($N\text{-}NO_2^-$)	g / kg				
Azote nitrique ($N\text{-}NO_3^-$)	g / kg				
Azote ammoniacal ($N\text{-}NH_4^+$)	g / kg	1,37	0,286	0,286	Méthode interne
Azote Organique (N orga)	g / kg	57,7	12	12	Calcul
Azote total	g / kg	- - -	- - -	- - -	Calcul
Carbone Organique (C orga)	%	34,9	7,3	72,5	Calcul
Rapport C/Nk	Calcul	5,9			

Éléments minéraux majeurs	Unité	Résultats exprimés sur Sec	Résultats exprimés sur Brut	Equivalent en kg / t de produit brut (x Teneur en humidité)	
Phosphore total (P_2O_5)	g / kg	78,9	16,4	16,4	
Potassium total (K_2O)	g / kg	2,0	0,43	0,43	
Magnésium total (MgO)	g / kg	3,5	0,73	0,73	
Calcium total (CaO)	g / kg	14,8	3,0	3,0	
Sodium (Na_2O)	g / kg	0,49	0,10	0,10	

Oligo-éléments	Unité	Résultats exprimés sur Sec	Résultats exprimés sur Brut	Equivalent en g / t de produit brut (x Teneur en humidité)	
Bore (B)	mg / kg	22,4	4,7	4,7	
Cuivre (Cu)	mg / kg	158	32,8	32,8	
Fer (Fe)	mg / kg	92900	19300	19300	
Manganèse (Mn)	mg / kg	155	32,2	32,2	
Molybdène (Mo)	mg / kg	3,4	0,71	0,71	
Zinc (Zn)	mg / kg	412	85,7	85,7	

AUTRES ÉLÉMENTS

		Sec	Brut	Equivalent en kg / t de produit brut	
Soufre (SO_3)	g / kg				

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

L·A·N·A·E

ANALYSE REALISEE POUR :

STEP VARS

05560 VARS

ORGANISME :

SAUR ALPES MEDITERRANEE
140 IMPASSE DE DION BOUTON
PARC D'ACTIVITE DE LA CRAU
13300 SALON-DE-PROVENCE

Référence échantillon

N° échantillon : 93923015
N° LIMS : PORL25037594
Référence : 05706102020617ASE00001PPA00036674
Commune : VARS 05560
Station : 05706102020617ASE00001 STEP VARS

Dates repères

Date de prélèvement : 03/03/2025
Date de réception : 16/12/2025
Date de sortie : 24/12/2025 (x 1)

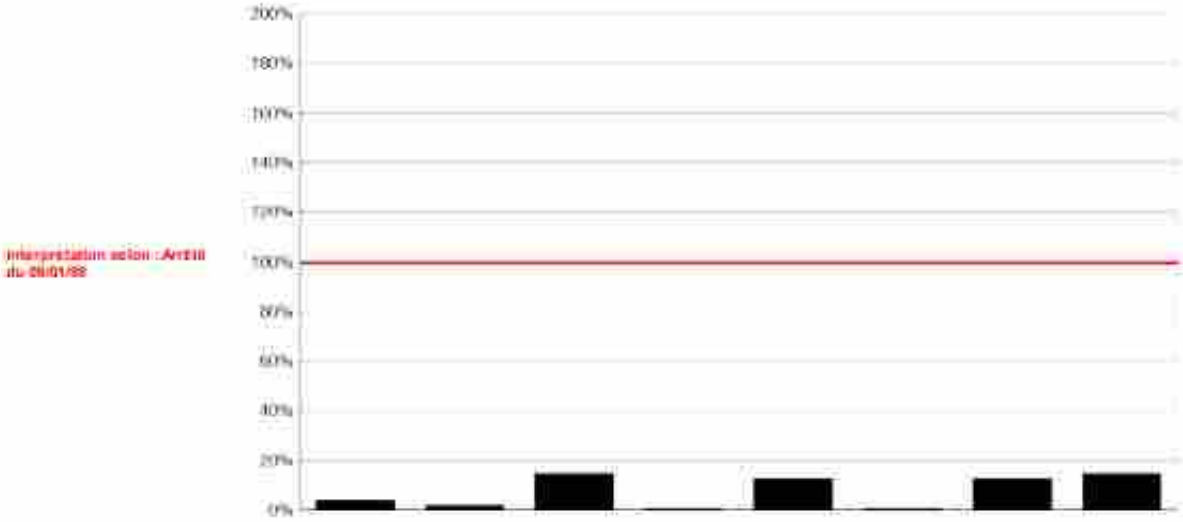
Bon de commande : SAUR-0001198154

Type produit : Boue urbaine

Eléments Traces Métalliques

Référence réglementaire :

Arrêté du 08/01/98



ÉLÉMENTS	Cadmium (Cd)	Chrome (Cr)	Cuivre (Cu)	Mercure (Hg)	Nickel (Ni)	Plomb (Pb)	Zinc (Zn)	Chrome + Cuivre + Nickel + Zinc
Conformité	■	■	■	■	■	■	■	■
Résultats en mg / kg MS	0,40	25,3	158	0,18	26,3	14,7	412	622
Valeur seuil en mg / kg MS	10	1000	1000	10	200	800	3000	4000
Résultat / Valeur seuil (en %)	4	2,5	15,8	1,8	13,2	1,8	13,7	15,6
Flux en g / t de produit brut	0,083	5,3	32,9	0,038	5,50	3,1	85,7	129

■ conforme ✖ non conforme

ÉLÉMENTS	Arsenic (As)	Sélénium (Se)	Aluminium (Al)	Cobalt (Co)	Molybdène (Mo)
Résultats en mg / kg MS	---	---	---	4,1	3,4
Flux en g / t de produit brut	---	---	---	0,86	0,71

Humidité en % du produit brut	Matière sèche % produit brut
79,2	20,8

Conformité

BOUES-ETN-V2-MLG 01.07.25

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

L·A·N·A·E

ANALYSE RÉALISÉE POUR :

STEP VARS

05560 VARS

ORGANISME :

SAUR ALPES MEDITERRANEE
140 IMPASSE DE DION BOUTON
PARC D'ACTIVITE DE LA CRAU
13300 SALON-DE-PROVENCE

Référence échantillon				Dates repères	
N° échantillon	93923015	Référence	05700102020517 7SE0000 1FPA00006674	Date de prélèvement :	03/03/2025
N° LIMS	PORL25637584	Commune	VARS 05560	Date de réception :	10/12/2025
Prélèvement	05700102020517 7SE0000 1FPA0000	Station	05700102020517 7SE0000 1 STEP VARS	Date de sortie :	24/12/2025 (x 1)

Bon de commande : SAUR-0001198154

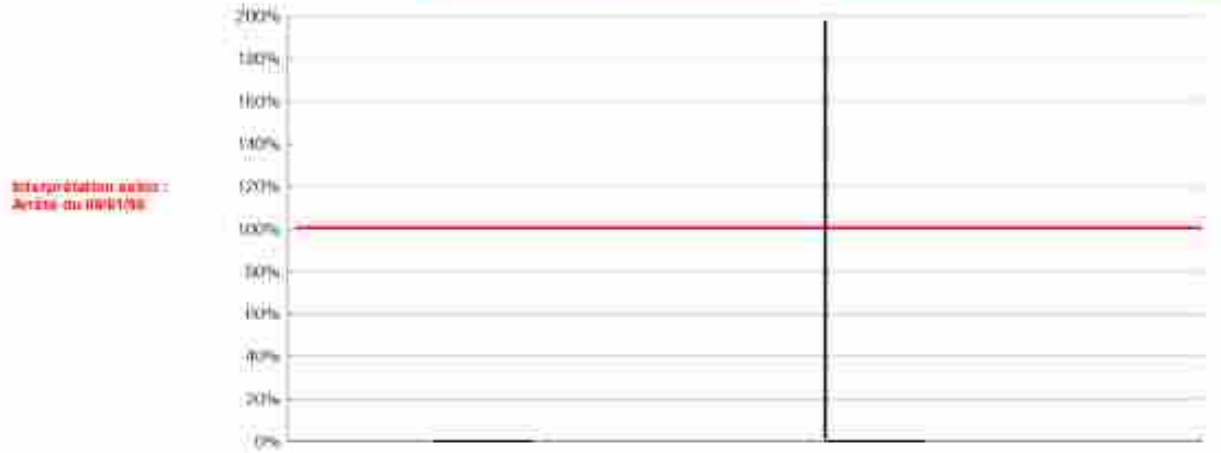
Type produit : Boue urbaine

Mesure des Composés Traces Organiques

Référence réglementaire :

Arrêté du 08/01/98

PCB (Poly Chloro Biphenyles) — **HAP** (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) — Cas général — Cas d'un épandage sur pâturage uniquement



Composés Traces Organiques	Total des 7 PCB (1)	Fluoranthène	Benzo(b) fluoranthène	Benzo(a) pyrène	Fluoranthène	Benzo(b) fluoranthène	Benzo(a) pyrène
Conformité	■	■	■	■	■	■	■
Résultats en mg / kg MS	< 0,063	0,048	< 0,045	< 0,045	0,048	< 0,045	< 0,045
Seuils en mg / kg MS	0,8	5	2,5	2	4	2,5	1,5
Résultat / Valeur seuil (en %)	< 7,9%	1%	< 1,8%	< 2,3%	1,2%	< 1,8%	< 3%
Flux en mg / t de produit brut	< 13,1	9,960	< 9,36	< 9,36	9,960	< 9,36	< 9,36

■ conforme ■ non conforme

(1) Détail des 7 PCB								Total des 7 PCB
Congénères (1)	28	52	101	118	138	153	180	
Teneur en mg / kg de Matière sèche	< 0,009	< 0,009	< 0,009	< 0,009	< 0,009	< 0,009	< 0,009	< 0,063

Humidité en % du produit brut	Matière sèche % produit brut
79,2	20,8

Conformité

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

L·A·N·A·E

RAPPORT D'ESSAIS N° PORL25037594

N° Client :	5038982 (i)	Date prélèvement :	03/12/2025 (i)
Nom Client :	STEP VARS (i)	Date de réception :	10/12/2025
Adresse :	05360 VARS (i)	Date de sortie :	24/12/2025 (e i)
Organisme :	SAUR ALPES MEDITERRANEE (i)	Date de début de l'essai :	10/12/2025
Identification de l'échantillon :	05720102020517 7SE00001FPA0000E674 (i)	Date de conservation de l'échantillon brut :	4 semaines
Type de produit :	Boue urbaine (i)	N° Consultation :	50023015
Point de prélèvement :	05720102020517 7SE00001FPA0000E674 Boues évacuées après traitement // 05720102020517 7SE00001 STEP VARS (i)		

Echantillon prélevé par le technicien (i)

		Résultats sur Matière Sèche	Unité sur Matière Sèche	Résultats sur Matière Brute	Limite sur Matière Brute
	Carbone organique (calcul)	34.9	%	7.3	%
*	Humidité — M 17/33-METH-MOP-176			76.2	%
*	Matière minérale — M 17/33-METH-MOP-171	30.2	%	62.9	kg / t
*	Matière Organique — M 17/33-METH-MOP-171	69.8	%	145.0	kg / t
*	Matière Sèche — M 17/33-METH-MOP-176			20.8	%
*	pH extrait à l'eau (sur ech. frais) — NF EN 15933 (extrait 10:1) (extrait annulé)			7.4	
	ANALYSE DE LA VALEUR AGRONOMIQUE				
	Azote ammoniacal ($N\text{-}NH_4^+$) — Méthode interne	1.37	g/kg	0.286	kg / t
*	Azote Kjeldhal — NF EN 13342	59.0	g/kg	12.3	kg / t
	Azote nitrique ($N\text{-}NO_3^-$)		g/kg		kg / t
	Azote nitreux ($N\text{-}NO_2^-$)		g/kg		kg / t
*	CaO — NF EN 13342 (Dosage) (Minéralisation) (annulé)	14.6	g/kg	3.0	kg / t
	Rapport C/N (calcul) — Calcul	5.9			
*	K_2O — NF EN 13342 (Dosage) (Minéralisation) (annulé)	2.0	g/kg	0.43	kg / t
*	MgO — NF EN 13342 (Dosage) (Minéralisation) (annulé)	3.5	g/kg	0.73	kg / t
	Na_2O — NF EN 13342 (Dosage) (Minéralisation) (annulé)	0.49	g/kg	0.10	kg / t
*	P_2O_5 — NF EN 13342 (Dosage) (Minéralisation) (annulé)	79.9	g/kg	16.4	kg / t
	SO_3		g/kg		kg / t
	OLIGO-ELEMENTS				
	Bore — NF EN 13342 (Dosage) (Minéralisation) (annulé)	22.4	mg/kg	4.7	g/t
*	Cobalt — NF EN 13342 (Dosage) (Minéralisation) (annulé)	4.1	mg/kg	0.86	g/t
*	Cuivre — NF EN 13342 (Dosage) (Minéralisation) (annulé)	158	mg/kg	32.8	g/t
*	Fer — NF EN 13342 (Dosage) (Minéralisation) (annulé)	50800	mg/kg	10600	g/t
*	Manganèse — NF EN 13342 (Dosage) (Minéralisation) (annulé)	155	mg/kg	32.2	g/t
	Molybdène — NF EN 13342 (Dosage) (Minéralisation) (annulé)	3.4	mg/kg	0.71	g/t
*	Zinc — NF EN 13342 (Dosage) (Minéralisation) (annulé)	412	mg/kg	85.7	g/t
	ELEMENTS TRACES METALLIQUES				
	Aluminium	***	mg/kg	***	g/t
	Arsenic		mg/kg		g/t
*	Cadmium — NF EN 13342 (Dosage) (Minéralisation) (annulé)	0.40	mg/kg	0.083	g/t
*	Chrome — NF EN 13342 (Dosage) (Minéralisation) (annulé)	25.3	mg/kg	5.3	g/t
*	Cuivre — NF EN 13342 (Dosage) (Minéralisation) (annulé)	158	mg/kg	32.8	g/t
*	Mercure — NF EN 13342 (Dosage) (Minéralisation) (annulé) sauf ICP	0.18	mg/kg	0.038	g/t
*	Nickel — NF EN 13342 (Dosage) (Minéralisation) (annulé)	26.3	mg/kg	5.50	g/t
*	Plomb — NF EN 13342 (Dosage) (Minéralisation) (annulé)	14.7	mg/kg	3.1	g/t
	Sélénium		mg/kg		g/t
*	Zinc — NF EN 13342 (Dosage) (Minéralisation) (annulé)	412	mg/kg	85.7	g/t
	Cr + Cu + Ni + Zn — calcul	623	mg/kg	129	g/t
	COMPOSES ORGANIQUES (PCB/HAP)				
	PolyChloro Biphényles (PCB)				
*	Congénères 28 — NF EN 16167 (Extraction) (Purification) (Dosage) (annulé)	< 0,009	mg/kg	< 1,87	mg/t
*	Congénères 52 — NF EN 16167 (Extraction) (Purification) (Dosage) (annulé)	< 0,009	mg/kg	< 1,87	mg/t
*	Congénères 101 — NF EN 16167 (Extraction) (Purification) (Dosage) (annulé)	< 0,009	mg/kg	< 1,87	mg/t
*	Congénères 118 — NF EN 16167 (Extraction) (Purification) (Dosage) (annulé)	< 0,009	mg/kg	< 1,87	mg/t
*	Congénères 138 — NF EN 16167 (Extraction) (Purification) (Dosage) (annulé)	< 0,009	mg/kg	< 1,87	mg/t
*	Congénères 153 — NF EN 16167 (Extraction) (Purification) (Dosage) (annulé)	< 0,009	mg/kg	< 1,87	mg/t
*	Congénères 180 — NF EN 16167 (Extraction) (Purification) (Dosage) (annulé)	< 0,009	mg/kg	< 1,87	mg/t
	Somme des 7 PCB — calcul	< 0,063	mg/kg	< 13,1	mg/t
	Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP)				
*	Fluoranthène — NF EN 16181 (Extraction) (Purification) (Dosage) (annulé)	0,048	mg/kg	0,990	mg/t
*	Benzo (b) Fluoranthène — NF EN 16181 (Extraction) (Purification) (Dosage) (annulé)	< 0,045	mg/kg	< 0,36	mg/t
*	Benzo (a) Pyrène — NF EN 16181 (Extraction) (Purification) (Dosage) (annulé)	< 0,045	mg/kg	< 0,36	mg/t

COMMENTAIRES :

* pour les analyses réalisées en interne, l'erreur est calculée à partir de l'incertitude élargie pour les méthodes internes 17/33-METH-MOP-171 et 17/33-METH-MOP-176 (rapport de version originale) et référentiels fournisseurs le cas échéant. Le laboratoire est accrédité et toute dérogation éventuelle aux référentiels pouvant affecter le résultat est indiquée par l'ajout d'un commentaire. Nf : au 5 à 48 mois.

Fait à La Rochelle, le 24/12/2025

Cécile DESTOMBES
Responsable ADP et logistique

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

L·A·N·A·E

ANALYSE RÉALISÉE POUR :

STEP VARS

05560 VARS

ORGANISME :

SAUR ALPES MEDITERRANEE
140 IMPASSE DE DION BOUTON
PARC D'ACTIVITE DE LA CRAU
13300 SALON-DE-PROVENCE

Code organisme : 3010084

Référence échantillon

N° échantillon : 93923040
N° LIMS : PORL25038040
Prélèvement : 05700102025017 7SE0001PPA0000
Référence : [illegible]
Commune : VARS 05560
Station : 05700102025017 7SE00001 STEP VARS

Dates repères

Date de prélèvement : 05/09/2025
Date de réception : 18/12/2025
Date de sortie : 31/12/2025 (v 1)

Bon de commande : SAUR-0001198154
Echantillon prélevé par le technicien
Type produit : Boue urbaine

VALEUR AGRONOMIQUE
Référence réglementaire :
Arrêté du 03/01/98

PARAMÈTRES PHYSICO-CHIMIQUES

Déterminations	Unité	Résultats exprimés sur Sec	Résultats exprimés sur Brut	Equivalent en kg / t de produit brut à l'humidité de référence	
pH extrait à l'eau (sur échantillon frais)			7,6		NF EN 13037 octobre 2012 (norme annulée)
Humidité	%		81,1		M 17/33-METH-MOP-176
Matière sèche (M.S)	%		18,9	189,3	M 17/33-METH-MOP-176
Matière organique (M.O)	%	68,3	12,9	129,0	M 17/33-METH-MOP-171
Matière minérale :	%	31,7	6,0	59,9	M 17/33-METH-MOP-171

PARAMÈTRES CHIMIQUES

Déterminations — Bilan Carbone / Azote	Unité	Résultats exprimés sur Sec	Résultats exprimés sur Brut	Equivalent en kg / t de produit brut à l'humidité de référence	
Azote total Kjeldahl (NTK)	g / kg	64,0	12,1	12,1	NF EN 13342
Azote nitreux ($N\text{-}NO_2$)	g / kg				
Azote nitrique ($N\text{-}NO_3$)	g / kg				
Azote ammoniacal ($N\text{-}NH_4$)	g / kg	1,68	0,317	0,317	Méthode interne
Azote Organique (N orga)	g / kg	62,4	11,8	11,8	Calcul
Azote total	g / kg	- - -	- - -	- - -	Calcul
Carbone Organique (C orga)	%	34,2	6,5	64,8	Calcul
Rapport C/Ntk	Calcul	5,3			

Eléments minéraux majeurs		Résultats exprimés sur Sec	Résultats exprimés sur Brut	Equivalent en kg / t de produit brut à l'humidité de référence	
Phosphore total (P_2O_5)	g / kg	89,5	16,9	16,9	
Potassium total (K_2O)	g / kg	1,8	0,35	0,35	
Magnésium total (MgO)	g / kg	3,3	0,63	0,63	
Calcium total (CaO)	g / kg	13,4	2,5	2,5	
Sodium (Na_2O)	g / kg	0,39	0,074	0,074	

Oligo-éléments		Résultats exprimés sur Sec	Résultats exprimés sur Brut	Equivalent en g / t de produit brut à l'humidité de référence	
Bore (B)	mg / kg	23,9	4,5	4,5	
Cuivre (Cu)	mg / kg	146	27,7	27,7	
Fer (Fe)	mg / kg	98800	18700	18700	
Manganèse (Mn)	mg / kg	164	31,0	31,0	
Molybdène (Mo)	mg / kg	3,4	0,63	0,63	
Zinc (Zn)	mg / kg	451	85,2	85,2	

AUTRES ÉLÉMENTS

		Sec	Brut	Equivalent en kg / t de produit brut	
Soufre (SO_3)	g / kg				

BOUES-VA-V2-MLG du 07.23

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

L·A·N·A·E

ANALYSE RÉALISÉE POUR :

STEP VARS

05560 VARS

ORGANISME :

SAUR ALPES MEDITERRANEE
140 IMPASSE DE DION BOUTON
PARC D'ACTIVITE DE LA CRAU
13300 SALON-DE-PROVENCE

Référence échantillon

N° échantillon : **93923940**
N° LIMS : **PORL25038040**
Prélèvement : 05700102020517TSE00001FPA00006574
Référence : 05700102020517TSE00001FPA00006574
Commune : VARS (05560)
Station : 05700102020517TSE00001 STEP VARS

Dates repères

Date de prélèvement : 05/08/2025
Date de réception : 10/12/2025
Date de sortie : 31/12/2025 (x 1)

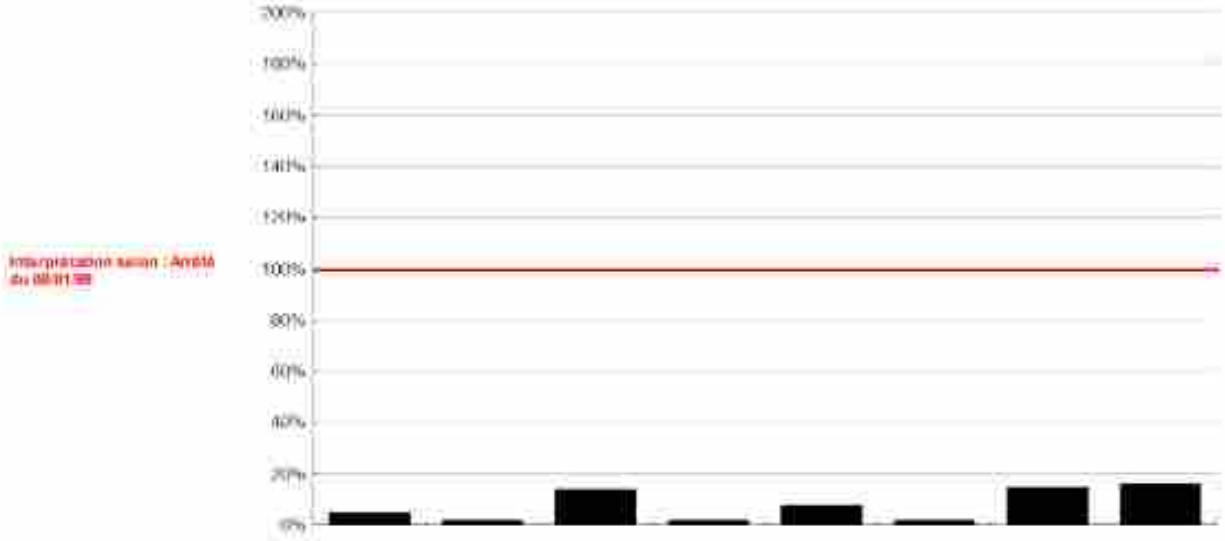
Bon de commande : SAUR-0001198154

Type produit : Boue urbaine

Eléments Traces Métalliques

Référence réglementaire :

Arrêté du 09/01/98



ÉLÉMENTS	Cadmium (Cd)	Chrome (Cr)	Cuivre (Cu)	Mercure (Hg)	Nickel (Ni)	Plomb (Pb)	Zinc (Zn)	Chrome + Cuivre + Nickel + Zinc
Conformité	■	■	■	■	■	■	■	■
Résultats en mg / kg MS	0,52	25,8	146	0,21	17,2	16,8	451	640
Valeur seuil en mg / kg MS	10	1000	1000	10	200	800	3000	4000
Résultat / Valeur seuil (en %)	5,3	2,6	14,6	2,1	8,6	2,1	15	16
Flux en g / t de produit brut	0,100	4,9	27,7	0,040	3,30	3,2	85,2	121

■ conforme ✖ non conforme

ÉLÉMENTS	Arsenic (As)	Sélénium (Se)	Aluminium (Al)	Cobalt (Co)	Molybdène (Mo)
Résultats en mg / kg MS	---	---	---	3,5	3,4
Flux en g / t de produit brut	---	---	---	0,67	0,53

Humidité en % du produit brut	Matière sèche % produit brut
81,1	18,9

Conformité

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

L·A·N·A·E

ANALYSE RÉALISÉE POUR :

STEP VARS

05560 VARS

ORGANISME :

SAUR ALPES MEDITERRANEE
140 IMPASSE DE DION BOUTON
PARC D'ACTIVITE DE LA CRAU
13300 SALON-DE-PROVENCE

Référence échantillon				Dates repères	
N° échantillon	93923540	Référence	057001020205177SE00001PPA0000674	Date de prélèvement :	05/08/2025
N° LIMS	PORL25030040	Commune	VARS 05560	Date de réception :	10/12/2025
Prélèvement	057001020205177SE00001PPA0000	Station	057001020205177SE00001 STEP VARS	Date de sortie :	31/12/2025 (+1)

Bon de commande : SAUR-0001198154

Type produit : Boue urbaine

Mesure des Composés Traces Organiques

Référence réglementaire :

Arrêté du 08/01/98

PCB (Poly Chloro Biphényles)

HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques)

Cas général

Cas d'un épandage sur pâturage uniquement

Interprétation selon : Arrêté du 08/01/98



Composés Traces Organiques	Total des 7 PCB (1)	Fluoranthène	Benzo(B) fluoranthène	Benzo(A) pyrène	Fluoranthène	Benzo(B) fluoranthène	Benzo(A) pyrène
Conformité	■	■	■	■	■	■	■
Résultats en mg / kg MS	< 0,063	< 0,043	< 0,043	< 0,043	< 0,043	< 0,043	< 0,043
Seuils en mg / kg MS	0,8	5	2,5	2	4	2,5	1,5
Résultat / Valeur seuil (en %)	<7,9%	< 0,9%	< 1,7%	< 2,2%	< 1,1%	< 1,7%	< 2,9%
Flux en mg / t de produit brut	< 11,9	< 8,130	< 8,130	< 8,130	< 8,130	< 8,130	< 8,130

■ conforme ■ non conforme

(1) Détail des 7 PCB								Total des 7 PCB
Congénères (1)	28	52	101	118	138	153	180	
Teneur en mg / kg de Matière sèche	< 0,009	< 0,009	< 0,009	< 0,009	< 0,009	< 0,009	< 0,009	< 0,063

Humidité en % du produit brut	Matière sèche % produit brut
81,1	18,9

Conformité

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

L·A·N·A·E

RAPPORT D'ESSAIS N° PORL25038040

N° Client :	8036882 (i)	Date prélèvement :	05/08/2025 (i)
Nom Client :	STEP VARS (i)	Date de réception :	19/12/2025
Adresse :	05500 VARS (i)	Date de sortie :	31/12/2025 (x i)
Organisme :	SAUR ALPES MEDITERRANEE (i)	Date de début de l'essai :	19/12/2025
Identification de l'échantillon :	05700102025177SE00001FPA00006874 (i)	Date de conservation de l'échantillon brut :	4 semaines
Type de produit :	Boue chaulée (i)	N° Echantillon :	6262340
Point de prélèvement :	05700102025177SE00001FPA00006874 Boues évacuées après traitement // 05700102025177SE00001 STEP VARS (i)		

Echantillon prélevé par le technicien (i)

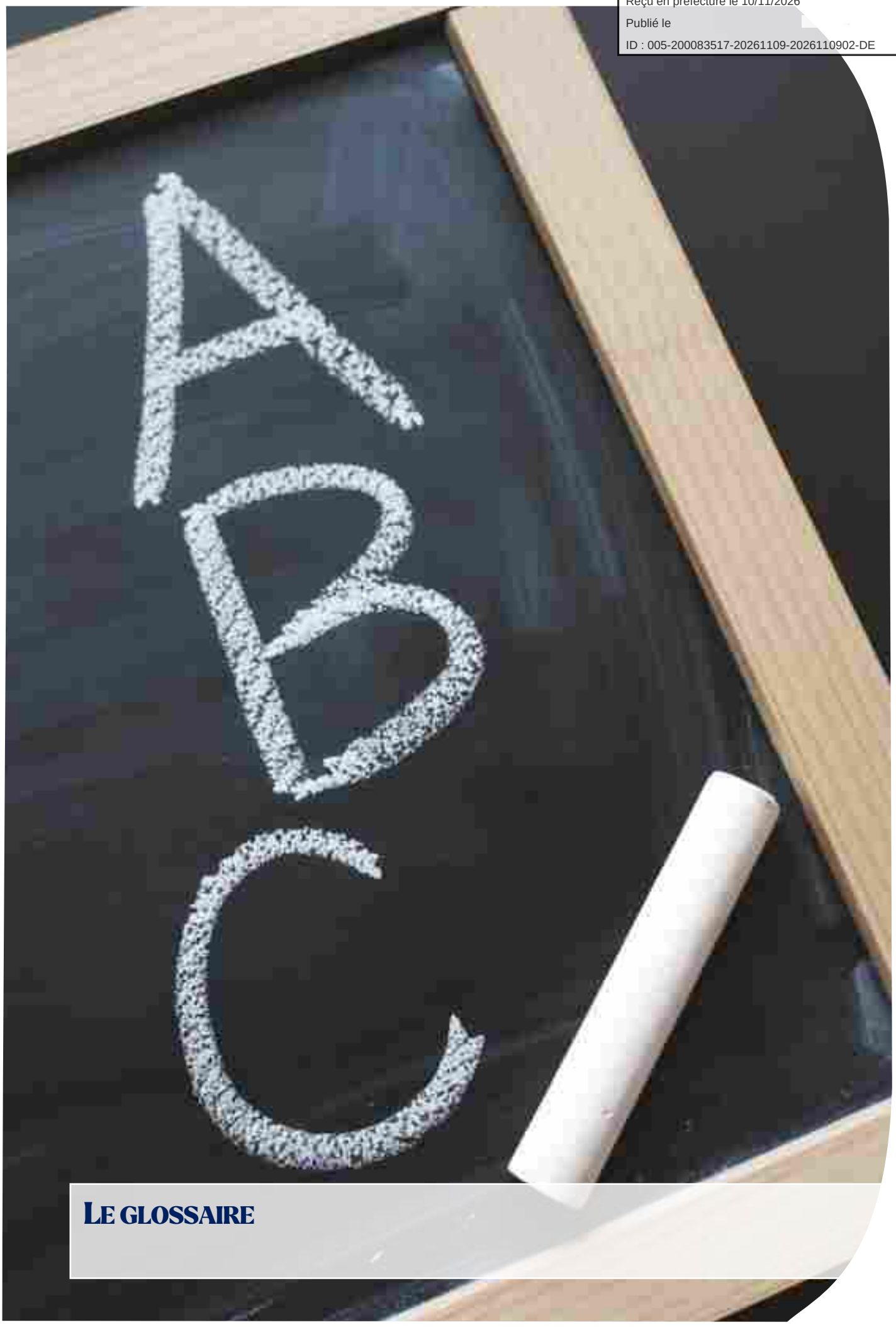
			Résultats sur Matière Sèche	Unité sur Matière Sèche	Résultats sur Matière Brute	Unité sur Matière Brute
	Analyse minéro-organique					
	Matière organique (calcul)		94,2	%	6,5	%
*	Humidité	Mé 17/33-METH-MOP-176			81,1	%
*	Matière minérale	Mé 17/33-METH-MOP-171	31,7	%	39,9	kg / t
*	Matière Organique	Mé 17/33-METH-MOP-171	68,3	%	128,0	kg / t
*	Matière Sèche	Mé 17/33-METH-MOP-176			18,9	%
*	pH extrait à l'eau (sur brut frais)	NF EN 13037 (octobre 2012 modifiée)			7,8	
	Analyse de la fraction azotée/phosphatée					
	Azote ammoniacal ($N\text{-}NH_4$)	Méthode interne	1,66	g/kg	0,317	kg / t
*	Azote Kjeldhal	NF EN 13343	64,0	g/kg	12,1	kg / t
	Azote nitrique ($N\text{-}NO_3$)			g/kg		kg / t
	Azote nitreux ($N\text{-}NO_2$)			g/kg		kg / t
*	CaO		13,4	g/kg	2,5	kg / t
	Rapport C/N (calcul)	Calcul	5,3			
*	K_2O		1,8	g/kg	0,35	kg / t
*	MgO		3,3	g/kg	0,63	kg / t
	Na_2O		0,39	g/kg	0,074	kg / t
*	P_2O_5		89,5	g/kg	16,9	kg / t
	SO_3			g/kg		kg / t
	Oligo-éléments					
	Bore		23,9	mg/kg	4,5	g/t
*	Cobalt		3,5	mg/kg	0,67	g/t
*	Cuivre		146	mg/kg	27,7	g/t
*	Fer		98800	mg/kg	18700	g/t
*	Manganèse		164	mg/kg	31,0	g/t
	Molybdène		3,4	mg/kg	0,63	g/t
*	Zinc		451	mg/kg	85,2	g/t
	Eléments traces métalliques					
	Aluminium		- - -	mg/kg	- - -	g/t
	Arsenic			mg/kg		g/t
*	Cadmium		0,53	mg/kg	0,100	g/t
*	Chrome		26,8	mg/kg	4,9	g/t
*	Cuivre		146	mg/kg	27,7	g/t
*	Mercure		0,71	mg/kg	0,040	g/t
*	Nickel		17,2	mg/kg	3,30	g/t
*	Plomb		16,9	mg/kg	3,2	g/t
	Sélénium			mg/kg		g/t
*	Zinc		451	mg/kg	85,2	g/t
	Cr + Cu + Ni + Zn	calcul	640	mg/kg	121	g/t
	Composés traces organiques					
	PolyChloro Biphényles (PCB)					
*	Congénères 28		< 0,009	mg/kg	< 1,7	mg/t
*	Congénères 52		< 0,009	mg/kg	< 1,7	mg/t
*	Congénères 101		< 0,009	mg/kg	< 1,7	mg/t
*	Congénères 118		< 0,009	mg/kg	< 1,7	mg/t
*	Congénères 138		< 0,009	mg/kg	< 1,7	mg/t
*	Congénères 153		< 0,009	mg/kg	< 1,7	mg/t
*	Congénères 180		< 0,009	mg/kg	< 1,7	mg/t
	Somme des 7 PCB	calcul	< 0,063	mg/kg	< 11,9	mg/t
	Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP)					
*	Fluoranthène		< 0,043	mg/kg	< 8,130	mg/t
*	Benzo (B) Fluoranthène		< 0,043	mg/kg	< 8,130	mg/t
*	Benzo (A) Pyrène		< 0,043	mg/kg	< 8,130	mg/t

COMMENTAIRES :

Fait à La Rochelle, le : 31/12/2025

Cathy TOBIET
Responsable ADP et logistique

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE



LE GLOSSAIRE

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

Ce glossaire récapitule pour les principaux termes utilisés dans les métiers de l'eau, et plus particulièrement dans ce rapport annuel du délégataire, la définition et éventuellement le mode de calcul des informations transmises :

Analyse de pilotage AEP : c'est un ensemble d'analyses effectuées par l'exploitant avec pour objectif d'améliorer et d'optimiser la configuration des installations liées à l'Approvisionnement en Eau Potable (AEP). Ces données peuvent être obtenues à partir de diverses sources, notamment :

- des instruments portables ou appareils installés en des emplacements fixes dédiés à la mesure de la qualité de l'eau.
- des analyses de la qualité de l'eau réalisées en utilisant des méthodes rapides adaptées aux conditions sur le terrain ou effectuées dans des laboratoires d'analyses spécialisés.

Autosurveillance EU : elle correspond à toutes les actions entreprises par l'exploitant sur la station de traitement et sur le réseau pour garantir le bon fonctionnement de l'épuration. Cela consiste notamment à effectuer des analyses sur une période de 24h selon un calendrier défini à l'avance et à transmettre les résultats d'analyse à la police et à l'agence de l'eau.

Biens financés par la collectivité : il s'agit de biens qui sont la propriété de la collectivité et qui sont mis à la disposition du délégataire dans le cadre d'un contrat. À la fin de ce contrat, ces biens reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité.

Biens de retour : ce sont des biens qui ont été financés par le délégataire, qui sont affectés au service et qui sont essentiels à son bon fonctionnement. À la fin du contrat, ces biens reviennent automatiquement et sans frais à la collectivité.

Biens de reprise : ce sont des biens financés par le délégataire, qui sont utilisés pour le service. À la fin du contrat, la collectivité a la possibilité de les racheter selon les modalités financières préalablement établies dans le contrat, sans que le délégataire puisse s'y opposer.

Bilan journalier EU : ce rapport évalue l'efficacité du traitement d'une installation d'épuration des eaux usées en se basant sur des échantillons prélevés à l'entrée et à la sortie de l'installation sur une période de 24 heures, en fonction du débit. Différents paramètres sont analysés et comparés, notamment les concentrations de certains composants et/ou le rendement de l'épuration, par rapport aux performances que l'installation doit atteindre conformément aux normes établies.

Bilan annuel EU : ce rapport résume l'efficacité de traitement sur une année donnée en se basant sur des échantillons prélevés à l'entrée et à la sortie de l'installation tout au long de l'année. Il évalue la conformité de certains paramètres en utilisant les bilans journaliers, en prenant en compte une marge de tolérance établie par la réglementation. Pour d'autres paramètres, la conformité est évaluée en calculant la moyenne des mesures effectuées. En fin de compte, l'exploitant évalue la conformité de l'installation sur l'année, paramètre par paramètre, puis pour l'ensemble de l'installation. La police de l'eau a pour mission de donner son avis officiel sur la conformité de l'installation en se basant sur les données fournies par l'exploitant.

Branchement AEP : il s'agit de l'ensemble de canalisations et d'équipements qui relient la partie publique du réseau de distribution d'eau au réseau de distribution intérieur d'un client. Les équipements installés comprennent au minimum un robinet d'arrêt d'eau situé avant le compteur, ainsi qu'un compteur général.

Branchements EU : Il s'agit de canalisations distinctes pour les eaux usées et les eaux pluviales, qui se connectent au réseau public d'assainissement collectif. Ces canalisations partent des regards de branchement ou boîtes de branchement situés en limite de propriété, auxquels les installations privatives de l'usager sont raccordées.

CARE : compte Annuel de Résultat de l'Exploitation. Pour un contrat déterminé, les chiffres de l'année en cours sont indiqués, et ceux de l'année précédente sont rappelés. Le cadre de ce CARE a été établi par la FP2E, dans le respect strict du décret 2005-236 du 18 mars 2005.

Client : personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat abonné le liant avec le service de distribution de l'eau.

Compte (ou fonds contractuel) de renouvellement : il s'agit des opérations de renouvellement réalisées sans programmation contractuelle, imputées sur un compte de tiers qui correspond à la mise en place de fonds prélevés sur les produits du délégataire, pour couvrir les aléas de fonctionnement des équipements.

Compteur : équipement faisant partie intégrante du branchement et qui permet de comptabiliser les volumes consommés par le branchement.

Contrat abonnés AEP : contrat associé à un branchement liant un client au service de distribution de l'eau.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

Contrôle sanitaire AEP : ensemble des analyses réalisées par les ARS afin de contrôler la qualité des eaux. Ces analyses sont effectuées dans des laboratoires agréés à partir d'échantillons prélevés sur différents points de contrôle (captage, installations de production/traitement, réseaux de distribution, points de consommation).

Echantillon AEP : volume d'eau prélevé dans le but d'analyser les caractéristiques de l'eau à l'endroit et au moment précis du prélèvement. Les caractéristiques de l'eau sont décomposées et quantifiées/évaluées par paramètre lors de leur analyse.

Garantie pour continuité de service (dite de renouvellement) : il s'agit d'un renouvellement, où le Délégataire prend à sa charge, et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation ou de renouvellement des équipements, nécessaires à la continuité du service.

Indice linéaire de pertes en réseau AEP : l'indice linéaire de pertes en réseau correspond aux volumes perdus dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m^3/km/jour. Les volumes perdus sont calculés par différence entre les volumes mis en distribution et les volumes consommés autorisés. Cet indicateur, qui rapporte les volumes des pertes en eau à une grandeur caractéristique du réseau, traduit directement l'état physique de ce réseau.

Indice linéaire des volumes non comptés AEP : l'indice linéaire des volumes non comptés correspond aux volumes non comptés dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m^3/km/jour. Les volumes non comptés est égal à la différence entre les volumes mis en distribution et les volumes consommés comptabilisés.

Paramètre d'une analyse AEP : un paramètre correspond à une caractéristique précise ou à un composé spécifique dont la teneur dans l'échantillon d'eau est quantifiée/évaluée. Certains paramètres font l'objet d'une réglementation. Un paramètre réglementé peut donc pour un échantillon donné être conforme ou non-conforme.

Paramètre d'une analyse EU : un paramètre correspond à une caractéristique précise ou à un composé spécifique dont la teneur dans l'échantillon d'eau est quantifiée/évaluée. Certains paramètres font l'objet d'une réglementation. Un paramètre réglementé peut donc pour un échantillon donné être conforme ou non-conforme. Si un jour donné, la station reçoit plus d'effluent à traiter que prévu, la conformité du paramètre ne peut pas être établie et la donnée est exclue des calculs.

Patrimoine immobilier : il s'agit du patrimoine immobilier nécessaire à la réalisation du service. Le Délégataire fournit un état de variation de ce patrimoine en intégrant trois types de mouvements :

- les investissements concessifs (achat de terrain, mise en service d'un ouvrage financé par le Délégataire, destruction d'un ouvrage…).
- les opérations de renouvellement d'une telle importance qu'elles s'assimilent à la construction d'un bâtiment neuf.
- les investissements immobiliers du Délégataire (bureaux) entièrement dédiés au service.

Période de relève des compteurs AEP : les compteurs permettant de connaître la consommation de chaque branchement d'un client sont relevés régulièrement. La relève pour une année donnée de tous les compteurs de tous les clients s'étale sur plusieurs jours ou plusieurs semaines en fonction du nombre de compteurs concernés. Pour une relève donnée, la date moyenne de la campagne de relève peut ainsi être calculée. C'est cette date moyenne qui est utilisée année après année pour calculer la consommation moyenne d'une commune ou d'un contrat sur une période correspondant sensiblement à une année.

Point de mise en distribution AEP : point de prélèvement d'échantillon pour lequel la qualité de l'eau en ce point est considérée comme représentative de la qualité de l'eau sur le réseau de distribution d'une zone géographique déterminée (en sortie d'installations de traitement dans la plupart des cas). A ce point, les eaux peuvent provenir d'une ou plusieurs sources mais leur qualité peut être considérée comme uniforme en distribution.

Programme contractuel de renouvellement : il s'agit de l'ensemble des opérations de renouvellement, effectuées par le Délégataire dans le cadre d'un programme technique contractuel, évalué financièrement sur la durée du contrat.

Programme d'investissement : il s'agit des engagements pris par le Délégataire de réaliser certains investissements sur le patrimoine, afin d'améliorer la qualité du service, ou le fonctionnement des installations. Ce programme est défini dans un inventaire contractuel.

Qualité eau au point de mise en distribution AEP : évaluation qualitative de la qualité de l'eau au point de mise en distribution. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau brute AEP : évaluation qualitative de la qualité de l'eau brute prélevée dans le milieu naturel avant tout traitement visant à la rendre potable. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

Qualité eau distribuée AEP : évaluation qualitative de la qualité de l'eau au point de consommation (robinet) par le client. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau traitée AEP : évaluation qualitative de la qualité de l'eau en sortie des installations de production/traitement avant admission sur le réseau de distribution. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Rapport bactériologique AEP : ensemble des paramètres de type bactériologique qui caractérisent un échantillon d'eau analysé. Un rapport bactériologique est déclaré conforme si tous les paramètres unitaires qui le composent sont en conformité avec la réglementation.

Rapport physico-chimique AEP : ensemble des paramètres de type physico-chimique qui caractérisent un échantillon d'eau analysé. Un rapport physico-chimique est déclaré conforme si tous les paramètres unitaires qui le composent sont en conformité avec la réglementation.

Rendements hydrauliques d'une installation AEP : correspondent au rapport entre les volumes d'eau produite et les volumes d'eau brute admis dans l'installation. Ils traduisent le rendement de conversion de l'eau potable à partir de l'eau brute.

Rendements du réseau de distribution AEP : correspondent au rapport entre, d'une part, les volumes consommés autorisés, augmentés des volumes exportés ou vendus en gros, et d'autre part, les volumes produits, augmentés des volumes importés ou achetés en gros. Les rendements constituent de bons indicateurs environnementaux, mais ils ne traduisent que de manière indirecte l'état du réseau, car ils dépendent de la consommation et des volumes exportés ou vendus en gros.

Réseau de distribution public AEP : ensemble de canalisations transportant l'eau produite par les installations de production jusqu'au compteur général des clients, partie publique des branchements inclus.

Réseau de distribution intérieur AEP : ensemble de canalisations et d'équipements placés sous la responsabilité d'un client. Le réseau intérieur d'un client commence après le compteur général permettant d'évaluer la consommation du branchement associé à ce client.

Réseau de collecte des eaux usées EU : ensemble des canalisations et ouvrages annexes acheminant de manière gravitaire ou sous pression les eaux usées issues des branchements publics des usagers ou d'autres services de collecte jusqu'aux unités de dépollution.

Réseau de collecte privatif EU: ensemble de canalisations et d'équipements placés sous la responsabilité d'un client permettant de collecter ses effluents. Le réseau intérieur d'un client est raccordé au branchement (généralement situé en limite de propriété).

Surveillance de l'exploitant AEP : elle comprend un examen régulier des installations, un programme de tests ou d'analyses et la tenue par l'exploitant d'un fichier sanitaire. Ces analyses viennent en complément de celles réalisées par les ARS et contribue à la surveillance de la qualité des eaux.

Taux de mobilisation d'une installation AEP : rapport exprimé en % entre le volume de pointe journalier constaté et la capacité nominale d'une installation. Un rapport proche de 100% est le signe d'une installation dont les réserves de capacité sont minimes, voire insuffisantes.

Taux d'eaux parasites EU: il représente la part d'eaux claires parasites véhiculée par le réseau de collecte d'eaux usées par rapport à l'eau potable consommée par l'ensemble des clients, qui est rejetée dans ce même réseau. Ces eaux claires parasites peuvent être classées selon diverses typologies, la plus simple opposant les eaux parasites d'infiltration (EPI) aux eaux parasites de captage (EPC). Les EPI résultent d'une mauvaise étanchéité du réseau tandis que les EPC sont le signe de mauvais raccordements.

Terre de décantation AEP : ensemble des résidus de traitement collectés sur certains ouvrages (décanteurs, filtres, …) des installations de production. Ces résidus, bien souvent connus sous le terme de boues d'eau potable, sont régulièrement évacués des installations.

Volumes consommés comptabilisés AEP : volumes d'eau potable consommés par des clients du périmètre du contrat et résultant des relevés des appareils de comptage . Ces volumes n'incluent pas les volumes exportés ou vendus en gros (VEG).

Volumes consommateurs sans comptage AEP : correspondent aux volumes utilisés sans comptage par des usagers connus, avec autorisation ; ces volumes estimés incluent notamment :

- l'eau nécessaire à la défense incendie (Essais des PI/BI et manœuvres incendie),

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

- l’eau utilisée pour les espaces verts et le lavage de la voirie,
- l’eau utilisée par les fontaines (non équipées de compteurs)

Volumes de service du réseau AEP : correspondent aux volumes utilisés pour l’exploitation du réseau de distribution ; ces volumes estimés incluent notamment :

- l’eau utilisée pour le nettoyage des réservoirs,
- l’eau utilisée lors d’opérations de purge ou de nettoyage des conduites
- l’eau utilisée pour la désinfection et le rinçage des conduites après travaux

Volumes consommés autorisés AEP : il s'agit des volumes d'eau potable consommés tels qu'enregistrés par les compteurs, auxquels on ajoute les volumes nécessaires au fonctionnement du réseau (appelés volumes de service) consommés par les usagers. Ces volumes autorisés reflètent la quantité totale d'eau potable qui peut être consommée dans le périmètre couvert par le contrat, y compris l'eau nécessaire au bon fonctionnement du réseau.

Volumes consommés hors Vente En Gros AEP : font référence aux quantités d'eau potable consommées par les clients situés dans la zone couverte par le contrat, à l'exclusion des ventes d'eau en gros (VEG) et des volumes d'eau exportés. Ces volumes correspondent uniquement à la consommation d'eau potable par les usagers locaux du réseau, à l'exclusion de toute distribution d'eau à des tiers ou d'exportation.

Volume de pointe AEP : volume maximum journalier mesuré pendant l’année sur l’installation concernée.

Volumes d'eaux brutes AEP : font référence à l'eau prélevée directement dans des sources naturelles telles que des rivières, des lacs, des barrages, des nappes phréatiques, etc. L'eau est qualifiée de "brute" pour indiquer qu'elle n'a subi aucun traitement visant à la rendre potable. En plus des volumes d'eau prélevés dans le milieu naturel à l'intérieur du périmètre du contrat, les volumes d'eaux brutes incluent également les éventuels achats d'eau brute en dehors du périmètre du contrat, auxquels on soustrait les éventuels volumes d'eau brute vendus en dehors du périmètre du contrat. En résumé, il s'agit du volume global d'eau non traitée prélevée, achetée, vendue, ou transférée dans le contexte de l'approvisionnement en eau potable.

Volumes exportés (ou vendus en gros) AEP : font référence aux quantités d'eau produites livrées à un client extérieur au périmètre du contrat. Ce client peut être une autre collectivité, un syndicat, ou une commune distincte de celle couverte par le contrat.

Volumes importés (ou achetés en gros) AEP : correspondent aux quantités d'eau achetées à un client extérieur au périmètre du contrat. Le client peut être une autre collectivité, un syndicat ou une commune distincte de celle couverte par le contrat.

Volumes produits AEP : correspondent à la quantité d'eau provenant des installations de production d'eau potable. Il s'agit des volumes d'eau qui ont été traités et préparés pour la distribution aux usagers. Il est possible de soustraire de ces volumes les besoins de l'usine (s'ils sont mesurés après le compteur de production) pour obtenir la quantité nette d'eau potable produite et disponible pour la distribution.

Volumes besoin usine AEP : correspondent à la quantité d'eau traitée au sein des installations de production d'eau potable, mais qui est utilisée à l'intérieur de ces mêmes usines pour divers usages, tels que la préparation de réactifs chimiques, le nettoyage, et d'autres processus internes.

Volumes mis en distribution AEP : représentent l'eau potable qui est introduite dans le réseau de distribution d'eau en vue d'être consommée par les clients situés à l'intérieur du périmètre du contrat. Les volumes mis en distribution résultent de la somme des volumes produits auxquels on ajoute les volumes importés ou achetés en gros, puis duquel on soustrait les volumes exportés ou vendus en gros.

Volumes d'eau traitée AEP : ce sont les volumes d'eau fournis par les installations grâce à des traitements plus ou moins complexes en fonction de la nature des eaux brutes que l'on souhaite rendre potables.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE



LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES ASSAINISSEMENT 2025

La présente veille réglementaire présente, sous la forme d'une liste, les textes parus en 2025 accompagnée d'un bref commentaire de leur objet. Cette liste n'a pas pour ambition d'être exhaustive, il s'agit avant tout d'attirer votre attention sur les évolutions réglementaires de l'année qui, notamment, pourraient avoir des incidences sur le service.

GESTION DES EFFLUENTS
ENVIRONNEMENT

➔ **Décret n° 2025-804 du 11 août 2025 portant diverses dispositions de simplification du droit de l'environnement**

Le décret met notamment en place une procédure dématérialisée pour la transmission de la déclaration et des rapports accident/incident à l'inspection des installations classées (R.512-69) avec une entrée en vigueur différée au 1er janvier 2026

Une autre mesure concerne les inventaires faune-flore réalisés pour l'évaluation environnementale des projets (ajout d'un article R.411-21-4 au code de l'environnement). Le texte fixe à cinq ans la durée de validité de ces inventaires réalisés dans le cadre de la description de l'état initial et de l'évaluation des incidences notables directes et indirectes d'un projet sur la biodiversité. Le cas échéant, l'autorité compétente peut solliciter des compléments ou actualisations nécessaires.

EXPLOITATION DES OUVRAGES

➔ **DICT**

Rappel :

À partir du 1er janvier 2026, la réglementation dite « anti-endommagement » évolue et franchit une nouvelle étape à travers l'entrée en vigueur de nouvelles exigences en matière de cartographie des réseaux, visant à renforcer la sécurité des chantiers et la fiabilité des données de localisation des ouvrages.

Cartographie en classe A : réseaux sensibles : classe A obligatoire sur tout le territoire/ Réseaux non sensibles : au 1er janvier 2026 pour les exploitants de réseaux non sensibles en unité urbaine ; au 1er janvier 2032 pour les exploitants de réseaux non sensibles hors unité urbaine

Généralisation de l'usage du PCRS (Plan Corps de Rue Simplifié) : Dès qu'il existe dans la zone géographique concernée, les réponses aux DT/DICT devront s'appuyer sur ce référentiel cartographique.

➔ **Arrêté du 3 septembre 2025 relatif à l'analyse de substances per- et polyfluoroalkylées dans les eaux en entrée et sortie de stations de traitement des eaux usées urbaines**

Cet arrêté prescrit une campagne de 3 prélèvements et analyses de PFAS pour les STEU de plus de 10 000 EH à réaliser au plus tard le 31 décembre 2026. 22 PFAS seront obligatoirement recherchés, et la surveillance est complétée par l'analyse des PFAS qui ont été retrouvés dans les rejets des ICPE raccordées au réseau des STEU de +10 000EH lors de la campagne de l'AM du 20 juin 2023

Il est également demandé une analyse pour estimer la quantité totale de PFAS dans les eaux (par la méthode « AOF »)

La transmission des résultats au service en charge de la police de l'eau est attendue un mois au plus tard après réception des résultats d'analyse

➔ **Arrêté du 8 septembre 2025 relatif aux conditions de production et d'utilisation des eaux usées traitées pour la propreté urbaine et modifiant l'arrêté du 14 décembre 2023 relatif aux conditions de production et d'utilisation des eaux usées traitées pour l'arrosage d'espaces verts et l'arrêté du 18 décembre 2023 relatif aux conditions de production et d'utilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation de cultures**

Pour certains des usages mentionnés, à l'exemple du nettoyage de quais de déchetterie, l'hydrocurage de réseaux d'assainissement, les opérations sur installation d'assainissement non collective et le nettoyage de bennes à ordures, qui "ne requièrent pas de traitement complémentaire des eaux usées traitées" en sortie

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

de station d'épuration, l'arrêté prévoit un dossier simplifié avec moins de pièces requises et des conditions d'utilisation moins exigeantes.
Il a été décidé de lever l'interdiction de l'utilisation d'eaux usées traitées au sein d'un périmètre de protection rapproché (PPR) pour le nettoyage de voiries, d'accotements ou d'ouvrages d'art réalisé sur des surfaces imperméabilisées avec drainage des eaux de ruissellement vers le réseau pluvial, sans risque notable d'infiltration dans la nappe.
Des modifications ont été apportées afin que le rinçage et le nettoyage des camions-citernes dédiés aux EUT ne se fassent pas avec de l'eau potable (sous certaines conditions) : temps de séjour dans le matériel, vidange et rinçage avec des eaux usées traitées de qualité A lorsqu'il est temporairement mis hors service pendant une période prolongée de 72 heures.
L'obligation d'établir un programme de surveillance des virus entériques a été supprimée.
L'arrêté modifie également l'arrêté du 14 décembre 2023 s'agissant de la Reut pour l'arrosage d'espaces verts, et l'arrêté du 18 décembre 2023 pour l'irrigation de cultures. Des précisions sont également ajoutées à l'arrêté du 14 décembre 2023 (espaces verts) s'agissant d'élargir la liste des EUT issues des ICPE pouvant être autorisées, en supprimant le critère du rejet dans le milieu naturel.

➔ **Instruction du Gouvernement du 4 juillet 2025 relative à la collecte et au traitement des eaux résiduaires urbaines.**

Cette instruction du Gouvernement vise à rappeler la nécessité de porter une attention particulière aux dispositions en vigueur concernant la conformité des systèmes d'assainissement et le respect des exigences réglementaires relatives à la collecte et au traitement des eaux usées urbaines. Les niveaux d'investissements financiers demandés aux communes et leurs groupements et les risques financiers associés aux procédures contentieuses en cours ou à venir avec la Commission européenne nécessitent une forte implication des préfets afin d'accompagner les collectivités au bon niveau

➔ **RÈGLEMENT (UE) 2025/1988 DE LA COMMISSION du 2 octobre 2025 – Substances per- et polyfluoroalkylées dans les mousses anti-incendie**

La réglementation européenne et française (UE 2025/1988) entrée en vigueur fin 2025 va **interdire progressivement l'usage et la mise sur le marché des extincteurs contenant des agents fluorés (PFAS).** Le calendrier prévoit des dates clés : à partir de 2026 pour la mise sur le marché et une interdiction générale d'utilisation à partir de 2030.

➔ **Accise électricité : nouveaux tarifs réduits 2026 (PLF)** :

Fin de l'ARENH. L'article Article L336-8 - Code de l'énergie - **Article L336-8 - Code de l'énergie - Légifrance** dispose que : *« Le dispositif transitoire d'accès régulé à l'électricité nucléaire historique est mis en place à compter de l'entrée en vigueur du décret mentionné à l'article L. 336-10 et jusqu'au 31 décembre 2025. (…) »*
L'accise électricité du PLF précise en son article 18 précise :
Le tarif réduit à 0,5 €/MWh tel qu'il existe aujourd'hui prend fin au 31 décembre 2025.
Dès le 1er janvier 2026, quatre catégories fiscales sont introduites, avec des seuils d'intensité énergétique plus structurés.
Le Conseil constitutionnel a été saisi du projet de loi de finances les 4, 5 et 6 février 2026. La loi de finances n'a donc pas encore été promulguée à date d'élaboration de cette veille.

DROIT DE LA COMMANDE PUBLIQUE

➔ **Décret n° 2025-1386 du 29 décembre 2025 modifiant certains seuils relatifs aux marchés publics**

Le décret modifie les seuils prévus par les articles R. 2122-8 et R. 2132-2 du code de la commande publique. Plus précisément, le décret rehausse le seuil de dispense de publicité et de mise en concurrence préalables pour les marchés de faible montant, de 40 000 euros à 60 000 euros hors taxes (HT) pour les marchés de fournitures ou de services et de 40 000 euros à 100 000 euros pour les marchés de travaux